

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

HSBC FRANCE

Société anonyme au capital de 337 189 135 €
Siège social : 103, avenue des Champs-Élysées 75008 Paris
775 670 284 R.C.S. Paris

Documents comptables annuels approuvés par l'assemblée générale du 23 avril 2015

A. – Etats financiers sociaux

I. – Bilans sociaux comparés 2014-2013

(En milliers d'euros.)

| Actif | Notes | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--|-------|--------------------|--------------------|
| Caisse, banques centrales, CCP | | 215 276 | 484 330 |
| Effets publics et valeurs assimilées | 4 | 34 484 932 | 33 261 445 |
| Créances sur les établissements de crédit | 2 | 32 809 408 | 41 905 501 |
| Opérations avec la clientèle | 3 | 52 293 914 | 55 092 317 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 4 | 8 486 764 | 9 003 203 |
| Actions et autres titres à revenu variable | 4 | 18 731 | 4 636 |
| Participations et autres titres détenus à long terme | 5 | 89 260 | 95 137 |
| Parts dans les entreprises liées | 5 | 1 642 173 | 1 709 289 |
| Crédit-bail et Location avec Option d'Achat | 7 | 341 520 | 237 550 |
| Immobilisations incorporelles | 6 | 244 680 | 244 487 |
| Immobilisations corporelles | 7 | 216 030 | 224 234 |
| Autres actifs | 9 | 25 818 360 | 22 447 878 |
| Comptes de régularisation | 10 | 138 403 630 | 119 097 320 |
| Total de l'actif | | 295 064 678 | 283 807 327 |

| Hors-bilan | Notes | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|-----------------------------------|-------|------------|------------|
| Engagements de financement donnés | 21 | 23 389 566 | 21 619 446 |
| Engagements de garantie donnés | 21 | 4 044 246 | 4 371 652 |
| Engagements sur titres donnés | | 28 307 482 | 33 022 031 |

| Passif | Notes | 31/12/2014 | | 31/12/2013 |
|--|-------|-------------------|-----------------------|-------------------|
| | | Avant affectation | Après affectation (1) | Après affectation |
| Banque Centrale, CCP | | 104 | 104 | – |
| Dettes envers les établissements de crédit | 11 | 40 432 643 | 40 432 643 | 38 932 997 |
| Opérations avec la clientèle | 12 | 52 394 114 | 52 394 114 | 63 183 023 |
| Dettes représentées par un titre | 13 | 14 016 031 | 14 016 031 | 14 441 756 |
| Autres passifs | 15 | 44 730 100 | 44 730 100 | 45 691 238 |
| Comptes de régularisation | 16 | 137 645 839 | 137 645 839 | 116 361 411 |
| Provisions | 14 | 387 467 | 387 467 | 391 188 |
| Dettes subordonnées | 17 | 291 465 | 291 465 | 31 375 |

| | | | | |
|-------------------------|----|-------------|-------------|-------------|
| Capital souscrit | 18 | 337 189 | 337 189 | 337 189 |
| Primes d'émission | | 16 139 | 16 139 | 16 139 |
| Réserves | | 1 042 891 | 1 042 891 | 1 042 970 |
| Provisions réglementées | | 19 665 | 19 665 | 20 128 |
| Report à nouveau | | 3 357 913 | 3 600 645 | 3 357 913 |
| Résultat de l'exercice | | 393 118 | - | - |
| Acompte sur dividende | | - | - | - |
| Total du passif | | 295 064 678 | 294 914 292 | 283 807 327 |

(1) Affectation proposée soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale de HSBC France.

| Hors-bilan | Notes | 31/12/2014 | | 31/12/2013 |
|----------------------------------|-------|-------------------|-----------------------|-------------------|
| | | Avant affectation | Après affectation (1) | Après affectation |
| Engagements de financement reçus | 21 | 3 549 574 | 3 549 574 | 5 426 299 |
| Engagements de garantie reçus | 21 | 11 722 453 | 11 722 453 | 10 064 213 |
| Engagements sur titres reçus | | 30 747 021 | 30 747 021 | 26 481 821 |

(1) Affectation proposée soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale de HSBC France.

La contre-valeur en euros de l'actif et du passif libellés en devises est de 34,7 milliards d'euros au 31 décembre 2014.
La contre-valeur en euros de l'actif et du passif libellés en devises est de 22,5 milliards d'euros au 31 décembre 2013.

II. – Comptes de résultats sociaux comparés 2014-2013

| (En milliers d'euros.) | Notes | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--|-------|------------|------------|
| Produits/(Charges) | | | |
| Intérêts et produits assimilés | 23 | 1 639 412 | 1 831 335 |
| Intérêts et charges assimilées | 23 | -603 562 | -841 056 |
| Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés | | 61 451 | 40 470 |
| Charges sur opérations de crédit-bail et assimilés | | -61 106 | -37 256 |
| Revenus des titres à revenu variable | 24 | 96 346 | 45 265 |
| Commissions (produits) | 25 | 751 260 | 776 203 |
| Commissions (charges) | 25 | -170 142 | -187 093 |
| Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation | 26 | 318 406 | 346 672 |
| Gains ou pertes sur opérations de placement et assimilés | 27 | 21 684 | 10 915 |
| Autres produits d'exploitation bancaire | | 14 032 | 12 054 |
| Autres charges d'exploitation bancaire | | -3 477 | -327 |
| Produit net bancaire | | 2 064 304 | 1 997 182 |
| Charges générales d'exploitation | 28 | -1 374 174 | -1 422 305 |
| Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles | | -49 860 | -53 773 |
| Résultat brut d'exploitation | | 640 270 | 521 104 |
| Coût du risque | 8 | -119 061 | -86 898 |
| Résultat d'exploitation | | 521 209 | 434 206 |
| Gains et pertes sur actifs immobilisés | 29 | -7 490 | 9 951 |
| Résultat courant avant impôt | | 513 719 | 444 157 |
| Résultats exceptionnels | | -5 | -5 |
| Impôt sur les bénéfices | 30 | -121 061 | -118 872 |
| Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées | | 465 | 6 094 |
| Résultat net | | 393 118 | 331 374 |

III. – Tableau des résultats comptables et des variations des capitaux propres

| (En milliers d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--|------------|------------|
| Résultats comptables | | |
| Globaux | 393 117,6 | 331 373,9 |
| Par action (en euros) (1) (2) | 5,83 | 4,91 |
| Variations des capitaux propres (hors résultat de l'exercice 2014) (après affectation du résultat pour 2013) | | |
| Variation de l'écart de réévaluation | -78,9 | -141,5 |
| Variation des réserves et du report à nouveau | 211 334,6 | 361 111,3 |
| Affectation du résultat de l'exercice précédent | 331 373,9 | 601 190,0 |
| Répartition des bénéfices | -120 039,3 | -240 078,7 |
| Variation de réévaluation et provisions réglementées | -463,2 | -6 092,9 |
| Variation de la situation nette globale | 210 792,5 | 354 876,9 |
| Par action (en euros) (1) (2) | 3,13 | 5,26 |
| Dividende proposé | | |
| Global | 150 386,4 | 120 039,3 |
| Par action (en euros) (1) (2) | 2,23 | 1,78 |

(1) Le nombre d'actions à la fin de l'exercice s'établit à 67 437 827 pour 2014 et 2013.

(2) Sur la base du nombre moyen pondéré d'actions, le dividende ressort 2,23 € pour 2014 (67 437 827 actions) et à 1,78 € pour 2013 (67 437 827 actions).

IV. – Répartition et affectation des bénéfices

| (En milliers d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|---|------------|------------|
| Bénéfices disponibles | | |
| Report à nouveau des exercices précédents | 3 357 913 | 3 146 578 |
| Bénéfice de l'exercice | 393 118 | 331 374 |
| Total (A) | 3 751 031 | 3 477 952 |
| Affectation des bénéfices | | |
| Dividendes | 150 386 | 120 039 |
| Réserve légale | – | – |
| Réserve libre | – | – |
| Total (B) | 150 386 | 120 039 |
| Report à nouveau (A - B) | 3 600 645 | 3 357 913 |

V. – Résultats financiers de la société au cours des cinq dernières années

(Articles R.225-81 et R.225-102 du Code de commerce)

| (En milliers d'euros.) | 2014 | 2013 | 2012 | 2011 | 2010 |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|
| Situation financière en fin d'exercice | | | | | |
| Capital social | 337 189 | 337 189 | 337 189 | 337 189 | 337 189 |
| Nombre d'actions émises | 67 437 827 | 67 437 827 | 67 437 827 | 67 437 827 | 67 347 820 |
| Valeur nominale des actions en euros | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 |
| Résultats globaux des opérations effectives | | | | | |
| Chiffre d'affaires | 2 902 591 | 3 062 914 | 3 263 800 | 3 316 395 | 3 402 924 |
| Bénéfice avant impôts, amortissements, dépréciations et provisions | 697 821 | 643 612 | 799 099 | 146 388 | 873 707 |
| Bénéfice après impôts, amortissements, dépréciations et provisions | 393 118 | 331 374 | 601 190 | 26 504 | 819 731 |

| | | | | | |
|--|---------|---------|---------|---------|---------|
| Résultats des opérations ramenés à une seule action (en euros) | | | | | |
| Bénéfice après impôts mais avant amortissements, dépréciations et provisions | 8,6 | 7,9 | 8,6 | 4,4 | 12,2 |
| Bénéfice après impôts, amortissements, dépréciations et provisions | 5,8 | 4,9 | 8,9 | 0,4 | 9,2 |
| Dividende versé par action ordinaire jouissance 1 ^{er} janvier | 2,23 | 1,78 | 3,56 | 1,75 | 10,67 |
| Personnel (France) | | | | | |
| Nombre de salariés (1) | 9 144 | 9 198 | 9 424 | 9 860 | 9 694 |
| Nombre de salariés moyen (hors salariés mis à disposition) (2) | 9 158 | 9 207 | 9 645 | 9 748 | 9 615 |
| Montant de la masse salariale | 533 636 | 553 982 | 559 888 | 577 016 | 535 533 |
| Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux | 257 461 | 266 903 | 289 322 | 244 808 | 247 908 |
| Taxe sur les salaires et taxes diverses | 69 723 | 59 794 | 62 784 | 72 650 | 96 763 |
| Montant de l'intéressement et/ou de la participation aux résultats de l'entreprise (3) | 27 237 | 37 520 | — | 29 560 | 39 500 |

(1) Salariés à statut bancaire, inscrits au 31 décembre de chaque année.

(2) Dont 6 194 cadres et 2 964 non-cadres en 2014, 6 202 cadres et 3 005 non-cadres en 2013, 6 402 cadres et 3 243 non-cadres en 2012, 6 322 cadres et 3 426 non-cadres en 2011, 6 116 cadres et 3 499 non-cadres en 2010.

(3) Au titre des résultats de l'exercice précédent.

VI. – Inventaire du portefeuille titres au 31 décembre 2014 (hors titres de transaction)

Titres d'investissement, titres de placement et titres de l'activité de portefeuille

| (En milliers d'euros.) | 31/12/2014 |
|--|------------|
| A – Titres d'investissement | 470 314 |
| Valeurs à revenu fixe | 470 314 |
| Bons du trésor | — |
| Autres effets publics | — |
| Titres du marché interbancaire | — |
| Certificats de dépôt négociables | — |
| Bons à moyen terme négociables | — |
| Obligations et assimilés | 470 000 |
| Créances rattachées | 314 |
| B – Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille | 9 609 391 |
| Valeurs à revenu fixe | 9 590 660 |
| Bons du trésor | 1 184 570 |
| Autres effets publics | 5 346 684 |
| Titres du marché interbancaire | — |
| Billets de trésorerie | — |
| Certificats de dépôt négociables | — |
| Bons à moyen terme négociables | — |
| Fonds communs de créances | — |
| Obligations et assimilés | 2 990 933 |
| Bons à moyen terme négociables émis par des Etablissements de crédit | — |
| Créances rattachées | 68 473 |
| Valeurs à revenu variable | 18 731 |
| Actions et assimilés | 18 731 |
| Parts ou actions d'OPCVM | — |
| Total des titres d'investissement de placement de l'activité de portefeuille | 10 079 705 |

Parts dans les entreprises liées et titres de participation et autres titres détenus à long terme

| (En milliers d'euros.) | 31/12/2014 |
|---|------------|
| A – Titres de participation et titres détenus à long terme | 89 260 |
| Valeurs cotées à la cote officielle | 432 |
| Valeurs françaises non cotées | 88 828 |
| Valeurs étrangères cotées à la cote officielle | – |
| Valeurs étrangères cotées à l'étranger | – |
| Valeurs étrangères non cotées | – |
| Total des créances rattachées | – |
| B – Parts dans les entreprises liées | 1 642 173 |
| Valeurs françaises cotées | – |
| Valeurs françaises non cotées | 1 623 897 |
| Valeurs étrangères cotées | – |
| Valeurs étrangères non cotées | 18 276 |
| Total des créances rattachées | – |
| Total des parts dans les entreprises liées et titres de participation et autres titres détenus à long terme | 1 731 433 |

VII. – Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2014

| (En milliers d'unités monétaires.) | Forme juridique | Activités | Capital | Réserves + report à nouveau avant affectation du résultat | Quote-part du capital détenu en % | Valeur comptable des titres détenus | |
|--|---|-------------------------------------|------------|---|-----------------------------------|-------------------------------------|-----------|
| | | | | | | Brute | Nette |
| A – Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de HSBC France | | | | | | | |
| 1 – Filiales (+ 50 %) | | | | | | | |
| HSBC SFH (France) (ex-HSBC Covered Bonds) 15 rue Vernet – 75008 Paris (France) | SA | Société de financement de l'habitat | 113 250 € | 1 063 € | 100,00 | 113 239 € | 113 239 € |
| HSBC Factoring (France) 103 avenue des Champs-Elysées 75008 Paris (France) | SA | Affacturage | 9 240 € | 62 854 € | 100,00 | 39 236 € | 39 236 € |
| COPARI Société de Constructions et de Participations Immobilières 184 avenue Frédéric & Irène Joliot-Curie 92000 Nanterre (France) | SAS | Marchand de biens | 50 € | 1 129 € | 99,96 | 36 370 € | 1 172 € |
| Société Française et Suisse 64 rue Galilée – 75008 Paris (France) | SA | Société de portefeuille | 599 € | 7 849 € | 100,00 | 60 384 € | 9 368 € |
| FDM 639 rue de Bassano – 75008 Paris (France) | SAS | Société de portefeuille | 139 053 € | 5 663 € | 100,00 | 128 916 € | 128 916 € |
| SAPC UFIPRO Recouvrement 39 rue de Bassano – 75008 Paris (France) | SARL | Société de recouvrement | 7 619 € | 1 561 € | 99,98 | 16 260 € | 9 190 € |
| HSBC Epargne Entreprise (France) 15 rue Vernet – 75008 Paris (France) | SA | Epargne salariale | 16 000 € | 16 688 € | 100,00 | 15 148 € | 15 148 € |
| HSBC Global Asset Management (France) 4 place de la Pyramide – La Défense 9 - 92800 Puteaux (France) | SA | Gestion d'actifs | 8 050 € | 67 876 € | 93,67 | 134 546 € | 134 546 € |
| HSBC Services (France) (ex-HSBC Securities) - 103 avenue des Champs-Elysées - 75008 Paris (France) | SA | Société commerciale | 12 626 € | 13 206 € | 100,00 | 55 988 € | 25 873 € |
| Valeurs Mobilières Elysées (ex-Nobel) - 109 avenue des Champs-Elysées - 75008 Paris (France) | SA | Société de portefeuille | 72 000 € | 28 100 € | 100,00 | 116 376 € | 116 376 € |
| SAF Palissandre - 64 rue Galilée – 75008 Paris (France) | SAS | Société financière | 42 033 € | 873 € | 100,00 | 41 617 € | 41 617 € |
| HSBC Leasing (France) - 39 rue de Bassano – 75008 Paris (France) | SAS | Crédit-bail | 168 528 € | 59 € | 100,00 | 281 756 € | 281 756 € |
| Société Financière et Mobilière - 103 avenue des Champs-Elysées - 75008 Paris (France) | SA | Société de participation | 40 000 € | 51 082 € | 100,00 | 84 053 € | 84 053 € |
| Foncière Elysées - 103 avenue des Champs-Elysées - 75008 Paris (France) | SAS | Société immobilière | 14 043 € | 14 119 € | 100,00 | 44 478 € | 37 614 € |
| Société Immobilière Malesherbes Anjou - 103 avenue des Champs-Elysées - 75008 Paris (France) | SA | Société immobilière | 13 412 € | 9 967 € | 100,00 | 49 385 € | 33 232 € |
| Charterhouse Management Services Ltd - 8 Canada Square - London E14 5HQ (Royaume-Uni) | Société à responsabilité limitée de droit anglais | Société de portefeuille | 10 000 GBP | 2 196 GBP | 100,00 | 12 839 € | 12 839 € |
| HSBC Real Estate Leasing (France) - 15 rue Vernet – 75008 Paris (France) | SA | Crédit bail immobilier | 38 255 € | 35 216 € | 80,98 | 37 190 € | 37 190 € |
| CCF & Partners Asset Management Ltd - 8 Canada Square - London E14 5HQ (Royaume-Uni) | Société à responsabilité limitée de droit anglais | Holding d'investissement | 5 000 GBP | 5 576 GBP | 100,00 | 5 438 € | 5 438 € |
| HSBC Assurances Vie (France) - 15 rue Vernet – 75008 Paris (France) | SA | Compagnie d'assurance | 115 000 € | 270 060 € | 100,00 | 513 985 € | 513 985 € |
| 2 – Participations (10 à 50 %) | | | | | | | |
| B – Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de HSBC France | | | | | | | |
| 1 – Filiales non reprises au paragraphe 1 | | | | | | | |
| a) Filiales françaises (ensemble) | – | | – | – | – | 50 € | 50 € |
| b) Filiales étrangères (ensemble) | – | | – | – | – | 1 819 € | 1 316 € |
| 2 – Participations non reprises au paragraphe 2 | | | | | | | |

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|-----|-----|
| a) Participations françaises (ensemble) | - | - | - | - | 4 € | 4 € |
| b) Participations étrangères (ensemble) | - | - | - | - | - | - |

(1) Les prêts, avances et cautions sont ceux consentis en dehors du cadre des opérations bancaires habituelles.

(2) Pour les banques, produit net bancaire.

| (en milliers d'unités monétaires) | Prêts et avances consentis par HSBC France et non remboursés (1) | Montants des cautions et avals fournis par HSBC France (1) | Chiffre d'affaires du dernier exercice (2) | Résultat (bénéfice net ou perte du dernier exercice) | Dividendes encaissés par HSBC France au cours de l'exercice | Observations |
|--|--|--|--|--|---|--------------|
| A – Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de HSBC France | | | | | | |
| 1 – Filiales (+ 50 %) | | | | | | |
| HSBC SFH (France) (ex-HSBC Covered Bonds) 15 rue Vernet – 75008 Paris (France) | - | - | 110 730 € | 1 412 € | - | - |
| HSBC Factoring (France) 103 avenue des Champs-Élysées 75008 Paris (France) | 1 437 € | - | 37 483 € | 9 060 € | - | - |
| COPARI Société de Constructions et de Participations Immobilières 184 avenue Frédéric & Irène Joliot-Curie 92000 Nanterre (France) | - | - | 3 € | -10 € | - | - |
| Société Française et Suisse 64 rue Galilée – 75008 Paris (France) | - | - | 38 € | -119 € | 2 013 € | - |
| FDM 639 rue de Bassano – 75008 Paris (France) | - | - | 356 € | 229 € | - | - |
| SAPC UFIPRO Recouvrement 39 rue de Bassano – 75008 Paris (France) | - | - | 22 € | 11 € | - | - |
| HSBC Epargne Entreprise (France) 15 rue Vernet – 75008 Paris (France) | - | - | 8 574 € | -3 950 € | - | - |
| HSBC Global Asset Management (France) 4 place de la Pyramide – La Défense 9 - 92800 Puteaux (France) | 331 € | - | 198 680 € | 29 298 € | 31 106 € | - |
| HSBC Services (France) (ex-HSBC Securities) - 103 avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris (France) | - | - | 140 € | 19 € | - | - |
| Valeurs Mobilières Elysées (ex-Nobel) - 109 avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris (France) | - | - | 55 916 € | 13 574 € | 9 245 € | - |
| SAF Palissandre - 64 rue Galilée – 75008 Paris (France) | - | - | 101 € | 55 € | 66 € | - |
| HSBC Leasing (France) - 39 rue de Bassano – 75008 Paris (France) | - | - | 35 949 € | -24 653 € | - | - |
| Société Financière et Mobilière - 103 avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris (France) | - | - | 3 253 € | -2 854 € | 2 800 € | - |
| Foncière Elysées - 103 avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris (France) | - | - | 1 645 € | 1 459 € | 8 344 € | - |
| Société Immobilière Malesherbes Anjou - 103 avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris (France) | - | - | 11 960 € | 2 131 € | 29 889 € | - |
| Charterhouse Management Services Ltd - 8 Canada Square - London E14 5HQ (Royaume-Uni) | - | - | 44 € | -24 € | - | - |
| HSBC Real Estate Leasing (France) - 15 rue Vernet – 75008 Paris (France) | - | - | 182 168 € | 8 740 € | 6 098 € | - |
| CCF & Partners Asset Management Ltd - 8 Canada Square - London E14 5HQ (Royaume-Uni) | - | - | 19 € | 12 € | - | - |
| HSBC Assurances Vie (France) - 15 rue Vernet – 75008 Paris (France) | 270 000 € | - | 1 930 € | 61 € | - | - |
| 2 – Participations (10 à 50 %) | | | | | | |
| B – Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de HSBC France | | | | | | |
| 1 – Filiales non reprises au paragraphe 1 | | | | | | |
| a) Filiales françaises (ensemble) | - | - | - | - | 2 864 € | - |
| b) Filiales étrangères (ensemble) | - | - | - | - | - | - |
| 2 – Participations non reprises au paragraphe 2 | | | | | | |
| a) Participations françaises (ensemble) | - | - | - | - | - | - |

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| b) Participations étrangères (ensemble) | - | - | - | - | - | - |
|---|---|---|---|---|---|---|

(1) Les prêts, avances et cautions sont ceux consentis en dehors du cadre des opérations bancaires habituelles.

(2) Pour les banques, produit net bancaire.

VIII. – Transactions avec les filiales et autres entreprises liées

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | |
|--|------------|--------------------------|
| | Filiales | Autres entreprises liées |
| Actif | | |
| Effets publics et valeurs assimilés | - | 3 716,3 |
| Créances sur les établissements de crédit | 2 991,7 | 5 222,4 |
| Opérations avec la clientèle | 173,2 | 547,3 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 525,0 | - |
| Passif | | |
| Dettes envers les établissements de crédit | 4 569,4 | 10 197,5 |
| Opérations avec la clientèle | 1 052,5 | 95,0 |
| Dettes représentées par un titre | - | - |
| Autres passifs | - | 3 716,3 |
| Dettes subordonnées | - | 260,0 |
| Hors-bilan | | |
| Engagements de financement donnés | 1 331,3 | 1 587,6 |
| Engagements de garanties donnés | 118,5 | 249,4 |
| Engagements sur titres donnés | - | 550,2 |

IX. – Notes annexes aux comptes sociaux

Faits significatifs de l'exercice 2014

Activité

L'année 2014 a été marquée par un contexte de faible croissance économique en France et en Europe avec, en particulier, une nouvelle baisse de l'investissement des entreprises dans un contexte de taux d'intérêt historiquement bas.

Le produit net bancaire, à 2 064 millions d'euros, s'inscrit en hausse de 3 % par rapport à l'année 2013. Cette variation s'explique par une bonne performance d'ensemble des métiers dans un contexte difficile, notamment les activités de Banque de particuliers et de gestion de patrimoine. La Banque de financement d'investissement et de marchés a souffert d'un manque de volatilité et d'une faiblesse de la demande de la clientèle. La répartition des revenus reste équilibrée entre les différents métiers.

Les charges d'exploitation, d'un montant de 1 374 millions d'euros, en baisse de 3 % par rapport à l'exercice précédent, sont bien maîtrisées en dépit de la réalisation d'investissements en matière de conformité, rendus nécessaires par des réglementations de plus en plus rigoureuses.

Le coût du risque de crédit s'établit à 119 millions d'euros contre 87 millions d'euros l'année précédente. Le résultat courant avant impôt s'élève, en 2014, à 514 millions d'euros, en hausse de 16 %.

Le résultat net s'affiche à 393 millions d'euros contre 331 millions d'euros en 2013. Au titre de l'exercice 2014, il est prévu de verser un dividende de 150 millions d'euros.

Au 31 décembre 2014, le total du bilan de HSBC France s'élève à 295,1 milliards d'euros contre 283,8 milliards d'euros au 31 décembre 2013. Cette augmentation est due principalement à l'augmentation de la juste valeur des instruments dérivés du portefeuille de négociation et de la nouvelle activité de prêts emprunts de titres.

Targeted Long Term Refinancing Operations (TLTRO)

HSBC France a participé au TLTRO (Targeted Long Term Refinancing Operation) à hauteur de 1,1 milliard d'euros afin de pouvoir continuer d'accompagner le développement de ses clients en leur proposant des crédits à taux compétitifs.

Emissions

HSBC France a également renforcé son capital réglementaire fin 2014 sous forme d'une dette subordonnée Tier 2 de 260 millions d'euros intégralement souscrite par HSBC Holdings plc.

Afin de financer le développement de ses activités, HSBC France a émis 2 milliards d'euros de titres de créance négociables moyen terme à 2 ans (28 points de base au-dessus de l'Euribor 3 mois).

Prêts emprunts de titres

Dans le cadre des opérations de marché, HSBC France a traité pour la première fois en septembre 2014 des prêts/emprunts de titres avec la contrepartie HBEU. Au 31 décembre 2014, les opérations de prêts/emprunts de titres s'élèvent à 2,2 milliards d'euros.

Mise en place du Mécanisme de Supervision Unique

Dans la perspective du lancement du Mécanisme de surveillance unique (MSU), entré en vigueur le 4 novembre 2014, la Banque centrale européenne a réalisé une évaluation complète (comprehensive assessment) des plus grandes banques de la zone euro, placées désormais sous sa supervision. Cette

évaluation comprend notamment la réalisation d'un examen de la qualité des actifs (Asset Quality Review, AQR) et des tests de résistance (stress tests) ces derniers étant menés en coopération avec l'Autorité bancaire européenne (ABE). L'exercice a porté sur 128 banques de 18 Etats membres représentant 85 % des actifs bancaires de la Zone euro. En sa qualité d'établissement de crédit relevant du mécanisme MSU, HSBC France, comme HSBC Malte, a fait l'objet de cette évaluation. Le reste du Groupe HSBC n'a pas été soumis à cet examen.

Dans ce contexte, HSBC France a maintenu l'application de ses principes et méthodes comptables inchangés par rapport à l'exercice précédent. Le résultat détaillé de l'examen de la qualité des actifs est présenté dans le rapport de gestion en pages 10 et 11 ainsi que dans la note 44 des comptes consolidés en pages 249 à 252.

1. – Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes d'HSBC France sont établis conformément aux règlements 2014-03 et 2014-07 de l'ANC et aux principes comptables généralement admis en France et applicables aux établissements de crédit.

a. - Comptabilisation et amortissement des immobilisations

HSBC France applique les dispositions des articles 214-1 à 214-27. Evaluation des actifs postérieurement à leur date d'entrée du règlement n° 2014-03 de l'ANC relatives à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

HSBC France applique l'approche par composants pour l'enregistrement et l'amortissement des immobilisations.

Immeubles d'exploitation et de placement

Pour les immeubles d'exploitation et de placement, HSBC France a appliqué cette approche par composants en retenant a minima les composants et les modes et durées d'amortissements suivants :

| Composants | Durées et modes d'amortissements |
|---|----------------------------------|
| Infrastructures | |
| Construction | 25 et 50 ans, linéaire |
| Gros œuvre | 25 ans, linéaire |
| Installations techniques | |
| Climatisation Ventilation Chauffage | 10 ans, linéaire |
| Installation électrique lourde | 10 ans, linéaire |
| Installation téléphonique et électricité légère | 10 ans, linéaire |
| Installation sécurité | 10 ans, linéaire |
| Agencements | |
| Travaux et agencements de second œuvre | 10 ans, linéaire |

Fonds de commerce

Les fonds de commerce acquis sont susceptibles de faire l'objet d'une dépréciation en cas d'indices objectifs de perte de valeur.

Autres immobilisations

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés :

| | Durées et modes d'amortissements |
|-----------------------|-----------------------------------|
| Matériel de bureau | 5 ans, dégressif ou linéaire |
| Mobilier | 5 à 10 ans, dégressif ou linéaire |
| Matériel informatique | 3 à 5 ans, dégressif ou linéaire |
| Logiciels | 3 à 5 ans, linéaire |

Immobilisations données en location – crédit-bail mobilier

Les immobilisations données en location dans le cadre de l'activité de crédit-bail mobilier sont enregistrées conformément aux principes comptables définis par l'avis n° 2006-C du 4 octobre 2006 du Comité d'Urgence afférant à l'interprétation des dispositions de l'avis n° 2004-15 du 23 juin 2004 du CNC relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs excluant dans les comptes individuels les contrats de location au sens d'IAS 17 du champ d'application des articles 211-1 à 224-4 du règlement n° 2014-03 de l'ANC.

Les immobilisations données en location dans le cadre de l'activité de crédit-bail mobilier sont amorties, en utilisant la méthode linéaire, sur la durée de vie probable d'utilisation des biens.

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- mobilier et matériel de bureau : 5 ans ;
- matériel informatique : 3 ans ;
- matériel et outillage : 5 à 7 ans.

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles données en location sont portées dans les charges sur opérations de crédit-bail et location avec option d'achat ou de location simple.

Dans la comptabilité financière, l'encours financier des contrats est substitué aux immobilisations nettes données en location. La différence entre les encours financiers et la valeur nette comptable des immobilisations est représentée par la réserve latente brute.

b. - Portefeuille titres

Les opérations sur titres sont enregistrées conformément aux principes comptables définis aux articles 2311-1 à 2391-1 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes :

- les titres de transaction ;

- les titres de placement ;
- les titres d'investissement ;
- les titres de l'activité du portefeuille ;
- les autres titres détenus à long terme ;
- les titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Les titres sont enregistrés au bilan en date de règlement.

Titres de transaction

Les titres de transaction sont à l'origine des titres négociables sur un marché actif, acquis ou vendus dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme et détenus dans le cadre de l'activité de mainteneur de marché ou gérés dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction.

Les titres de transaction sont enregistrés à leur prix de revient (coupon couru inclus s'il s'agit de titres à revenu fixe). A la date de clôture, ces titres sont évalués au prix du marché et les variations de valeur sont portées dans le compte de résultat.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres, frais exclus.

Les titres de transaction sont, pour l'essentiel, évalués sur la base de cotations de marché accessibles. Lorsque le marché devient inactif, la banque a recours à des techniques de valorisation qui tiennent compte de la nouvelle qualification du marché. La juste valeur ainsi déterminée contient donc une part de jugement.

Titres de placement

Les titres de placement sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres visés aux articles 2351-1, 2351-2 et 2351-3 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, acquis dans une optique de rendement et pouvant faire l'objet d'une revente à plus ou moins brève échéance.

A la date d'acquisition, ils sont enregistrés au bilan à leur prix de revient (hors coupon couru à l'achat pour les titres à revenu fixe).

A la clôture de la période, les titres de placement sont évalués individuellement au plus bas du prix de revient ou du prix de marché. Le prix de marché des titres à revenu variable est représenté par le cours du 31 décembre pour les titres cotés et par la valeur probable de négociation pour les titres non cotés.

Le prix de marché des titres à revenu fixe est le cours du dernier jour ouvré de la période.

Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation.

Les résultats réalisés ou latents sur instruments de couverture sont pris en compte par ligne de titres pour le calcul des dépréciations.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Titres d'investissement

Sont considérés comme des titres d'investissement les titres à revenu fixe qui ont été acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à l'échéance.

Les titres d'investissement sont enregistrés à la date de leur acquisition au prix d'acquisition.

Les titres d'investissement sont maintenus à leur coût historique.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produits sur la durée de vie résiduelle des titres.

En cas de risque de contrepartie, les titres font l'objet d'une dépréciation.

Titres de l'activité de portefeuille

Cette rubrique regroupe les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention.

Les modalités d'évaluation de la valeur d'utilité sont précisées ci-après.

Autres titres détenus à long terme

Les "Autres titres détenus à long terme" sont des actions et valeurs assimilées que HSBC France entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice. Ces titres sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité.

Les modalités d'évaluation de la valeur d'utilité sont précisées ci-après.

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

La rubrique "Titres de participation et parts dans les entreprises liées" regroupe les titres détenus de façon durable (titres de participation) et les titres de filiales (parts dans les entreprises liées).

Les titres de participation sont évalués individuellement au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'utilité.

L'appréciation de la valeur d'utilité des titres de l'activité de portefeuille, des autres titres détenus à long terme et des titres de participation est effectuée selon une approche globale reposant sur la combinaison de différents critères :

- l'appréciation économique et financière de la société fondée essentiellement sur la valeur de son actif net réévalué ;
- l'appréciation du marché fondée sur des études d'analystes financiers ;
- l'évolution des cours de Bourse pour les sociétés cotées, et pour les titres de participation, la prise en compte des relations spécifiques pouvant exister entre HSBC France et chacune des sociétés concernées.

Enregistrement des résultats

Les plus ou moins-values sur titres de transaction sont enregistrés dans la rubrique "gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation".

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dépréciation sur titres de placement sont enregistrés dans la rubrique "gains ou pertes sur opérations de placement et assimilés".

Concernant les autres titres, les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dépréciation sont enregistrés dans la rubrique "gains et pertes sur actifs immobilisés" du compte de résultat.

Opérations de pension livrée

Les opérations de cession ou d'acquisition temporaires de titres qui s'inscrivent juridiquement dans le cadre de la loi n° 93-1444 du 31 décembre 1993 modifiée par la loi n° 2003-1311 du 30 décembre 2003, dites de pension livrée sur titres, sont sans incidence sur la composition et la valorisation du portefeuille titres. Au plan comptable, conformément aux articles 2411-1 à 2412-4 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, elles sont traitées comme des opérations de financement, la contrepartie des mouvements de trésorerie étant, suivant le sens de l'opération, une créance ou une dette. Les produits et charges perçus ou supportés par le cessionnaire ou le cédant sont comptabilisés en intérêts.

Valeurs reçues ou données en pension

Les opérations de pension qui ne sont pas effectuées dans le cadre de la loi n° 93-1444 sont classées sous cette rubrique dans le bilan. Leur traitement comptable est identique à celui décrit ci-dessus pour les pensions livrées.

Un traitement similaire est appliqué aux opérations de “Buy and sell back” et “Sell and buy back”.

Prêts emprunts de titres

Les opérations de prêts emprunts de titres sont enregistrées conformément à l'article 2361-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Hors bilan des pensions au coût

Conformément à l'article 2371-4 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, les opérations de pension sont enregistrées en hors bilan sur la ligne “engagements sur titre” entre la date de négociation et la date de règlement/livraison.

c. - Créances et dettes**Prêts évalués individuellement**

Créances douteuses et douteuses compromises

Les créances douteuses et douteuses compromises sont comptabilisées conformément à l'article 2222-1 du règlement 2014-07 de l'ANC.

Sont classées en créances douteuses les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque probable ou certain de non-recouvrement total ou partiel.

La segmentation des encours chez HSBC France se reflète dans le système de notation interne des crédits en vigueur dans l'établissement : aux clients sains correspond une note allant de 1 à 8 ; les clients douteux non compromis se voient attribuer la note 9 ; la note 10 est réservée aux douteux compromis. Les notations externes n'influencent pas directement la segmentation des encours, si ce n'est qu'une créance dont la note externe traduit une situation de défaut sera classée dans une catégorie “douteux”, sauf circonstances exceptionnelles.

Sont ainsi classées en créances douteuses :

- les créances impayées depuis plus de trois mois pour tous les types de crédit et de crédit-bail mobilier, ce délai étant porté à plus de six mois en matière de crédit immobilier ou de crédit-bail immobilier et à plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales ;
- les créances présentant des critères de risque avéré ;
- les créances qui, avant même l'expiration de ces délais, présentent un caractère contentieux (redressement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, etc.) ;
- les créances issues de restructurations pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut.

HSBC France applique les dispositions de l'article 2221-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC relatif au caractère douteux des découverts. Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que :

- le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par HSBC France ; ou
- le débiteur a été averti que son encours dépasse une limite fixée par HSBC France dans le cadre de son dispositif de contrôle interne ; ou
- le débiteur a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Le déclassement en douteux d'une créance entraîne immédiatement celui de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie, selon le principe de contagion et, le cas échéant, le déclassement en douteux des contreparties du même groupe, selon une analyse au cas par cas.

En application de l'article 2221-5 du règlement n° 2014-07 de l'ANC relatifs au traitement comptable du risque de crédit, HSBC France a mis en oeuvre les dispositions spécifiques portant sur les créances restructurées et les créances douteuses compromises.

En application de l'article 2221-8 du règlement 2014-7 de l'ANC, sont considérées comme douteuses compromises les créances dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Il s'agit des créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée ou pour lesquelles le contrat a été résilié en cas de crédit-bail, ainsi que des créances classées en douteux depuis plus d'un an, sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé compte tenu des informations sur les perspectives de recouvrement disponibles à ce stade. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif.

Retour en encours sain

Un encours devenu douteux peut être à nouveau classé dans la catégorie des encours sains lorsque le paiement des échéances initiales de cet encours a repris de manière régulière, sans incident de paiement conformément à l'article 2221-5 du règlement 2014-07 de l'ANC.

Concernant les crédits restructurés, le classement en encours douteux peut être abandonné si, d'une part, l'encours respecte la condition précédente et, d'autre part, le risque sur la contrepartie est levé.

Instruments de réduction des risques

La banque a recours aux différents instruments usuels de réduction des risques : cautionnement, garanties réelles (réévaluées au moins annuellement, selon leur nature) et, de façon marginale, achat de dérivés de crédit (CDS). Dans ce dernier cas, la réduction des risques n'est prise en compte que dans la mesure où le dérivé de crédit répond aux critères réglementaires le permettant (durée, devise, etc.).

Enregistrement en résultat

Les dotations sur dépréciations des créances douteuses et douteuses compromises, prises en charge pour la détermination du résultat de l'activité bancaire, sont déterminées, chaque année, en fonction des risques de non-recouvrement évalués après analyse individuelle de chacun des dossiers concernés. Conformément à l'article 2231-1 du règlement 2014-07 de l'ANC, les dépréciations sur créances douteuses et douteuses compromises sont égales à la différence entre la valeur actualisée des flux de récupération futurs attendus et la valeur brute comptable de l'actif. Ces dépréciations ne peuvent pas être inférieures aux intérêts enregistrés sur les encours douteux non encaissés.

Les flux prévisionnels sont déterminés, à dire d'expert, en fonction de l'examen individuel de la situation du client, notamment de l'existence ou de la probabilité d'une procédure collective à son encontre ainsi que de la valeur et de la liquidité des garanties détenues. Quant au taux d'actualisation utilisé, il s'agit du taux d'intérêt effectif d'origine des créances pour les crédits à taux fixe et du dernier taux contractuel connu pour les crédits à taux variables. Au compte de résultat, les dotations et reprises sur dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties sont comptabilisées sur la ligne “Coût du risque”.

Prêts évalués sur base de portefeuille

Les créances douteuses ne sont pas évaluées sur base de portefeuille. Les dépréciations sont évaluées sur base individuelle.

Décotes sur créances restructurées

En application des articles 2221-5 et 2231-3 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, HSBC France met en oeuvre les dispositions spécifiques portant sur les créances restructurées dès lors qu'elles ont une incidence significative.

Lors de la restructuration, tout abandon de principal ou d'intérêt, échu ou couru, est constaté en perte.

Par ailleurs, au moment de la restructuration, le prêt restructuré fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration. Le taux d'actualisation retenu est le taux d'intérêt effectif d'origine pour les prêts à taux fixe, ou le dernier taux effectif avant la date de restructuration déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable.

Cette décote est enregistrée en coût net du risque lors de la restructuration, puis reprise en marge d'intérêts sur la durée restant à courir de la créance.

Application du taux d'intérêt effectif

En application des articles 2111-1 à 2171-1 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, HSBC France a mis en oeuvre la comptabilisation de l'étalement des commissions et des coûts liés à l'octroi d'un prêt avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010.

d. - Dettes envers les établissements de crédit et opérations avec la clientèle

L'ensemble des dettes est enregistré au coût amorti. Sont incluses dans ces rubriques les opérations de pension. Quant aux intérêts courus sur ces dettes, ils sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

e. - Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont classées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés enregistrés au sein des dettes subordonnées.

Les intérêts courus non échus rattachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.

f. - Provisions

Conformément au règlement n° 2014-03 de l'ANC article 3222, les provisions sont constatées lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente attendue du bénéficiaire (qu'il soit connu ou pas), sera nécessaire pour éteindre une obligation juridique ou implicite du fait d'événements passés et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Provisions pour retraites et autres avantages

HSBC France a choisi d'adopter la recommandation 2013-02 de l'ANC relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires à prestations définies.

HSBC France fait bénéficier certains salariés d'avantages postérieurs à l'emploi, à savoir : régimes de retraite, indemnités de fin de carrière.

Les coûts comptabilisés pour le financement des régimes à prestations définies sont déterminés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées, chaque régime faisant l'objet d'évaluations actuarielles annuelles.

Les profits et pertes actuariels sont comptabilisés en résultat.

Le coût des services de l'année, le rendement attendu des actifs du régime, le coût des services passés, ainsi que l'effet de désactualisation des passifs du régime sont comptabilisés en charges d'exploitation.

L'engagement net au titre des prestations définies comptabilisé au bilan représente la valeur actuelle des obligations de prestations définies, corrigée des coûts de services passés non comptabilisés et diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Tout actif résultant de ce calcul est limité au coût des services passés non comptabilisés, augmenté de la valeur actuelle des remboursements disponibles des futures cotisations au régime.

Les versements aux régimes à cotisations définies et aux régimes de retraite publics sont comptabilisés en charge à la date à laquelle ils sont dus lorsque les obligations de HSBC France au titre des régimes sont équivalentes à celles d'un régime à cotisations définies.

Provision sur PEL et CEL

Les Comptes Epargne Logement (CEL) et les Plans d'Epargne Logement (PEL) sont des instruments financiers spécifiques institués par la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne. Conformément aux articles 2621-1 à 2624-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC relatifs à la comptabilisation des comptes et plans d'épargne logement dans les établissements habilités à recevoir des dépôts d'épargne logement et à consentir des prêts d'épargne logement, HSBC France provisionne les conséquences défavorables des engagements sur PEL/CEL dans ses comptes sociaux.

Les engagements PEL sont évalués par génération, sans compensation entre les générations. Les engagements CEL sont considérés comme une seule et même génération, distincte de celles des PEL.

Les provisions liées aux conséquences défavorables de ces engagements sont calculées sur la base d'un modèle qui tient compte :

- d'une estimation du comportement futur d'épargne et de crédit de la clientèle, résultant de données historiques ;
- de la valeur des différents paramètres de marché, notamment taux et volatilité, déterminés à partir de données observables à la date d'évaluation.

Provision au titre des paiements à base d'actions

Plan d'actions gratuites du Groupe HSBC

Le plan d'actions gratuites du Groupe HSBC est un plan de rétribution de la performance et de rétention des salariés les plus performants.

HSBC France n'a pas conclu d'arrangements spécifiques pour des paiements à base d'actions. Il bénéficie des plans de souscription d'actions de HSBC Holdings plc qui prévoient des attributions d'options et d'actions.

En 2005, le Groupe HSBC a profondément revu sa politique d'attribution d'options et d'actions gratuites à ses salariés.

Le nouveau règlement des plans d'options et actions gratuites a été soumis à l'approbation de son Assemblée Générale en mai 2005. Ce règlement prévoit la mise en place d'un sous-plan français (Schedule 3 de la règle générale) qui respecte les règles légales et fiscales en vigueur en France. Ce règlement a été revu en 2011 afin, d'une part, de prendre en compte les modifications réglementaires impactant le plan et, d'autre part, de formaliser les règles du "Group Performance Share Plan" qui s'adresse aux cadres supérieurs du Groupe. Dans ce contexte, le sous-plan français (Schedule 5 du nouveau règlement) a également fait l'objet d'une revue pour se conformer aux règles sociales et fiscales locales.

Depuis 2006, le Groupe a mis en place des plans d'attribution d'actions gratuites à certains de ses salariés, qui prévoient l'attribution d'un nombre fixe de titres HSBC Holdings plc. L'acquisition des titres est définitive pour le salarié deux ou trois ans après leur attribution, sous réserve de présence du salarié dans le Groupe HSBC.

Les plans octroyés à compter de 2009 par HSBC France n'ont pas fait l'objet d'une couverture par HSBC Holdings plc. La livraison des titres est donc réalisée par l'achat des titres sur le marché, au plus tard à la date d'échéance du plan.

Conformément à l'article 624-1 du règlement 2014-03 de l'ANC :

- la charge est constatée linéairement sur la période d'acquisition des droits par contrepartie d'un compte de provision qui est soldé lors de l'acquisition définitive par les salariés. La valorisation de la charge tient compte d'hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance ;
- la provision constatée est basée sur le cours de clôture de l'action HSBC Holdings plc.

Plan d'options de souscription d'actions du Groupe HSBC

Le plan d'options de souscription d'actions du Groupe HSBC est un plan d'incitation à long terme qui a été ouvert à certains salariés du Groupe HSBC, entre 2000 et 2005. Son objectif était de sensibiliser les salariés les plus performants aux objectifs de création de valeur pour les actionnaires. Les options ont été attribuées à la valeur de marché et peuvent normalement être exercées à compter de la troisième année et jusqu'au dixième anniversaire de leur attribution, sous réserve des conditions d'acquisition des droits.

Par ailleurs, des options de souscription d'actions du Groupe HSBC sans condition de performance ont été attribuées entre 2001 et 2005 à certains salariés du Groupe HSBC.

Enfin, des options de souscription d'actions avec conditions de performance ont été attribuées en 2005 dans le cadre du Plan d'actionnariat HSBC aux membres de la Direction Générale en France. L'attribution de ces options est assortie d'un bonus qui sera versé à la date d'exercice des options et d'un montant égal au prix d'exercice des options attribuées. Ces options de souscription d'actions sont soumises à une double condition de performance du

Groupe HSBC, à savoir, un niveau absolu de bénéfice par action et un niveau de rendement total des fonds propres, sur la base du classement du Groupe HSBC par rapport à un échantillon de valeurs comparables composé de 28 grandes banques. Les options sont acquises à l'issue d'un délai de trois ans et peuvent être exercées jusqu'au quatrième anniversaire de la date de leur attribution, après quoi elles deviennent caduques.

g. - Position de change

A l'exception des positions de change structurelles valorisées au cours historique, les positions de change actives et passives en devises sont réévaluées au cours en vigueur à la clôture de la période et les profits ou pertes ainsi dégagés sont inclus dans les produits ou charges d'exploitation bancaire.

h. - Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme, non dénoués à la date de clôture et couverts par des opérations au comptant, sont réévalués au cours du comptant de fin de la période. Les reports ou déports calculés lors de leur conclusion sont enregistrés prorata temporis au compte de résultat. Les contrats de change à terme secs ou couverts par des instruments à terme sont réévalués au cours du terme restant à courir.

i. - Instruments financiers à terme

Le Groupe HSBC France est actif sur l'ensemble des marchés des instruments financiers, soit pour le compte de sa clientèle, soit dans une optique de couverture d'éléments de bilan ou d'arbitrage.

Options de taux et de change

Les options sont des contrats passés entre deux parties qui confèrent à l'une d'elles, l'acheteur, le droit d'acheter ou de vendre un actif réel ou un autre instrument financier appelé "actif sous-jacent" au terme d'une certaine période, à un prix convenu au moment de la conclusion du contrat.

Les contrats d'options se traduisent par le versement d'une prime par l'acheteur au vendeur.

HSBC France traite des options de taux et des options de change.

Les principes de base du traitement comptable de ces différents produits sont identiques.

A la conclusion du contrat, le montant notionnel de "l'actif sous-jacent" sur lequel porte l'option est enregistré en hors-bilan.

En matière de produits et de charges, on distingue les contrats de couverture des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché ou d'arbitrage :

- les produits et charges relatifs aux opérations de couverture sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert ;
- dans le cas des opérations de marché, les positions sont revalorisées en date de situation. Pour les opérations cotées sur un marché organisé ou assimilé au sens du règlement n° 2014-07 de l'ANC (Livre II – Titre 5 – Chapitre 1 Comptabilisation des instruments financiers à terme de taux d'intérêts, articles 2511-1 à 2516-1), les variations de valeur de la position sont inscrites au compte de résultat, soit par le biais des appels de marge, soit directement à la suite d'un calcul mathématique lorsque les options ne sont pas cotées.

Contrats à terme de taux d'intérêts (futures, etc.)

Le mode de comptabilisation est identique à celui décrit ci-dessus pour les options.

Contrats d'échange de devises et/ou de conditions d'intérêts (swaps, FRA)

Les contrats d'échange de devises et/ou de conditions d'intérêts sont enregistrés conformément aux articles 2521-1 et 2529-1 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Les contrats sont comptabilisés distinctement selon qu'ils ont pour objet :

- de maintenir des positions ouvertes isolées afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt ;
- de couvrir, de manière identifiée dès l'origine, le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes, ou le risque de crédit dans le cas des Credit Default Swaps (CDS) ;
- de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement sur l'actif, le passif et le hors-bilan ;
- de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (activité de trading).

Sur le plan comptable, les méthodes utilisées diffèrent selon qu'il s'agit d'opérations de couverture ou d'opérations réalisées dans le cadre de l'activité de trading.

Les résultats des opérations de couverture d'actifs ou de passifs sont enregistrés prorata temporis. Il en est ainsi notamment pour les swaps, de taux négociés dans le cadre de la macro-couverture.

Les résultats sur les positions gérées dans le cadre d'un portefeuille de swaps de transaction sont évalués en valeur de marché après prise en compte d'une réfaction au titre du risque de contrepartie et des frais futurs de gestion du portefeuille.

Dans les activités de marché, les contrats négociés par HSBC France sont réévalués aux conditions du marché dès la date de négociation.

Les montants des notionnels sont inscrits en hors-bilan.

Risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme

La valeur de marché des contrats doit tenir compte des risques de contreparties afférents aux contrats.

La correction de valeur au titre du risque de contrepartie est au moins égale au coût en fonds propres déterminé dans les conditions précisées à l'article 2525-3 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

j. - Impôts différés

Des impôts différés sont constatés sur la base des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. En règle générale, tous les écarts temporaires imposables donnent lieu à l'enregistrement d'un passif d'impôt différé tandis que les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il existe une probabilité de bénéfices imposables futurs sur lesquels affecter ces écarts temporaires déductibles.

Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition prévisionnels applicables sur les périodes auxquelles les actifs seront réalisés ou les passifs réglés.

k. - Information sectorielle

L'information n'est pas disponible sur la base des comptes sociaux mais est détaillée dans l'annexe aux comptes consolidés (voir Note 10 page 152).

2. – Créances sur les établissements de crédit

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|------------------------|------------|------------|
| A vue (1) | 14 848,7 | 21 505,9 |
| A terme | 17 949,4 | 20 383,9 |
| ≤ 3 mois | 8 232,7 | 13 914,5 |

| | | |
|-------------------------------------|----------|----------|
| > 3 mois et ≤ 1 an | 5 477,5 | 1 565,5 |
| > 1 an et ≤ 5 ans | 3 885,9 | 4 436,2 |
| > 5 ans | 353,3 | 467,7 |
| Créances rattachées | 11,3 | 15,7 |
| Total | 32 809,4 | 41 905,5 |
| Dont titres reçus en pension livrée | 23 781,8 | 28 343,4 |
| Dont prêts subordonnés | 61,9 | 61,9 |

(1) Y compris pensions au jour le jour.

3. – Crédits à la clientèle

Encours de fin de période

Ventilation des encours par nature

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--|------------|------------|
| Créances commerciales | 430,0 | 166,4 |
| Comptes ordinaires débiteurs | 1 487,0 | 1 423,9 |
| Autres concours à la clientèle (1) | 50 376,9 | 53 502,0 |
| Total | 52 293,9 | 55 092,3 |
| Dont crédits éligibles au refinancement de la Banque centrale européenne ou Banque de France | 14 178,1 | 15 475,0 |
| (1) Dont crédits à durée indéterminée | 20,3 | 12,0 |

Ventilation des encours par qualité

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | | | | 31/12/2013 Total |
|--|---------------|-----------------|----------------------------------|----------|---------------------|
| | Encours sains | Encours douteux | Dépréciation sur encours douteux | Total | |
| Crédits aux particuliers | 11 947,9 | 270,6 | -78,9 | 12 139,6 | 11 314,9 |
| Crédits à la clientèle financière | 693,8 | 13,6 | -3,4 | 704,0 | 615,8 |
| Crédits à la clientèle non financière | 18 254,1 | 1 189,8 | -522,4 | 18 921,5 | 18 186,0 |
| Titres reçus en pension livrée | 20 451,2 | – | – | 20 451,2 | 24 896,7 |
| Créances rattachées | 77,6 | – | – | 77,6 | 78,9 |
| Total | 51 424,6 | 1 474,0 | -604,7 | 52 293,9 | 55 092,3 |
| Dont prêts subordonnés | | | | 7,1 | 8,6 |
| Dont créances douteuses non compromises brutes | | | | 732,5 | 778,4 |
| Dont créances douteuses compromises brutes | | | | 741,1 | 773,7 |
| Dont dépréciations sur créances douteuses non compromises brutes | | | | -132,7 | -124,7 |
| Dont dépréciations sur créances douteuses compromises brutes | | | | -472,0 | -487,3 |
| Dont crédits restructurés | | | | 402,6 | 473,9 |

Ventilation des encours selon la durée restant à courir

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|---|------------|------------|
| A vue (1) | 8 798,5 | 9 223,7 |
| A terme | 43 417,8 | 45 789,7 |
| ≤ 3 mois | 14 818,4 | 18 566,1 |
| > 3 mois et ≤ 1 an | 6 025,4 | 5 625,9 |
| > 1 an et ≤ 5 ans | 11 133,2 | 11 112,9 |
| > 5 ans | 11 440,8 | 10 484,8 |
| Créances rattachées (intérêts à recevoir) | 77,6 | 78,9 |
| Total | 52 293,9 | 55 092,3 |

(1) Y compris pensions au jour le jour.

Ventilation par secteurs d'activité économique

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|------------------------|-----------------|-----------------|
| Particuliers | 12 858,7 | 11 895,4 |
| Industries | 1 631,3 | 1 519,5 |
| Commerce et Services | 8 170,9 | 8 063,2 |
| Immobilier | 5 956,0 | 6 018,1 |
| Finance | 22 100,6 | 26 188,4 |
| Autres | 1 576,4 | 1 407,7 |
| Total | 52 293,9 | 55 092,3 |

4. – Portefeuille de titres de transaction, de placement et d'investissement

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 Valeur nette comptable | 31/12/2013 Valeur nette comptable |
|--|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Effets publics et valeurs assimilées | 34 484,9 | 33 261,4 |
| Titres de transaction | 27 909,2 | 26 579,8 |
| Titres de placement | 6 531,3 | 6 622,8 |
| Titres d'investissement | – | – |
| Créances rattachées | 44,4 | 58,8 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 8 486,8 | 9 003,2 |
| Titres de transaction | 5 001,5 | 6 136,9 |
| Obligations et autres titres cotés | 5 001,5 | 6 136,0 |
| Obligations non cotées, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables | – | – |
| Titres de placement | 2 990,9 | 2 568,6 |
| Obligations cotées | 2 990,9 | 2 568,6 |
| Obligations non cotées, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables | – | – |
| Titres d'investissement | 470,0 | 271,3 |
| Obligations cotées | 470,0 | 271,3 |
| Obligations non cotées, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables | – | – |
| Créances rattachées | 24,4 | 26,4 |
| Dont titres subordonnés | 270,0 | 304,2 |
| Actions et autres titres à revenu variable et TAP | 18,7 | 4,6 |
| Titres de transaction | – | – |
| Actions cotées | – | – |
| Actions et autres titres non cotés | – | – |
| Titres de placement | – | – |
| Actions cotées | – | – |
| Actions et autres titres non cotés | – | – |
| Titres de l'activité de portefeuille (TAP) | 18,7 | 4,6 |
| TAP cotés | – | – |
| TAP non cotés | 18,7 | 4,6 |
| Total | 42 990,4 | 42 269,2 |

Ventilation des effets publics et obligations par durée restant à courir

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--------------------------------------|------------|------------|
| Effets publics et valeurs assimilées | | |
| ≤ 3 mois | 4 095,5 | 1 716,5 |

| | | |
|--|-----------------|-----------------|
| > 3 mois et ≤ 1 an | 1 560,9 | 3 363,0 |
| > 1 an et ≤ 5 ans | 10 526,3 | 11 137,5 |
| > 5 ans | 18 257,8 | 16 985,6 |
| Créances rattachées | 44,4 | 58,8 |
| Total | 34 484,9 | 33 261,4 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | | |
| ≤ 3 mois | 415,7 | 238,0 |
| > 3 mois et ≤ 1 an | 499,4 | 809,3 |
| > 1 an et ≤ 5 ans | 5 063,6 | 5 302,6 |
| > 5 ans | 2 483,7 | 2 626,9 |
| Créances rattachées | 24,4 | 26,4 |
| Total | 8 486,8 | 9 003,2 |

Valeur estimée du portefeuille de titres de placement et des titres de l'activité de portefeuille (TAP)

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | | 31/12/2013 | |
|--|------------------------|-----------------|------------------------|----------------|
| | Valeur nette comptable | Valeur estimée | Valeur nette comptable | Valeur estimée |
| Effets publics et valeurs assimilées | 6 531,3 | 7 049,8 | 6 622,8 | 7 010,6 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 2 990,9 | 3 130,4 | 2 568,6 | 2 633,4 |
| Actions et autres titres à revenu variable et TAP | 18,7 | 20,6 | 4,6 | 5,0 |
| Total titres de placement et TAP (hors créances rattachées) | 9 540,9 | 10 200,8 | 9 196,0 | 9 649,0 |

Le portefeuille de titres de placement est constitué essentiellement de titres à revenu fixe dont le risque de taux est généralement couvert. Les règles d'évaluation de ce portefeuille sont indiquées dans la Note 1 b en pages 268 à 270.

Plus et moins-values latentes sur titres de placement et titres de l'activité de portefeuille (TAP)

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | | |
|--|------------------|------------|----------------------------------|
| | Avant provisions | Provisions | Plus-values/ moins-values nettes |
| Plus-values latentes sur titres de placement et TAP (1) | 658,6 | 1,3 | 659,9 |
| Effets publics et valeurs assimilées | 518,4 | 0,1 | 518,5 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 138,3 | 1,2 | 139,5 |
| Actions et autres titres à revenu variable et TAP | 1,9 | – | 1,9 |
| Moins-values latentes sur titres de placement et TAP (1) | 6,0 | 6,0 | – |
| Effets publics et valeurs assimilées | – | – | – |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 0,3 | 0,3 | – |
| Actions et autres titres à revenu variable et TAP | 5,7 | 5,7 | – |

(1) Dont latent des instruments dérivés de couverture associés : - 572,1 millions d'euros.

Informations complémentaires sur les titres données en application du règlement 2014-07 de l'ANC

Montant des titres d'investissement cédés durant l'exercice

Aucun titre d'investissement n'a été cédé.

Différence non amortie entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres

La surcote nette des titres de placement et d'investissement s'élève à 18,4 millions d'euros pour 2014 et à 90,0 millions d'euros pour 2013.

Montant des titres ayant fait l'objet d'un transfert d'un portefeuille à un autre

Aucun titre n'a fait l'objet d'un transfert d'un portefeuille à un autre en 2014 ou en 2013.

5. – Titres de participation, titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|-------------------------|------------------------|------------------------|
| | Valeur nette comptable | Valeur nette comptable |
| Titres de participation | 78,7 | 84,6 |
| Titres cotés | 0,4 | 0,7 |

| | | |
|--|--------|--------|
| Etablissements de crédit | – | – |
| Autres | 0,4 | 0,7 |
| Titres non cotés | 78,3 | 83,9 |
| Etablissements de crédit | 45,0 | 49,6 |
| Autres | 33,3 | 34,3 |
| Autres titres détenus à long terme | 10,6 | 10,5 |
| Titres cotés | – | – |
| Etablissements de crédit | – | – |
| Autres | – | – |
| Titres non cotés | 10,6 | 10,5 |
| Etablissements de crédit | – | – |
| Autres | 10,6 | 10,5 |
| Parts dans les entreprises liées | 1642,2 | 1709,3 |
| Titres cotés | – | – |
| Etablissements de crédit | – | – |
| Autres | – | – |
| Titres non cotés | 1642,2 | 1709,3 |
| Etablissements de crédit | 570,1 | 570,7 |
| Autres | 1072,1 | 1138,6 |
| Créances rattachées | – | – |
| Total (y compris la réévaluation légale de 1976) | 1731,5 | 1804,4 |

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|---|------------|------------|
| Valeurs brutes au 1 ^{er} janvier (hors avances et créances rattachées) | 1 949,0 | 1 629,5 |
| Variations de l'année | | |
| Acquisitions de titres/augmentations de capital | – | 572,5 |
| Cessions/réductions de capital (1) | -56,9 | -247,6 |
| Incidence des différences de conversion | 1,2 | – |
| Autres mouvements/fusions | -1,4 | -5,4 |
| Valeurs brutes au 31 décembre (hors avances et créances rattachées) | 1 891,9 | 1 949,0 |
| Dépréciations au 1 ^{er} janvier | -144,5 | -145,9 |
| Variations de l'année | | |
| Dotations de l'exercice | -18,0 | – |
| Reprises de dépréciations | 1,3 | 1,8 |
| Autres mouvements | 0,8 | – |
| Incidence des différences de conversion | – | -0,5 |
| Dépréciations au 31 décembre | -160,4 | -144,6 |
| Créances rattachées | – | – |
| Valeurs nettes au bilan y compris créances rattachées | 1 731,5 | 1804,4 |

(1) Concernent principalement la réduction de capital de VME pour 51,7 millions d'euros et de SFEF pour 4,7 millions d'euros.

6. – Immobilisations incorporelles

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|---|------------|------------|
| Valeurs brutes au 1 ^{er} janvier | 497,0 | 490,9 |
| Variations de l'année | | |
| Transferts et autres mouvements | – | – |
| Acquisitions d'immobilisations | 6,8 | 6,1 |

| | | |
|---|-------|-------|
| Cessions d'immobilisations et autres mouvements | -0,3 | - |
| Valeurs brutes au 31 décembre | 503,5 | 497,0 |
| Amortissements au 1 ^{er} janvier | 252,5 | 245,9 |
| Variations de l'année | | |
| Dotations de l'exercice aux amortissements et aux dépréciations | 6,5 | 7,0 |
| Transferts et autres mouvements | - | - |
| Cessions, retraits d'immobilisations et autres mouvements | -0,2 | -0,4 |
| Amortissements au 31 décembre | 258,8 | 252,5 |
| Valeurs nettes des immobilisations au 31 décembre | 244,7 | 244,5 |

Conformément à l'article 745-3 du règlement n° 2014-03 de l'ANC, un mali technique, correspondant à l'écart entre la valeur nette comptable des titres de la société absorbée et l'actif net comptable apporté, a été comptabilisé lors de la fusion de HSBC Herve avec HSBC France en 2008 et lors de la fusion de HSBC Private Bank France avec HSBC France en 2011.

Le mali technique est repris par le compte de résultat au fur et à mesure de la réalisation des actifs affectés selon l'article 745-7.

Le mali subit une dépréciation lorsque la valeur actuelle d'un ou plusieurs actifs sous-jacents auxquels la quote-part de mali a été affectée devient inférieure à la valeur comptable du ou des actifs majorée de la quote-part de mali affectée. La valeur actuelle correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage (cf. articles 214-1 à 214-27 du règlement n° 2014-03 de l'ANC).

Concernant HSBC Herve

Le mali technique, d'un montant initial de 139,5 millions d'euros, a été affecté extra-comptablement au prorata des plus-values latentes (et net d'impôt) sur les éléments suivants :

| (En millions d'euros.) | |
|--|-------|
| Plus-value latente sur titres HSBC de Baecque Beau | 47,7 |
| Plus-values latentes sur immobilisations | 9,6 |
| Plus-values latentes sur titres | 0,2 |
| Fonds de commerce (non affecté) | 82,0 |
| Total | 139,5 |

A fin 2014, suite aux réalisations d'actifs (essentiellement la fusion de HSBC de Baecque Beau avec HSBC France en 2008), et en l'absence de dépréciation, le mali s'élève à 89,4 millions d'euros.

Concernant HSBC Private Bank France

A fin 2014, le mali technique, d'un montant de 72,0 millions d'euros, a été intégralement affecté en fonds de commerce.

7. – Immobilisations corporelles

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|---|------------|------------|
| Valeurs brutes au 1 ^{er} janvier | 782,3 | 755,9 |
| Variations de l'année | | |
| Transferts et autres mouvements | - | -0,1 |
| Acquisitions d'immobilisations | 35,4 | 27,8 |
| Cessions d'immobilisations et autres mouvements | -12,5 | -1,3 |
| Valeurs brutes au 31 décembre | 805,2 | 782,3 |
| Amortissements au 1 ^{er} janvier | 558,1 | 512,3 |
| Variations de l'année | | |
| Dotations de l'exercice aux amortissements et aux dépréciations | 41,7 | 46,8 |
| Transferts et autres mouvements | - | - |
| Cessions, retraits d'immobilisations et autres mouvements | -10,6 | -1,0 |
| Amortissements au 31 décembre | 589,2 | 558,1 |
| Valeurs nettes au bilan au 31 décembre | 216,0 | 224,2 |

Ventilation des immobilisations corporelles par nature

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--|------------|------------|
| Terrains et constructions d'exploitation | 11,9 | 12,5 |

| | | |
|---|-------|-------|
| Terrains et constructions hors exploitation | 0,8 | 0,8 |
| Autres immobilisations corporelles | 203,3 | 210,9 |
| Valeurs nettes au bilan au 31 décembre | 216,0 | 224,2 |

Crédit-bail et Location avec Option d'Achat

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|-------------------------|------------|------------|
| Immobilisation en cours | 1,5 | 0,3 |
| Valeurs brutes (1) | 450,5 | 278,2 |
| Amortissements | -110,5 | -40,9 |
| Créances rattachées | - | - |
| Total | 341,5 | 237,6 |

(1) Principaux biens en stock en 2014 : routier pour 203,8 millions d'euros, BTP pour 57,9 millions d'euros, et machines outils pour 37,8 millions d'euros.

Au 31 décembre 2014, l'encours financier des contrats de crédit-bail mobilier s'élève à 314 millions d'euros (223,4 millions d'euros en 2013) et la réserve latente négative avant impôts différés est de 33 millions d'euros (13,8 millions d'euros en 2013).

8. – Dépréciations et provisions enregistrées en coût du risque

| (En millions d'euros.) | Encours au 31/12/2013 | Dotations | Reprises utilisées | Reprises disponibles | Autres variations | Encours au 31/12/2014 |
|--|-----------------------|-----------|--------------------|----------------------|-------------------|-----------------------|
| Dépréciations sur créances douteuses interbancaires et clientèle (hors intérêts douteux) | 612,3 | 205,5 | -96,3 | -99,6 | (1) -17,1 | 604,8 |
| Dépréciations sur titres | 13,7 | 10,1 | -3,8 | -1,7 | 0,1 | 18,4 |
| Provisions pour engagements par signature | 4,0 | 2,3 | - | -2,7 | 0,1 | 3,7 |
| Total des dépréciations et des provisions enregistrées en coût du risque | 630,0 | 217,9 | -100,1 | -104,0 | -16,9 | 626,9 |
| (1) Dont effet de désactualisation sur douteux compromis en produit net bancaire | | | | | -8,2 | |
| Dont effet de variation du taux de change | | | | | 0,7 | |

Coût du risque

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--|------------|------------|
| Dotations nettes aux dépréciations de l'exercice | | |
| Créances douteuses, douteux compromis, clientèle et interbancaires (hors intérêts douteux) (1) | -114,7 | -77,9 |
| Risques de contrepartie sur titres | -8,4 | -9,4 |
| Engagements par signature (2) | -0,5 | -2,1 |
| Récupération sur créances amorties | 3,3 | 2,4 |
| Total coût du risque hors risque pays | -119,3 | -87,0 |
| Risques pays | 0,2 | 0,1 |
| Total coût du risque (3) | -119,1 | -86,9 |
| (1) Dont pertes non couvertes sur créances douteuses et douteux compromis | -18,0 | -18,8 |
| (2) Dont pertes non couvertes | - | -0,1 |
| (3) Dont pertes couvertes par des provisions | -96,4 | -106,6 |

9. – Autres actifs

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|---|------------|------------|
| Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres | 391 | 99 |
| Débiteurs divers et autres comptes d'actif | 25 427 | 22 349 |
| Total | 25 818 | 22 448 |

10. – Comptes de régularisation actif

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|---|------------|------------|
| Comptes d'encaissement | 360 | 602 |
| Autres comptes de régularisation ¹ | 138 044 | 118 495 |
| Total | 138 404 | 119 097 |

(1) Dont valeur de marché des dérivés : 127 883 millions d'euros en 2014, contre 114 176 millions d'euros en 2013.

11. – Opérations de trésorerie et interbancaires

Dettes envers les établissements de crédit

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--------------------------------------|------------|------------|
| A vue | 12 305,2 | 8 994,4 |
| A terme | 28 061,0 | 29 869,8 |
| ≤ 3 mois | 16 232,7 | 22 194,6 |
| > 3 mois et ≤ 1 an | 6 496,9 | 3 339,8 |
| > 1 an et ≤ 5 ans | 3 081,4 | 1 892,5 |
| > 5 ans | 2 250,0 | 2 442,9 |
| Dettes rattachées | 66,4 | 68,8 |
| Total | 40 432,6 | 38 933,0 |
| Dont titres donnés en pension livrée | 29 569,2 | 30 999,5 |

12. – Dépôts de la clientèle

Encours de fin de période

Nature des opérations

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--|------------|------------|
| Dépôts à vue | 20 387,0 | 17 873,7 |
| Comptes à régime spécial à vue | 7 072,5 | 7 338,4 |
| Comptes à régime spécial à terme | 646,3 | 667,9 |
| Comptes à terme | 6 382,6 | 7 679,0 |
| Total des dépôts de la clientèle (hors pensions livrées) | 34 488,4 | 33 559,0 |
| Titres donnés en pension livrée | 17 895,1 | 29 602,5 |
| Dettes rattachées | 10,6 | 21,5 |
| Total des comptes créditeurs de la clientèle | 52 394,1 | 63 183,0 |

Ventilation des comptes créditeurs de la clientèle par durée restant à courir

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|------------------------|------------|------------|
| A vue | 27 459,6 | 32 737,2 |
| A terme | 24 923,9 | 30 424,3 |
| ≤ 3 mois | 20 003,7 | 17 822,8 |
| > 3 mois et ≤ 1 an | 4 567,0 | 12 330,6 |
| > 1 an et ≤ 5 ans | 210,2 | 212,8 |
| > 5 ans | 143,0 | 58,1 |
| Dettes rattachées | 10,6 | 21,5 |
| Total | 52 394,1 | 63 183,0 |

13. – Dettes représentées par un titre

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--|---------------|---------------|
| Bons de caisse (y compris dettes rattachées) | – | – |
| Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables | 7 611 | 7 481 |
| Emprunts obligataires | 6 382 | 6 868 |
| Dettes rattachées | 23 | 93 |
| Total | 14 016 | 14 442 |

Ventilation des dettes représentées par un titre par durée restant à courir

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|----------------------------------|---------------|---------------|
| Dettes représentées par un titre | 13 993 | 14 349 |
| ≤ 3 mois | 4 062 | 6 631 |
| > 3 mois et ≤ 1 an | 3 570 | 2 894 |
| > 1 an et ≤ 5 ans | 3 887 | 2 682 |
| > 5 ans | 2 474 | 2 142 |
| Dettes rattachées | 23 | 93 |
| Total | 14 016 | 14 442 |

Les primes d'émission restant à amortir s'élèvent à 8,1 millions d'euros au 31 décembre 2014, contre 11,7 millions d'euros au 31 décembre 2013.

14. – Provisions

| (En millions d'euros.) | Encours au 31/12/2013 | Dotations | Reprises utilisées | Reprises disponibles | Autres variations | Encours au 31/12/2014 |
|--|-----------------------|-------------|--------------------|----------------------|-------------------|-----------------------|
| Provisions pour engagements par signature et litiges | 92,5 | 4,3 | -7,2 | -7,0 | 0,1 | 82,7 |
| Autres provisions (1) | 298,7 | 89,6 | -62,8 | -21,8 | 1,1 | 304,8 |
| Total | 391,2 | 93,9 | -70,0 | -28,8 | 1,2 | 387,5 |

(1) Notamment provision pour engagements sociaux (cf. Note 20 "Pensions, plan de retraite") et pour actions gratuites.

Provision sur PEL/CEL

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | | | | | CEL |
|--|------------|---------------------|----------|-------|-------|-----|
| | PEL | | | | Total | |
| | ≤ 4 ans | > 4 ans et ≤ 10 ans | > 10 ans | Total | | |
| Encours collectés | 90,0 | 132,1 | 409,1 | 631,2 | 103,8 | |
| Encours de crédit | 0,1 | 1,1 | 1,3 | 2,5 | 6,9 | |
| Provisions | -2,4 | -0,7 | -1,7 | -4,8 | -0,1 | |
| Dotations/reprises nettes aux amortissements | -1,8 | 0,6 | 4,6 | 3,4 | 0,8 | |

15. – Autres passifs

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--|---------------|---------------|
| Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres | 274 | 7 |
| Créditeurs divers et autres (1) | 8 580 | 8 897 |
| Titres de transaction vendus à découvert et titres reçus en pension livrée revendus fermes | 35 876 | 36 787 |
| Total | 44 730 | 45 691 |

(1) Dont dépôts de garantie sur instruments financiers reçus en 2014 : 8 310 millions d'euros, contre 8 686 millions d'euros en 2013.

16. – Comptes de régularisation passif

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--------------------------------------|------------|------------|
| Comptes d'encaissement | 316 | 522 |
| Autres comptes de régularisation (1) | 137 330 | 115 839 |
| Total | 137 646 | 116 361 |

(1) Dont valeur de marché des dérivés : 128 115 millions d'euros en 2014 et 111 782 millions d'euros en 2013.

17. – Dettes subordonnées

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--|------------|------------|
| Titres subordonnés remboursables | 15,0 | 15,0 |
| Titres participatifs et subordonnés à durée indéterminée | 16,2 | 16,2 |
| Emprunts subordonnés | 260,0 | – |
| Dettes rattachées | 0,3 | 0,2 |
| Total | 291,5 | 31,4 |

Emissions de HSBC France

Les titres subordonnés émis par HSBC France, en euros comme en devises, sont des dettes dont le remboursement, en cas de liquidation, n'est possible qu'après le désintéressement des autres créanciers, mais avant celui des porteurs de titres participatifs ou de parts de capital.

Titres subordonnés remboursables

| (En millions d'euros.) | Date d'émission | Date d'échéance | Type de taux | Devise d'émission | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--|-----------------|-----------------|---------------|-------------------|------------|------------|
| Titres subordonnés remboursables | 15/12/2000 | 15/12/2015 | Taux variable | EUR | 15,0 | 15,0 |
| Dettes rattachées | | | | | – | – |
| Total des émissions de HSBC France (y compris les dettes rattachées) | | | | | 15,0 | 15,0 |

Titres participatifs : titres et emprunts subordonnés à durée indéterminée

| (En millions d'euros.) | Date d'émission | Taux de référence | Devise d'émission | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|---|-----------------|-------------------|-------------------|------------|------------|
| Titres subordonnés à durée indéterminée | 22/07/1985 | TMO – 0,25 | FRF | 16,2 | 16,2 |
| Dettes rattachées | | | | 0,1 | 0,2 |
| Total (y compris dettes rattachées) | | | | 16,3 | 16,4 |

Emprunts subordonnés

| (En millions d'euros.) | Date d'émission | Date d'échéance | Type de taux | Devise d'émission | 31/12/2014 |
|-------------------------------------|-----------------|-----------------|---------------|-------------------|------------|
| Emprunts subordonnés | 22/12/2014 | 22/12/2029 | Taux variable | EUR | 260,0 |
| Dettes rattachées | | | | | 0,2 |
| Total (y compris dettes rattachées) | | | | | 260,2 |

18. – Capital social

| (Actions de 5 euros.) | 31/12/2014 | | 31/12/2013 | |
|------------------------------------|------------------|--------------------------------|------------------|--------------------------------|
| | Nombre d'actions | Montant (En milliers d'euros.) | Nombre d'actions | Montant (En milliers d'euros.) |
| Au 1 ^{er} janvier | 67 437 827 | 337 189 | 67 437 827 | 337 189 |
| Exercice d'options de souscription | – | – | – | – |
| Augmentation de capital – fusion | – | – | – | – |
| Réduction du capital | – | – | – | – |
| Au 31 décembre | 67 437 827 | 337 189 | 67 437 827 | 337 189 |

Droits de vote

Au 31 décembre 2014, le total des droits de vote s'établit à 67 437 827.

19. – Capitaux propres

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | | 31/12/2013 | |
|--|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| | Avant affectation des résultats | Après affectation des résultats | Avant affectation des résultats | Après affectation des résultats |
| Capital souscrit | 337,2 | 337,2 | 337,2 | 337,2 |
| Prime d'émission, fusion, etc. | 16,1 | 16,1 | 16,1 | 16,1 |
| Réserves | 1 042,9 | 1 042,9 | 1 043,0 | 1 043,0 |
| Réserve légale | 38,1 | 38,1 | 38,1 | 38,1 |
| Réserve des plus-values à long terme | 405,5 | 405,5 | 405,5 | 405,5 |
| Réserve de réévaluation | 4,9 | 4,9 | 5,0 | 5,0 |
| Réserve extraordinaire et autres | 304,8 | 304,8 | 304,8 | 304,8 |
| Réserve libre | 294,1 | 294,1 | 294,1 | 294,1 |
| Ecart de réévaluation sur coût des services passés | -4,5 | -4,5 | -4,5 | -4,5 |
| Report à nouveau | 3 357,9 | 3 751,0 | 3 146,6 | 3 358,0 |
| Acomptes sur dividende | – | – | -120,0 | – |
| Provisions réglementées | 19,7 | 19,7 | 20,1 | 20,1 |
| Résultat de la période | 393,1 | – | 331,4 | – |
| Capitaux propres | 5 166,9 | 5 166,9 | 4 774,4 | 4 774,4 |

Variation des capitaux propres en 2014

| (En millions d'euros.) | 2014 |
|---|---------|
| Solde au 1 ^{er} janvier | 4 774,4 |
| Résultat de la période | 393,1 |
| Emission liée aux options de souscription d'actions | |
| Réduction de capital | |
| Acompte sur dividendes | |
| Autres | -0,6 |
| Solde au 31 décembre | 5 166,9 |

Réserve légale

Cette réserve est constituée par un prélèvement d'un vingtième au moins des bénéfices de l'année. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social. Elle n'est pas distribuable.

Réserve des plus-values nettes à long terme

La distribution de cette réserve entraînerait une imposition complémentaire égale à la différence entre l'imposition à taux normal et l'imposition à taux réduit.

Réserve de réévaluation (réévaluation de 1976)

Cette réserve peut être incorporée au capital mais elle ne peut être distribuée ou utilisée pour compenser des pertes.

Autres réserves

Les sommes mises en réserves depuis plus de cinq ans feraient l'objet d'un précompte si elles étaient distribuées.

Pour les distributions mises en paiement à compter du 1^{er} janvier 2000, HSBC France pourra, désormais, prélever les dividendes sur les bénéfices soumis à l'IS au titre d'exercices clos depuis 5 ans au plus, en commençant par le plus ancien, en application du décret du 21 décembre 1999.

20. – Pensions, plan de retraite

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--|------------|------------|
| Provision pour engagements sociaux (1) | 153,9 | 156,9 |

(1) Incluant le régime complémentaire à prestations définies des membres du Comité Exécutif pour 5,8 millions d'euros en 2014 et 5,3 millions d'euros en 2013.

Principales hypothèses actuarielles retenues pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements des régimes de retraite et de complémentaire santé à prestations définies, servant de base au calcul des charges des exercices correspondants sont les suivantes :

| (En %.) | Taux d'actualisation | Taux de rendement attendu des actifs | Hypothèse d'inflation | Taux de revalorisation des retraites versées et différées | Taux de revalorisation des salaires | Taux de morbidité |
|---------------------|----------------------|--------------------------------------|-----------------------|---|-------------------------------------|-------------------|
| Au 31 décembre 2014 | 2,00 | (1) 2,00 | 1,50 | 1,50 | 2,70 | (2) - |
| Au 31 décembre 2013 | 3,00 | (1) 3,00 | 2,00 | 2,00 | 3,00 | (2) - |

(1) Taux de rendement attendu des fonds propres.

(2) HSBC France utilise les tables TGH et TGF2005 pour les engagements de retraite.

HSBC France détermine les taux d'actualisation en liaison avec ses actuaires sur la base du rendement actuel moyen d'emprunts de qualité (notés AA), dont les échéances correspondent à celles de ses engagements de retraite. Le taux de rendement attendu des actifs des régimes est calculé en liaison avec les actuaires de HSBC France, sur la base des taux de rendement de marché historiques ajustés afin de tenir compte de facteurs tels que les taux actuels d'inflation et d'intérêt.

Provision comptabilisée

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|---|------------|------------|
| Valeur actuarielle des engagements à prestations définies | 165,2 | 168,6 |
| Juste valeur des actifs des régimes | -11,3 | -11,7 |
| Passif net comptabilisé | 153,9 | 156,9 |

21. – Hors-bilan

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--|------------|------------|
| A – Engagements de financement | | |
| Engagements donnés | 23 390 | 21 619 |
| Accords de refinancement et autres engagements de financement en faveur d'établissements de crédit | 2 259 | 2 323 |
| En faveur de la clientèle | 21 131 | 19 296 |
| Ouvertures de crédits confirmés | 21 074 | 19 249 |
| Acceptations à payer et divers | 57 | 47 |
| Engagements reçus | 3 550 | 5 426 |
| Accords de refinancement et autres engagements de financement reçus d'établissements de crédit | 3 550 | 5 426 |
| B – Engagements de garantie | | |
| Engagements donnés | 4 044 | 4 372 |
| Cautions, avals et autres garanties d'ordre d'établissements de crédit | 991 | 1 093 |
| Cautions, avals et autres garanties d'ordre de la clientèle | 3 053 | 3 279 |
| Engagements reçus | 11 722 | 10 064 |
| Cautions, avals et autres garanties reçus d'établissements de crédit | 11 722 | 10 064 |

Autres valeurs données en garantie

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 |
|---|------------|
| Créances données en garantie de Covered bonds | 6 098 |
| Créances données en garantie 3G et TRICP | 3 386 |
| Créances données en garantie CCBM | 4 694 |
| Titres donnés en garantie | 3 116 |
| Total | 17 294 |

22. – Opérations sur instruments financiers à terme

| (En milliards d'euros.) | 31/12/2014 | | | | 31/12/2013 | | | |
|----------------------------------|----------------------------------|------------------------------|--------------------------|-----------|----------------------------------|------------------------------|--------------------------|-----------|
| | Juste valeur nette au 31/12/2014 | Opérations de couverture (1) | Opérations de marché (1) | Total (1) | Juste valeur nette au 31/12/2013 | Opérations de couverture (1) | Opérations de marché (1) | Total (1) |
| Opérations fermes | -0,5 | 83,3 | 3802,1 | 3885,4 | -7,4 | 5,9 | 5417,0 | 5422,9 |
| Opérations sur marchés organisés | - | - | 122,1 | 122,1 | - | - | 132,6 | 132,6 |

| | | | | | | | | |
|---|------|--------------|--------|--------|------|-----|--------|--------|
| Contrats de taux | - | - | 122,1 | 122,1 | - | - | 132,6 | 132,6 |
| Contrats de change | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Indices et actions | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Opérations de gré à gré | -0,5 | 83,3 | 3680,0 | 3763,3 | -7,4 | 5,9 | 5284,4 | 5290,3 |
| Futures de taux | - | - | 236,8 | 236,8 | - | - | 338,6 | 338,6 |
| Swaps de taux | -0,8 | (2) (3) 81,8 | 3262,8 | 3344,6 | -2,6 | 0,3 | 4775,0 | 4775,3 |
| Swaps de devises et swaps cambistes | 0,1 | 0,6 | 44,4 | 45,0 | -5,1 | 0,2 | 50,2 | 50,4 |
| Autres contrats à terme | 0,3 | 0,9 | 136,1 | 136,9 | 0,3 | 5,4 | 120,6 | 126,0 |
| Opérations conditionnelles | -0,6 | 0,4 | 519,1 | 519,4 | -1,6 | 0,6 | 486,4 | 487,0 |
| Opérations sur marchés organisés | - | - | 40,9 | 40,9 | - | - | 35,0 | 35,0 |
| Options de taux | - | - | 3,3 | 3,3 | - | - | 4,3 | 4,3 |
| Options de change | - | - | 37,6 | 37,6 | - | - | 30,7 | 30,7 |
| Autres options | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Opérations de gré à gré | -0,6 | 0,4 | 478,2 | 478,6 | -1,6 | 0,6 | 451,4 | 452,0 |
| Caps et floors | - | 0,2 | 118,5 | 118,7 | - | 0,1 | 140,5 | 140,6 |
| Swaptions et options | -0,6 | - | - | - | -1,6 | - | - | - |
| Achetés | - | 0,2 | 58,6 | 58,7 | - | 0,5 | 70,6 | 71,1 |
| Vendus | - | - | 301,1 | 301,1 | - | - | 240,3 | 240,3 |
| Total des opérations sur instruments financiers à terme | - | 83,7 | 4321,1 | 4404,8 | - | 6,5 | 5903,4 | 5909,9 |

(1) Montant des notionnels.

(2) Les swaps comptabilisés dans la catégorie "Contrats de couverture individualisée" ont pour objectif de couvrir le risque de taux et de change d'un actif et d'un passif identifié dès l'origine. Au 31 décembre 2014, les dérivés de taux de micro couverture ont été identifiés en "Contrats de couverture individualisée" alors qu'ils étaient reportés dans les "Contrats permettant une gestion spécialisée du portefeuille de transaction" au 31 décembre 2013.

(3) Les swaps comptabilisés dans la catégorie de "gestion globale du risque de taux" ont pour objectif de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement sur les actifs et les passifs. Au 31 décembre 2014, les dérivés de taux en macro-couverture ont été identifiés en "Contrats de couverture globale" alors qu'ils étaient reportés dans "les contrats permettant une gestion spécialisée du portefeuille de transaction" au 31 décembre 2013.

22. – Opérations sur instruments financiers à terme (suite)

Informations complémentaires sur les contrats de taux d'intérêt en cours

| (En milliards d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--|------------|------------|
| Contrats de couverture individualisée | (1) 13,6 | 0,3 |
| Contrats de couverture globale | (2) 68,3 | - |
| Contrats permettant une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction | 3 262,8 | 4 775,0 |
| Opérations de marché en position isolée | - | - |

(1) Cf. note 22.2 page 291.

(2) Cf. note 22.3 page 291.

Instruments financiers : durée restant à courir

| (En milliards d'euros.) | 31/12/2014 | | | |
|---------------------------|------------|-------------------|---------|---------|
| | ≤ 1 an | > 1 an et ≤ 5 ans | > 5 ans | Total |
| Instruments financiers de | | | | |
| Devises | 12,2 | 15,8 | 17,1 | 45,1 |
| Taux | 1 676,0 | 1 505,1 | 1 042,7 | 4 223,8 |
| Autres | 135,1 | 0,8 | - | 135,9 |
| Total | 1 823,3 | 1 521,7 | 1 059,8 | 4 404,8 |

Montants de l'équivalent risque de crédit sur produits dérivés

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--|------------|------------|
| A – Contrats négociés à l'intérieur de conventions-cadres et bénéficiant des effets de compensation | 13 290,8 | 5 383,0 |
| 1. Transactions réalisées avec des établissements de crédit appartenant à un pays du groupe OCDE | 13 241,1 | 5 335,2 |
| 2. Transactions réalisées avec la clientèle, et avec des établissements de crédit n'appartenant pas à un pays du groupe OCDE | 49,7 | 47,8 |
| B – Autres contrats | 926,1 | 448,1 |
| 1. Transactions réalisées avec des établissements de crédit appartenant à un pays du groupe OCDE | 895,2 | 409,9 |
| Contrats sur taux d'intérêts | 839,7 | 350,7 |

| | | |
|--|----------|---------|
| Contrats sur devises | 36,5 | 59,2 |
| Contrats sur actions | 19,0 | – |
| Contrats sur produits de base | – | – |
| 2. Transactions réalisées avec la clientèle, et avec des établissements de crédit n'appartenant pas à un pays du groupe OCDE | 30,9 | 38,2 |
| Contrats sur taux d'intérêts | 21,9 | 32,3 |
| Contrats sur devises | 9,0 | 5,9 |
| Contrats sur actions | – | – |
| Total des équivalents risques de crédit (1) | 14 216,9 | 5 831,1 |
| Soit un montant équivalent risque de crédit après pondération de | 2 839,4 | 1 639,0 |

(1) Hausse significative liée à l'implémentation de CRD IV (intégration des expositions face aux chambres de compensation).

Effets des compensations sur les équivalents risques de crédits

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|---|------------|------------|
| Equivalents risques avant compensation | 165 647,9 | 69 364,6 |
| Bénéfices résultant de la liquidation des positions | -144 045,2 | -55 663,2 |
| Bénéfice résultant des garanties reçues | -7 385,8 | -7 870,3 |
| Equivalents risques après compensation | 14 216,9 | 5 831,1 |

23. – Marge d'intérêts

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--|------------|------------|
| Intérêts et produits assimilés | | |
| Etablissements de crédits et assimilés | 166,4 | 231,5 |
| Clientèle | 996,0 | 970,5 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 477,0 | 629,3 |
| Total | 1 639,4 | 1 831,3 |
| Intérêts et charges assimilés | | |
| Etablissements de crédits et assimilés | 239,4 | 299,8 |
| Clientèle | 152,8 | 170,8 |
| Dettes subordonnées | 1,5 | 1,9 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 209,9 | 368,6 |
| Total | 603,6 | 841,1 |

24. – Ventilation des revenus des titres à revenu variable

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--|------------|------------|
| Revenus | | |
| Titres de placement et autres titres de l'activité de portefeuille | – | – |
| Titres de participation et autres titres détenus à long terme | – | – |
| Parts dans les entreprises liées | 96,3 | 45,3 |
| Total | 96,3 | 45,3 |

25. – Ventilation des commissions

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|------------------------|------------|------------|
| Commissions | | |
| Produits | 751,3 | 776,2 |

| | | |
|---|--------|--------|
| Sur opérations avec les établissements de crédit | 3,4 | 4,4 |
| Sur opérations avec la clientèle | 96,0 | 109,8 |
| Sur opérations de change | 1,9 | 2,5 |
| Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres | 53,6 | 42,6 |
| Sur prestations de services pour compte de tiers | 434,8 | 451,1 |
| Sur engagements | 114,7 | 114,9 |
| Autres commissions | 46,9 | 50,9 |
| Charges | -170,1 | -187,1 |
| Sur opérations avec les établissements de crédit | -6,5 | -9,2 |
| Relatives aux opérations sur titres | -25,6 | -23,7 |
| Relatives aux opérations sur instruments financiers à terme | -10,4 | -12,3 |
| Sur prestations de service pour compte de tiers | -114,5 | -129,3 |
| Sur engagements | -5,0 | -5,5 |
| Autres commissions | -8,1 | -7,1 |
| Total des commissions | 581,2 | 589,1 |

26. – Gains et pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--------------------------------|------------|------------|
| Résultats | | |
| Titres de transaction | 1 928,9 | -251,1 |
| Opérations de change | 56,2 | 71,4 |
| Instruments financiers à terme | -1 666,7 | 526,4 |
| Total | 318,4 | 346,7 |

27. – Gains et pertes sur opérations de placement et assimilés

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--|------------|------------|
| Résultats sur titres de placement | | |
| Plus et moins-values | 18,5 | 5,9 |
| Dépréciation | -1,1 | 4,7 |
| Dotations | -4,4 | -3,0 |
| Reprises | 3,3 | 7,7 |
| Résultats sur titres de l'activité de portefeuille | | |
| Plus et moins-values | 3,8 | -0,6 |
| Dépréciation | 0,5 | 0,9 |
| Dotations | -0,1 | -0,5 |
| Reprises | 0,6 | 1,4 |
| Total | 21,7 | 10,9 |

28. – Ventilation des charges générales d'exploitation

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|---|------------|------------|
| Frais de personnel | | |
| Salaires et traitements, charges sociales, impôts et taxes sur rémunération (1) | -762,8 | -784,8 |
| Charges de retraite | -98,1 | -95,9 |
| Participation | -6,3 | -9,9 |
| Intéressement | -21,5 | -20,0 |

| | | |
|--|----------|----------|
| Sous-total frais de personnel | -888,7 | -910,6 |
| Autres frais administratifs | -485,5 | -511,7 |
| Total des charges générales d'exploitation | -1 374,2 | -1 422,3 |

(1) Dont 18,8 millions d'euros au titre de la rémunération du Comité Exécutif et 0,3 million d'euros de jetons de présence versés aux administrateurs pour 2014 et de 14,8 millions d'euros au titre de la rémunération du Comité Exécutif et 0,3 million d'euros de jetons de présence versés aux administrateurs pour 2013.

Plans d'actions gratuites

La provision a été reprise à hauteur de 34 % pour le plan 2011, 66 % pour le plan 2012 et 33 % pour le sous plan anglais 2012, 33 % pour le sous-plan anglais 2013, en contrepartie de la remise des actions pour 16,2 millions d'euros.

Concernant les plans toujours en cours, la charge finale pour HSBC France n'est pas connue puisque les actions attribuées n'ont pas été acquises par le trust. La provision constituée sur ces plans est donc constatée linéairement sur la période d'acquisition des droits par le salarié, sur la base du prix de marché au 31 décembre 2014.

Au 31 décembre 2014, la provision s'élève à 3,4 millions d'euros sur le plan 2012, à 8,5 millions d'euros sur le plan 2013 et à 7,4 millions d'euros sur le plan 2014.

Plans d'actions gratuites 2015

La provision constituée sur ces plans est constatée par avance linéairement sur la période d'acquisition des droits par le salarié, sur la base d'hypothèses d'attributions.

Au 31 décembre 2014, la provision s'élève à 1,9 million d'euros.

29. – Gains ou pertes sur actifs immobilisés

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|---|------------|------------|
| Gains ou pertes sur titres d'investissement | – | – |
| Gains ou pertes sur immobilisations incorporelles ou corporelles (1) | 7,7 | 2,6 |
| Gains ou pertes sur titres de participation et titres détenus à long terme et entreprises liées (2) | -15,2 | 7,4 |
| Total | -7,5 | 10,0 |

(1) En 2014, plus-value de cession de l'agence de Saint-Ferréol pour 6,9 millions d'euros et de l'agence Ballande pour 1,0 million d'euros. En 2013, plus-value de cession de l'agence de Jussieu pour 1,4 millions d'euros et de l'agence de Saint-Raphaël pour 1,0 million d'euros.

(2) En 2014, dotation de provision sur Malesherbes-Anjou pour 16,2 millions d'euros. En 2013, plus-value de cession d'actions ROBERTET pour 2,7 millions d'euros, plus-value de cession d'actions LAFARGE pour 1,0 million d'euros, plus-value de cession d'actions EUROFIN CAPITAL PARTNER pour 0,9 million d'euros, complément de prix de vente de 2011 des actions LOUVRE GESTION INTERNATIONAL pour 1,5 million d'euros, reprises de provisions sur filiales et participations pour 0,6 million d'euros, diverses plus-values sur cessions de titres pour 0,6 million d'euros.

30. – Impôt sur les bénéfices

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|------------------------|------------|------------|
| Impôts courants | | |
| A taux normal | -107,1 | -112,8 |
| A taux réduit | – | – |
| Impôts différés | -14 | -6,1 |
| Total | -121,1 | -118,9 |

Les impôts différés sont calculés selon les principes définis à la Note 1 j page 276.

Les taux retenus pour le calcul de ces impôts sont :

| (En %.) | Echéance 2015 | Echéance 2014 | Echéance 2013 |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Impôts courants | 33,33 | 33,33 | 33,33 |
| Taux réduit (imposition PVLT) | 4,00 | 4,00 | 4,00 |
| Taux réduit (Plus-value de cession immeubles SIIC) | 19,00 | 19,00 | 19,00 |
| Taux réduit (Fonds communs de placement à risque) | 15,00 | 15,00 | 15,00 |
| Contributions sur l'impôt | | | |
| CSB | 3,3 | 3,3 | 3,3 |
| Contribution exceptionnelle | 10,7 | 10,7 | 5,0 |
| Impôts différés | | | |
| ID taux normal | 33,30 | 33,33 | 33,33 |
| ID taux réduit | 4,00 | 4,00 | 4,00 |

| | | |
|--|--|--|
| Contributions sur l'impôt applicables sur les périodes auxquelles les actifs sont réalisés ou les passifs réglés | | |
|--|--|--|

Au 31 décembre 2014, les impôts différés sont comptabilisés sur les écarts d'imposition générés par des différences temporaires.

Intégration fiscale

Depuis 2001, la société mère de l'intégration fiscale est HSBC Bank plc Paris branch.

Au titre de 2014, les subventions accordées par HSBC Bank plc au groupe HSBC France représentaient 73,6 millions d'euros. La fraction de ces subventions rétrocédée à HSBC France s'est élevée à 33,3 millions d'euros.

Au titre de 2013, les subventions accordées par HSBC Bank plc au groupe HSBC France représentaient 61,9 millions d'euros. La fraction de ces subventions rétrocédée à HSBC France s'est élevée à 40,3 millions d'euros.

Ces subventions sont comptabilisées en totalité sur la ligne "Impôts".

Impôts différés au bilan

La créance nette d'impôt différée comptabilisée au bilan s'élève au 31 décembre 2014 à 94,7 millions d'euros contre 108,8 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Cette créance se décompose au 31 décembre 2014 en un impôt différé actif de 124,8 millions d'euros contre 136,1 millions d'euros au 31 décembre 2013 et en un impôt différé passif de 30,1 millions d'euros contre 27,3 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Emploi du CICE

Le Groupe HSBC France a bénéficié d'un crédit d'impôt de 7,2 millions d'euros au titre du dispositif CICE (Crédit d'Impôt compétitivité Emploi) au cours de l'exercice 2014.

Dans le cadre de l'utilisation du CICE, le groupe HSBC France a imputé le bénéfice du crédit d'impôt à diverses dépenses et investissements destinées à améliorer la qualité des produits et services proposées à la clientèle ainsi qu'à l'amélioration de la productivité de l'entreprise. Ces dépenses se répartissent selon les domaines suivants :

- immobilier : investissements dans le développement et la rénovation du réseau d'agence, les travaux d'amélioration énergétique et la rénovation des locaux administratifs ;
- innovations technologiques et informatiques : des dépenses ont été notamment réalisées afin de financer le développement d'applications commerciales plus performantes, l'optimisation des plateformes monétiques, l'amélioration continue de nos processus et la réponse à des besoins réglementaires ;
- formation : plus de trois cent dix milles heures de formation. Les collaborateurs ont bénéficié de très nombreuses actions de formation durant l'année 2014 au travers de parcours diplômants, de développement des compétences linguistiques, de sécurité et santé au travail ;
- recrutement : le CICE a également permis de faire croître de manière très significative le nombre de recrutements par rapport à l'année précédente.

31. – Procédures judiciaires et affaires réglementaires

Des entités du groupe HSBC, dont HSBC France, font l'objet d'actions en justice et autres procédures significatives menées par les autorités de régulation, découlant de l'exercice de leurs activités ordinaires. En dehors des dossiers décrits ci-dessous et de ceux décrits en pages 112 à 113 du Document de référence 2014, HSBC France considère qu'aucune de ces questions ne revêt d'importance majeure. HSBC France a procédé, en lien avec ces affaires, à des provisions dans tous les cas où, une fois sa responsabilité établie, un paiement sera probablement demandé en règlement des obligations découlant d'événements antérieurs et où une estimation fiable du montant desdites obligations peut être faite. Aucune provision comptabilisée ne constitue une reconnaissance de la part d'HSBC France d'un manquement ou d'une responsabilité juridique. Bien que l'issue de ces affaires et actions en justice soit par définition incertaine, la direction estime que, sur la base des informations disponibles, HSBC France a passé des dotations aux provisions appropriées, lorsque nécessaire, au titre des actions en justice à la date du 31 décembre 2014.

Enquêtes dans le cadre de la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et de la législation relative aux sanctions commerciales

En décembre 2012, HSBC Holdings plc ("HSBC Holdings" ou "HSBC"), la société tête du groupe auquel appartient la banque, HSBC North America Holdings ("HNAH") et HSBC Bank USA, N.A. ("HBSU") ont conclu des accords avec les autorités américaines et britanniques concernant les violations passées du BSA (US Bank Secrecy Act) et des législations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et aux sanctions financières internationales. Parmi ces accords, HSBC Holdings et HSBC Bank USA ont conclu un Deferred Prosecution Agreement de cinq ans avec le Département américain de la Justice ("DoJ" - US Department of Justice), le Bureau du Procureur américain du District Est de New York et le Bureau du Procureur américain du District Nord de la Virginie occidentale (le "US DPA"). HSBC Holdings a conclu un deferred prosecution agreement de deux ans avec le Procureur du Comté de New York (le "DANY DPA"). HSBC Holdings a conclu un accord homologué par une ordonnance de désistement et HSBC Holdings et HNAH ont conclu un accord de sanction pécuniaire homologué par une ordonnance avec la Réserve fédérale américaine (FRB - Federal Reserve Board).

En outre, HSBC Bank USA a conclu un accord sur le versement d'une amende avec le FinCEN et un accord séparé de pénalité financière avec l'Office of the Comptroller of the Currency ("OCC"). HSBC Bank USA a également conclu un accord homologué par une ordonnance qui l'oblige à corriger la situation financière et les conditions signalées dans le plus récent rapport d'examen de l'OCC et limitant le contrôle direct ou indirect, ainsi que la détention par HSBC Bank USA de toute participation dans toute nouvelle filiale financière ou le commencement de toute nouvelle activité dans sa filiale financière existante, sauf autorisation préalable de l'OCC. HSBC Bank USA a également conclu un accord séparé avec l'OCC, par lequel HSBC Bank USA s'oblige à adopter un programme de conformité à l'échelle de l'entreprise.

HSBC Holdings a également conclu un accord avec le Bureau de contrôle des avoirs étrangers ("OFAC" - Office of Foreign Assets Control) du Ministère du Trésor américain, concernant des transactions passées, impliquant des parties soumises à des sanctions de l'OFAC, et un engagement avec l'Autorité des services financiers britannique, la Financial Conduct Authority ("FCA"), de se conformer à certaines obligations pour l'avenir liées à la lutte contre le blanchiment de capitaux et aux sanctions financières internationales.

En vertu de ces accords, HSBC Holdings et HSBC Bank USA ont versé un total de 1,9 milliard USD aux autorités américaines. Aux termes desdits accords, HSBC Holdings doit également s'assurer que les entités du Groupe HSBC, dont HSBC Bank plc et ses filiales (y compris HSBC France), se conforment à certaines exigences. Des mesures continuent à être prises, afin de répondre aux obligations imposées dans le cadre du US DPA, de l'engagement pris auprès de la FCA et des autres accords.

Le 1^{er} juillet 2013, la US District Court pour le District Est de New York a approuvé le US DPA et reconnu son autorité pour superviser l'application de celui-ci. Conformément aux accords conclus avec le DoJ, la FCA et la Réserve fédérale, un contrôleur indépendant (qui, au sens de la FCA, est une "personne qualifiée", selon la section 166 de la loi sur les services et les marchés financiers - Financial Services and Markets Act) évalue les progrès réalisés par HSBC dans la mise en oeuvre complète de ses obligations prévues dans les accords et produira régulièrement des évaluations de l'efficacité de la fonction Conformité de HSBC. Michael Cherkasky a commencé ses travaux, en tant que contrôleur indépendant, le 22 juillet 2013.

HSBC Holdings a rempli l'ensemble de ses obligations qui lui étaient imposées par la DANY DPA qui a pris fin en décembre 2014 à l'issue de la période de deux ans qui avait été fixée. Si HSBC Holdings et HSBC Bank USA remplissent l'ensemble des obligations qui leur sont imposées dans le cadre du US DPA, les charges contre ces entités seront abandonnées à l'issue de la période de cinq ans prévue dans le cadre de ce US DPA. Le DoJ peut poursuivre HSBC Holdings ou HSBC Bank USA, concernant les questions faisant l'objet du US DPA, si HSBC Holdings ou HSBC Bank USA enfreint les dispositions du US DPA.

L'accord conclu avec les autorités américaines et britanniques a donné lieu à une procédure contentieuse de droit privé et n'exclut pas d'autres procédures contentieuses de droit privé au titre de la conformité de HSBC avec la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le BSA et la législation relative aux sanctions financières internationales ou d'autres mesures d'application réglementaires ou légales en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, de BSA ou de sanctions financières internationales non couvertes par les différents accords.

Enquêtes et procédures d'examen concernant la fixation du Libor, de l'Euribor et autres taux de change et taux d'intérêt de référence

Plusieurs autorités du monde entier, en charge de la régulation, de la concurrence et du contrôle, dont celles du Royaume-Uni, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Union européenne, d'Italie, de Suisse et d'ailleurs, mènent des enquêtes et procédures d'examen sur la fourniture de taux par un panel de banques en vue de la fixation du Libor ("London Interbank Offered Rate" ou Taux offert sur le marché interbancaire de Londres) ou de l'Euribor ("European Interbank Offered Rate" ou Taux offert sur le marché interbancaire européen) et autres taux de change et taux d'intérêt de référence, ainsi que sur les modalités de communication desdits taux. Comme certaines entités HSBC sont membres desdits panels, HSBC et/ou ses filiales (y compris HSBC France dont l'implication est limitée à sa qualité de membre du panel Euribor) ont fait l'objet, de la part des autorités de régulation, de demandes d'information et coopèrent à ces enquêtes et procédures d'examen. Le 4 décembre 2013, la Commission européenne ("Commission") a annoncé qu'elle infligeait des amendes à huit institutions financières, dans le cadre de la procédure pour entente pour leur participation à des activités illégales liées aux dérivés de taux d'intérêt en euros et/ou aux dérivés de taux en yens. Bien que HSBC ne fasse pas partie des établissements financiers condamnés à payer une amende, la Commission a annoncé qu'elle avait entamé des poursuites contre les entités HSBC suivantes : HSBC Holdings Plc, HSBC Bank Plc et HSBC France, dans le cadre, uniquement, de son enquête liée à l'Euribor, sur les dérivés de taux d'intérêt en euros. Cette enquête continuera, dans le cadre de la procédure standard pour entente de la Commission. Le 21 mai 2014, ces entités HSBC ont reçu une notification de griefs de la Commission, alléguant des pratiques anticoncurrentielles liées aux dérivés de taux d'intérêt en euros. La notification de griefs fait état de l'analyse préliminaire de la Commission et ne préjuge pas de l'issue finale de l'enquête de la Commission. Le 14 novembre 2014, HSBC a partiellement répondu à la notification de griefs de la Commission. HSBC aura la possibilité de compléter sa réponse à une date qui reste à fixer par la Commission, une fois que diverses questions de procédure auront été résolues.

Chacune de ces enquêtes, procédures d'examen et poursuites étant en cours, il existe de fortes incertitudes quant à l'issue de ces dernières et au délai dans lequel elles sont susceptibles d'aboutir ; l'incertitude est grande, notamment, pour ce qui concerne le montant des amendes et/ou pénalités qui seront infligées. Les investigations étant en cours, il est possible que les sanctions et/ou les pénalités soient significatives.

En novembre 2013, HSBC (HSBC Holdings plc et HSBC Bank plc mais non pas HSBC France), ainsi que d'autres banques du panel, a été nommé, à titre de défendeur, dans le cadre d'une action collective, engagée devant la District Court for the Southern District of New York aux Etats-Unis, par des personnes ayant réalisé des opérations sur des contrats de futurs et d'autres instruments financiers liés à l'Euribor. Entre autres, la plainte allègue une mauvaise conduite liée à l'Euribor, en infraction des lois antitrust américaines, de la loi américaine sur les échanges de matières premières (Commodity Exchange Act – CEA) et de la loi de l'Etat. Le 2 mai 2014, les plaignants ont déposé une deuxième plainte modifiée. Le 3 octobre 2014, les plaignants ont déposé une troisième plainte modifiée. HSBC entend faire répondre à cette troisième plainte modifiée à l'issue d'un sursis à statuer en cours (qui doit expirer en mai 2015).

Au vu des faits actuellement connus, HSBC n'est pas en mesure, à ce stade, de faire des prévisions concernant l'issue de telles poursuites privées, ni en termes de délais, ni en termes d'impact potentiel sur HSBC.

Enquête des autorités de régulation et actions en cours concernant les produits dérivés de crédit (Credit Default Swaps ou CDS)

En juillet 2013, plusieurs entités du Groupe HSBC, dont HSBC France, ont reçu une communication de griefs de la part de la Commission européenne, dans l'enquête en cours concernant la violation présumée, par un certain nombre d'opérateurs du marché, des règles sur la concurrence dans le domaine des produits dérivés de crédit (Credit Default Swaps ou CDS), au cours de la période allant de 2006 à 2009. La communication de griefs expose les conclusions préliminaires de la Commission européenne et ne préjuge pas de l'issue finale de la procédure. HSBC a adressé une réponse à la Commission européenne, et, en ce qui concerne HSBC France, l'argument a porté sur l'absence de lien réel entre le cas présumé et les activités de HSBC France. En mai 2014, une audience s'est tenue à la Commission Européenne avec les banques défenderesses, dont HSBC. A l'issue de cette audience, la Commission européenne a décidé de prolonger sa phase d'enquête afin de déterminer la suite à donner à cette affaire. HSBC coopère à cette phase d'enquête.

Au vu des faits actuellement connus, HSBC n'est pas en mesure de faire des prévisions concernant l'issue de cette enquête menée par la Commission européenne, ni en termes de délais ni en termes d'impact potentiel sur HSBC.

32. – Implantations dans les Etats ou territoires non coopératifs

HSBC France ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans des Etats ou territoires non coopératifs au sens de l'article 238-0 A du Code Général des impôts.

X. - Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2014

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de HSBC France S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 1 "Principes, règles et méthodes comptables" de l'annexe aux comptes annuels concernant la première application du règlement ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014.

II. – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (note 1.c de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à la détermination des dépréciations.
- Votre société détient des positions sur titres et instruments financiers (notes 1.b et 1.i de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre société et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques et les litiges générés par son activité (notes 1.f et 31 de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces provisions ainsi que les principales hypothèses utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense et Paris, le 27 février 2015

KPMG Audit FS II

Pascal Brouard

Associé

BDO France – Léger & Associés

Fabrice Chaffois

Associé

B. – Comptes consolidés

I. – Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2014

| (En millions d'euros.) | Notes | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|---|-------|------------|------------|
| Intérêts et produits assimilés (1) | | 1 960 | 1 508 |
| Intérêts et charges assimilées | | -348 | -405 |
| Marge nette d'intérêt | | 1 612 | 1 103 |
| Commissions (produits) | | 868 | 949 |
| Commissions (charges) | | -209 | -216 |
| Commissions nettes | | 659 | 733 |
| Opérations des portefeuilles de transaction excluant la marge nette d'intérêt | | -272 | 220 |
| Marge nette d'intérêts sur les opérations des portefeuilles de transaction | | 212 | 160 |
| Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction | | -60 | 380 |
| Variation de la juste valeur des dettes à long terme et des dérivés associés | | -50 | -39 |
| Résultat net des autres instruments financiers sous option juste valeur (1) | | 349 | 8 |
| Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur | | 299 | -31 |
| Résultat net de cession des investissements financiers | | 43 | 11 |
| Dividendes reçus | | 4 | 3 |
| Primes d'assurance nettes (1) | | 1 926 | – |
| Autres produits d'exploitation (1) | | -133 | 23 |
| Produit net bancaire avant dépréciations pour risques de crédit | | 4 350 | 2 222 |
| Engagements nets des sinistres et variation des dettes aux assurés (1) | | -2 421 | – |

| | | | |
|--|----|--------|--------|
| Total du produit net bancaire avant dépréciation des prêts (charges)/libération et des autres provisions pour risque de crédit | | 1 929 | 2 222 |
| Dépréciations pour risques de crédit | | -112 | -97 |
| Produit net bancaire | 4 | 1 817 | 2 125 |
| Frais de personnel (1) | 5 | -948 | -921 |
| Frais généraux et administratifs (1) | | -584 | -597 |
| Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles | 19 | -45 | -48 |
| Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et pertes de valeur sur écarts d'acquisition | 18 | -8 | -9 |
| Total des charges d'exploitation | | -1 585 | -1 575 |
| Résultat d'exploitation | | 232 | 550 |
| Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence | | - | -4 |
| Résultat avant impôt | | 232 | 546 |
| Impôt sur les bénéfices | 7 | -33 | -163 |
| Résultat net d'impôt des activités cédées | | - | - |
| Résultat net | | 199 | 383 |
| Résultat net part du groupe | | 198 | 383 |
| Part des intérêts non contrôlant | | 1 | - |

(1) L'acquisition de HSBC Assurances Vie (France) au 13 décembre 2013 a été détaillée à la page 138 du Rapport Annuel 2013. HSBC Assurances Vie (France) a été consolidée par la méthode de l'intégration globale au sein du périmètre HSBC France à la fin de l'année 2013. Concernant le résultat réalisé, l'intégralité du résultat de l'année 2013 a été conservée dans les comptes de HSBC Bank plc. Le compte de résultat consolidé de HSBC France au 31 décembre 2014 inclut pour la première fois le résultat réalisé par HSBC Assurances Vie (France). La contribution de HSBC Assurances Vie (France) au résultat de HSBC France au 31 décembre 2014 s'élève à -39 millions d'euros (résultat de l'exercice après impôt).

| (En euros.) | Notes | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|---|-------|------------|------------|
| Résultat non dilué par action ordinaire | 9 | 2,94 | 5,68 |
| Résultat dilué par action ordinaire | 9 | 2,94 | 5,68 |
| Dividende par action ordinaire | 9 | 2,23 | 1,78 |

II. – Etat consolidé du résultat global au 31 décembre 2014

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|---|------------|------------|
| Résultat net (a) | 199 | 383 |
| Variation d'actifs et de passifs comptabilisés en capitaux propres | | |
| Eléments pouvant être reclassés par la suite en compte de résultat sous certaines conditions | | |
| Titres disponibles à la vente : (b) | 32 | 8 |
| Profits/ (pertes) comptabilisés en capitaux propres | 80 | 19 |
| Cessions comptabilisées en compte de résultat | -43 | -7 |
| Pertes de valeur comptabilisées en compte de résultat | 12 | -1 |
| Impôt différé net passé en capitaux propres | -17 | -3 |
| Couvertures de flux de trésorerie : (c) | 109 | -132 |
| Profits/ (pertes) comptabilisés en capitaux propres | 259 | -111 |
| Cessions comptabilisées en compte de résultat | -90 | -93 |
| Impôt différé net passé en capitaux propres | -60 | 72 |
| Différence de change (d) | 11 | -7 |
| Total variation d'actifs et de passifs pouvant être reclassés en compte de résultat sous certaines conditions (b) + (c) + (d) = (e) | 152 | -131 |
| Eléments ne pouvant pas être reclassés par la suite en compte de résultat | | |
| Gains (pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies | -3 | -3 |
| Bénéfices avant intérêt et impôts | -6 | -5 |
| Impôt différé net passé en capitaux propres | 3 | 2 |
| Total variation d'actifs et de passifs ne pouvant être reclassés par la suite en compte de résultats (f) | -3 | -3 |

| | | |
|--|-----|-----|
| Total du résultat global (a) + (e) + (f) | 348 | 249 |
| Total des produits et charges | | |
| Part du Groupe | 342 | 251 |
| Part des intérêts non contrôlant | 6 | -2 |
| | 348 | 249 |

III. – Bilan consolidé au 31 décembre 2014

(En millions d'euros.)

| Actif | Notes | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--|-------|------------|------------|
| Caisse, banques centrales et CCP | | 523 | 5 994 |
| Comptes d'encaissement | | 367 | 607 |
| Portefeuille de transaction | 12 | 38 720 | 41 601 |
| Actifs financiers sous option juste valeur | 13 | 6 156 | 6 239 |
| Instruments dérivés | 14 | 70 567 | 59 506 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit (1) | 32 | 6 022 | 5 707 |
| Prêts et créances sur la clientèle (1) | 32 | 36 240 | 34 528 |
| Opérations de prise en pension – hors-trading (1) | 26 | 14 796 | 28 012 |
| Investissements financiers disponibles à la vente | 15 | 24 672 | 23 690 |
| Autres actifs (2) | | 283 | 265 |
| Impôt courant (2) | 7 | 99 | 77 |
| Comptes de régularisation | | 1 021 | 1 141 |
| Participations dans les entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint | 17 | 1 | 2 |
| Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles (1) | 18 | 709 | 869 |
| Immobilisations corporelles | 19 | 706 | 594 |
| Actifs d'impôt différé | 24 | 136 | 61 |
| Total de l'actif | | 201 018 | 208 893 |

(1) Au 31 décembre 2013 les opérations de prise en pension au coût amorti étaient présentées dans les lignes "Prêts et créances sur les établissements de crédit" et "Prêts et créances sur la clientèle", et les opérations de mise en pension au coût amorti étaient présentées dans les lignes "Dettes envers les établissements de crédit" et "Comptes créditeurs de la clientèle". Depuis le 1^{er} janvier 2014, les prises et mises en pension au coût amorti sont présentées sur une ligne distincte au bilan.

(2) Au 31 décembre 2013, l'impôt courant (77 millions d'euros) était inclus dans le poste "Autres actifs". Il est désormais présenté sur une ligne distincte au bilan au 31 décembre 2014.

| Passif | Notes | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|---|-------|------------|------------|
| Dettes | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit (1) | 32 | 7 021 | 4 091 |
| Comptes créditeurs de la clientèle (1) | 32 | 33 635 | 32 883 |
| Opérations de prise en pension – hors-trading (1) | 26 | 15 938 | 33 525 |
| Comptes d'encaissement | | 368 | 585 |
| Portefeuille de transaction | 29 | 29 407 | 37 031 |
| Passifs financiers sous option juste valeur | 22 | 6 911 | 8 129 |
| Instruments dérivés | 14 | 69 583 | 56 591 |
| Dettes représentées par un titre | | 9 237 | 9 017 |
| Autres passifs | 23 | 989 | 996 |
| Impôt courant | 7 | 24 | 15 |
| Passifs des contrats d'assurance (1) | 27 | 20 803 | 19 354 |
| Comptes de régularisation | | 714 | 897 |
| Provisions pour risques et charges | 25 | 147 | 163 |

| | | | |
|--|----|---------|---------|
| Passifs d'impôt différé | 24 | 3 | 2 |
| Provisions pour retraites | 5 | 158 | 161 |
| Dettes subordonnées | 28 | 276 | 16 |
| Total des dettes | | 195 214 | 203 456 |
| Fonds propres | | | |
| Capital social appelé | 34 | 337 | 337 |
| Primes d'émission | | 16 | 16 |
| Autres réserves (2) | | 1 701 | 1 561 |
| Report à nouveau et résultat de la période (2) | | 3 679 | 3 477 |
| Total des fonds propres – part du groupe | | 5 733 | 5 391 |
| Part des intérêts non contrôlant | | 71 | 46 |
| Total des fonds propres | | 5 804 | 5 437 |
| Total du passif | | 201 018 | 208 893 |

(1) Au 31 décembre 2013 les opérations de prise en pension au cout amorti étaient présentées dans les lignes "Prêts et créances sur les établissements de crédit" et "Prêts et créances sur la clientèle", et les opérations de mise en pension au cout amorti étaient présentées dans les lignes "Dettes envers les établissements de crédit" et "Comptes créditeurs de la clientèle". Depuis le 1^{er} janvier 2014, les prises et mises en pension au coût amorti sont présentées sur une ligne distincte au bilan.

(2) Au 31 décembre 2013, "les autres réserves" et le "report à nouveau et résultat de la période" étaient présentés de manière agrégée dans le compte "Réserves résultat de la période".

IV. – Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2014

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | | | | | | | | | |
|---|-----------------------|-------------------|--|--|----------------------------------|---------------------|-----------------|---------------------------------|-------------------------|----------------------------|
| | Capital social appelé | Primes d'émission | Report à nouveau et résultat de l'exercice | Autres réserves | | | | Capitaux propres part du groupe | Intérêts non contrôlant | Total des capitaux propres |
| | | | | Juste valeur des actifs disponibles à la vente | Couverture de flux de trésorerie | Ecart de conversion | Autres réserves | | | |
| Au 1 ^{er} janvier 2014 | 337 | 16 | 3 477 | 101 | -54 | -26 | 1 540 | 5 391 | 46 | 5 437 |
| Résultat net | – | – | 198 | – | – | – | – | 198 | 1 | 199 |
| Titres disponibles à la vente | – | – | – | 32 | – | – | – | 32 | – | 32 |
| Couvertures de flux de trésorerie | – | – | – | – | 109 | – | – | 109 | – | 109 |
| Gains (pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies | – | – | -3 | – | – | – | – | -3 | – | -3 |
| Ecart de change | – | – | – | – | – | 6 | – | 6 | 5 | 11 |
| Variation d'actifs et de passifs comptabilisés en capitaux propres | – | – | -3 | 32 | 109 | 6 | – | 144 | 5 | 149 |
| Total du résultat global | – | – | 195 | 32 | 109 | 6 | – | 342 | 6 | 348 |
| Dividendes | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Paiements à base d'actions | – | – | -12 | – | – | – | – | -12 | – | -12 |
| Coûts des accords de paiement à base d'actions | – | – | 11 | – | – | – | – | 11 | – | 11 |
| Autres mouvements | – | – | -10 | – | – | – | 11 | 1 | -1 | – |
| Transferts | – | – | 18 | – | – | – | -18 | – | – | – |
| Acquisition et cession de filiales / entreprises | – | – | – | – | – | – | – | – | 20 | 20 |
| Total autres | – | – | 7 | – | – | – | -7 | – | 19 | 19 |
| Au 31 décembre 2014 | 337 | 16 | 3 679 | 133 | 55 | -20 | 1 533 | 5 733 | 71 | 5 804 |

| (En millions d'euros.) | 31/12/2013 | | | | | | | | | |
|---|-----------------------|-------------------|--|--|----------------------------------|---------------------|-----------------|---------------------------------|-------------------------|----------------------------|
| | Capital social appelé | Primes d'émission | Report à nouveau et résultat de l'exercice | Autres réserves | | | | Capitaux propres part du groupe | Intérêts non contrôlant | Total des capitaux propres |
| | | | | Juste valeur des actifs disponibles à la vente | Couverture de flux de trésorerie | Ecart de conversion | Autres réserves | | | |
| Au 1 ^{er} janvier 2013 | 337 | 16 | 3 172 | 68 | 78 | 2 | 1 540 | 5 213 | 48 | 5 261 |
| Résultat net | – | – | 383 | – | – | – | – | 383 | – | 383 |
| Titres disponibles à la vente | – | – | – | 8 | – | – | – | 8 | – | 8 |
| Couvertures de flux de trésorerie | – | – | – | – | -132 | – | – | -132 | – | -132 |
| Gains (pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies | – | – | -3 | – | – | – | – | -3 | – | -3 |
| Ecart de change | – | – | 23 | – | – | -28 | – | -5 | -2 | -7 |
| Variation d'actifs et de passifs comptabilisés en capitaux propres | – | – | 20 | 8 | -132 | -28 | – | -132 | -2 | -134 |
| Total du résultat global | – | – | 403 | 8 | -132 | -28 | – | 251 | -2 | 249 |
| Dividendes | – | – | -360 | – | – | – | – | -360 | – | -360 |

| | | | | | | | | | | |
|--|-----|----|-------|-----|-----|-----|-------|-------|----|-------|
| Paiements à base d'actions | - | - | -39 | - | - | - | - | -39 | - | -39 |
| Coûts des accords de paiement à base d'actions | - | - | 16 | - | - | - | - | 16 | - | 16 |
| Autres mouvements | - | - | 285 | 25 | - | - | - | 310 | - | 310 |
| Transferts | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Acquisition et cession de filiales / entreprises | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Total autres | - | - | -98 | 25 | - | - | - | -73 | - | -73 |
| Au 31 décembre 2013 | 337 | 16 | 3 477 | 101 | -54 | -26 | 1 540 | 5 391 | 46 | 5 437 |

V. – Tableau des flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2014

| (En millions d'euros.) | Notes | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--|-------|------------|------------|
| Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles | | | |
| Résultat avant impôt | | 232 | 546 |
| Résultat net d'impôts des activités cédées | | - | - |
| Eléments non monétaires inclus dans le résultat net | 35 | 125 | -36 |
| Variation des actifs d'exploitation | 35 | -4 841 | -20 776 |
| Variation des passifs d'exploitation | 35 | -13 965 | 15 965 |
| Variation des actifs/passifs d'exploitation des activités en cours de cession (y compris flux de trésorerie) | | - | - |
| Ecart de change | | 5 | -498 |
| (Gain)/perte net sur activités d'investissement | | -47 | -17 |
| Part des résultats des sociétés mises en équivalence et sous contrôle conjoint | | - | -4 |
| Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence et sous contrôle conjoint | | - | - |
| Impôts (versés/reçus) | | -173 | -180 |
| Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles | | -18 664 | -5 000 |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement | | | |
| Acquisition d'investissements financiers | | -4 988 | -3 859 |
| Produits sur cessions d'investissements financiers | | 5 086 | 2 133 |
| Acquisition d'actifs corporels | | -141 | -340 |
| Produits sur ventes d'actifs corporels | | 2 | 3 |
| Acquisition de goodwill d'actifs incorporels | | -7 | -6 |
| Acquisition de filiales et/ou augmentation des parts détenues dans les filiales consolidées | | - | 275 |
| Flux nets de trésorerie sur cession de participations consolidées | | - | - |
| Acquisition dans des entreprises liées et/ou augmentation des parts détenues dans des entreprises liées | | - | - |
| Produits sur cessions de participations dans des entreprises liées | | - | 2 |
| Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement | | -48 | -1 792 |
| Flux de trésorerie provenant des activités de financement | | | |
| Emission d'actions ordinaires | | 20 | - |
| Actions propres achetées | | - | - |
| Variation des intérêts non contrôlant (actions privilégiées) | | - | - |
| Prêts/emprunts subordonnés émis | | 260 | - |
| Prêts/emprunts subordonnés remboursés | | - | -150 |
| Dividendes versés | | - | -360 |
| Dividendes versés aux intérêts non contrôlant | | - | - |
| Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement | | 280 | -510 |
| Variation nette de la trésorerie | | -18 432 | -7 304 |
| Trésorerie en début de période | | 22 507 | 29 820 |
| Effet de change sur la trésorerie | | 52 | -9 |
| Trésorerie en fin de période | | 4 127 | 22 507 |

VI. - Notes annexes aux comptes consolidés

1. – Base d'établissement et principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés de HSBC France sont disponibles sur demande auprès du siège de HSBC France, 103 avenue des Champs-Élysées – 75419 Paris Cedex 08 ou sur le site Internet www.hsbc.fr.

Les présents états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 6 février 2015.

a. - Conformité avec les normes comptables internationales "International Financial Reporting Standards"

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) regroupent les normes comptables publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) ainsi que les interprétations formulées ou adoptées par l'IFRS Interpretations Committee (IFRIC).

Les états financiers consolidés de HSBC France ont été établis dans le respect des normes IFRS telles que publiées par l'IASB et validées par l'UE. Ces normes peuvent différer des normes IFRS publiées par l'IASB lorsqu'une norme IFRS est adoptée ou amendée et que cette adoption ou modification n'a pas été ratifiée par l'UE. Au 31 décembre 2014, toutes les normes applicables aux états financiers consolidés de l'exercice clos à cette date avaient été adoptées par l'UE et il n'existait aucune différence, concernant HSBC France, entre les normes IFRS adoptées par l'UE et les normes IFRS publiées par l'IASB.

Au 1^{er} janvier 2014, le Groupe HSBC et HSBC France ont adopté les nouvelles normes et les amendements aux normes existantes décrits ci-dessous. Leur impact sur les états financiers présentés dans ce document est non significatif :

- L'amendement à la norme IAS 32 "Compensation des actifs/passifs financiers", qui vise à clarifier les exigences applicables à la compensation des instruments financiers et à corriger les incohérences constatées dans l'application courante des critères de compensation de la norme IAS 32 "Instruments financiers – Présentation". Ces amendements ont été appliqués avec effet rétroactif.
- L'interprétation IFRIC 21 qui précise la comptabilisation des droits et taxes prélevés par les autorités publiques. Sont visées par cette interprétation, les taxes (hors amendes et pénalités) qui entrent dans le champ d'application de la norme IAS 37 "Provisions et autres passifs éventuels". HSBC France a fait le choix d'appliquer, de manière anticipée à compter du 1^{er} janvier 2014, cette interprétation dont l'application est obligatoire pour les exercices ouverts au 1^{er} janvier 2015. A noter que selon IFRIC 21, c'est l'exigibilité de la taxe qui constitue le fait générateur de la comptabilisation de la charge et de la dette dans sa totalité.
- L'amendement à la norme IAS 19 qui clarifie le traitement comptable des cotisations des membres du personnel (ou de tiers) des régimes à prestations définies.

b. - Evolution des principes comptables

Outres les projets évoqués ci-dessous, l'IASB continue de travailler sur des projets relatifs à la comptabilisation des contrats d'assurance et des opérations de crédit-bail, qui pourraient induire des changements significatifs pour les obligations comptables futures.

Les normes et amendements suivants ont été publiés par l'IASB mais n'ont pas encore été validés par l'UE :

- En mai 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 15 "Produits provenant de contrats avec les clients". Cette norme s'applique pour les périodes annuelles à compter du 1^{er} janvier 2017, l'adoption par anticipation étant autorisée. La norme IFRS 15 fournit des principes de comptabilisation des produits et introduit le concept de constatation des produits lorsque les obligations de performance envers le client sont satisfaites. HSBC France examine actuellement l'impact potentiel de cette nouvelle norme sur ses états financiers.
- En juillet 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 9 "Instruments financiers", qui constituera la norme complète appelée à remplacer la norme IAS 39 "Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation". Cette norme introduit de nouvelles exigences relatives à la classification et à l'évaluation des actifs et passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers et à la comptabilité de couverture.

Classification et évaluation

La classification et l'évaluation des actifs financiers dépendront du modèle économique utilisé par l'entité pour la gestion de ses actifs et des caractéristiques contractuelles de leurs flux de trésorerie ; il s'ensuit que les actifs financiers sont évalués au coût amorti (at amortised cost), à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (Fair Value through Other Comprehensive Income -FVOCI) ou à la juste valeur par le compte de résultat (fair value through profit or loss). Dans de nombreux cas, la classification et l'évaluation seront similaires à celles de IAS 39, moyennant quelques différences. Par exemple, sous IFRS 9 le concept de dérivé incorporé ne s'appliquera plus aux actifs financiers et les instruments de capitaux propres seront évalués à la juste valeur par le compte de résultat ou, dans certains cas, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. L'effet conjugué de l'application du modèle économique et des tests des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie pourra avoir des incidences sur le traitement de certains actifs financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par rapport à IAS 39. La classification des passifs financiers reste essentiellement inchangée, à l'exception de la variation de juste valeur au titre du risque de crédit propre des instruments enregistrés à la juste valeur sur option qui devra être comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Dépréciation

Les exigences en matière de dépréciation s'appliquent aux actifs financiers évalués au coût amorti et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI), aux opérations de crédit-bail ainsi qu'à certains engagements de prêts et contrats de garantie financière. Un montant correspondant aux pertes de crédit attendues résultant d'un événement de défaut pouvant intervenir dans les 12 mois à venir est comptabilisé à l'origine. En cas d'augmentation significative du risque de crédit, le montant comptabilisé correspond aux pertes de crédit résultant d'un événement de défaut pouvant intervenir sur la durée de vie de l'instrument.

Pour apprécier si le risque de crédit d'un instrument financier a augmenté de façon significative depuis sa comptabilisation initiale, il convient de prendre en considération la probabilité de défaillance sur la durée de vie restant à courir de l'instrument financier plutôt que l'augmentation des pertes de crédit attendues.

L'évaluation du risque de crédit, tout comme l'estimation des pertes de crédit attendues, sont objectives, pondérées en fonction des probabilités et tiennent compte des meilleures informations raisonnablement disponibles, y compris les données relatives aux événements passés, aux conditions actuelles et aux projections plausibles et justifiables des événements et de la situation économique futurs à la date de publication. De plus, l'estimation des pertes de crédit attendues prend en compte la valeur temps de l'argent. En conséquence, la comptabilisation et l'évaluation de la dépréciation ont vocation à être plus prospectives que sous IAS 39 et auront tendance à être plus volatiles. Une augmentation du montant total des provisions est attendue, dans la mesure où tous les actifs financiers seront évalués sur la base de pertes de crédit attendues au moins pour les 12 mois à venir ; de plus, le volume d'actifs financiers auxquels s'applique la perte de crédit attendue sur la durée de vie restante sera probablement plus important que celui pour lequel il existe une indication objective de dépréciation conformément à IAS 39.

Comptabilité de couverture

Les conditions générales applicables à la comptabilité de couverture visent à en simplifier les règles, à renforcer le lien entre la comptabilité de couverture et la stratégie de gestion du risque ainsi qu'à permettre l'application de la comptabilité de couverture à un plus large éventail d'instruments de couverture et de risques. La norme ne porte pas explicitement sur les stratégies de macro-couverture, qui feront l'objet d'un projet séparé. Pour éviter tout risque de

conflit entre les pratiques actuelles de comptabilité de macro-couverture et les nouvelles conditions générales de la comptabilité de couverture, IFRS 9 prévoit la possibilité de conserver la comptabilité de couverture de IAS 39 dans le cadre d'un choix de convention comptable.

Les exigences en matière de classement, d'évaluation et de dépréciation seront appliquées rétrospectivement par ajustement du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2018, sans obligation de retraitement des périodes comparables. La comptabilité de couverture sera appliquée de manière prospective à compter de cette date.

La date d'entrée en vigueur obligatoire de la norme dans son ensemble est fixée au 1^{er} janvier 2018, mais la présentation révisée pourra être appliquée à certains passifs évalués à la juste valeur à une date antérieure. HSBC entend modifier la présentation des variations de juste valeur induites par le risque de crédit propre à l'entité sur certains passifs dès que la législation de l'UE l'y autorisera.

HSBC France examine actuellement l'impact potentiel de cette nouvelle norme sur ses états financiers.

c. - Nouvelle présentation des états financiers et des notes aux états financiers

Afin de faciliter la compréhension des états financiers et des notes qui les accompagnent, le Groupe HSBC et HSBC France ont modifié l'emplacement de certains principes comptables et changé l'ordre de certaines sections. Les principes comptables ont été décrits, lorsque cela était possible, dans les notes annexes aux états financiers correspondantes. Ces changements de forme ne reflètent en aucun cas une modification des pratiques comptables ;

Au 31 décembre 2013 les opérations de prise en pension au coût amorti étaient présentées dans les lignes "Prêts et créances sur les établissements de crédit" et "Prêts et créances sur la clientèle", et les Opérations de mise en pension au coût amorti étaient présentées dans les lignes "Dettes envers les établissements de crédit" et "Comptes créditeurs de la clientèle". Depuis le 1^{er} janvier 2014, les prises et mises en pension au coût amorti sont présentées sur une ligne distincte au bilan. Cette présentation harmonise la communication de ces opérations avec les pratiques du marché et fournit des informations plus pertinentes sur les prêts et créances.

d. - Utilisations d'estimations et d'hypothèses

La préparation des informations financières nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses relatives aux conditions futures. Outre les informations disponibles, l'établissement d'estimations comporte nécessairement une certaine part d'appréciation, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations.

A cet égard, la Direction estime que parmi les principes comptables impliquant nécessairement un élément d'appréciation, les plus importants pour HSBC France concernent :

- Dépréciations pour créances douteuses : voir la note 36 ;
- Impôts différés actifs : voir la note 7 et 24 ;
- Évaluation des instruments financiers : voir la note 30 ;
- Dépréciation des écarts d'acquisition : voir la note 18 ;
- PVIF : voir la note 18 ;

La Direction estime que tous les ajustements récurrents et normaux, indispensables à une présentation sincère du résultat net, de la situation financière et des flux de trésorerie de HSBC France, ont été effectués.

e. - Consolidation

Les états financiers consolidés du groupe HSBC France (dénommé "le groupe") se composent des états financiers de HSBC France, de ses filiales, des entreprises sous contrôle conjoint et des entreprises associées au 31 décembre.

Acquisitions

Les filiales acquises sont consolidées à compter de la date du transfert du contrôle à HSBC France jusqu'à la date à laquelle ce contrôle prend fin.

Les acquisitions de filiales par HSBC France sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur à la date de prise de contrôle, en tenant compte des coûts qui lui sont directement attribuables. Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. L'écart entre le coût de l'acquisition et la juste valeur de la part des actifs nets identifiables revenant à HSBC France est comptabilisé en écart d'acquisition s'il est positif et inscrit immédiatement au compte de résultat s'il est négatif.

Méthodes de consolidation

HSBC France contrôle et par conséquent consolide une entité dès lors que les 3 critères suivants sont réunis :

- HSBC France détient le pouvoir sur l'entité ;
- est exposée aux rendements variables de l'entité ;
- et à la capacité d'agir sur ces rendements.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont mises en évidence. HSBC France possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle.

En cas de regroupement d'entreprises en plusieurs étapes, les participations précédemment détenues sont réévaluées à la juste valeur à la date d'acquisition et la plus-value ou la moins-value en découlant est constatée en compte de résultat. Si le montant de l'actif net acquis excède la somme du montant ou de la juste valeur de la participation, la différence est immédiatement portée en compte de résultat.

Tous les changements de participation de la société mère dans une filiale, n'entraînant pas une perte de contrôle, sont comptabilisés comme des transactions entre actionnaires et inscrits en capitaux propres.

Les entités contrôlées par le groupe sont consolidées de la date à laquelle le groupe obtient le contrôle à celle à laquelle le groupe perd le contrôle de l'entité. Le groupe procède à une revue du périmètre de consolidation dès lors qu'apparaissent des changements dans les faits et circonstances déterminant le contrôle des entités.

Eliminations des opérations réciproques

Toutes les opérations internes au groupe HSBC France sont éliminées lors de la consolidation.

Résultats des entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint

Les états financiers consolidés intègrent la quote-part due à HSBC France des résultats et réserves des entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint établie à partir d'états financiers datant de moins de trois mois au 31 décembre.

2. – Principes comptables significatifs

a. - Devises

Les éléments portés dans les états financiers de chacune des entités de HSBC France sont évalués en utilisant la monnaie en usage dans le principal espace économique où s'exercent les activités de l'entité concernée ("monnaie fonctionnelle"). Les états financiers consolidés du groupe HSBC France sont présentés en euros. Les opérations en devises sont comptabilisées en résultat dans la devise d'origine et converties au taux de change en vigueur à la date d'arrêt comptable. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont comptabilisés en devises et convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Tout écart de change induit est inscrit au compte de résultat. Les actifs et passifs non monétaires

évalués au coût historique dans une monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle sur la base du taux de change en vigueur à la date de l'opération initiale. Les actifs et passifs non monétaires évalués à la juste valeur dans une monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de détermination de la juste valeur. Toute composante de gain ou de perte sur un élément non monétaire rattachée aux taux de change est comptabilisée au compte de résultat.

Dans les états financiers consolidés, les actifs, ainsi que les engagements des succursales, filiales et sociétés mises en équivalence dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro, sont convertis dans la monnaie de présentation des comptes du groupe au taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes.

Lors de la cession d'une activité étrangère, les écarts de change qui s'y rapportent et précédemment inscrits en réserves sont constatés au compte de résultat.

b. - Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Les prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle incluent les prêts et créances émis par HSBC France qu'il n'est pas prévu de vendre à court terme et qui n'ont pas été classés dans la catégorie du portefeuille de transaction ou sous option juste valeur. Les prêts et créances sont enregistrés à la date de mise à disposition des fonds auprès des emprunteurs et sont décomptabilisés lorsqu'ils ont été remboursés, cédés, ou passés en perte ou lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de ces actifs a été transférée. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur augmentée de tous les coûts de transaction qui leur sont directement imputables et sont ensuite évalués au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des dépréciations. Lorsque l'exposition est couverte par des instruments dérivés sous option juste valeur et éligibles à une telle couverture, la valeur comptable des prêts et créances ainsi couverts inclut un ajustement de juste valeur pour le risque couvert uniquement.

Pour certaines opérations de prêts, le groupe peut avoir pris l'engagement, sur une période donnée, de financer le crédit sur la base de termes contractuels fixes liés notamment à des événements futurs non contrôlés par le groupe. Pour les prêts devant être classés en trading, l'engagement existant est classé en dérivé et est évalué en juste valeur avec ajustement pris par résultat. Lors du tirage, le prêt est classé dans la catégorie trading et évalué à la juste valeur. Lorsque l'intention du groupe n'est pas de classer le prêt en trading, une dépréciation sur l'engagement de financement est comptabilisée uniquement lorsqu'il est probable que le groupe constate une perte lors de la mise en place. Ceci peut être le cas, par exemple, lorsqu'une perte sur l'encours est probable ou lorsque le taux d'intérêt du prêt sera inférieur au coût de refinancement. Lors de la mise en place du prêt, la part détenue est enregistrée à la juste valeur puis comptabilisée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque la juste valeur initiale est inférieure au montant de l'avance, une décote est enregistrée au compte de résultat. Cette décote sera reprise en résultat sur la durée de vie du prêt par la prise en compte du taux d'intérêt effectif, sauf si le prêt devient douteux. La décote est enregistrée en diminution des produits d'exploitation.

c. - Dépréciations de prêts et créances

Les dépréciations de créances sont constatées dès lors que des éléments probants démontrent qu'il existe un indice de dépréciation. Les pertes pour dépréciation peuvent être calculées sur la base de prêts pris individuellement ou à partir d'un portefeuille de prêts présentant des caractéristiques de risques de crédit similaires. Les pertes attendues du fait d'événements futurs ne sont pas constatées, et ce, quel que soit leur degré de probabilité.

Prêts évalués individuellement

Les dépréciations affectant des encours évalués individuellement sont déterminées en évaluant les expositions au cas par cas. A la date d'arrêté des comptes, HSBC France détermine s'il existe une indication objective de dépréciation.

Le calcul des dépréciations sur les encours estimés individuellement tient compte des facteurs suivants :

- exposition totale de HSBC France envers le client ;
- viabilité du modèle économique du client et capacité à résoudre ses difficultés financières par son activité et à générer des flux de trésorerie suffisants pour assurer le service de sa dette ;
- dividende probable disponible en cas de liquidation ou de faillite ;
- montant des engagements d'autres créanciers de rang supérieur ou égal à celui de HSBC France et perspectives de maintien du soutien des autres créanciers ;
- complexité du calcul du montant total et du rang de toutes les créances et degré d'incertitude au plan juridique et au plan des assurances ;
- montant et date des encaissements et recouvrements attendus ;
- valeur de revente de la garantie (ou d'autres dispositifs d'atténuation) et probabilité d'une reprise ;
- coûts probables de recouvrement des montants dus ;
- capacité de l'emprunteur à obtenir et à payer dans la devise concernée si les prêts ne sont pas libellés en
- monnaie locale ; et
- le cas échéant prix de la dette sur le marché secondaire.

La dépréciation est calculée en comparant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus, actualisée au taux d'intérêt effectif initial du prêt avec sa valeur comptable actuelle. Les pertes sont enregistrées en compte de résultat. La valeur comptable des prêts et créances dépréciés est diminuée par inscription en compte de dépréciations.

Prêts évalués sur la base de portefeuille

Lorsque l'évaluation individuelle des prêts et créances ne révèle aucun indice de dépréciation, ces prêts et créances sont regroupés en portefeuille sur la base de caractéristiques de risques de crédit similaires à des fins de calcul de la perte de valeur collective. Cette perte couvre les prêts dépréciés à la date de clôture de l'exercice mais qui ne seront identifiés individuellement comme tels qu'à une date ultérieure.

Le calcul de la dépréciation sur base de portefeuille est fondé sur les trois paramètres suivants :

- l'historique des pertes sur portefeuilles présentant des caractéristiques de risques de crédit similaires (par secteur d'activité, par notation ou par produit, etc.) ;
- le délai estimé entre la survenance d'une perte et le moment où cette perte est identifiée et attestée par la constitution d'une dépréciation pour perte sur un prêt spécifique ; et
- l'estimation, fondée sur l'expérience, de la probabilité que les conditions économiques et de crédit actuelles induisent des pertes intrinsèques supérieures ou inférieures à ce que l'historique permet de supposer.

Le délai estimé entre la survenance d'une perte et son identification est déterminé par la Direction pour chaque portefeuille. Cette estimation peut varier en fonction de la situation économique, les conditions du marché, le comportement de la clientèle, les informations sur la gestion des portefeuilles, les techniques de gestion, de recouvrement et de redressement du marché. Le délai estimé entre la survenance d'une perte et son identification peut, par conséquent, varier en fonction de l'évolution de ces facteurs dans le temps.

Passage en pertes

Les prêts (et dépréciations correspondantes) sont passés en pertes, partiellement ou intégralement, lorsqu'il n'existe aucune perspective réaliste de recouvrement de ces montants et dans le cas de prêts avec garantie, après réception du produit de la réalisation de la garantie.

Reprises des dépréciations

En cas de diminution ultérieure du montant d'une dépréciation et lorsque cette diminution peut être objectivement rattachée à un événement postérieur à la constatation de la dépréciation, il est procédé à une reprise de la dépréciation précédemment inscrite au compte de "Dépréciations pour créances douteuses" égale au montant désormais en excès.

Prêts renégociés

Les prêts ayant fait l'objet d'un test de dépréciation collectif et dont les conditions auraient été renégociées ne sont plus considérés à des fins d'évaluation comme étant en souffrance, mais comme des créances à jour, une fois reçu le nombre minimum de paiements requis en vertu des nouvelles conditions négociées. Les prêts renégociés sont pris en compte lors du calcul des provisions pour dépréciation collective en les séparant du reste du portefeuille de prêts, pour mettre en valeur le fait que ce segment du portefeuille est souvent associé à des taux de perte plus élevés. Les prêts soumis à un test de dépréciation individuel et dont les conditions auraient été renégociées sont soumis à un examen permanent en vue de déterminer s'ils continuent de faire l'objet d'une dépréciation ou s'ils doivent être considérés comme étant en souffrance. La valeur comptable des prêts comptabilisés comme étant renégociés reste dans cette catégorie jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la sortie des prêts du bilan. Les intérêts des prêts renégociés sont comptabilisés sur la base des nouvelles conditions contractuelles issues de la renégociation. Un prêt renégocié sort du bilan en cas d'annulation de la convention existante et de signature d'une nouvelle convention reposant sur des conditions sensiblement différentes, ou si les conditions d'une convention existante sont modifiées au point que le prêt renégocié en devienne un instrument financier sensiblement différent.

d. - Dépréciations sur investissements financiers disponibles à la vente

Un test de dépréciation est opéré à chaque date d'arrêt des comptes, afin de déterminer si, en fonction de critères objectifs de dépréciation, un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs attendus de l'actif financier ou du groupe d'actifs peut être estimé de façon certaine.

Si les titres disponibles à la vente sont dépréciés, la différence entre le coût de l'actif financier (net de tout remboursement ou amortissement) et la valeur actuelle à sa juste valeur, moins toute ancienne perte reconnue au compte de résultat, est retirée des capitaux propres pour être intégrée au compte de résultat.

Les pertes pour dépréciation sur les titres de créance disponibles à la vente et sur les titres de participation sont comptabilisées au compte de résultat, respectivement aux lignes "Charges pour dépréciation de créances et autres provisions pour risque de crédit" et "Résultat net de cession des investissements financiers". Les méthodes de dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente sont exposées plus en détail ci-après :

Titres de créance disponibles à la vente

Lors de la recherche de signes de dépréciations pendant l'évaluation des titres de créance disponibles à la vente, à la date de publication des états financiers, le groupe examine tous les signes disponibles, tels que les données observables ou les informations sur des événements spécifiquement liés aux titres concernés et qui pourraient entraver le recouvrement des flux de trésorerie futurs. Parmi de tels événements se trouvent des difficultés financières significatives de l'émetteur, une rupture de contrat telle que défaut de paiement, faillite ou autre restructuration financière, ou la disparition d'un marché actif pour le titre de créance concerné en raison de difficultés financières affectant l'émetteur.

Ces types d'événements spécifiques, mais aussi d'autres facteurs tels que des informations sur la liquidité de l'émetteur, sur les expositions aux risques financiers et économiques, les niveaux et la tendance des défauts de paiement sur des actifs financiers similaires, les tendances et conditions nationales et locales, ainsi que la juste valeur des biens apportés en nantissement ou en garantie, peuvent être considérés individuellement ou collectivement pour identifier des signes objectifs de dépréciation d'un titre de créance.

Titres de participation disponibles à la vente

Parmi les signes objectifs de dépréciation de titres de participation disponibles à la vente peuvent figurer des informations spécifiques sur l'émetteur telles que décrites en détail ci-dessus, mais aussi des informations concernant des évolutions marquées de technologie, de marchés, de situation économique ou de contexte législatif, qui laissent effectivement à penser que le coût des titres de participation pourrait ne pas être recouvré.

Une baisse marquée ou prolongée de la juste valeur de l'actif en dessous de son coût constitue un autre signe objectif de dépréciation. Pour évaluer si cette baisse est marquée, l'érosion de la juste valeur est comparée au coût initial de l'actif lors de sa première comptabilisation. Pour évaluer si cette baisse est prolongée, elle est comparée à la durée pendant laquelle la juste valeur de l'actif est descendue en dessous de son coût initial lors de sa première comptabilisation. Lorsqu'une dépréciation a été constatée sur un actif disponible à la vente, la comptabilisation de cette dépréciation dépend de la nature de cet actif financier :

- Un titre de créance disponible à la vente verra sa dépréciation comptabilisée en compte de résultat lorsqu'il existe une raison objective de dépréciation et par conséquent le résultat de futures baisses de valeur estimée dans la trésorerie de l'actif financier. Lorsqu'il n'existe pas de raisons objectives de dépréciation, la baisse de la juste valeur des actifs financiers est comptabilisée dans les autres capitaux propres. Si la juste valeur des titres de créances augmente sur la période suivante et que cette augmentation peut être objectivement rattachée à un événement survenant après la dépréciation de cette dernière, la dépréciation sera reprise via le compte de résultat lors de la comptabilisation de l'appréciation de la juste valeur ;
- Pour un titre action disponible à la vente, toutes les variations de la juste valeur des instruments financiers sont comptabilisées directement dans les capitaux propres. Les dépréciations reconnues sur les titres de participation sont comptabilisées via le compte de résultat. Toute baisse complémentaire dans la juste valeur des titres de participation disponibles à la vente est comptabilisée dans le compte de résultat, en se basant sur toutes les pertes cumulées et encourues et en relation avec le coût d'acquisition des titres de participation.

e. - Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts relatifs à tous les instruments financiers productifs d'intérêts, à l'exception des instruments classés en portefeuille de transaction ou comptabilisés sous option juste valeur (hormis les dettes émises par HSBC France et les dérivés associés), sont inscrits au compte de résultat en "Intérêts et produits assimilés" et "Intérêts et charges assimilées" sur la base du taux d'intérêt effectif des actifs ou passifs financiers auxquels ils se rapportent. La méthode du taux d'intérêt effectif consiste à calculer le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier (ou de groupes d'actifs ou passifs financiers) et à ventiler les produits ou charges d'intérêts sur la période concernée.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements ou décaissements attendus futurs tout au long de la durée de vie prévisionnelle de l'actif ou du passif financier ou, selon les cas, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur nette comptable de l'actif ou du passif financier. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, HSBC France estime les flux de trésorerie en tenant compte de toutes les dispositions contractuelles afférentes à l'instrument financier excepté les pertes de crédit futures. Le calcul inclut tous les montants payés ou reçus par HSBC France qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, y compris les coûts de transaction et toutes les autres primes ou décotes.

Les intérêts sur les actifs financiers dépréciés sont constatés au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier appliqué à la valeur comptable diminuée des éventuelles dépréciations pour pertes de valeur.

f. - Autres produits

Commissions

Les commissions encaissées par HSBC France sont générées par l'ensemble des services rendus à la clientèle. Les produits de commissions sont comptabilisés comme suit :

- si le fait générateur est un acte significatif, la commission est comptabilisée à la conclusion de l'acte (exemple : commissions découlant d'une négociation ou d'une participation à la négociation d'une opération pour compte de tiers telle que la mise en place d'un contrat d'achat d'actions ou d'autres valeurs mobilières) ;
- si le fait générateur est une prestation de services, la commission est comptabilisée à la date de réalisation de la prestation (exemple : gestion d'actifs, commissions de gestion de portefeuille, de conseil et de services) ;
- si la commission fait partie intégrante du taux d'intérêt effectif d'un instrument financier, elle est comptabilisée comme un ajustement du rendement effectif (exemple : frais de dossier) et affectée aux "Produits et charges d'intérêts" (voir Note 2 e).

Dividendes reçus

Les dividendes reçus sont constatés lorsque le droit à paiement est acquis, c'est-à-dire à la date de détachement du dividende pour les actions.

Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur

Le résultat net des instruments financiers sous option juste valeur comprend tous les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur des actifs et passifs financiers sous option juste valeur. Il comprend également les produits et charges d'intérêts et les dividendes reçus afférents à ces instruments financiers, hormis les dettes émises par HSBC France et les dérivés associés à ces émissions, pour lesquels les intérêts sont inscrits en "Marge nette d'intérêt".

Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction

Les gains ou pertes sur les opérations des portefeuilles de transaction incluent tous les gains et pertes découlant d'une variation de la juste valeur des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ainsi que les intérêts, produits et charges assimilés, et les dividendes afférents.

g. - Contrats d'assurance

Par le biais de sa filiale d'assurance, le groupe HSBC France émet pour ses clients des contrats qui comportent un risque d'assurance, un risque financier ou une combinaison des deux. Un contrat en vertu duquel HSBC France accepte le risque d'assurance d'une autre partie, en consentant à dédommager cette dernière en cas d'événement futur dont la survenue est incertaine, est comptabilisé en tant que contrat d'assurance. Un contrat d'assurance peut également transférer un risque financier, mais il sera comptabilisé en tant que contrat d'assurance si le risque d'assurance est significatif.

Bien que les contrats financiers comportant une clause de participation discrétionnaire constituent des instruments financiers, ils restent considérés comme des contrats d'assurance, comme l'autorise la norme IFRS 4.

Les contrats d'assurance sont comptabilisés comme suit :

Primes d'assurance

Les primes des contrats d'assurance-vie en unités monétaires sont comptabilisées dès lors qu'elles constituent des engagements vis-à-vis de la clientèle. Dans le cas des contrats d'assurance en unités de compte, les primes sont comptabilisées après avoir réalisé les investissements dans les actifs pris en représentation de ces engagements. Les primes de ces contrats sont enregistrées en tant que chiffre d'affaires et la hausse de la valeur comptable des engagements qui en résulte est comptabilisée en charge.

Les primes brutes de l'assurance prévoyance correspondent aux primes émises nettes d'annulations et de renonciation, en respectant la césure de l'exercice. Le poste "primes à recevoir" est mouvementé des primes émises et non encaissées à la date de clôture. Les primes couvrant une période postérieure à la date du bilan sont constatées d'avance au prorata temporis.

Les primes de réassurance sont comptabilisées pour la même période comptable que les primes des contrats d'assurance directe auxquels elles se réfèrent.

Sinistres d'assurance et remboursements des réassureurs

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres (décès de l'assuré, invalidité ou incapacité), aux versements périodiques de rentes, aux rachats partiels ou totaux de contrats d'assurance vie, aux intérêts et participations aux bénéfices directement incorporés dans les prestations versées. Ils incluent également les autres frais de gestion des sinistres et de règlement des prestations.

Des provisions pour sinistres à payer sont constituées en fonction des événements connus et en cours de traitement, d'autres provisions existent pour tenir compte de sinistres avérés mais non encore connus. Ces dernières sont calculées par la direction de l'actuariat, d'après des statistiques historiques de sinistralité.

Les remboursements de réassureurs sont comptabilisés pour la même période que les sinistres auxquels ils réfèrent.

Engagements au titre des contrats d'assurance

Les engagements au titre des contrats d'assurance-vie en unités monétaires correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés. Dans les comptes IFRS, les actifs pris en représentation de ces contrats sont valorisés au prix de marché. Les plus ou moins-values latentes sont constatées en résultat financier. Une participation aux bénéfices différée est alors enregistrée en charge et vient augmenter les engagements futurs de la compagnie d'assurance vis-à-vis de ses assurés.

Les engagements au titre des contrats d'assurance en unités de compte sont évalués à la "juste valeur" des actifs servant de support à ces contrats, c'est-à-dire à la valeur de rachat ou de transfert calculée en référence à la valeur des fonds ou indices sous-jacents. Le principe de congruence est respecté, c'est-à-dire que les valeurs de référence inscrites à l'actif du bilan coïncident très exactement avec les unités de comptes entre lesquelles il aura été arbitré dans les contrats. Ces actifs sont cantonnés, c'est-à-dire affectés spécifiquement à la couverture de l'engagement pris au titre du contrat d'assurance en unité de compte.

Les plus et moins-values latentes calculées sur ces actifs sont enregistrées dans un compte "ajustement ACAV" au résultat, puis une charge (ou un produit) équivalente est passée par l'augmentation des engagements des assurés au titre de leurs contrats en unité de compte.

Participation future aux bénéfices des contrats d'assurance avec clause de participation discrétionnaire

Conformément au Code des Assurances les assurés ayant souscrit un contrat en unités monétaires bénéficient du résultat financier réalisé sur les actifs de placement. Le calcul se fait via un compte de participation aux résultats.

Sont d'abord servis les intérêts dits techniques engendrés par la fixation de taux techniques définis dans certains contrats d'assurance ; le reliquat est dévolu à la participation aux bénéfices qui peut être immédiate, c'est-à-dire qu'elle vient augmenter l'engagement total vis-à-vis des assurés, ou différée et dans ce cas elle devra être distribuée sous 8 ans. Une participation aux bénéfices minimale réglementaire de 85 % du solde financier doit être respectée.

Valeur actualisée des contrats d'assurances existants

Au sein de HSBC France, l'activité d'assurance-vie est comptabilisée selon la méthode de l'embedded value laquelle fournit notamment un cadre complet d'appréciation du risque et de la valorisation. La PVIF (Present Value of In-Force) correspond à la valeur actualisée des marges futures liées aux contrats d'assurance existants.

Le calcul de la PVIF se fonde sur des hypothèses qui tiennent compte des risques et incertitudes de l'activité. Pour procéder à cette projection de flux de trésorerie, une série d'hypothèses concernant l'expérience future est formulée par la filiale d'assurance HSBC Assurances Vie, qui prend en compte les conditions locales de marché et le jugement de la Direction sur les tendances locales futures.

La PVIF est un actif incorporel dont les variations de valeurs sont comptabilisées en résultat.

Contrats financiers avec clause de participation discrétionnaire

Bien que les contrats financiers avec clause de participation discrétionnaire constituent des instruments financiers, ils restent comptabilisés en tant que contrats d'assurance, comme le permet la norme IFRS 4. Les primes de ces contrats sont enregistrées en tant que chiffre d'affaires et la hausse de la valeur comptable des engagements qui en résulte est comptabilisée en charge.

En cas de plus-values nettes latentes sur ces contrats, dont la participation discrétionnaire aux bénéfices reflète principalement la performance actuelle du portefeuille de placements, la hausse correspondante des engagements est comptabilisée soit dans le compte de résultat, soit dans les autres éléments du résultat global, en fonction du traitement accordé aux plus-values latentes sur les actifs correspondants. Dans le cas de moins-values nettes latentes, une participation différée active ne peut être comptabilisée que si son recouvrement est fortement probable. Les variations des engagements issus des plus-ou moins-values réalisées sur les actifs concernés sont inscrites au compte de résultat.

h. - Reclassement des actifs financiers

Les actifs financiers hors dérivés (autres que ceux désignés à la juste valeur par résultat lors de leur comptabilisation initiale) peuvent être reclassés dans une catégorie autre que celle de la "Juste valeur par résultat" dans des circonstances particulières :

- les actifs financiers répondant à la définition des prêts et créances lors de la comptabilisation initiale (lorsque lesdits actifs financiers n'ont pas à être classés dans la catégorie des actifs détenus à des fins de transaction) peuvent être reclassés dans une catégorie autre que celle de la "Juste valeur par résultat" si le groupe a l'intention et la capacité de conserver ces mêmes actifs financiers dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance ;
- les actifs financiers (à l'exception de ceux répondant à la définition des prêts et créances) peuvent être reclassés dans une catégorie autre que celle de la "Juste valeur par résultat" dans de rares circonstances.

Le reclassement des actifs financiers, dans les conditions décrites ci-dessus, s'effectue sur la base de leur juste valeur à la date dudit reclassement. Les gains ou pertes déjà comptabilisés en compte de résultat ne donnent lieu à aucune reprise. La juste valeur de l'actif financier à la date du reclassement devient son nouveau coût ou son nouveau coût amorti, selon le cas.

i. - Prêt/Emprunt de Titres

Les opérations de prêts et emprunts de titres sont habituellement assorties de garanties sous forme de titres ou d'espèces. Le transfert des titres ne trouve généralement pas de traduction dans le bilan. Les garanties espèces données ou reçues sont respectivement comptabilisées comme un actif ou un passif.

3. – Regroupement d'entreprises et cession de filiales

Le 13 décembre 2013, HBSC France a racheté 100 % des actions de HSBC Assurances Vie (France), détenues par la succursale française de HSBC Bank plc. L'opération a été réalisée moyennant un règlement en numéraire de 514 millions d'euros, sans aucune plus-value ou moins-value réalisée par HSBC Bank plc.

A des fins comptables, HSBC Assurances Vie (France) a été consolidée par intégration globale au sein du périmètre de HSBC France au 31 décembre 2013. Par mesure de simplification, le compte de résultat généré en 2013 par l'activité d'Assurance a été intégralement maintenu au sein de HSBC Bank plc.

Cette opération d'acquisition ayant eu lieu au sein du même Groupe, elle ne relève pas de la norme IFRS 3 "Regroupement d'entreprises" et n'a pas, en conséquence, été soumise à l'exercice de juste valeur des actifs et passifs identifiables. L'opération a généré un écart d'acquisition négatif de 275 millions d'euros qui a été comptabilisé dans les capitaux propres consolidés de HSBC France. Les entités entrées dans le périmètre de consolidation en 2013 suite à ce rachat sont énumérées à la Note 20 "Liste des sociétés consolidées".

En dehors de l'acquisition de HSBC Assurances Vie (France), HSBC France a poursuivi la simplification de sa structure juridique, détaillée en Note 20. L'impact de ces opérations de déconsolidation est non significatif au 31 décembre 2014.

La contribution de HSBC Assurances Vie (France) au résultat de HSBC France au 31 décembre 2014 s'élève à -39 millions d'euros (résultat de l'exercice après impôt) et à titre indicatif à -79 millions d'euros au 31 décembre 2013.

4. – Produit net bancaire (éléments significatifs)

Le produit net bancaire de l'exercice clos au 31 décembre 2014 s'élève à 1 817 millions d'euros (2013 : 2 125 millions d'euros) et inclut notamment (de façon non exhaustive), les produits, charges, plus-values et moins-values présentés ci-après :

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|---|------------|------------|
| Produits | | |
| Commissions perçues sur actifs financiers ou dettes financières non détenus à des fins de négociation ni sous option juste valeur et non prises en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif (2) | 701 | 683 |
| Commissions perçues au titre d'activités de fiducie ou assimilées pour lesquelles HSBC France est amené à détenir ou investir des actifs pour le compte de ses clients | 209 | 213 |
| Revenus sur titres cotés (1) | 1 318 | 820 |
| Revenus sur titres non cotés (1) | 11 | 5 |
| Charges | | |
| Intérêts sur les instruments financiers hors intérêts sur passifs financiers détenus à des fins de négociation ou sous option juste valeur (2) | -348 | -405 |
| Commissions versées sur actifs ou passifs financiers non détenus à des fins de négociation ni sous option juste valeur et non prises en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif (2) | -209 | -216 |
| Commissions versées sur fonds de placements et autres activités fiduciaires où HSBC France est amené à détenir ou investir des actifs pour le compte de ses clients | - | - |
| Plus-values de cession des immobilisations corporelles et incorporelles et autres actifs non financiers | 14 | 3 |
| Résultat net de cession des investissements financiers | 43 | 11 |
| Plus et (moins) values de cession sur actions et autres titres à revenu variable | -4 | -1 |
| Plus et (moins) values de cession sur obligations et autres titres à revenu fixe | 28 | -3 |
| Pertes pour dépréciation des actions et autres titres à revenu fixe | 19 | 15 |
| Dépréciation pour risques de crédit | -112 | -97 |
| (Pertes)/reprises pour dépréciation sur créances | -104 | -95 |
| Dotations nettes pour dépréciations des titres disponibles à la vente : obligations et autres titres à revenu fixe | -8 | - |
| Dépréciations nettes au regard des autres dépréciations pour risque de crédit des provisions | - | -2 |

(1) Dividendes et intérêts.

(2) Les montants de marges d'intérêt et de commissions versées ont été revus par souci de rapprochement avec le compte de résultat.

5. – Salaires et avantages au personnel

a. - Montant de la masse salariale (1)

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|----------------------------------|------------|------------|
| Salaires | 692 | 671 |
| Charges salariales | 184 | 183 |
| Avantages postérieurs à l'emploi | 72 | 67 |
| | 948 | 921 |

(1) Y compris HSBC Assurances Vie en 2014.

Les effectifs inscrits du groupe HSBC France à la fin de l'exercice se répartissent comme suit (1) :

| | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|---|------------|------------|
| Banque de particuliers et de gestion de patrimoine | 3 831 | 3 831 |
| Banque commerciale | 1 470 | 1 551 |
| Banque de financement, d'investissement et de marchés | 710 | 660 |
| Banque privée | 107 | 118 |
| Fonctions support et autres (2) | 3 675 | 3 731 |
| Total (3) | 9 793 | 9 891 |

(1) Afin de se conformer à la présentation du Groupe HSBC, les effectifs au 31 décembre 2013 et 2014 sont désormais présentés par ligne métier.

(2) Y compris les personnes en CFCS et les expatriés.

(3) CDI et CDD ayant un contrat avec HSBC France et ses deux filiales HSBC Global Asset Management et HSBC Assurances Vie.

b. - Engagements de retraites et autres avantages assimilés**1. - Principes**

HSBC France fait bénéficier un certain nombre de ses salariés d'avantages à long terme et d'avantages postérieurs à l'emploi tels que régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, primes de fidélité, complémentaire santé.

Les coûts comptabilisés pour le financement des régimes postérieurs à l'emploi sont déterminés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées, chaque régime faisant l'objet d'évaluations actuarielles annuelles. HSBC France comptabilise directement les gains et les pertes actuariels par capitaux propres sans les faire transiter par le compte de résultat. Le coût des services passés est immédiatement constaté. Le coût des services de l'année, le rendement attendu des actifs du régime, ainsi que l'effet de désactualisation des passifs du régime sont comptabilisés en charges d'exploitation.

L'engagement net au titre des avantages postérieurs à l'emploi comptabilisé au bilan représente la valeur actuelle de l'obligation diminuée de la juste valeur des actifs du régime.

Les versements aux régimes à cotisations définies et aux régimes de retraite publics sont comptabilisés en charges d'exploitation à la date à laquelle ils sont dus lorsque les obligations de HSBC France au titre des régimes sont équivalentes à celles d'un régime à cotisations définies.

2. - Principales hypothèses actuarielles retenues pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Au 31 décembre 2014, les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements des régimes de retraite, qui serviront de base au calcul des charges de 2015, étaient les suivantes :

| (En %.) | Taux d'actualisation | Réévaluation différée | Taux d'inflation | Taux de revalorisation des retraites versées et différées | Taux de revalorisation des salaires | Taux de morbidité |
|------------------------|----------------------|-----------------------|------------------|---|-------------------------------------|-------------------|
| Au 31/12/2014 - France | 2,0 | (1) 2,0 | 1,5 | 1,5 | 2,7 | (2) - |
| Au 31/12/2013 - France | 3,0 | (1) 3,0 | 2,0 | 2,0 | 3,0 | (2) - |

(1) Taux de rendement attendu des fonds propres.

(2) HSBC France utilise la table de mortalité TGH/TGF05.

HSBC France détermine les taux d'actualisation en liaison avec ses actuaires sur la base du rendement actuel moyen d'emprunts de qualité (notés AA ou équivalent), dont les échéances correspondent à celles de ses obligations à régime de prestations définies.

3. - Comptabilisation des engagements postérieurs à l'emploi

Passif net comptabilisé au bilan

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|---|------------|------------|
| Actions | - | - |
| Obligations | 11 | 12 |
| Immobilier | - | - |
| Autres | - | - |
| Juste valeur des actifs des régimes | 11 | 12 |
| Valeur actuarielle des engagements financés | - | - |

| | | |
|---|------|------|
| Valeur actuarielle des engagements non financés | -169 | -173 |
| Engagements à prestations définies | -169 | -173 |
| Coût des services passés non encore comptabilisés | — | — |
| Passif net | -158 | -161 |

Variations de la valeur actuarielle des engagements postérieurs à l'emploi

| (En millions d'euros.) | 2014 | 2013 |
|---|------|------|
| Au 1 ^{er} janvier | 173 | 168 |
| Coût des services de la période | 4 | 5 |
| Charges d'intérêt | 5 | 4 |
| Cotisations des salariés | — | — |
| Pertes/ (gains) actuariels | 6 | 6 |
| Prestations versées | -9 | -11 |
| Coût des services passés | — | — |
| Acquisitions | — | — |
| (Gains)/pertes sur sorties | — | — |
| (Gains)/pertes sur règlements | — | — |
| Variations de change et autres mouvements (1) | -10 | 1 |
| Au 31 décembre | 169 | 173 |

(1) L'obligation relative à des avantages non postérieurs à l'emploi pour 10 millions d'euros a été sortie du périmètre de cette annexe.

Les pertes et gains actuariels de l'année se décomposent en :

- 9 millions d'euros de changement d'hypothèses actuarielles : ces effets des changements d'hypothèses actuarielles sont dus à la baisse du taux d'actualisation (20 millions d'euros) et à la mise à jour des taux de charges patronaux et compensées pour partie de l'hypothèse d'évolution des salaires et de revalorisation des pensions (11 millions d'euros) ;
- -3 millions d'euros liés à l'expérience : les effets liés à l'expérience proviennent des différences entre les hypothèses actuarielles retenues et ce qu'il s'est effectivement produit durant l'exercice.

Variations de la juste valeur des actifs des régimes

| (En millions d'euros.) | 2014 | 2013 |
|---|------|------|
| Au 1 ^{er} janvier | 12 | 12 |
| Rendement attendu | 1 | 1 |
| Cotisations employeur | — | — |
| Cotisations des salariés | — | — |
| Gains actuariels | — | — |
| Prestations versées | -1 | -1 |
| Acquisitions | — | — |
| (Gains)/pertes sur règlements | — | — |
| Variations de change et autres mouvements | -1 | — |
| Au 31 décembre | 11 | 12 |

Charge totale comptabilisée dans le compte de résultat sur la ligne "Salaires et avantages au personnel"

Régimes de retraite à prestations définies

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--|------------|------------|
| Coût des services de la période | 4 | 5 |
| Charges d'intérêt | 5 | 4 |
| Marge nette d'intérêts sur régimes d'avantages d'actifs à prestations définies | — | — |
| Coût des services passés | — | — |
| Charge globale nette | 9 | 9 |

a. - Principes comptables**Paiements à base d'actions**

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par HSBC Holdings plc. Le personnel de HSBC France bénéficie des avantages suivants :

- jusqu'en 2005, HSBC Holdings plc a octroyé des attributions d'options sur actions HSBC Holdings plc ;
- depuis 2006, HSBC Holdings plc a mis en place des plans d'actions gratuites HSBC Holdings plc ;
- le personnel a la possibilité de souscrire des actions HSBC Holdings plc dans le cadre du Plan d'épargne entreprise.

Plans d'attribution d'options sur actions

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation appropriés, en tenant compte des conditions d'attribution des instruments de capitaux propres. Parmi les conditions d'acquisition figurent des critères de service et de performance. Les conditions de marché sont prises en compte lors de l'estimation de la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date d'attribution. En conséquence, une attribution d'actions est considérée comme acquise, peu importe que la condition de performance de marché ou que la condition de non-acquisition soient remplies, si toutes les autres conditions sont réunies.

L'augmentation de capital constatée et la charge afférente sont réparties linéairement sur la période d'acquisition. La charge est déterminée par référence à la juste valeur des options à la date d'attribution et à l'impact de toutes conditions d'acquisition hors marché telles que la déchéance des options. Une option peut être frappée de déchéance si, par exemple, un salarié quitte HSBC France avant l'expiration de la période d'acquisition. Les estimations de ces départs futurs de personnel sont prises en compte lors de la comptabilisation des coûts sur la période de service.

Toute annulation survenue durant la période d'acquisition est considérée comme une accélération de l'acquisition et comptabilisée immédiatement à hauteur du montant qui aurait été autrement constaté au titre des services reçus durant la période d'acquisition.

Plan d'attribution d'actions gratuites

La charge est constatée linéairement sur la période d'acquisition des droits par contrepartie d'un compte de capitaux propres. La valorisation de la charge tient compte d'hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation appropriés, en tenant compte des conditions d'attribution des instruments de capitaux propres. Les conditions d'acquisition incluent des critères de service. Les conditions de marché sont prises en compte lors de l'estimation de la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date d'attribution. En conséquence, une attribution d'actions est considérée comme acquise, peu importe que la condition de performance de marché ou que la condition de non-acquisition soient remplies, si toutes les autres conditions sont réunies. Toute annulation survenue durant la période d'acquisition est considérée comme une accélération de l'acquisition et comptabilisée immédiatement à hauteur du montant qui aurait été autrement constaté au titre des services reçus durant la période d'acquisition.

Les conditions d'acquisition autres que les conditions de performance du marché ne sont pas prises en compte pour l'estimation initiale de la juste valeur à la date d'attribution. Elles sont prises en compte à travers l'ajustement du nombre d'instruments de capitaux propres compris dans l'évaluation du montant de la transaction, de sorte que le montant finalement comptabilisé pour les services reçus en contrepartie des instruments de capitaux propres attribués repose bien sur le nombre d'instruments de capitaux propres finalement acquis. Sur une base cumulée, aucun montant n'est comptabilisé pour des instruments de capitaux propres qui ne seraient pas attribués parce que certaines conditions de performance ou de service (autres que des conditions de marché) ne seraient pas satisfaites.

En cas de modification d'une attribution, la dépense de l'attribution initiale reste comptabilisée au minimum comme si aucune modification n'avait eu lieu. Si cette modification a pour effet d'accroître la juste valeur d'une attribution ou d'augmenter le nombre d'instruments de fonds propres attribués, alors le supplément de juste valeur des titres attribués ou des engagements est mesuré comme le montant le plus élevé entre, d'une part la juste valeur initiale retraitée de l'amortissement cumulé et, d'autre part, la meilleure estimation de dépense requise pour s'acquitter de cette obligation.

Plan d'Epargne Entreprise

L'avantage consenti au personnel de souscrire des actions HSBC Holdings plc avec une décote ne comporte pas de période d'acquisition et constitue donc une charge de personnel de la période. La charge est mesurée sans prendre en compte la clause d'incessibilité de cinq ans attachée à ces actions.

b. - Déclinaison opérationnelle

En 2005, le Groupe HSBC a profondément revu sa politique d'attribution d'options et d'actions gratuites à ses salariés. Le nouveau règlement des plans d'options et actions gratuites (The HSBC Share Plan) a été soumis à l'approbation de son Assemblée Générale en mai 2005. Ce règlement prévoit la mise en place d'un sous-plan français (Schedule 3 de la règle générale) qui respecte les règles légales et fiscales en vigueur en France. Ce règlement a été revu en 2011 afin, d'une part, de prendre en compte les modifications réglementaires impactant le plan et, d'autre part, de formaliser les règles du "Group Performance Share Plan" qui s'adresse aux cadres supérieurs du Groupe HSBC. Dans ce contexte, le sous-plan français (Schedule 5 du nouveau règlement) a également fait l'objet d'une revue pour se conformer aux règles sociales et fiscales locales. A compter de 2006, la politique générale du Groupe HSBC est désormais de ne plus attribuer d'options de souscription (sauf quand les règles légales et fiscales d'un pays l'y contraignent), mais de privilégier l'attribution d'actions gratuites.

1. – Plan d'options de souscription d'actions du Groupe

Le plan d'options de souscription d'actions du Groupe est un plan d'incitation à long terme qui a été ouvert à certains salariés du groupe entre 2000 et 2005. Son objectif était de sensibiliser les salariés les plus performants aux objectifs de création de valeur pour les actionnaires. Les options ont été attribuées à la valeur de marché et peuvent normalement être exercées à compter de la troisième année et jusqu'au dixième anniversaire de leur attribution, sous réserve des conditions d'acquisition des droits.

Options de souscription d'actions sans conditions de performance

Des options de souscription d'actions du Groupe sans condition de performance ont été attribuées entre 2001 et 2005 à certains salariés du groupe. Les options attribuées en 2003 sont devenues caduques en 2013 et celles attribuées en 2004 sont devenues caduques en 2014.

| | 2014 | | 2013 | |
|--|--------------|--------------------------------|--------------|--------------------------------|
| | Nombre (000) | Prix d'exercice moyen (en GBP) | Nombre (000) | Prix d'exercice moyen (en GBP) |
| Attributions nettes au 1 ^{er} janvier | 15 832 | | 24 178 | |
| Options attribuées durant l'exercice | – | – | – | – |
| Options levées durant l'exercice | – | – | -5 968 | 6,05 |
| Options transférées durant l'exercice | – | – | – | – |
| Options devenues caduques durant l'exercice | -9 417 | 7,22 | -2 378 | 6,14 |
| Attributions nettes au 31 décembre | 6 415 | | 15 832 | |

Options de souscription d'actions avec conditions de performance

Des options de souscription d'actions avec conditions de performance ont été attribuées en 2003 et 2004 dans le cadre du Plan d'actionnariat HSBC aux membres de la Direction Générale en France ainsi qu'à certains salariés du groupe. Les options attribuées en 2003 sont devenues caduques en 2013 et celles attribuées en 2004 sont devenues caduques en 2014.

| | 2014 | | 2013 | |
|--|--------------|--------------------------------|--------------|--------------------------------|
| | Nombre (000) | Prix d'exercice moyen (en GBP) | Nombre (000) | Prix d'exercice moyen (en GBP) |
| Attributions nettes au 1 ^{er} janvier | 1 320 | – | 1 320 | – |
| Options attribuées durant l'exercice | – | – | – | – |
| Options levées durant l'exercice | – | – | – | – |
| Options transférées durant l'exercice | – | – | – | – |
| Options devenues caduques durant l'exercice | -1 320 | 7,22 | – | – |
| Attributions nettes au 31 décembre | – | – | 1 320 | – |

L'amortissement de ces Plans, calculé à partir de la juste valeur des paiements à base d'actions lors de leur attribution, court pendant la période d'acquisition des droits, soit trois années glissantes. Ces plans ont été totalement amortis à fin 2008.

Les actions HSBC Holdings plc détenues par le groupe et devant être livrées aux salariés sont enregistrées dans le portefeuille de titres disponibles à la vente et évaluées à la juste valeur (sur la base du cours coté).

2. – Plan d'actions gratuites du Groupe

Le Plan d'actions gratuites du Groupe est un plan de rétribution de la performance et de rétention des salariés les plus performants.

Les actions peuvent revêtir deux formes :

- les actions avec conditions de performance – “Group Performance Shares” ;
- les actions sans conditions de performance – “Restricted Shares”.

Les “Group Performance Shares”

| | 2014 Nombre (000) | 2013 Nombre (000) |
|--|----------------------|----------------------|
| Attributions nettes au 1 ^{er} janvier | – | – |
| Augmentation de capital | – | – |
| Actions attribuées durant l'exercice | 45 | – |
| Actions levées durant l'exercice | – | – |
| Actions transférées durant l'exercice | – | – |
| Actions devenues caduques durant l'exercice | – | – |
| Attributions nettes au 31 décembre | 45 | – |

Cette catégorie d'actions n'est disponible, au-delà d'une période d'acquisition de cinq ans, qu'en date de départ en retraite.

Les “Restricted Shares”

Ces actions sont définitivement acquises au terme d'un délai de deux ou trois ans dans les conditions prévues au Plan. Les actions attribuées depuis 2011 sont soumises à une période d'acquisition de deux ans pour 66 % d'entre elles et de trois ans pour les 34 % restants (à l'exception des actions non qualifiées attribuées aux impatriés, lesquelles sont soumises à une période d'acquisition d'un an pour 33 % d'entre elles, de deux ans pour les 33 % suivantes et de trois ans pour les 34 % restantes).

| | 31/12/2014 Nombre (000) | 31/12/2013 Nombre (000) |
|--|----------------------------|----------------------------|
| Attributions nettes au 1 ^{er} janvier | 3 934 | 8 717 |
| Actions attribuées durant l'exercice | 1 888 | 1 431 |
| Actions acquises durant l'exercice | -2 119 | -6 145 |
| Actions transférées durant l'exercice | – | – |
| Actions devenues caduques durant l'exercice | -43 | -69 |
| Augmentation de capital | – | – |
| Attributions nettes au 31 décembre | 3 660 | 3 934 |

Cette catégorie d'actions gratuites ne peut faire l'objet d'une cession qu'à l'issue d'une période d'indisponibilité fiscale de deux ans suivant la date d'acquisition définitive.

En 2014, un montant de 9,8 millions d'euros a été constaté au compte de résultat au titre de l'amortissement des plans en cours.

L'environnement réglementaire et les bonnes pratiques ont permis de clarifier la période d'étalement des plans dans les états financiers consolidés du groupe HSBC France. En conséquence, la période d'acquisition des droits aux actions attribuées en 2014 au titre de la performance de l'année 2013 est réputée débuter au 1^{er} janvier 2013. Avant 2011, l'amortissement débutait à compter de la date d'attribution des actions.

3. – Augmentation de capital réservée aux employés

En 2014, le Groupe HSBC a procédé à une émission d'actions réservée aux salariés. Cette émission a été souscrite par les employés du groupe HSBC France à hauteur de 1 763 449 actions HSBC Holdings plc, représentant un montant global de 11,8 millions d'euros.

Le coût de la décote comptabilisé sur le cours d'ouverture de la souscription était de 1,6 million d'euros pour le groupe.

7. – Impôt sur les bénéfices**a. - Charge d'impôt courante et différée**

L'impôt sur les bénéfices comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt sur les bénéfices est enregistré dans le compte de résultat, à l'exception de la part relative aux éléments comptabilisés directement en fonds propres, auquel cas il est comptabilisé dans les capitaux propres.

Les impôts courants sont les impôts prévisionnels à payer sur les bénéfices imposables de l'exercice calculés sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date du bilan, et de tout ajustement des impôts dus au titre des exercices antérieurs. Les actifs et passifs d'impôts courants sont compensés lorsque HSBC France entend régler sur base nette et qu'il y est légalement autorisé.

Les impôts différés sont constatés sur la base des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. En règle générale, tous les écarts temporaires imposables donnent lieu à l'enregistrement d'un passif d'impôt différé tandis que les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il existe une probabilité de bénéfices imposables futurs sur lesquels affecter ces écarts temporaires déductibles.

Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition applicables prévisionnels sur les périodes auxquelles les actifs seront réalisés ou les passifs réglés. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils se rapportent à un même groupe d'intégration fiscale, relèvent de la même autorité fiscale et que l'entité est légalement autorisée à les compenser.

Les impôts différés relatifs aux écarts actuariels sur régimes à prestations définies sont comptabilisés directement dans les capitaux propres. A compter du 1^{er} janvier 2005, les impôts différés relatifs à la réévaluation de la juste valeur des actifs disponibles à la vente et des couvertures de flux de trésorerie, qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres, sont également comptabilisés directement dans les capitaux propres et ensuite enregistrés au compte de résultat lorsque le gain ou la perte de juste valeur est constaté au compte de résultat.

Le montant d'impôt différé actif a été comptabilisé au 31 décembre 2014 en prenant en compte les perspectives de résultat, telles qu'établies lors du processus budgétaire.

Charge d'impôt courante différée

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|---|------------|------------|
| Impôts courants | 186 | 161 |
| Impôts différés | -153 | 2 |
| Total de la charge d'impôt | 33 | 163 |
| Taux effectif de l'impôt (en pourcentage) | 14,1 | 29,6 |

La forte variation des impôts différés entre 2013 et 2014 s'explique par la baisse du résultat IFRS en particulier sur les émissions de Covered Bonds, générant un produit d'impôt différé.

Analyse de la charge d'impôt globale

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | | 31/12/2013 | |
|--|------------------------|-------|------------------------|------|
| | Charge d'impôt globale | % | Charge d'impôt globale | % |
| Impôt à taux normal | 88 | 38,0 | 208 | 37,8 |
| Impact des différences de taux d'imposition sur les bénéfices des principales implantations à l'étranger | 0 | 0,1 | 1 | 0,1 |
| Opérations imposées à taux réduit en France | -1 | -0,6 | -3 | -0,6 |
| Autres éléments incluant le résultat d'intégration fiscale | -54 | -23,4 | -43 | -7,7 |
| Charge d'impôt globale | 33 | 14,1 | 163 | 29,6 |

Bien que devant être appliquée temporairement jusqu'à fin 2012, la Loi de Finances 2013 a augmenté la contribution exceptionnelle de 5 % à 10,7 % pour les exercices 2013 et 2014. La Loi de Finances 2014 a prorogé cette contribution d'un an, jusqu'au 30 décembre 2016. En pratique, elle sera donc applicable pour les exercices 2014 et 2015 (cependant, le taux d'impôt différé ne tient pas compte de cette contribution).

En conséquence, le taux d'imposition en France en 2014 est maintenu à 38 % pour les entreprises dont le chiffre d'affaires excède 250 millions d'euros.

b. - CVAE

Depuis 2010, la taxe professionnelle a été remplacée par la contribution économique territoriale (CET) composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE) assise sur les seules valeurs locatives des biens passibles d'une taxe foncière et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) assise sur la valeur ajoutée des entreprises (correspondant à 1,6 % de la VA de l'année N).

HSBC France a qualifié la CVAE d'impôt sur les résultats en application de la norme IAS 12. Les CVAE différées sont constatées sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale au regard de la CVAE.

Comme mentionné ci-dessus la CVAE comptabilisée en 2014 a été classée dans la ligne "Impôt sur le bénéfice". L'impact de cette décision est un classement, en 2014, d'une charge de 28,6 millions d'euros (2013 : 41 millions d'euros) sur la ligne "Impôt sur les bénéfices" et la constatation d'une charge d'impôt différé de 1,6 million d'euros (2013 : -1 million d'euros).

c. - Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le 1^{er} janvier 2013 est entré en vigueur le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE). Accessible à toutes les entreprises françaises, le CICE permet de réaliser une économie d'impôt substantielle. Pour 2014, elle équivaut à 6 % de la masse salariale, hors salaires supérieurs à 2,5 fois le SMIC.

Le CICE équivaut à une baisse des charges sociales de l'entreprise et est considéré comme une subvention d'Etat. A ce titre, le groupe HSBC France a choisi de comptabiliser le CICE en réduction des frais généraux en application de la norme IAS 20.

Le Groupe HSBC France a bénéficié d'un crédit d'impôt de 7,2 millions d'euros au titre du dispositif CICE (Crédit d'Impôt compétitivité Emploi) au cours de l'exercice 2014.

Dans le cadre de l'utilisation du CICE, le groupe HSBC France a imputé le bénéfice du crédit d'impôt à diverses dépenses et investissements destinées à améliorer la qualité des produits et services proposées à la clientèle ainsi qu'à l'amélioration de la productivité de l'entreprise. Ces dépenses se répartissent selon les domaines suivants :

- immobilier : investissements dans le développement et la rénovation du réseau d'agence, les travaux d'amélioration énergétique et la rénovation des locaux administratifs ;
- innovations technologiques et informatiques : des dépenses ont été notamment réalisées afin de financer le développement d'applications commerciales plus performantes, l'optimisation des plateformes monétiques, l'amélioration continue de nos processus et la réponse à des besoins réglementaires ;
- formation : plus de trois cent dix milles heures de formation. Les collaborateurs ont bénéficié de très nombreuses actions de formation durant l'année 2014 au travers de parcours diplômant, de développement des compétences linguistiques, de sécurité et santé au travail ;
- recrutement : le CICE a également permis de faire croître de manière très significative le nombre de recrutements par rapport à l'année précédente.

8. – Dividendes versés en 2014 et 2013

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | | 31/12/2013 | |
|---|----------------|---------|----------------|---------|
| | EUR par action | Montant | EUR par action | Montant |
| 1 ^{er} acompte sur dividende pour l'année en cours | – | – | 1,78 | 120 |
| Dividende versé au titre de l'année précédente | – | – | 3,56 | 240 |
| | | | | 360 |

Dividendes au titre de l'exercice 2014

Le Conseil d'Administration du 6 février 2015 va proposer à l'Assemblée Générale Mixte du 23 avril 2015, de distribuer un dividende de 2,23 € par action au titre de l'exercice 2014.

Dividendes au titre de l'exercice 2013

Le Conseil d'Administration du 19 novembre 2013 a décidé la mise en paiement d'un acompte sur dividende au titre de l'exercice 2013 de 1,78 € par action. Le versement de cet acompte sur dividende est intervenu le 21 novembre 2013.

Le Conseil d'Administration du 14 février 2014 a également proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 9 mai 2014, de ne pas distribuer de dividende complémentaire au titre de l'exercice 2013.

9. – Bénéfice et dividende par action

| (En euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|------------------------------------|------------|------------|
| Bénéfice par action | 2,94 | 5,68 |
| Bénéfice par action après dilution | 2,94 | 5,68 |
| Dividende par action | 2,23 | 1,78 |

Le bénéfice par action Part du Groupe est calculé en divisant le résultat de 198 millions d'euros par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion des actions détenues par la société, soit 67 437 827 actions (au 31 décembre 2013, le bénéfice était de 383 millions d'euros et le nombre d'actions de 67 437 827).

Le bénéfice par action après dilution est calculé en divisant le résultat, sans ajustement au titre de l'effet dilutif des actions ordinaires potentielles (y compris des options de souscription d'actions en circulation non encore exercées), par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation à l'exclusion des actions détenues par la société, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui seraient émises en cas de conversion de la totalité des actions ordinaires potentielles à effet dilutif, soit 67 437 827 actions (67 437 827 actions au 31 décembre 2013).

Aucune action ordinaire potentielle à effet dilutif n'a été émise en 2014.

10. – Ventilation des résultats par métier

Le Groupe HSBC en France inclut, d'une part, le groupe HSBC France, et d'autre part, la succursale à Paris de HSBC Bank plc, qui porte les activités de dérivés sur actions.

Le Groupe HSBC en France fournit une gamme complète de services bancaires et financiers à ses clients. Les produits et services offerts sont organisés selon les lignes de métiers suivantes :

- La Banque de particuliers et de gestion de patrimoine (y compris les métiers Assurance et Gestion d'actifs) propose un large éventail de produits et services destinés à répondre aux besoins en banque de détail et gestion de patrimoine de la clientèle des particuliers et des professionnels. Les produits proposés comprennent les comptes courants et les services de paiement et financiers associés, les produits d'épargne et les solutions de constitution de patrimoine, les crédits immobiliers et les autres prêts aux particuliers et professionnels.

Au sein du Groupe HSBC, l'activité Assurance-vie est comptabilisée selon la méthode de l'embedded value, laquelle fournit notamment un cadre d'appréciation du risque et de la valorisation. La PVIF (Present Value of In-Force) correspond à la valeur actualisée des marges futures liées aux contrats d'assurance existants. La PVIF est calculée à partir d'une projection des flux de trésorerie attendus, retraités d'une série d'hypothèses afin de prendre en compte les conditions locales de marché et le jugement de la direction sur les tendances futures. Il s'agit principalement d'hypothèses économiques et non économiques, ainsi que d'anticipations sur le comportement des titulaires de contrats. Ces hypothèses sont sujettes à des incertitudes et peuvent contribuer à la volatilité des résultats de l'activité d'Assurance (cf. Note 18, pages 171 à 176).

- La Banque d'entreprises offre à ses clients les services financiers, les services de paiements et de gestion de trésorerie, les financements internationaux, l'assurance, les opérations de trésorerie et activités de marchés et plus généralement l'accès aux services de banque d'investissement.
- La Banque de financement, d'investissement et de marchés fournit des solutions financières sur mesure aux grandes entreprises et clients institutionnels, aux gouvernements et organismes publics. Les lignes métiers offrent une gamme complète de services bancaires de Banque d'investissement et de

financement ainsi que de Banque de marchés en matière de crédit, de taux d'intérêt, de change, d'actions, de marchés monétaires et d'opérations sur titres.

- Les services offerts par la Banque privée sont destinés à répondre aux besoins de la clientèle de particuliers haut de gamme en matière de services bancaires, d'investissement et de conseil en gestion de patrimoine.

La colonne "Autres" comprend, principalement, la variation de la juste valeur liée au risque de crédit propre à HSBC France de la dette émise classée en option juste valeur.

HSBC France s'appuie sur des fonctions centrales et support dont le coût est réparti analytiquement entre les métiers.

Les performances sont évaluées sur la base du résultat avant impôt du métier concerné, comme indiqué dans les rapports de gestion interne examinés par la Direction du groupe.

Le groupe HSBC France, qui opère principalement en France, ne fournit pas d'information sur la répartition géographique.

Bénéfice/ (perte) de l'exercice

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | | | | | | |
|---|--|----------------------|---|---------------|--------|----------------|--------|
| | Banque de particuliers et de gestion de patrimoine | Banque d'entreprises | Banque de financement, d'investissement et de marchés | Banque privée | Autres | Inter- segment | Total |
| Marge nette d'intérêt | 904 | 416 | 301 | 29 | 1 | -36 | 1 615 |
| Commissions | 307 | 216 | 113 | 21 | 0 | 0 | 657 |
| Activité de trading et de couverture | (1) 273 | 0 | 260 | 4 | 9 | 36 | 36 |
| Autres produits d'exploitation | (2) 282 | 23 | 47 | -14 | -56 | 0 | -282 |
| Produit net bancaire avant dépréciations pour risques de crédit | 656 | 655 | 721 | 40 | -46 | 0 | 2 026 |
| Dépréciations pour risques de crédit | -21 | -79 | -12 | 0 | 0 | - | -112 |
| Produit net bancaire | 635 | 576 | 709 | 40 | -46 | 0 | 1 914 |
| Total charges d'exploitation | -778 | -395 | -437 | -40 | -12 | 0 | -1 662 |
| Résultat d'exploitation | -143 | 181 | 272 | - | -58 | - | 252 |
| Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence | - | - | - | - | - | - | - |
| Résultat avant impôt | -143 | 181 | 272 | - | -58 | - | 252 |
| Impôt sur les bénéfices | - | - | - | - | - | - | -36 |
| Résultat net – périmètre France | - | - | - | - | - | - | 216 |
| Ajustement périmètre (3) | - | - | - | - | - | - | -17 |
| Résultat net – périmètre légal | - | - | - | - | - | - | 199 |

(1) Principalement l'impact des couvertures non éligibles du portefeuille de crédits immobiliers. L'ensemble des résultats sont commentés dans la partie "Rapport de gestion".

(2) Principalement l'impact de la PVIF.

(3) Principalement HSBC Bank plc Paris Branch.

| (En millions d'euros.) | 31/12/2013 | | | | | | |
|---|--|----------------------|---|---------------|--------|----------------|--------|
| | Banque de particuliers et de gestion de patrimoine | Banque d'entreprises | Banque de financement, d'investissement et de marchés | Banque privée | Autres | Inter- segment | Total |
| Marge nette d'intérêt | 896 | 415 | 274 | 29 | 4 | -35 | 1 583 |
| Commissions | 289 | 228 | 115 | 19 | 1 | 0 | 652 |
| Activité de trading et de couverture | (1) 58 | -1 | 366 | 3 | -7 | 35 | 454 |
| Autres produits d'exploitation | -229 | 9 | 15 | -8 | -20 | -1 | -234 |
| Produit net bancaire avant dépréciations pour risques de crédit | 1 014 | 651 | 770 | 43 | -22 | -1 | 2 455 |
| Dépréciations pour risques de crédit | -24 | -73 | - | - | - | - | -97 |
| Produit net bancaire | 990 | 578 | 770 | 43 | -22 | -1 | 2 358 |
| Total charges d'exploitation | -776 | -386 | -501 | -27 | -11 | 1 | -1 700 |
| Résultat d'exploitation | 214 | 192 | 269 | 16 | -33 | - | 658 |
| Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence | -4 | - | - | - | -4 | - | - |
| Résultat avant impôt | 214 | 192 | 265 | 16 | -33 | - | 654 |
| Impôt sur les bénéfices | - | - | - | - | - | - | -202 |
| Résultat net – périmètre France | - | - | - | - | - | - | 452 |
| Ajustement périmètre (2) | - | - | - | - | - | - | -69 |
| Résultat net – périmètre légal | - | - | - | - | - | - | 383 |

(1) Principalement l'impact des couvertures non éligibles du portefeuille de crédits immobiliers. L'ensemble des résultats sont commentés dans la partie "Rapport de gestion".

(2) Principalement HSBC Bank plc Paris Branch.

Autres informations sur le résultat sur le périmètre dit managérial (HSBC en France)

| (En millions d'euros.) | Banque de particuliers et de gestion de patrimoine | Banque d'entreprises | Banque de financement, d'investissement et de marchés | Banque privée | Autres | Inter- segment | Total |
|------------------------|--|----------------------|---|---------------|--------|----------------|-------|
| 31 décembre 2014 | | | | | | | |
| Produit net bancaire | 635 | 576 | 709 | 40 | -46 | 0 | 1 914 |
| Externe | 672 | 501 | 700 | 25 | -55 | 26 | 1 869 |
| Inter-segment | -37 | 75 | 9 | 15 | 9 | -26 | 45 |

| | | | | | | | |
|--|-------|-----|-----|----|-----|-----|-------|
| Résultat avant impôt incluant les éléments non monétaires significatifs suivants | -143 | 181 | 272 | 0 | -58 | 0 | 252 |
| Dépréciations, amortissements et provisions | 0 | 0 | 0 | 0 | -53 | 0 | -53 |
| Dépréciations pour risques de crédit hors récupérations sur créances amorties | -21 | -79 | -12 | 0 | 0 | 0 | -112 |
| Provisions sur instruments financiers | - | 0 | -4 | 0 | 0 | 0 | -4 |
| 31 décembre 2013 | | | | | | | |
| Produit net bancaire | 990 | 578 | 770 | 43 | -22 | -1 | 2 358 |
| Externe | 1 024 | 521 | 714 | 23 | -7 | 29 | 2 304 |
| Inter-segment | -34 | 57 | 56 | 20 | -15 | -30 | 54 |
| Résultat avant impôt incluant les éléments non monétaires significatifs suivants | 214 | 192 | 265 | 16 | -33 | - | 654 |
| Dépréciations, amortissements et provisions | -3 | - | - | - | -53 | - | -56 |
| Dépréciations pour risques de crédit hors récupérations sur créances amorties | -24 | -73 | - | - | - | - | -97 |
| Provisions sur instruments financiers | - | - | -1 | - | - | - | -1 |

Informations sur le bilan

| (En millions d'euros.) | Banque de particuliers et de gestion de patrimoine | Banque d'entreprises | Banque de financement, d'investissement et de marchés | Banque privée | Autres | Inter- segment | Total |
|---|--|----------------------|---|---------------|--------|----------------|---------|
| 31 décembre 2014 | | | | | | | |
| Prêts et créances sur la clientèle nets de dépréciations (1) | 17 034 | 10 017 | 8 393 | 795 | 0 | 0 | 36 240 |
| Participation dans les entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint | 1 | - | - | - | - | - | 1 |
| Total actif | 44 660 | 9 983 | 156 192 | 577 | 18 | -10 412 | 201 018 |
| Comptes créditeurs de la clientèle (1) | 13 518 | 10 230 | 9 388 | 499 | - | - | 33 635 |
| Total passif | 44 660 | 9 983 | 156 192 | 577 | 18 | -10 412 | 201 018 |
| 31 décembre 2013 | | | | | | | |
| Prêts et créances sur la clientèle nets de dépréciations (1) | 15 870 | 9 427 | 8 723 | 706 | - | - | 34 726 |
| Participation dans les entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint | 1 | - | - | - | - | - | 1 |
| Total actif | 42 087 | 10 442 | 165 000 | 725 | 321 | -9 682 | 208 893 |
| Comptes créditeurs de la clientèle (1) | 13 191 | 10 103 | 9 117 | 472 | - | - | 32 883 |
| Total passif | 42 087 | 10 442 | 165 000 | 725 | 321 | -9 682 | 208 893 |

(1) Au 31 décembre 2013 les opérations de prise en pension au coût amorti étaient présentées dans les lignes "Prêts et créances sur les établissements de crédit" et "Prêts et créances sur la clientèle", et les Opérations de mise en pension au coût amorti étaient présentées dans les lignes "Dettes envers les établissements de crédit" et "Comptes créditeurs de la clientèle". Depuis le 1^{er} janvier 2014, les prises et mises en pension au coût amorti sont présentées sur une ligne distincte au bilan.

11. – Ventilation des actifs et passifs financiers par méthode d'évaluation

Les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur ou au coût amorti. Les principes comptables présentés dans les notes annexes décrivent les méthodes d'évaluation des instruments financiers et d'enregistrement des produits et charges, y compris les gains et pertes résultant de la variation de juste valeur. Le tableau suivant présente les actifs et passifs financiers du bilan par catégorie d'instruments financiers et par méthode d'évaluation.

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | | | | | | | Total |
|--|-------------|---------------------|-------------------|-------------------------------|---|---------------------------------------|---|---------|
| | Transaction | Option juste valeur | Prêts et créances | Titres disponibles à la vente | Actifs et passifs financiers au coût amorti | Dérivés de couverture de juste valeur | Dérivés de couverture de flux de trésorerie | |
| Actifs financiers | | | | | | | | |
| Caisse, banques centrales et CCP | - | - | - | - | 523 | - | - | 523 |
| Comptes d'encaissement | - | - | - | - | 367 | - | - | 367 |
| Portefeuille de transaction | 38 720 | - | - | - | - | - | - | 38 720 |
| Actifs financiers sous option juste valeur | - | 6 156 | - | - | - | - | - | 6 156 |
| Instruments dérivés | 69 980 | - | - | - | - | 26 | 561 | 70 567 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit (1) | - | - | 6 022 | - | - | - | - | 6 022 |
| Prêts et créances sur la clientèle (1) | - | - | 36 240 | - | - | - | - | 36 240 |
| Opérations de prise en pension – hors trading (1) | - | - | 14 796 | - | - | - | - | 14 796 |
| Investissements financiers disponibles à la vente | - | - | - | 24 672 | - | - | - | 24 672 |
| Autres actifs | - | - | - | - | 283 | - | - | 283 |
| Créances rattachées | - | - | - | - | 1 021 | - | - | 1 021 |
| Total des actifs financiers | 108 700 | 6 156 | 57 058 | 24 672 | 2 194 | 26 | 561 | 199 367 |
| Total des actifs non financiers | - | - | - | - | - | - | - | 1 651 |
| Total de l'actif | | | | | | | | 201 018 |
| Passifs financiers | | | | | | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit (1) | - | - | - | - | 7 021 | - | - | 7 021 |
| Comptes créditeurs de la clientèle (1) | - | - | - | - | 33 635 | - | - | 33 635 |
| Opérations de mise en pension de titres – hors trading (1) | - | - | - | - | 15 938 | - | - | 15 938 |
| Comptes d'encaissement | - | - | - | - | 368 | - | - | 368 |

| | | | | | | | | |
|---|--------|-------|--|--|--------|-----|-----|---------|
| Portefeuille de transaction | 29 407 | | | | | | | 29 407 |
| Passifs financiers sous option juste valeur | | 6 911 | | | | | | 6 911 |
| Instruments dérivés | 68 750 | | | | | 645 | 188 | 69 583 |
| Dettes représentées par un titre | | | | | 9 237 | | | 9 237 |
| Passif d'assurance | | | | | 20 803 | | | 20 803 |
| Autres passifs | | | | | 989 | | | 989 |
| Dettes subordonnées | | | | | 276 | | | 276 |
| Dettes rattachées | | | | | 714 | | | 714 |
| Total des passifs financiers | 98 157 | 6 911 | | | 88 981 | 645 | 188 | 194 882 |
| Total des passifs non financiers | | | | | | | | 6 136 |
| Total du passif | | | | | | | | 201 018 |

(1) Au 31 décembre 2013 les opérations de prise en pension au coût amorti étaient présentées dans les lignes "Prêts et créances sur les établissements de crédit" et "Prêts et créances sur la clientèle", et les opérations de mise en pension au coût amorti étaient présentées dans les lignes "Dettes envers les établissements de crédit" et "Comptes créditeurs de la clientèle". Depuis le 1^{er} janvier 2014, les prises et mises en pension au coût amorti sont présentées sur une ligne distincte au bilan.

| (En millions d'euros.) | 31/12/2013 | | | | | | | Total |
|---|-------------|---------------------|-------------------|-------------------------------|---|---------------------------------------|---|---------|
| | Transaction | Option juste valeur | Prêts et créances | Titres disponibles à la vente | Actifs et passifs financiers au coût amorti | Dérivés de couverture de juste valeur | Dérivés de couverture de flux de trésorerie | |
| Actifs financiers | | | | | | | | |
| Caisse, banques centrales et CCP | | | | | 5 994 | | | 5 994 |
| Comptes d'encaissement | | | | | 607 | | | 607 |
| Portefeuille de transaction | 41 601 | | | | | | | 41 601 |
| Actifs financiers sous option juste valeur | | 6 239 | | | | | | 6 239 |
| Instruments dérivés | 59 137 | | | | | 15 | 354 | 59 506 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | | | 5 707 | | | | | 5 707 |
| Prêts et créances sur la clientèle | | | 34 528 | | | | | 34 528 |
| Opérations de prise en pension – hors trading ¹ | | | 28 012 | | | | | 28 012 |
| Investissements financiers disponibles à la vente | | | | 23 690 | | | | 23 690 |
| Autres actifs | | | | | 260 | | | 260 |
| Créances rattachées | | | | | 1 130 | | | 1 130 |
| Total des actifs financiers | 100 738 | 6 239 | 68 247 | 23 690 | 7 991 | 15 | 354 | 207 274 |
| Total des actifs non financiers | | | | | | | | 1 619 |
| Total de l'actif | | | | | | | | 208 893 |
| Passifs financiers | | | | | | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit | | | | | 4 091 | | | 4 091 |
| Comptes créditeurs de la clientèle | | | | | 32 883 | | | 32 883 |
| Opérations de mise en pension de titres – hors trading ¹ | | | | | 33 525 | | | 33 525 |
| Comptes d'encaissement | | | | | 585 | | | 585 |
| Portefeuille de transaction | 37 031 | | | | | | | 37 031 |
| Passifs financiers sous option juste valeur | | 8 129 | | | | | | 8 129 |
| Instruments dérivés | 55 614 | | | | | 460 | 517 | 56 591 |
| Dettes représentées par un titre | | | | | 9 017 | | | 9 017 |
| Passif d'assurance | | | | | 19 354 | | | 19 354 |
| Autres passifs | | | | | 857 | | | 857 |
| Dettes subordonnées | | | | | 16 | | | 16 |
| Dettes rattachées | | | | | 897 | | | 897 |
| Total des passifs financiers | 92 645 | 8 129 | | | 101 225 | 460 | 517 | 202 976 |
| Total des passifs non financiers | | | | | | | | 5 917 |
| Total du passif | | | | | | | | 208 893 |

(1) Au 31 décembre 2013 les opérations de prise en pension au coût amorti étaient présentées dans les lignes "Prêts et créances sur les établissements de crédit" et "Prêts et créances sur la clientèle", et les opérations de mise en pension au coût amorti étaient présentées dans les lignes "Dettes envers les établissements de crédit" et "Comptes créditeurs de la clientèle". Depuis le 1^{er} janvier 2014, les prises et mises en pension au coût amorti sont présentées sur une ligne distincte au bilan.

12. – Portefeuille de transaction (Actif)

Sont classées comme "Portefeuille de transaction" les actifs financiers acquis dans l'intention de les vendre à brève échéance ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments financiers gérés collectivement pour lesquels des éléments probants attestent d'une tendance récente de prise de bénéfices à court terme. Ces actifs ou passifs financiers sont comptabilisés en date de transaction lorsque HSBC France conclut un contrat d'achat de titres avec une contrepartie, et sont habituellement décomptabilisés lorsqu'ils sont vendus. Ces actifs et passifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les coûts de transaction étant portés au compte de résultat, et sont ensuite réévalués à leur juste valeur. Tous les gains et pertes découlant d'une variation ultérieure de la juste valeur de ces actifs et passifs sont comptabilisés au compte de résultat au poste "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction".

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|------------------------|------------|------------|
|------------------------|------------|------------|

| | | |
|--|--------|--------|
| Actifs de transaction | | |
| Pouvant être gagés ou recédés par les contreparties | 20 763 | 26 337 |
| Ne pouvant être gagés ou recédés par les contreparties | 17 957 | 15 264 |
| | 38 720 | 41 601 |

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--|------------|------------|
| Effets publics et valeurs assimilées | 639 | 2 375 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 28 866 | 30 274 |
| Titres de participation | – | – |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 5 869 | 6 474 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 3 346 | 2 478 |
| | 38 720 | 41 601 |

Sont inclus dans le tableau ci-dessus pour HSBC France, les titres de créances délivrés par les banques et autres institutions financières pour un montant de 4 646 millions d'euros (2013 : 5 851 millions d'euros) et par différents gouvernements pour un montant de 2 281 millions d'euros (2013 : 2 538 millions d'euros) et qui sont garantis.

13. – Actifs financiers sous option juste valeur par compte de résultat

Au 31 décembre 2014, les actifs financiers sous option juste valeur par compte de résultat sont intégralement détenus par HSBC Assurances Vie (France). Un instrument financier, autre qu'un instrument détenu en portefeuille de transaction, entre dans cette catégorie s'il remplit un ou plusieurs des critères décrits ci-dessous et s'il est désigné comme tel à l'initiation de l'opération. Le Groupe HSBC France peut désigner des instruments financiers sous option juste valeur lorsque ce classement :

- élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation des actifs financiers ou des gains et pertes réalisés. Selon ce critère, les principales catégories d'instruments financiers comptabilisées par le groupe HSBC France sont les actifs financiers aux termes de contrats d'assurance en unités de compte et de contrats de placement en unités de compte. Les engagements vis-à-vis de clients aux termes de contrats liés sont calculés sur la base de la juste valeur des actifs détenus dans les fonds liés, les variations étant constatées en compte de résultat. A défaut de désignation, les actifs liés aux engagements vis-à-vis de la clientèle seront classés dans les actifs disponibles à la vente et la variation de juste valeur sera comptabilisée directement dans les Capitaux Propres. Ces instruments financiers sont gérés sur la base de la juste valeur et l'information est communiquée à la Direction sur cette même base. La désignation sous option juste valeur des actifs dans le cadre de contrats de placement permet de comptabiliser les variations de juste valeur dans le compte de résultat et de les présenter sur la même ligne ;
- s'applique à un groupe d'actifs financiers dont la gestion et la mesure de la performance sont évaluées sur la base de la juste valeur et dont les informations sur ce groupe d'instruments financiers sont communiquées en interne sur cette base à la Direction Générale ; ou
- concerne des instruments financiers comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés qui modifient sensiblement les flux de trésorerie résultant de ces instruments financiers.

La désignation à la juste valeur, une fois opérée, est irrévocable au regard des instruments financiers qu'elle affecte.

Les actifs financiers ainsi désignés sont comptabilisés en date de transaction lorsque HSBC France conclut un contrat avec une contrepartie, et sont habituellement décomptabilisés lorsqu'ils sont vendus. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les coûts de transaction étant portés au compte de résultat, et sont ensuite réévalués à leur juste valeur. Les gains et pertes résultant des variations de la juste valeur de ces actifs sont enregistrés au compte de résultat à la date à laquelle ils se produisent, avec les produits et charges d'intérêt et les dividendes qui s'y rapportent, sur la ligne "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur".

Les gains ou pertes découlant des variations de la juste valeur des dérivés gérés conjointement avec les actifs financiers sous option juste valeur sont présentés sur la ligne "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur". Les intérêts sur ces dérivés sont également présentés sur la ligne "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur". Le montant de la variation sur la période, et en cumulé, de la juste valeur des actifs financiers placés sous l'option juste valeur attribuable à la variation du risque de crédit est déterminé comme étant la variation de juste valeur non attribuable aux changements des conditions de marché.

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--|------------|------------|
| Actifs financiers sous option juste valeur | | |
| Ne pouvant être gagés ou recédés par les contreparties | 6 156 | 6 239 |
| | 6 156 | 6 239 |
| Effets publics et valeurs assimilées | – | – |
| Obligations et autres titres à revenus fixes | 907 | 1 118 |
| Actions et autres titres à revenus variables | 5 247 | 5 118 |
| | 6 154 | 6 236 |
| Titres sous option de juste valeur | – | – |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 2 | 3 |
| | 2 | 3 |

14. – Instruments dérivés

a. - Principes Comptables

Les instruments dérivés sont comptabilisés initialement, et réévalués ultérieurement, à leur juste valeur. La juste valeur est déterminée par les cours cotés sur les marchés actifs ou, en l'absence de marché actif, à l'aide de techniques d'évaluation incluant les opérations de marché récentes. Ces méthodes d'évaluation incluent aussi, en fonction des besoins, les modèles d'actualisation des flux de trésorerie et les modèles d'évaluation des options négociables. En règle générale, la juste valeur initiale d'un instrument dérivé est le prix de transaction (c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue). Cependant, dans certains cas, la juste valeur d'un instrument est déterminée par comparaison avec d'autres transactions de marché observables sur le même instrument ou par une méthode d'évaluation dont les paramètres sont exclusivement composés de données de marché observables, notamment les courbes de taux d'intérêt, les fourchettes de volatilité déduites des cotations des options et les taux de change. Lorsqu'il existe de telles données, HSBC France constate un gain ou une perte sur opérations des portefeuilles de transaction à la date de mise en place de l'instrument. En l'absence de données de marché observables, l'écart constaté entre le prix de transaction et la valorisation issue du modèle d'évaluation n'est pas constaté immédiatement au compte de résultat mais comptabilisé sur la durée de vie de l'opération sur des bases appropriées, ou enregistré au compte de résultat lorsque les paramètres deviennent observables, soit à l'échéance, soit au dénouement de l'opération.

Certains instruments dérivés incorporés à d'autres instruments financiers, telle que l'option de conversion d'une obligation convertible détenue, sont traités comme des instruments dérivés séparés lorsque leurs caractéristiques économiques et leurs risques ne sont pas étroitement associés au contrat hôte, lorsqu'ils répondent à la définition d'un instrument dérivé et lorsque l'instrument hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat (portefeuilles de transaction ou actifs et passifs sous option juste valeur). Ces dérivés incorporés sont évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant constatées ultérieurement au compte de résultat. Les dérivés incorporés aux produits d'épargne-logement. (Plan Epargne Logement/Compte Epargne Logement) figurent parmi les principaux dérivés incorporés identifiés et, à ce titre, ont fait l'objet d'une valorisation selon un modèle propre à HSBC France.

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la juste valeur est positive et en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les actifs et passifs financiers concernant des transactions différentes ne sont compensés que si ces dernières sont réalisées avec la même contrepartie et lorsqu'il existe un droit légal inconditionnel de compensation et une intention de règlement en net ou simultané à une même date.

La méthode de constatation des gains ou pertes de juste valeur sur instruments dérivés diffère selon que l'instrument est détenu à des fins de transaction ou classé comme instrument de couverture et, dans ce dernier cas, selon la nature du risque couvert. Tous les gains et pertes résultant de variations de la juste valeur des instruments dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au compte de résultat. Les instruments dérivés classés comme instruments de couverture entrent dans les catégories suivantes : (i) couverture de la variation de la juste valeur d'actifs ou passifs ou engagements fermes ("Couverture de juste valeur") ; (ii) couverture de la variation des flux de trésorerie futurs hautement probables attribuables à un actif ou passif ou à une opération future ("Couverture de flux de trésorerie") ou (iii) couverture d'investissements nets en devises ("Couverture d'investissement net"). Le traitement de couverture est subordonné au respect de certaines conditions.

Comptabilité de couverture

Conformément à la politique du Groupe HSBC, HSBC France n'utilise pas les dispositions dites du "carve out" prévues par le Règlement européen n° 2086/2004 dans le cadre des opérations de macrocouverture.

Conformément à la norme IAS 39, l'application du traitement de couverture présuppose la documentation de la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que l'objectif et la stratégie de gestion des risques qui ont présidé à l'opération. Par ailleurs, les conditions d'application incluent l'obligation de mesurer, à la mise en place de la couverture puis de manière continue, l'évaluation de l'efficacité des relations de couverture. Les intérêts sur les instruments de couverture sont inclus dans la "Marge nette d'intérêt".

Couverture de juste valeur

Les variations de la juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat ainsi que les variations de la juste valeur de l'actif ou du passif ou du groupe d'actifs ou de passifs attribuables au risque couvert.

Si la relation de couverture ne remplit plus les critères de comptabilité de couverture, le traitement de couverture est suspendu. L'ajustement de l'élément couvert au titre du risque couvert est alors amorti au compte de résultat sur la durée restant à courir suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque l'élément couvert est un titre de capital classé dans la catégorie des actifs disponibles à la vente, la suspension du traitement de couverture entraîne la comptabilisation des variations de valeur du titre couvert en réserves des titres disponibles à la vente à compter de la date à laquelle le traitement de couverture est interrompu.

Couverture de flux de trésorerie

Les variations de juste valeur sur la partie efficace des dérivés classés en couvertures de flux de trésorerie sont inscrites dans une réserve distincte des fonds propres dans les "Autres éléments du résultat global" sous le poste "Couverture de flux de trésorerie". Les gains ou pertes relatifs à la partie inefficace sont comptabilisés au compte de résultat.

Les montants cumulés enregistrés en réserves sont transférés en résultat suivant le même rythme que la reconnaissance en résultat du risque couvert. Lorsque la transaction couverte aboutit à la constatation d'un actif ou d'un passif non financier, les gains ou pertes précédemment inscrits en réserves sont transférés et inclus dans l'évaluation initiale du coût de l'actif ou du passif.

Lorsqu'un instrument de couverture arrive à maturité ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne remplit plus les critères de couverture requis par la norme, les gains ou pertes cumulés en réserves sont maintenus jusqu'à l'enregistrement de l'opération couverte au compte de résultat. Lorsqu'une opération future initialement couverte cesse d'être prévue, les gains ou pertes cumulés comptabilisés en réserves sont immédiatement transférés au compte de résultat.

Couverture d'un investissement net

Les gains ou pertes sur les instruments de couverture relatifs à la partie efficace de la couverture d'investissements nets à l'étranger sont portés dans une réserve distincte en fonds propres, les gains ou pertes relatifs à la partie inefficace sont immédiatement enregistrés au compte de résultat. Les gains ou pertes cumulés inscrits en réserves sont comptabilisés au compte de résultat à la date de cession de l'investissement en devise.

Test d'efficacité de la couverture

En application de la norme IAS 39, une couverture ne peut bénéficier du traitement de couverture que si elle est hautement efficace. L'efficacité attendue de chaque couverture, à sa mise en place et tout au long de sa durée de vie, doit être très élevée (efficacité prospective). L'efficacité observée (efficacité rétrospective) est démontrée de façon régulière et au minimum à chaque arrêté comptable.

La documentation de chaque relation de couverture expose les modalités d'évaluation de l'efficacité de la couverture. La méthode qu'une entité de HSBC France adopte pour évaluer l'efficacité de la couverture dépend de la stratégie de gestion des risques.

Une couverture est efficace si les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert et de l'instrument de couverture se compensent totalement ou en quasi-totalité. En ce qui concerne l'efficacité prospective, les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie doivent se compenser dans une fourchette de 90 à 110 %. En ce qui concerne l'efficacité rétrospective, les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie doivent se compenser dans une fourchette de 80 à 125 % pour que la couverture soit considérée comme efficace.

Instruments dérivés non admis en comptabilité de couverture

Tous les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur d'un instrument dérivé non admis en comptabilité de couverture sont constatés immédiatement au compte de résultat. Ces gains et pertes sont comptabilisés en "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction" et en "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur" lorsque les dérivés sont gérés conjointement avec des instruments financiers sous option juste valeur.

Les intérêts sur les dérivés sont gérés conjointement avec les titres de créance émis par le groupe et qui sont comptabilisés sous leur juste valeur et reconnus comme charge financière. Tous gains ou pertes sur les dérivés sont reportés en résultat net provenant des instruments financiers sous option de juste valeur. Les instruments dérivés non admis en comptabilité de couverture comprennent les instruments de couverture non éligibles pour lesquelles la comptabilité de couverture n'a pas ou n'a pu être appliquée. L'ampleur et l'orientation des variations de juste valeur de ces instruments de couverture peuvent être volatiles d'une année sur l'autre, mais elles ne modifient pas les flux de trésorerie attendus. Les instruments de couvertures non éligibles opèrent comme des couvertures économiques des actifs et passifs concernés.

b. - *Emploi des instruments dérivés*

L'utilisation par HSBC France d'instruments dérivés sert principalement à créer des solutions de gestion des risques pour ses clients, pour gérer le portefeuille de risques résultant d'opérations avec la clientèle et gérer et couvrir les risques auxquels le groupe HSBC France est exposé. D'un point de vue comptable, les instruments dérivés sont divisés en deux catégories, selon qu'ils servent une finalité de transaction ou de couverture. Les produits dérivés (excepté les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture efficaces tels que définis dans l'IAS 39) sont considérés détenus à des fins de transaction. La catégorie des instruments détenus à des fins de transaction recouvre deux types de produits dérivés : la première catégorie inclut les produits dérivés qui sont utilisés dans le cadre d'activités de transaction et pour le compte de la clientèle et ceux qui sont employés pour gérer les risques mais qui, pour diverses raisons, ne remplissent pas les critères d'application du traitement de couverture. La seconde catégorie d'instruments détenus à des fins de transaction comprend les produits dérivés associés à des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur. Ces activités font l'objet d'une description plus détaillée ci-après.

D'importantes positions sur portefeuilles de produits dérivés sont constituées par le groupe HSBC France au titre de ses activités. Ces positions sont gérées en continu pour s'assurer qu'elles ne dépassent pas les niveaux de risques acceptables, avec les opérations correspondantes utilisées pour y parvenir le cas échéant. Pour ses transactions sur les instruments dérivés, le groupe HSBC France met en œuvre les mêmes procédures de gestion des risques pour évaluer et autoriser les expositions aux risques de crédit que dans le cadre de ses activités traditionnelles de prêt.

Le tableau ci-après présente par type de contrat, la juste valeur des instruments dérivés :

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | | | | | |
|------------------------------|-------------|------------|---------|-------------|------------|----------|
| | Actifs | | | Passifs | | |
| | Transaction | Couverture | Total | Transaction | Couverture | Total |
| Change | 4 547 | - | 4 547 | -4 506 | -1 | -4 507 |
| Taux d'intérêt | 136 899 | 587 | 137 486 | -135 849 | -832 | -136 681 |
| Actions | 195 | - | 195 | -50 | - | -50 |
| Dérivés de crédit | - | - | - | -6 | - | -6 |
| Matières premières et autres | - | - | - | - | - | - |
| Total brut | 141 641 | 587 | 142 228 | -140 411 | -833 | -141 244 |
| Compensations | | | -71 661 | | | 71 661 |
| Total net | | | 70 567 | | | -69 583 |

| (En millions d'euros.) | 31/12/2013 | | | | | |
|------------------------------|-------------|------------|---------|-------------|------------|----------|
| | Actifs | | | Passifs | | |
| | Transaction | Couverture | Total | Transaction | Couverture | Total |
| Change | 3 637 | 4 | 3 641 | -3 748 | - | -3 748 |
| Taux d'intérêt | 122 835 | 365 | 123 200 | -119 270 | -977 | -120 247 |
| Actions | 101 | - | 101 | -29 | - | -29 |
| Dérivés de crédit | -3 | - | -3 | - | - | - |
| Matières premières et autres | - | - | - | - | - | - |
| Total brut | 126 570 | 369 | 126 939 | -123 047 | -977 | -124 024 |
| Compensations | | | -67 433 | | | 67 433 |
| Total net | | | 59 506 | | | -56 591 |

1. - Instruments dérivés de transaction

La plupart des transactions réalisées par le groupe HSBC France sur les marchés de produits dérivés s'inscrivent dans le cadre de ses activités de transaction et pour le compte de la clientèle. Ces activités concernent notamment le montage et la commercialisation de produits dérivés auprès de la clientèle afin de permettre aux clients du groupe de prendre, de transférer, de modifier ou de réduire des risques actuels ou anticipés. Les activités de transaction de produits dérivés ont généralement pour but de générer des profits en tirant parti de fluctuations de cours ou de marges sur des périodes courtes. Les positions peuvent être dénouées rapidement ou bien conservées un certain temps afin de profiter de l'évolution attendue des taux de change, taux d'intérêt, cours des actions ou autres paramètres de marché. Les opérations de transaction recouvrent les activités de teneur de marché, de gestion de positions et d'arbitrage. Le teneur de marché propose des prix d'achat et de vente aux autres intervenants afin de générer des revenus en jouant sur les marges et les volumes ; la gestion de positions permet de gérer les positions de risques de marché en escomptant bénéficier d'une évolution favorable des cours, taux ou indices ; l'arbitrage consiste à réaliser des profits à partir d'écarts de valorisation entre les marchés et les produits.

Comme indiqué plus haut, la catégorie des instruments dérivés de transaction comprend aussi les instruments dérivés de couverture non éligibles, les instruments dérivés de couverture inefficaces et les composantes d'instruments dérivés de couverture qui ne rentrent pas en ligne de compte pour évaluer l'efficacité des couvertures. Les instruments dérivés de couverture non éligibles sont ceux utilisés dans le cadre de la gestion des risques qui ne remplissent pas les critères de la comptabilité de couverture ou n'ont pas été formellement désignés en tant qu'instruments de couverture. Il s'agit notamment d'instruments dérivés associés à des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur par résultat.

Les instruments de couverture inefficaces sont d'anciennes couvertures qui ne remplissent plus les critères de la comptabilité de couverture.

Les plus et moins-values résultant de l'évolution de la juste valeur des instruments dérivés, intérêt contractuel compris, non éligibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisées dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur opérations des portefeuilles de transaction", excepté les plus- et moins-values

sur les instruments dérivés associés à des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur par résultat, reprises dans la rubrique “Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur”, avec les produits et charges sur les éléments couverts. Lorsque les produits dérivés sont gérés avec des titres de créance en circulation, l'intérêt contractuel apparaît dans les “Charges d'intérêts”, avec les intérêts dus sur les créances émises. La quasi-totalité des produits dérivés souscrits par des entités du groupe sont gérés en lien avec les engagements financiers comptabilisés à leur juste valeur.

Montants notionnels des contrats sur les instruments dérivés détenus à des fins de transaction, par type de produit

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|----------------------------|------------|------------|
| Change | 153 241 | 139 967 |
| Taux d'intérêt | 4 135 613 | 5 640 972 |
| Actions | 4 103 | 8 042 |
| Dérivés de crédit | 158 | 126 |
| Total des produits dérivés | 4 293 115 | 5 789 107 |

Le montant notionnel des contrats correspond à la valeur nominale des opérations non dénouées à la date du bilan ; il ne représente pas une exposition au risque.

Le montant notionnel des contrats sur dérivés de crédit de 158 millions d'euros (2013 : 126 millions d'euros) correspond à des achats de protection. HSBC France ne vend pas de contrat de protection.

Instruments dérivés valorisés à partir de modèles intégrant des données non observables

Le tableau ci-après fait apparaître le montant restant à intégrer dans le compte de résultat et relatif à l'écart au moment de la comptabilisation initiale entre la juste valeur (le prix de l'opération) et le montant qui aurait résulté de l'utilisation à cette date des techniques employées pour des valorisations ultérieures :

| (En millions d'euros.) | 2014 | 2013 |
|---|------|------|
| Solde non amorti au 1 ^{er} janvier | 4 | 4 |
| Nouvelles opérations | – | – |
| Intégration dans le compte de résultat sur la période : | | |
| Amortissement | – | – |
| Paramètres inobservables devenus observables | – | – |
| Echéance ou fin, ou dérivés de compensation | – | – |
| Solde non amorti au 31 décembre | 4 | 4 |

2. – Comptabilité de couverture

HSBC France emploie des instruments dérivés (principalement des swaps de taux d'intérêt) à des fins de couverture dans le cadre de la gestion de ses portefeuilles d'actifs et de passifs et de ses positions de taux structurelles. Ces opérations permettent au groupe d'optimiser le coût global de son accès aux marchés de capitaux de dettes et de gérer les risques de marché liés aux écarts structurels de profil (échéance, nature de taux ou autre) entre ses actifs et ses passifs.

Le traitement comptable des opérations de couverture varie en fonction de la nature de l'instrument couvert et du type d'opération de couverture. Les instruments dérivés peuvent être considérés comme des couvertures d'un point de vue comptable s'il s'agit de couvertures de juste valeur ou de couvertures de flux de trésorerie, ou en tant qu'instruments de couverture de ses investissements nets dans des opérations en monnaies étrangères. Ces catégories font chacune ci-après l'objet d'une présentation sous un paragraphe distinct.

Au 31 décembre 2014 et 2013, HSBC France ne détenait pas de dérivés classés dans la catégorie “Couverture d'investissements nets en devises”.

Le tableau ci-après présente les montants notionnels des instruments dérivés détenus à des fins de couverture, par type de produit :

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | | 31/12/2013 | |
|------------------------|----------------------------------|----------------------------|----------------------------------|----------------------------|
| | Couverture de flux de trésorerie | Couverture de juste valeur | Couverture de flux de trésorerie | Couverture de juste valeur |
| Taux de change | – | 133 | – | 211 |
| Taux d'intérêt | 49 199 | 9 269 | 60 470 | 9 246 |

Le montant notionnel des contrats correspond à la valeur nominale des opérations non dénouées à la date du bilan ; il ne représente pas une exposition au risque.

Couvertures de juste valeur

Les couvertures de juste valeur mises en place par le groupe HSBC France correspondent principalement à des swaps de taux d'intérêt assurant une protection contre les variations imputables à l'évolution des taux d'intérêt de marché de la juste valeur de dettes à long terme à taux fixe de titres du portefeuille AFS (Available for sale) et d'opérations de lease. Toutes les variations de la juste valeur des produits dérivés éligibles en tant que couvertures de juste valeur et la totalité des variations de la juste valeur de l'élément couvert sont comptabilisées en compte de résultat. Si la relation de couverture prend fin, l'ajustement de juste valeur de l'élément couvert est amorti en compte de résultat sur la période de couverture restant à courir.

Au 31 décembre 2014, la juste valeur des encours des instruments dérivés comptabilisés en tant que couvertures de juste valeur s'établissait à 26 millions d'euros à l'actif et à 645 millions d'euros au passif (au 31 décembre 2013 : 15 millions d'euros à l'actif et 460 millions d'euros au passif).

Gains ou pertes résultant de variations de la juste valeur des instruments de couverture de juste valeur

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|------------------------|------------|------------|
|------------------------|------------|------------|

| | | |
|--|------|-----|
| Sur instruments de couverture | -255 | -41 |
| Sur éléments couverts attribuables au risque couvert | 259 | 35 |

Au 31 décembre 2014, le montant comptabilisé dans le compte de résultat au titre de l'inefficacité des couvertures de juste valeur est un gain de 4 millions d'euros (au 31 décembre 2013 : une perte de 6 millions d'euros).

Couvertures de flux de trésorerie

Le groupe HSBC France est exposé aux variations de flux de trésorerie attendus d'actifs et de passifs d'exploitation qui portent intérêt à des taux variables ou qui pourraient être réinvestis aux conditions de marché en date de réinvestissement. Pour chaque portefeuille d'actifs financiers, il est établi des projections concernant le montant et le calendrier des flux de trésorerie attendus, qui se fondent sur les conditions contractuelles et les projections de réinvestissements hautement probables issues d'analyses statistiques et de l'intention de gestion de la Direction. Les couvertures mises en place permettent de figer ou d'encadrer la variabilité de ces flux de trésorerie. Les cash-flows attendus cumulés de l'ensemble des portefeuilles permettent d'identifier les gains et pertes sur la partie efficace des dérivés identifiés en couverture de flux de trésorerie. Ils sont comptabilisés directement en fonds propres en tant que gains ou pertes non reconnus en compte de résultat. Puis, ils sont transférés en résultat de la période lorsque les cash-flows attendus concernent le résultat de la période.

Au 31 décembre 2014, la juste valeur des encours des instruments dérivés comptabilisés en tant que couvertures de flux de trésorerie s'établissait à 561 millions d'euros à l'actif et à 188 millions d'euros au passif (au 31 décembre 2013 : 354 millions d'euros à l'actif et 517 millions d'euros au passif).

Juste valeur des instruments dérivés comptabilisés en tant que couvertures de flux de trésorerie

| (En millions d'euros.) | Au 31/12/2014 | | Au 31/12/2013 | |
|------------------------|---------------|---------|---------------|---------|
| | Actifs | Passifs | Actifs | Passifs |
| Change | - | - | - | - |
| Taux d'intérêt | 561 | -188 | 354 | -517 |
| | 561 | -188 | 354 | -517 |

Échéanciers des flux de trésorerie attendus

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | | | |
|--|-----------------|---------------------------------|--------------------------------|---------------|
| | 3 mois ou moins | Plus de 3 mois et moins de 1 an | Plus de 1 an et moins de 5 ans | Plus de 5 ans |
| Actifs | 19 172 | 11 636 | 3 762 | 270 |
| Passifs | -16 046 | -10 758 | -7 247 | -2 736 |
| Exposition aux flux nets de trésorerie | 3 126 | 878 | -3 485 | -2 466 |

| (En millions d'euros.) | 31/12/2013 | | | |
|--|-----------------|---------------------------------|--------------------------------|---------------|
| | 3 mois ou moins | Plus de 3 mois et moins de 1 an | Plus de 1 an et moins de 5 ans | Plus de 5 ans |
| Actifs | 24 371 | 16 227 | 4 693 | 1 092 |
| Passifs | -16 254 | -7 250 | -7 133 | -5 376 |
| Exposition aux flux nets de trésorerie | 8 117 | 8 977 | -2 440 | -4 284 |

Variation de la réserve de couvertures de flux de trésorerie :

| (En millions d'euros.) | 2014 | 2013 |
|--|------|------|
| Au 1 ^{er} janvier | -54 | 78 |
| Montants inscrits directement en capitaux propres durant l'exercice | 259 | -111 |
| Montants retirés des capitaux propres et inscrits dans le compte de résultat durant l'exercice | -90 | -93 |
| Impôts différés | -60 | 72 |
| Au 31 décembre | 55 | -54 |

Au 31 décembre 2014, le montant enregistré en compte de résultat au titre de l'inefficacité des couvertures de flux de trésorerie est un gain de 4,5 millions d'euros (au 31 décembre 2013 : une perte de 10,5 millions d'euros).

3. – Dérivés incorporés : épargne-logement

Les comptes et les plans épargne logement (CEL et PEL) sont des instruments financiers spécifiques institués par la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965. Ils associent une phase de collecte des ressources et une phase d'emploi de ces ressources, cette dernière étant conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte.

Dans le cadre de l'évaluation de la juste valeur des dérivés incorporés aux produits d'épargne logement (PEL/CEL), HSBC France a construit un modèle dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

(i) la règle comptable de référence est la norme IAS 39 concernant le calcul de la juste valeur des instruments dérivés ;

(ii) les dérivés considérés sont les options de prêt et d'épargne afférentes aux contrats ouverts à la date d'arrêt :

- le modèle calcule la juste valeur des options de versement exceptionnel et de prorogation consenties aux clients (pour les plans épargne logement uniquement),
- le modèle calcule la juste valeur des options d'utilisation des droits à crédits acquis ;

(iii) les valorisations sont effectuées en fonction du comportement des clients, indépendamment pour chaque génération de PEL et globalement pour l'ensemble des CEL.

Au 31 décembre 2014, les dérivés incorporés aux produits d'épargne logement représentent un passif de 4,9 millions d'euros (au 31 décembre 2013 : un passif de 9,2 millions d'euros).

15. – Investissements financiers disponibles à la vente

Les effets publics, obligations et actions acquis dans l'intention de les détenir de façon durable sont classés comme actifs disponibles à la vente sauf s'ils sont inscrits parmi les actifs sous option juste valeur (voir Note 13) ou instruments détenus jusqu'à l'échéance. Les investissements financiers sont comptabilisés en date de transaction lorsque HSBC France conclut un contrat d'achat de titres et sont habituellement décomptabilisés lorsque les investissements sont cédés ou remboursés par les émetteurs.

HSBC France ne détenait pas d'investissement financier classé en instruments détenus jusqu'à l'échéance lors des exercices 2014 et 2013.

Les titres disponibles à la vente sont initialement évalués à la juste valeur augmentée des coûts de transaction directs et accessoires. Ils sont par la suite réévalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées en "Titres disponibles à la vente : – profits/ (pertes) comptabilisés en capitaux propres" jusqu'à la vente ou la dépréciation des titres. Lors de la cession des titres disponibles à la vente, les gains ou pertes comptabilisés en capitaux propres sont transférés au compte de résultat et classés en "Résultat net des cessions des investissements financiers" ;

Les produits d'intérêt sur ces titres sont constatés suivant la méthode du taux d'intérêt effectif, calculé sur leur durée de vie prévisionnelle. Lorsque le prix d'achat des actifs disponibles à la vente inclut une prime ou une décote, ces primes ou décotes donnent lieu à un ajustement du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont enregistrés lorsque le droit au paiement est acquis.

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--|---------------|---------------|
| Investissements financiers : | | |
| Pouvant être gagés ou recédés par les contreparties | 1 543 | 3 317 |
| Ne pouvant être gagés ou recédés par les contreparties | 23 129 | 20 373 |
| | 24 672 | 23 690 |

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | | 31/12/2013 | |
|--|------------------------|---------------|------------------------|---------------|
| | Valeur nette comptable | Juste valeur | Valeur nette comptable | Juste valeur |
| Effets publics et valeurs assimilées | 205 | 205 | – | – |
| Titres disponibles à la vente | 205 | 205 | – | – |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 24 259 | 24 259 | 23 470 | 23 470 |
| Titres disponibles à la vente | 24 259 | 24 259 | 23 470 | 23 470 |
| Actions | 208 | 208 | 220 | 220 |
| Titres disponibles à la vente | 208 | 208 | 220 | 220 |
| Total des investissements financiers | 24 672 | 24 672 | 23 690 | 23 690 |

16. – Transfert d'actifs financiers

Dans le cadre de son activité, le groupe HSBC France a réalisé des transactions aux termes desquelles il a transféré des actifs financiers à des tiers ou à des structures ad hoc. Ces transferts ont pu donner lieu à la décomptabilisation totale ou partielle des actifs concernés :

(i) la décomptabilisation totale est réalisée lorsque le groupe HSBC France a transféré ses droits contractuels à recevoir les flux financiers ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de ces actifs. Le risque inclut le risque de crédit, de taux d'intérêt, de change, et de prix. De plus, la décomptabilisation totale est réalisée notamment lorsque les droits contractuels de recevoir les cash-flows d'un instrument financier sont conservés mais qu'une obligation contractuelle de payer ces cash-flows sans délai à une contrepartie existe ;

(ii) la décomptabilisation est partielle lorsque HSBC France vend ou transfère les actifs financiers mais conserve une part substantielle des risques et avantages. Ces actifs restent comptabilisés dans la mesure où l'implication du groupe HSBC France continue.

(iii) Aucune sortie de bilan n'a lieu lorsque HSBC France transfère son droit contractuel de recevoir des flux de trésorerie issus d'actifs financiers, ou lorsqu'il conserve ce droit, mais s'engage à transférer les flux de trésorerie issus de ces actifs, étant entendu toutefois qu'il doit :

- soit conserver l'essentiel des risques et avantages associés à la propriété de l'actif transféré ;
- soit renoncer à toute conservation ou transfert de la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif, mais en garder le contrôle.

Dans ce cas, les actifs financiers sont comptabilisés au bilan à hauteur de l'implication continue du groupe.

La majorité des actifs financiers ne remplissant pas les conditions de décomptabilisation concerne (i) les titres détenus par les contreparties dans le cadre des collatéraux sur les opérations de pensions ou (ii) les titres prêtés dans le cadre d'opérations de prêt de titres.

Etant donné que ces transactions concernent principalement des emprunts garantis, le bien apporté en nantissement de l'actif reste comptabilisé en totalité et l'engagement associé, reflet de l'obligation de HSBC France de racheter les actifs transférés à une date ultérieure à un prix fixé d'avance, est comptabilisé dans les dépôts bancaires ou de clients, selon le cas. En conséquence de ces opérations, HSBC France ne peut utiliser, vendre ou mettre en gage les actifs transférés pendant la durée de la transaction. HSBC France reste exposé aux risques de taux d'intérêt et de crédit de ces instruments apportés en nantissement. Les possibilités de la contrepartie en termes d'action récursoire ne se limitent pas aux actifs transférés.

Dans un petit nombre d'opérations de titrisation, le groupe n'a ni transféré, ni conservé l'essentiel des risques et avantages liés à la propriété des actifs transférés, et il a gardé le contrôle de ces derniers. Parmi les circonstances pouvant amener le groupe à rester impliqué dans les actifs transférés se trouve la conservation de droits de gestion sur les actifs transférés, la participation à une transaction sur dérivé avec le véhicule de titrisation ou le maintien d'une participation dans ce dernier. Lorsque le groupe reste impliqué dans les actifs transférés, il continue de comptabiliser ces derniers à hauteur de

son implication continue, tout en comptabilisant un engagement associé. La valeur comptable nette des actifs transférés et des engagements associés représente les droits et obligations conservés par le groupe. Le tableau suivant présente les valeurs comptables des actifs financiers ne remplissant pas les conditions de décomptabilisation ainsi que leur passif associé.

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | | 31/12/2013 | |
|---------------------------------|--------------------|------------------------------|--------------------|------------------------------|
| | Montant des actifs | Montant des passifs associés | Montant des actifs | Montant des passifs associés |
| Opération de pension de titres | 22 200 | 22 200 | 29 653 | 29 653 |
| Opération de prêt de titres (1) | 2 158 | 2 158 | – | – |
| Total | 24 358 | 24 358 | 29 653 | 29 653 |

(1) Depuis le 1^{er} janvier 2014, HSBC France réalise des opérations de prêt/emprunt de titre.

17. – Participations dans les entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint

Au 31 décembre 2014, le groupe HSBC France ne consolide par mise en équivalence qu'une seule entité sur laquelle elle exerce un contrôle conjoint. L'impact est non significatif dans les comptes consolidés.

| | 31/12/2014 | | |
|------------------|------------|---|---------|
| | Activité | Participation du groupe dans le capital | Capital |
| HCM Holdings Ltd | Holding | 51 % | – |

| | 31/12/2013 | | |
|------------------|------------|---|---------|
| | Activité | Participation du groupe dans le capital | Capital |
| HCM Holdings Ltd | Holding | 51 % | – |

Bien que le groupe HSBC France détienne plus de 50 % du capital de HCM Holdings Ltd, l'accord conclu avec l'autre actionnaire intègre des restrictions sur les droits de HSBC France en tant qu'actionnaire majoritaire et indique que la structure est conjointement contrôlée par les deux actionnaires.

Informations financières agrégées des entreprises sous contrôle conjoint

(Chiffres issus des comptes sociaux : 100 %)

| (En millions d'euros.) | 2014 | 2013 |
|------------------------|------|------|
| Actif circulant | 2 | 2 |
| Actif immobilisé | – | – |
| Passif court terme | – | – |
| Passif long terme | 2 | 2 |
| Produits | – | – |
| Charges | – | – |

18. – Ecart d'acquisition et immobilisations incorporelles

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|---|------------|------------|
| Coût | | |
| Ecart d'acquisition – valeur nette comptable | 337 | 337 |
| Autres immobilisations incorporelles – valeur nette comptable | 38 | 38 |
| Valeur actualisée des contrats d'assurance existants ('PVIF') | 334 | 493 |
| | 709 | 869 |

a. - Ecart d'acquisition

Un écart d'acquisition résulte de regroupements d'entreprises, en ce compris l'acquisition de filiales, de sociétés sous contrôle conjoint ou d'entreprises sous influence notable, lorsque le coût d'acquisition est supérieur à la juste valeur de la part détenue par HSBC France dans des actifs nets, des passifs et des passifs éventuels identifiables. Tout écart positif, entre la part HSBC France dans la juste valeur des actifs nets, des passifs et des passifs éventuels identifiables d'une acquisition et le coût d'acquisition, est immédiatement enregistré au compte de résultat.

Les actifs incorporels sont comptabilisés distinctement de l'écart d'acquisition lorsqu'ils sont séparables ou naissent de droits contractuels ou légaux et lorsque leur juste valeur peut être déterminée de façon fiable.

L'écart d'acquisition est affecté aux unités génératrices de trésorerie pour les besoins du test de dépréciation qui est réalisé au niveau le plus bas auquel l'écart d'acquisition est suivi pour des besoins de gestion interne. Un test de dépréciation de l'écart d'acquisition est effectué chaque année en comparant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus d'une activité avec la valeur comptable de ses actifs nets, y compris l'écart d'acquisition attribuable. L'écart d'acquisition est enregistré au coût d'acquisition diminué des pertes de valeur cumulées qui sont comptabilisées au compte de résultat.

L'écart d'acquisition relatif aux acquisitions de sociétés mises en équivalence et sous contrôle conjoint est comptabilisé en "Participations dans les entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint".

A la date de cession d'une activité, l'écart d'acquisition lié est inclus dans la part des actifs nets revenant à HSBC France dans le calcul des plus- ou moins-values de cession.

| (En millions d'euros.) | 2014 | 2013 |
|---|------|------|
| Coût | | |
| Au 1 ^{er} janvier | 370 | 370 |
| Acquisitions | — | — |
| Cessions | — | — |
| Ecart de conversion | — | — |
| Changement du périmètre de consolidation et autres variations | — | — |
| Au 31 décembre | 370 | 370 |
| Cumul des pertes de valeur | | |
| Au 1 ^{er} janvier | -33 | -33 |
| Cessions | — | — |
| Pertes pour dépréciation transitant par le compte de résultat | — | — |
| Changement du périmètre de consolidation et autres variations | — | — |
| Au 31 décembre | -33 | -33 |
| Valeur comptable au 31 décembre | 337 | 337 |

Conformément à la norme IAS 36, le groupe HSBC France réalise un test de dépréciation, à chaque arrêté annuel ainsi qu'à chaque indice de perte de valeur. Ce test est réalisé en comparant la valeur comptable de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) avec sa valeur recouvrable. Si la valeur comptable de l'UGT est supérieure à sa valeur recouvrable, une dépréciation est comptabilisée dans le compte de résultat.

La valeur recouvrable de l'UGT correspond au montant le plus élevé entre la juste-valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. Au 31 décembre 2014, les tests de dépréciation des écarts d'acquisition des différentes UGT ont été réalisés sur la base de leur valeur d'utilité. Cette dernière a été déterminée selon l'approche dite du Discounted Cash Flow (DCF) qui consiste à valoriser une activité en actualisant, au coût des fonds propres, les cash-flows disponibles pour l'actionnaire. Lorsque cela s'est avéré pertinent, HSBC France a utilisé une approche multicritères en combinant à la méthode dite du DCF, une méthode analogique. Cette méthode dite des comparables consiste à valoriser une UGT en appliquant à ses paramètres d'activité, différents multiples.

Le choix des paramètres financiers traduit la stratégie de détention à long terme des UGT par HSBC France. Le taux d'actualisation utilisé se fonde sur le coût du capital que le groupe HSBC France alloue aux différentes UGT. Le coût du capital attribué à une UGT individuelle et retenu pour actualiser ses flux de trésorerie futurs découle d'un modèle d'évaluation des actifs financiers, qui dépend lui-même de variables financières et économiques, dont le taux sans risque ainsi qu'une prime ou une décote reflétant le risque inhérent à l'activité évaluée. Ces paramètres financiers sont définis par la Direction selon les évaluations actuelles des variables économiques par le marché.

Les valeurs d'utilité ainsi obtenues sont sensibles aux flux de trésorerie projetés, ainsi qu'aux hypothèses de normalisation dans le temps de ces flux. La réalisation des tests de dépréciation des écarts d'acquisition implique nécessairement que la Direction recoure dans une large mesure à l'exercice de son jugement pour réaliser une série d'estimations dont les résultats sont très sensibles aux hypothèses utilisées.

Au 31 décembre 2014, les écarts d'acquisition suivants sont portés par HSBC France. En 2014 et 2013, le groupe HSBC France n'a pas comptabilisé de dépréciation sur ses écarts d'acquisition.

| | Ecart d'acquisition au 31/12/2014 (En millions d'euros.) | Taux d'actualisation (En %.) | Taux de croissance nominale sur une projection de trésorerie initiale (En %.) | Ecart d'acquisition au 31/12/2013 (En millions d'euros.) | Taux d'actualisation (En %.) | Taux de croissance nominale sur une projection de trésorerie initiale (En %.) |
|---|--|------------------------------|---|--|------------------------------|---|
| Banques d'entreprises | 169 | 10 | 2,00 | 169 | 10 | 2,00 |
| Gestion d'actifs | 66 | 8 | 2,00 | 66 | 10 | 2,00 |
| Banque de détail | 64 | 9 | 2,00 | 64 | 9 | 2,00 |
| Banque privée | 63 | 9 | 2,00 | 63 | 8 | 2,00 |
| Total des écarts d'acquisitions dans les UGT listés ci-dessus (1) | 362 | — | 2,00 | 362 | — | 2,00 |

(1) Sont inclus les fonds de commerce pour un montant de 9 millions d'euros pour la Gestion d'actifs et 4 millions d'euros pour la Banque de détail. Sont également inclus les droits au bail pour un montant de 12 millions d'euros pour la Banque de détail.

b. - Autres immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels incluent notamment les logiciels informatiques, les marques et fonds de commerce, les portefeuilles de clientèle, cartes de crédit et prêts à la clientèle. Les logiciels informatiques incluent les logiciels acquis comme ceux conçus en interne. Le coût des logiciels conçus en interne comprend tous les coûts directement imputables et nécessaires à la création, la production et la préparation des logiciels pour être prêts à fonctionner de la manière prévue par la Direction. Les coûts encourus au titre de la maintenance en cours des logiciels sont passés en charge à mesure qu'ils sont engagés.

Les actifs incorporels sont soumis à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque d'être irrécupérable.

- Les actifs incorporels qui ont une durée d'utilité indéfinie ou ne sont pas encore prêts à être utilisés sont soumis à un test de dépréciation annuel. Un actif incorporel enregistré sur la période en cours est soumis au test avant la clôture de l'exercice en cours ; et
- Les actifs incorporels à durée de vie limitée, hors valeur actualisée des contrats d'assurance à long terme en portefeuille, sont comptabilisés à leur coût retraité de l'amortissement et des pertes de dépréciation cumulées, et amortis sur leur durée de vie utile estimée. La durée de vie utile estimée correspond à la plus courte des deux durées de vie estimées légale et utile. L'amortissement des frais de gestion des prêts hypothécaires est inclus dans les "Commissions nettes".

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie finie sont amorties, habituellement selon le mode linéaire, sur la durée d'utilité de la manière suivante :

| | |
|----------------------|--------------------------------|
| Marques commerciales | 10 ans |
| Droits au bail | généralement entre 5 et 12 ans |
| Logiciels créés | entre 3 et 5 ans |
| Logiciels achetés | entre 3 et 5 ans |
| Fonds de commerce | entre 3 et 10 ans |
| Autres | généralement 10 ans |

Les variations d'immobilisations incorporelles de l'exercice clos au 31 décembre se ventilent comme suit :

| (En millions d'euros.) | Fonds de commerce | Frais de développements informatiques internes | Acquisitions de logiciels externes | Autres | Total |
|--------------------------------------|-------------------|--|------------------------------------|--------|-------|
| Coût | | | | | |
| Au 1 ^{er} janvier 2014 | 21 | 18 | 70 | 14 | 123 |
| Acquisitions | — | — | 6 | 1 | 7 |
| Cessions | — | — | — | — | — |
| Reprises de dépréciations utilisées | — | — | — | — | — |
| Ecart de change | — | — | — | — | — |
| Autres variations | — | — | 6 | 1 | 7 |
| Au 31 décembre 2014 | 21 | 18 | 82 | 16 | 137 |
| Cumul des amortissements | | | | | |
| Au 1 ^{er} janvier 2014 | -9 | -18 | -57 | -1 | -85 |
| Charges d'amortissement de l'année | — | — | -8 | — | -8 |
| Dépréciations de l'année | — | — | — | — | — |
| Reprises de dépréciations utilisées | — | — | — | — | — |
| Cessions | — | — | — | — | — |
| Dotations liées aux dépréciations | — | — | — | — | — |
| Reprises de dépréciations | — | — | — | — | — |
| Ecart de change | — | — | — | — | — |
| Autres variations | — | — | -6 | — | -6 |
| Au 31 décembre 2014 | -9 | -18 | -71 | -1 | -99 |
| Valeur comptable au 31 décembre 2014 | 12 | — | 11 | 15 | 38 |

| (En millions d'euros.) | Fonds de commerce | Frais de développements informatiques internes | Acquisitions de logiciels externes | Autres | Total |
|-------------------------------------|-------------------|--|------------------------------------|--------|-------|
| Coût | | | | | |
| Au 1 ^{er} janvier 2013 | 21 | 142 | 66 | 12 | 241 |
| Acquisitions | — | — | 7 | 1 | 8 |
| Cessions | — | — | — | -1 | -1 |
| Reprises de dépréciations utilisées | — | — | — | — | — |
| Ecart de change | — | — | — | — | — |
| Autres variations | — | -124 | -3 | 2 | -125 |

| | | | | | |
|--------------------------------------|----|------|-----|----|------|
| Au 31 décembre 2013 | 21 | 18 | 70 | 14 | 123 |
| Cumul des amortissements | | | | | |
| Au 1 ^{er} janvier 2013 | -6 | -142 | -52 | -2 | -202 |
| Charges d'amortissement de l'année | - | - | -8 | 1 | -7 |
| Dépréciations de l'année | - | - | - | - | - |
| Reprises de dépréciations utilisées | - | - | - | - | - |
| Cessions | - | - | - | - | - |
| Dotations liées aux dépréciations | - | - | - | - | - |
| Reprises de dépréciations | - | - | - | - | - |
| Ecart de change | - | - | - | - | - |
| Autres variations | -3 | 124 | 3 | - | 124 |
| Au 31 décembre 2013 | -9 | -18 | -57 | -1 | -85 |
| Valeur comptable au 31 décembre 2013 | 12 | - | 13 | 13 | 38 |

c. - PVIF

Au sein de HSBC France, l'activité d'assurance-vie est comptabilisée selon la méthode de l'embedded value laquelle fournit notamment un cadre complet d'appréciation du risque et de la valorisation. La PVIF (Present Value of In-Force) correspond à la valeur actualisée des marges futures liées aux contrats d'assurance existants.

Le calcul de la PVIF se fonde sur des hypothèses qui tiennent compte des risques et incertitudes de l'activité. Pour procéder à cette projection de flux de trésorerie, une série d'hypothèses concernant l'expérience future est formulée par la filiale d'assurances HSBC Assurance Vie, qui prend en compte les conditions locales de marché et le jugement de la Direction sur les tendances locales futures.

Mouvements de la PVIF

| (En millions d'euros.) | 2014 | 2013 |
|---|------|------|
| Au 1 ^{er} janvier | 493 | 458 |
| Augmentation liée aux affaires nouvelles de l'année en cours | 53 | 59 |
| Mouvement des contrats existants (dont écarts de rendement des placements et changements d'hypothèses d'investissement) | -209 | -21 |
| Écart de change et autres mouvements | -3 | -3 |
| Au 31 décembre | 334 | 493 |

Impact sur la PVIF de modifications raisonnables des hypothèses clés (1)

| | 2014 | 2013 |
|---|--------|--------|
| Taux moyen pondéré sans risque | 1,21 % | 2,38 % |
| Taux moyen pondéré d'actualisation des profits futurs | 1,73 % | 4,69 % |
| Hypothèse d'inflation des frais | 2,00 % | 2,00 % |

(1) Pour 2014, le taux d'actualisation des profits futurs en valeur de marché utilisé dans la PVIF est de 1,73 %, auquel s'ajoute une marge pour risque de 49 millions d'euros. En 2013, un taux global de 4,6 % a été utilisé. Ce taux équivaut à un taux d'actualisation en valeur de marché de 3,08 % plus une marge pour risque de 43 millions d'euros.

Les marges pour risque au-delà du taux d'actualisation des profits sont (En millions d'euros.) (1).

| | 2014 | 2013 |
|----------------------|------|------|
| Risque opérationnel | 7 | 7 |
| Risque de modèle | 15 | 15 |
| Risque de volatilité | 27 | 21 |

(1) Les marges pour risque (risque de modèle, risque opérationnel et volatilité) sont explicitées séparément.

Sensibilité de la PVIF à l'évolution des hypothèses économiques

Le tableau suivant montre les effets des mouvements du taux sans risque et du taux d'actualisation sur la valeur de PVIF en millions d'euros pour HSBC Assurances Vie.

| | PVIF au 31/12/2014 | PVIF au 31/12/2013 |
|---|--------------------|--------------------|
| + 100 points de bases du taux sans risque | 111,0 | -4,6 |
| - 100 points de bases du taux sans risque | -389,0 | -53,3 |

| | | |
|---|-------|-------|
| + 100 points de bases du taux d'actualisation | -19,5 | -27,9 |
| - 100 points de bases du taux d'actualisation | 22,7 | 32,5 |

(1) Lorsqu'une baisse de - 100 points de base du taux sans risque abouti à un taux négatif, l'effet de la PVIF est calculé sur un taux sans risque de 0 %.

En raison de certaines caractéristiques des contrats, les sensibilités ne sont pas linéaires et ne peuvent donc pas être extrapolées à des niveaux supérieurs de stress. L'analyse du scénario de baisse du taux sans risque montre qu'il entraîne une baisse significative sur le rendement prospectif des investissements, et donc sur le taux de rendement des contrats d'épargne. Les sensibilités obtenues s'entendent avant toute décision de gestion qui pourrait atténuer l'impact de ces stress.

Sensibilité de la PVIF à l'évolution des hypothèses non économiques

La PVIF est également basée sur des hypothèses non économiques dont la mortalité, la morbidité, les taux de rachat et les niveaux de frais.

Les engagements vis-à-vis des assurés et la PVIF pour les assureurs vie sont calculés sur la base d'hypothèses non économiques dont la mortalité et/ou la morbidité, les taux de rachat et les taux de chargement. Le tableau ci-dessous présente la sensibilité des bénéfices et du total des capitaux propres, au 31 décembre 2013, à des modifications raisonnables de ces hypothèses non économiques à cette date. Le risque de mortalité et de morbidité est en général associé aux contrats d'assurance-vie. L'impact de l'accroissement de la mortalité ou de la morbidité sur le bénéfice dépend du type de risque souscrit.

La sensibilité aux taux de rachat dépend du type de contrat souscrit. Concernant les contrats d'assurance, le coût des sinistres est financé par les primes perçues tandis que les produits générés par le portefeuille de placement viennent soutenir les passifs. Concernant le portefeuille de produits d'assurance temporaire-décès, un accroissement des taux de rachat a en général un effet négatif sur le bénéfice en raison du manque à gagner sur les primes émises futures lié à ces renoncements.

Le risque de taux de chargement est l'exposition à une variation des taux de chargement. Dans la mesure où une hausse des frais ne peut être répercutée sur les assurés, tout accroissement des taux de chargement aura un impact négatif sur les bénéfices.

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité de la PVIF après impôt

| | Impacts sur les gains/ pertes au 31/12/2014 (1) | Impacts sur les gains/ pertes au 31/12/2013 (1) |
|---|--|--|
| Hausse de 10 % du taux de mortalité/morbidité | -12 | -13,2 |
| Baisse de 10 % du taux de mortalité/morbidité | 13 | 13,7 |
| Hausse de 10 % des taux de rachat | -28 | -27,6 |
| Baisse de 10 % des taux de rachat | 31 | 30,5 |
| Hausse de 10 % des niveaux de frais | -25 | -23,7 |
| Baisse de 10 % des niveaux de frais | 24 | 23,7 |

(1) Les impacts sur les bénéfices sont présentés après impôt en 2014 et 2013.

La variation des niveaux de frais est entièrement répercutée sur le bénéfice de l'assureur. Ainsi une hausse des frais constitue une charge pour le résultat de l'assureur impactant négativement ses bénéfices.

L'impact des variations des taux de rachats est essentiellement expliqué par l'activité d'épargne. Pour illustration, une hausse des rachats provoque une diminution du portefeuille de contrats sous gestion et donc un effet négatif sur les bénéfices de l'assureur.

19. – Immobilisations corporelles

Les terrains et immeubles sont comptabilisés à leur coût historique ou à leur juste valeur à la date de passage aux IFRS ("coût présumé"), déduction faite de toute perte pour dépréciation et des amortissements calculés selon les règles suivantes :

- les terrains ne sont pas amortis ;
- les frais d'acquisition des immeubles sont passés en charge sur l'exercice au cours duquel ils sont engagés au même titre que les frais d'établissement ;
- les immeubles font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée d'utilité en général de 25 à 75 ans.

L'équipement, le mobilier et les agencements (comprenant l'équipement relatif aux contrats de location dans le cadre desquels HSBC France est le bailleur) sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué des dépréciations ; les amortissements sont calculés, pour leur plus grande part, selon le mode linéaire afin d'amortir totalement les actifs sur leur durée d'utilité, soit en général entre 5 et 10 ans. HSBC France est propriétaire de certains immeubles de rapport ou de placement. Les immeubles sont portés au bilan à leur juste valeur, les variations de la juste valeur étant constatées au compte de résultat sur la période comptable à laquelle elles se produisent. La juste valeur est déterminée par des experts professionnels indépendants qui appliquent des techniques d'évaluation reconnues.

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque de ne pas être recouvrable.

a. - Immobilisations corporelles

| (En millions d'euros.) | Terrains et constructions | Agencements et installations | Total |
|---|---------------------------|------------------------------|-------|
| Coût d'acquisition ou juste valeur | | | |
| Au 1 ^{er} janvier 2014 | 423 | 583 | 1 006 |
| Acquisitions | 108 | 33 | 141 |
| Ajustements de juste valeur | 16 | — | 16 |
| Cessions | -2 | -1 | -3 |
| Différences de change et autres variations | — | — | — |
| Changement du périmètre de consolidation et autres variations | 3 | -9 | -6 |

| | | | |
|---|-----|------|-------|
| Au 31 décembre 2014 | 548 | 606 | 1 154 |
| Cumul des amortissements | | | |
| Au 1 ^{er} janvier 2014 | -25 | -387 | -412 |
| Dotations aux amortissements de l'exercice | -2 | -43 | -45 |
| Cessions | - | 1 | 1 |
| Ecarts de conversion | - | - | - |
| Changement du périmètre de consolidation et autres variations | - | 8 | 8 |
| Au 31 décembre 2014 | -27 | -421 | -448 |
| Valeur nette comptable au 31 décembre 2014 | 521 | 185 | 706 |

| (En millions d'euros.) | Terrains et constructions | Agencements et installations | Total |
|---|---------------------------|------------------------------|-------|
| Coût d'acquisition ou juste valeur | | | |
| Au 1 ^{er} janvier 2013 | 104 | 422 | 526 |
| Acquisitions | 2 | 27 | 29 |
| Ajustements de juste valeur | 6 | - | 6 |
| Cessions | - | -1 | -1 |
| Différences de change et autres variations | - | - | - |
| Changement du périmètre de consolidation et autres variations | 311 | 135 | 446 |
| Au 31 décembre 2013 | 423 | 583 | 1 006 |
| Cumul des amortissements | | | |
| Au 1 ^{er} janvier 2013 | -24 | -206 | -230 |
| Dotations aux amortissements de l'exercice | -1 | -46 | -47 |
| Cessions | - | 1 | -1 |
| Ecarts de conversion | - | - | - |
| Changement du périmètre de consolidation et autres variations | - | -136 | -136 |
| Au 31 décembre 2013 | -25 | -387 | -412 |
| Valeur nette comptable au 31 décembre 2013 | 398 | 196 | 594 |

b. - Immeubles de placement

L'immeuble de placement est détenu par HSBC Assurances Vie (France) (1)

| (En millions d'euros.) | 2014 | 2013 |
|-----------------------------|------|------|
| Juste valeur | | |
| Au 1 ^{er} janvier | 319 | 313 |
| Acquisitions | 105 | 0 |
| Ajustements de juste valeur | 13 | 6 |
| Change et autres variations | 0 | - |
| Au 31 décembre | 437 | 319 |

(1) Inclus dans les terrains et constructions.

Cet immeuble est valorisé sur la base de sa valeur vénale au 31 décembre de chaque année par des experts professionnels indépendants qui peuvent se prévaloir d'une expérience récente dans l'évaluation de biens du même type et situés dans le même secteur.

20. – Liste des sociétés consolidées

a. - Filiales de HSBC France

| Sociétés consolidées | Pays de constitution ou d'enregistrement | Méthode de consolidation* | Activité principale | Part du capital détenu par le groupe HSBC France | |
|----------------------|--|---------------------------|---------------------|--|--------|
| | | | | % 2014 | % 2013 |
| Réseaux bancaires | | | | | |

| | | | | | |
|---|-----------|-----|---------------------|-------|-------|
| COPARI | France | IG | Sté immobilière | 100,0 | 100,0 |
| Financière d'Uzès (1) | France | MEE | Sté financière | – | 34,0 |
| HSBC Factoring (France) (ex-Elysées Factor) | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| SAPC Ufipro Recouvrement | France | IG | Banque | 99,9 | 99,9 |
| SARL Neuilly Valeurs | France | IG | Sté de portefeuille | 100,0 | 100,0 |
| SCI Hervet Mathurins | France | IG | Sté immobilière | 100,0 | 100,0 |
| Union pour la Gestion et les Transactions (UGT) | France | IG | Sté de services | 100,0 | 100,0 |
| Banque de financement, d'investissement et de marchés | | | | | |
| Beau Soleil Limited Partnership | Hong Kong | IG | Sté financière | 85,0 | 85,0 |
| CCF Charterhouse GmbH | Allemagne | IG | Sté de services | 100,0 | 100,0 |
| CCF Charterhouse GmbH & Co Asset Leasing KG | Allemagne | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| DEM 5 | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| DEM 9 | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| DEM 10 | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| DEM 22 | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| DEM 23 | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| DEM 24 | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| DEM 25 | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| DEMPAR 1 | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| DEMPAR 4 | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| CCF Charterhouse GmbH | Allemagne | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| FDM 1 | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| FDM 2 | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| FDM 3 | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| FDM 4 | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| FDM 5 | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| FDM 6 | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| FDM 7 | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| FDM 8 | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| FDM 9 | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| FDM 10 | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| Finanpar 2 | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| Finanpar 5 | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| Finanpar 7 | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| Foncière Elysées | France | IG | Sté immobilière | 100,0 | 100,0 |
| HSBC Leasing (Belgium) | Belgique | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| HSBC Leasing (France) | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| HSBC Middle East Leasing Partnership | Dubai | IG | Sté financière | 85,0 | 85,0 |
| HSBC Real Estate Leasing (France) | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| HSBC REIM (France) | France | IG | Sté de services | 99,8 | 100,0 |
| HSBC Services (France) (ex-HSBC Securities (France)) | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| HSBC SFH (France) (ex-HSBC Covered Bonds (France)) (ex-Hervet Participations) | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| Euro Secured Notes Issuer (ESNI)/OT de Place (2) | France | IG | Sté financière | 25,0 | – |
| SAF Baiyun | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| SAF Chang jiang | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| SAF Chang jiang ba | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |

| | | | | | |
|---|-------------|-------------------|-----------------|-------|-------|
| SAF Chang jiang er | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| SAF Chang jiang jiu | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| SAF Chang jiang liu | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| SAF Chang jiang qi | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| SAF Chang jiang san | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| SAF Chang jiang shi | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| SAF Chang jiang shi'er | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| SAF Chang jiang shiyi | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| SAF Chang jiang shi liu | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| SAF Chang jiang shi wu | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| SAF Chang jiang wu | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| SAF Chang jiang yi | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| SAF Guangzhou | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| SAF Leasing Holding (France) | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| SAF Palissandre | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| SAF Zhu jiang | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| SAF Zhu jiang ba | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| SAF Zhu jiang er | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| SAF Zhu jiang jiu | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| SAF Zhu jiang liu | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| SAF Zhu jiang qi | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| SAF Zhu jiang san | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| SAF Zhu jiang shi | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| SAF Zhu jiang shi ba (ex-DEM 20) | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| SAF Zhu jiang shi er | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| SAF Zhu jiang shi jiu (ex-DEM 21) | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| SAF Zhu jiang shi liu | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| SAF Zhu jiang shi qi | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| SAF Zhu jiang shi wu | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| SAF Zhu jiang shiyi | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| SAF Zhu jiang wu | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| SAF Zhu jiang yi | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| Société Financière et Mobilière (SFM) | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| Société Immobilière Maiesherbes-Anjou | France | IG | Sté immobilière | 100,0 | 100,0 |
| Sopingest | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| Thasosfin | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| Gestion d'actifs | | | | | |
| CCF & Partners Asset Management Ltd | Royaume-Uni | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| HCM Holdings Ltd | Royaume-Uni | Contrôle conjoint | Sté financière | 51,0 | 51,0 |
| HSBC Epargne Entreprise (France) | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| Service Epargne Entreprise | France | MEE | Sté de services | 18,5 | 18,5 |
| HSBC Global Asset Management (France) (ex-HSBC Investments (France)) | France | IG | Sté de gestion | 100,0 | 100,0 |
| HSBC Global Asset Management (Switzerland) AG | Suisse | MEE | Sté financière | 50,0 | 50,0 |
| Sinopia TRS1 | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| SNC les Oliviers d'Antibes | France | IG | Sté financière | 60,0 | 60,0 |
| HSBC Trinkaus Gesellschaft für KMI oHG Assurance | Allemagne | IG | Sté financière | 90,0 | 90,0 |

| | | | | | |
|---|-------------|-----|-----------------------|-------|-------|
| HSBC Assurances Vie (France) | France | IG | Sté d'assurance | 100,0 | 100,0 |
| SCI HSBC Assurances Immo (3) | France | IG | Sté financière | – | 100,0 |
| ERISA Actions Grandes Valeurs | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| OPCVM3 - HSBC Objectif 3-6-8 FCP3DEC | France | IG | Sté financière | 73,4 | 72,8 |
| OPCVM6 - Elysées Ecrins FCP | France | IG | Sté financière | 99,9 | 99,9 |
| OPCVM8 - Erisa Diversifié N2 FCP | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| OPCVM9 - Erisa Opportunités FCP | France | IG | Sté financière | 100,0 | 100,0 |
| HSBC Destination 3-6-8 FCP3DEC | France | IG | Sté financière | 85,5 | 85,1 |
| HSBC US Equity CL.H-USD C.3DEC | France | IG | Sté financière | 85,9 | 54,7 |
| HSBC Horizon 2013-2015 FCP | France | IG | Sté financière | 55,0 | 52,2 |
| HSBC Horizon 2016-2018 FCP | France | IG | Sté financière | 58,4 | 56,8 |
| HSBC Horizon 2034-2036 A FCP3DEC | France | IG | Sté financière | 93,0 | 92,4 |
| HSBC Multimanager DEF.FCP3DEC | France | IG | Sté financière | 75,5 | 72,6 |
| HSBC Multimanager EXPA.FCP3DEC | France | IG | Sté financière | 83,1 | 80,1 |
| HSBC Multimanager HARM.FCP3DEC | France | IG | Sté financière | 74,1 | 72,5 |
| HSBC Multimanager OFF.FCP3DEC | France | IG | Sté financière | 60,7 | 62,3 |
| HSBC Oblig. Monde C FCP (3) | France | IG | Sté financière | 51,9 | 51,9 |
| HSBC Japane eq. CL.H EUR C.3DEC | France | IG | Sté financière | 64,5 | 60,8 |
| HSBC Multialp. Japan eq. A C3DEC | France | IG | Sté financière | 59,1 | 50,9 |
| HSBC PTF WLD Select.4 A C.3DEC | France | IG | Sté financière | 56,1 | 52,0 |
| Autres | | | | | |
| Charterhouse Management Services Limited (CMSL) | Royaume-Uni | IG | Sté de portefeuille | 100,0 | 100,0 |
| Charterhouse Administrators Ltd | Royaume-Uni | IG | Sté de portefeuille | 100,0 | 100,0 |
| Enership (4) | France | IG | Sté de portefeuille | – | 100,0 |
| Excofina (5) | France | IG | Sté de portefeuille | – | 100,0 |
| FinanCités (3) | France | MEE | Sté de capital risque | 15,4 | 15,4 |
| Keyser Ullman Ltd | Royaume-Uni | IG | Sté de portefeuille | 100,0 | 100,0 |
| Société Française et Suisse (SFS) | France | IG | Sté de portefeuille | 100,0 | 100,0 |
| Valeurs Mobilières Elysées (ex-Nobel) | France | IG | Sté de portefeuille | 100,0 | 100,0 |

* IG : intégration globale – MEE : mise en équivalence.

(1) Cession le 10/02/2014.

(2) Acquisition le 02/04/2014.

(3) Changement de nom en 2014.

(4) Liquidation.

(5) Cession.

Entrées du périmètre

Euro Secured Notes Issuer (ESNI) / OT de Place.

Déconsolidation

HSBC OBLIG.MONDE C FCP (51,9 %).

FinanCités (15,4 %).

Cessions ou liquidations

Financière d'Uzès a été cédée.

Enership a été liquidée.

21. – Informations relatives aux implantations pays par pays

Les informations relatives aux implantations pays par pays requises par la directive 2013/36/UE dite "CRD IV" ont été transposées en droit français par l'article L. 511-45 du Code monétaire et financier.

L'article R. 511-16-2, I du Code monétaire et financier dispose que les entreprises ne sont pas tenues de publier ces informations lorsque ces dernières sont publiées par leur société consolidante établie dans un autre Etat membre de l'Union européenne en application d'un dispositif équivalent.

Ces informations seront mises à disposition sur le site du Groupe HSBC (www.hsbc.com) avant le 1^{er} juillet 2015, ce qui exempt le Groupe HSBC France de publier ces informations de façon isolée.

22. – Passifs financiers sous option juste valeur

Un instrument financier, autre qu'un instrument détenu en portefeuille de transaction, entre dans cette catégorie s'il remplit un ou plusieurs des critères décrits ci-dessous et s'il est désigné comme tel à l'initiation de l'opération.

HSBC France peut désigner des instruments financiers sous option juste valeur lorsque ce classement :

- élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation des passifs financiers ou des gains et pertes réalisés. Selon ce critère, les principales catégories d'instruments financiers comptabilisées par le groupe sont les suivantes :
- Emissions de titres de dette long terme
- Emissions de titres de dette long terme

Les intérêts dus sur certains titres de dette émise à long terme et à taux fixe ont été compensés par les intérêts perçus sur les swaps de taux d'intérêt de type "réception de taux fixe/paiement de taux variable" dans le cadre d'une stratégie documentée de gestion des taux d'intérêt. Il y aurait discordance comptable si les titres de dette émise étaient comptabilisés au coût amorti, car les instruments dérivés correspondants sont comptabilisés à la juste valeur, avec constatation en compte de résultat des variations de juste valeur. Lorsque la dette long terme est sous option juste valeur, la variation de juste valeur sera également comptabilisée en compte de résultat.

- Passifs financiers aux termes de contrats d'assurance en unités de compte et de contrats de placement en unités de compte
- La désignation sous option juste valeur des passifs financiers dans le cadre de contrats de placement permet de comptabiliser les variations de juste valeur dans le compte de résultat et de les présenter sur la même ligne.
- s'applique à un groupe de passifs financiers dont la gestion et la mesure de la performance sont évaluées sur la base de la juste valeur et dont les informations sur ce groupe d'instruments financiers sont communiquées en interne sur cette base à la Direction Générale ; ou
- concerne des instruments financiers comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés qui modifient sensiblement les flux de trésorerie résultant de ces instruments financiers.

La désignation à la juste valeur, une fois opérée, est irrévocable au regard des instruments financiers qu'elle affecte.

Les passifs financiers ainsi désignés sont comptabilisés en date de transaction lorsque HSBC France conclut un contrat avec une contrepartie, et sont habituellement décomptabilisés lorsqu'ils sont échus. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les coûts de transaction étant portés au compte de résultat, et sont ensuite réévalués à leur juste valeur. Les gains et pertes résultant des variations de la juste valeur de ces passifs sont enregistrés au compte de résultat à la date à laquelle ils se produisent, avec les produits et charges d'intérêt et les dividendes qui s'y rapportent, sur la ligne "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur", à l'exception des intérêts sur les dettes émises par HSBC France, qui sont inclus dans la "Marge nette d'intérêt".

Les gains ou pertes découlant des variations de la juste valeur des dérivés gérés conjointement avec les passifs financiers sous option juste valeur sont présentés sur la ligne "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur". Les intérêts sur ces dérivés sont également présentés sur la ligne "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur", à l'exception des intérêts sur les dérivés associés aux dettes émises par HSBC France, qui sont inclus dans la marge nette d'intérêt. Le montant de la variation sur la période, et en cumulé, de la juste valeur des passifs financiers placés sous l'option juste valeur attribuable à la variation du risque de crédit est déterminé comme étant la variation de juste valeur non attribuable aux changements des conditions de marché.

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|---|------------|------------|
| Dettes envers la clientèle (1) | 97 | 208 |
| Engagements vis-à-vis des clients aux termes de contrats financiers (1) | 19 | 19 |
| Dettes représentées par un titre | 6 780 | 7 887 |
| Dettes subordonnées | 15 | 15 |
| | 6 911 | 8 129 |

(1) Au 31 décembre 2013, les engagements vis-à-vis des clients aux termes des contrats financiers étaient présentés de manière agrégée avec les dettes envers la clientèle.

Au 31 décembre 2014, l'écart entre la valeur comptable des passifs financiers sous option juste valeur et le montant contractuel à l'échéance s'élevait à 531 millions d'euros pour le groupe HSBC France (164 millions d'euros au 31 décembre 2013).

Au 31 décembre 2014, le montant cumulé des variations de juste valeur attribuables à des modifications du risque de crédit atteignait 123 millions d'euros pour le groupe HSBC France (62 millions d'euros au 31 décembre 2013).

En 2014, HSBC France a comptabilisé en résultat une perte de -61 millions d'euros au titre de son propre spread de crédit (perte de -3 millions d'euros en 2013).

23. – Autres passifs

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--|------------|------------|
| Part non détenue par le groupe dans les fonds consolidés | 406 | 450 |
| Dettes sur paiements à base d'actions | 22 | 28 |
| Autres éléments de passif d'assurance | 2 | 2 |
| Autres éléments de passif | 559 | 516 |
| | 989 | 996 |

24. – Impôts différés

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | | | 31/12/2013 | | |
|-------------------------|---------------------|----------------------|-------|---------------------|----------------------|-------|
| | Impôt différé actif | Impôt différé passif | Total | Impôt différé actif | Impôt différé passif | Total |
| Différences temporaires | | | | | | |

| | | | | | | |
|----------------------------------|-----|---|------|-----|---|-----|
| Engagements de retraite | 42 | — | -42 | 39 | — | -39 |
| Crédit-bail | 94 | — | -94 | 89 | 2 | -87 |
| Réévaluation des immobilisations | -12 | — | 12 | -11 | — | 11 |
| Autres différences temporaires | 12 | 3 | -9 | -56 | — | 56 |
| Déficits reportables | — | — | — | — | — | — |
| | 136 | 3 | -133 | 61 | 2 | -59 |

Les principaux soldes d'impôt différé qui sont directement constatés en capitaux propres sont présentés ci-après :

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|---|------------|------------|
| Couverture de flux de trésorerie | 30 | -29 |
| Réserve des titres disponibles à la vente | 84 | 67 |
| Ecarts actuariels | -20 | -10 |

25. – Provisions pour risques et charges

HSBC France comptabilise une provision dès lors que les trois éléments suivants sont réunis :

- il existe une obligation actuelle résultant d'évènement passé ;
- il est probable que cette obligation entraînera des sorties de ressources pour l'éteindre ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

| (En millions d'euros.) | 2014 | 2013 |
|--|------|------|
| Au 1 ^{er} janvier | 163 | 97 |
| Dotations aux provisions | 39 | 107 |
| Provisions utilisées | -37 | -22 |
| Reprise de provisions | -21 | -21 |
| Acquisition/cession de filiales/entreprises | 0 | 0 |
| Variations de change, différences et autres mouvements | 3 | 2 |
| Au 31 décembre | 147 | 163 |

26. – Opérations de pension

Les opérations de mises en pension et les opérations de prises en pension sont considérées comme détenues au coût amorti ou à des fins de transaction. Les opérations de mises en pension et les opérations de prises en pension détenues à des fins de transaction sont incluses dans les portefeuilles de transaction à l'actif et au passif.

Les opérations de mises en pension et les opérations de prises en pension détenues au coût amorti, ou hors portefeuille de transaction, sont présentées dans des lignes distinctes du bilan.

Cette présentation séparée a pris effet à partir du 1^{er} janvier 2014 et s'applique également aux données comparatives. Auparavant, les opérations de prises en pension hors portefeuille de transaction étaient incluses dans les "Prêts et créances aux établissements de crédit" et les "Prêts et créances à la clientèle", et les opérations de mises en pension hors portefeuille de transaction étaient incluses dans les "Dettes envers les établissements de crédit" et les "comptes créditeurs de la clientèle".

La répartition des opérations de mises en pension et des opérations de prises en pension en lien avec les prêts à la clientèle ou aux établissements de crédit est présentée dans le tableau suivant.

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|------------------------|---------------|---------------|
| Actif | | |
| Banques | 9 935 | 17 379 |
| Clientèle | 4 861 | 10 633 |
| Total | 14 796 | 28 012 |
| Passif | | |
| Banques | 13 926 | 18 498 |
| Clientèle | 2 012 | 15 027 |
| Total | 15 938 | 33 525 |

27. – Passifs des contrats d'assurance

| (En millions d'euros.) | Montant Brut | Part réassureur | Montant Net |
|--|--------------|-----------------|-------------|
| 2014 | | | |
| Contrats d'assurance-vie en unités monétaires | | | |
| Au 1 ^{er} janvier | 115 | -3 | 112 |
| Prestations versées | -20 | 1 | -19 |
| Augmentation des dettes aux assurés | 20 | -1 | 19 |
| Variations de change et autres mouvements | 4 | - | 4 |
| Au 31 décembre | 119 | -3 | 116 |
| Contrats financiers avec clause de participation discrétionnaire | | | |
| Au 1 ^{er} janvier | 19 189 | - | 19 189 |
| Prestations versées | - | - | - |
| Augmentation des dettes aux assurés | 2 397 | - | 2 397 |
| Variations de change et autres mouvements | -950 | - | -950 |
| Au 31 décembre | 20 636 | - | 20 636 |
| Contrats d'assurance-vie en unités de compte | | | |
| Au 1 ^{er} janvier | 51 | - | 51 |
| Prestations versées | -4 | - | -4 |
| Augmentation des dettes aux assurés | 3 | - | 3 |
| Variations de change et autres mouvements | -2 | - | -2 |
| Au 31 décembre | 48 | - | 48 |
| Total des engagements envers les assurés | 20 803 | -3 | 20 800 |

| (En millions d'euros.) | Montant Brut | Part réassureur | Montant Net |
|--|--------------|-----------------|-------------|
| 2013 | | | |
| Contrats d'assurance-vie en unités monétaires | | | |
| Au 1 ^{er} janvier | 110 | - | 110 |
| Prestations versées | -17 | -1 | -18 |
| Augmentation des dettes aux assurés | 22 | -2 | 20 |
| Variations de change et autres mouvements | 0 | - | 0 |
| Au 31 décembre | 115 | -3 | 112 |
| Contrats financiers avec clause de participation discrétionnaire | | | |
| Au 1 ^{er} janvier | 18 479 | - | 18 479 |
| Prestations versées | -1 734 | - | -1 734 |
| Augmentation des dettes aux assurés | 2 765 | - | 2 765 |
| Variations de change et autres mouvements | -322 | - | -322 |
| Au 31 décembre | 19 188 | - | 19 188 |
| Contrats d'assurance-vie en unités de compte | | | |
| Au 1 ^{er} janvier | 50 | - | 50 |
| Prestations versées | -3 | - | -3 |
| Augmentation des dettes aux assurés | 3 | - | 3 |
| Variations de change et autres mouvements | 1 | - | 1 |
| Au 31 décembre | 51 | - | 51 |
| Total des engagements envers les assurés | 19 354 | -3 | 19 351 |

L'augmentation des passifs d'assurance représente l'ensemble des événements ayant donné lieu à une augmentation des obligations vis-à-vis des titulaires de polices au cours de l'exercice.

Parmi les principaux facteurs influant sur la variation de ces éléments figurent les déclarations de décès, les résiliations, les arrivées à échéance, les engagements envers les assurés créés à la souscription du contrat d'assurance, la participation aux bénéfices déclarée et tous les autres montants revenant aux assurés.

Les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées sont initialement évaluées à leur juste valeur, qui correspond au prix reçu, net des frais directs encourus. Elles sont ensuite évaluées à leur coût amorti, l'écart entre le prix net des frais de transaction et la valeur de rachat étant amorti sur la durée de vie attendue des dettes en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, à moins qu'elles n'aient été désignées sous option juste valeur (voir Note 13).

| (En millions d'euros.) | Valeur comptable | |
|--------------------------|------------------|------------|
| | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
| Dettes subordonnées : | | |
| Au coût amorti | 276 | 16 |
| Sous option juste valeur | 15 | 15 |
| | 291 | 31 |

Détail des titres subordonnés émis par HSBC France :

| (En millions d'euros.) | Valeur comptable | |
|---|------------------|------------|
| | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
| 260 millions d'euros (1) - Taux variable – échéance 2029 | 260 | – |
| 15 millions d'euros - Taux variable – échéance 2015 | 15 | 15 |
| 16 millions d'euros - Titres subordonnés à durée indéterminée – Taux variable | 16 | 16 |
| | 291 | 31 |

(1) HSBC France a réalisé en décembre 2014 un emprunt subordonné de capital éligible au Tier 2 sous CRD4 pour un montant de 260 millions d'euros de maturité 15 ans. Cet emprunt a été entièrement souscrit par HSBC Holdings Plc.

29. – Portefeuille de transaction (Passif)

Les passifs du portefeuille de transaction sont classés comme "Portefeuille de transaction" s'ils ont été acquis dans l'intention de les vendre ou de les racheter à brève échéance ou s'ils font partie d'un portefeuille d'instruments financiers gérés collectivement pour lesquels des éléments probants attestent d'une tendance récente de prise de bénéfices à court terme. Ils sont comptabilisés en date de transaction lorsque HSBC France conclut un contrat avec une contrepartie et sont habituellement décomptabilisés lorsqu'ils sont échus.

Ces passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Tous les gains et pertes découlant d'une variation ultérieure de la juste valeur de ces actifs et passifs, ainsi que les produits et charges d'intérêt et les dividendes afférents, sont comptabilisés au compte de résultat en "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction".

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--|------------|------------|
| Autres dettes – positions nettes vendeuses de titres | 13 974 | 21 125 |
| Dépôts interbancaires | 8 770 | 9 192 |
| Dépôts clientèle | 4 349 | 4 790 |
| Autres dettes représentées par un titre | 2 314 | 1 924 |
| Total | 29 407 | 37 031 |

En 2014, le groupe a comptabilisé une perte de -33 millions d'euros au titre de la réévaluation de son spread de crédit sur la dette comptabilisée en trading (perte de -8,3 millions d'euros en 2013).

30. – Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur

a. - Principes comptables

Tous les instruments financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. La juste valeur est le prix qui serait payé pour la cession d'un actif ou le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur initiale d'un instrument financier est égale au prix de transaction.

Cependant, dans certains cas, la juste valeur d'un instrument sera déterminée d'après d'autres transactions courantes observables sur le marché pour le même instrument, ou selon une méthode d'évaluation dont les paramètres sont exclusivement composés de données de marché observables. Lorsqu'il existe de telles données, HSBC France constate un gain ou une perte ("Day 1") qui correspond à la différence entre le prix de la transaction et la juste valeur. Lorsque des données de marché inobservables ont un impact significatif sur l'évaluation des instruments financiers, l'écart initial entre la juste valeur issue du modèle d'évaluation et le prix de transaction ("Day 1") n'est pas constaté immédiatement en compte de résultat mais comptabilisé sur la durée de vie de l'opération.

La juste valeur de chaque instrument financier est en général évaluée à partir de chaque instrument pris séparément. Toutefois, lorsque le HSBC France gère un groupe d'actifs et d'engagements financiers sur la base de son exposition nette soit aux risques de marché, soit au risque de crédit, HSBC France évalue la juste valeur du groupe d'instruments financiers sur base nette, mais il présente les actifs et engagements financiers sous-jacents séparément dans les états financiers, à moins qu'ils ne répondent aux critères de compensation des IFRS, tels que décrits dans la Note 37.

b. - Estimations et jugements comptables critiques liés à la valorisation des instruments financiers

La méthode de détermination de la juste valeur la plus fiable est la cotation sur un marché liquide. Dans le cas où le marché est inactif, et où les techniques d'évaluation reposent seulement sur des données de marché observables, la fiabilité de l'évaluation à la juste valeur est élevée. Toutefois, si les techniques

d'évaluation reposent fortement sur des données de marché inobservables, elles dépendent dans une plus large mesure de l'appréciation de la Direction. En l'absence de données observables, dans la mesure où les transactions similaires sont trop peu nombreuses, voire inexistantes, l'appréciation de la Direction est nécessaire pour estimer le prix auquel s'effectuerait une transaction dans des conditions de marché normales. Pour ce faire, la Direction peut fonder son jugement sur les prix historiques de cet instrument financier particulier, ou sur les prix cotés récemment pour des instruments similaires.

Les hypothèses et estimations principales que la Direction peut prendre en compte pour appliquer un modèle d'évaluation sont les suivantes :

- la probabilité et la date prévue des flux de trésorerie futurs sur cet instrument ; l'appréciation peut s'avérer nécessaire pour évaluer la capacité de la contrepartie à assurer le service de l'instrument conformément à ses obligations contractuelles. Les flux de trésorerie futurs peuvent être sensibles aux variations des taux du marché ;
- le choix d'un taux d'actualisation approprié pour l'instrument : l'appréciation de la Direction est nécessaire pour estimer la prime qu'un acteur du marché serait prêt à payer pour un instrument par rapport au taux sans risque ;
- cette appréciation est également nécessaire pour choisir le modèle à utiliser pour calculer la juste valeur dans des domaines où ce choix relève de critères particulièrement subjectifs, tels que la valorisation de produits dérivés complexes.

Lorsque le modèle s'appuie sur des données de marché inobservables, un certain nombre d'estimations doivent être réalisées pour prendre en compte l'incertitude liée à l'absence de données de marché résultant par exemple du manque de liquidité du marché. Pour ces instruments, l'évaluation à la juste valeur est moins fiable. Les valorisations fondées sur des données de marché inobservables comportent un degré inhérent d'incertitude en raison du nombre très limité, voire de l'absence de transactions courantes observables sur le marché permettant de déterminer le niveau auquel s'effectuerait une transaction dans des conditions de marché normales. En règle générale, toutefois, il est possible d'obtenir des données de marché pour valider la juste valeur, par exemple les données historiques, et les justes valeurs de la plupart des instruments financiers comportent une part de données observables même lorsque la part des données de marché inobservables est significative.

c. - Dispositif de contrôle

La détermination des justes valeurs est soumise à un dispositif de contrôle visant à vérifier que ces justes valeurs sont déterminées ou validées par une fonction indépendante du preneur de risque. Pour tous les instruments financiers dont les justes valeurs sont déterminées par référence à des cotations externes ou à des paramètres de prix observables, la détermination ou la validation de prix est indépendante. Sur les marchés inactifs, l'observation directe des prix négociés peut ne pas être possible. Dans ce cas, le groupe utilise d'autres informations de marché pour valider la juste valeur de l'instrument financier en privilégiant les données jugées plus fiables. Les facteurs qui seront pris en compte à cet égard sont, entre autres, les suivants :

- dans quelle mesure les prix peuvent être considérés comme représentatifs des prix négociés ou négociables ;
- la similitude entre instruments financiers ;
- l'homogénéité entre des sources différentes ;
- le processus mis en œuvre par le service en charge de l'évaluation pour déterminer les données ;
- le temps écoulé entre la date d'enregistrement des données du marché et la date d'arrêt du bilan ;
- la manière dont les données ont été obtenues.

Pour les justes valeurs déterminées sur la base de modèles d'évaluation, le dispositif de contrôle peut s'étendre, le cas échéant, au développement ou à la validation de manière indépendante de la construction de ces modèles, aux données introduites dans ces mêmes modèles, aux éventuels ajustements requis en dehors de ces modèles et, si possible, aux résultats obtenus.

Les modèles de valorisation sont soumis à un processus de contrôle diligent et d'étalonnage avant de pouvoir être opérationnels. Ils sont comparés en permanence aux données externes du marché.

d. - Détermination de la juste valeur des instruments financiers évalués en juste valeur

Les instruments financiers évalués à la juste valeur incluent les actifs et passifs du portefeuille de transaction, les instruments financiers sous option juste valeur, les dérivés et les instruments financiers classés en actifs disponibles à la vente (effets publics et valeurs assimilées, obligations et actions).

La fiabilité de la détermination de la juste valeur pour les instruments financiers enregistrés dans le bilan consolidé dépend des méthodes retenues pour la détermination des justes valeurs.

La juste valeur est déterminée selon les méthodes ci-après :

a - "Level 1" – Cotation de marché : instruments financiers présentant une cotation sur un marché actif.

b - "Level 2" – Evaluation utilisant des données de marché observables : instruments financiers présentant des cotations pour des instruments similaires sur un marché actif ou cotations pour des instruments financiers identiques ou similaires sur un marché non actif ou instruments financiers utilisant des modèles au sein desquels tous les paramètres significatifs sont observables.

c - "Level 3" – Evaluation utilisant des données de marché non observables : instruments financiers évalués sur la base de modèles au sein desquels un ou plusieurs éléments significatifs ne sont pas des données observables.

La méthode de détermination de la juste valeur la plus fiable est la cotation sur un marché liquide. Les justes valeurs des instruments financiers cotés sur un marché actif sont basées sur les prix demandés pour les actifs détenus et sur les prix offerts pour les passifs émis. Lorsqu'un instrument financier a un prix issu de cotation et fait partie d'un portefeuille, la juste valeur du portefeuille est calculée comme le produit du nombre d'unité multiplié par le prix de cotation sans application d'une décote. Dans le cas où le marché d'un instrument financier n'est pas actif, les techniques d'évaluation sont utilisées.

Le jugement pour déterminer si un marché est actif peut inclure, mais sans être restrictif, la prise en compte de facteurs tels que l'ampleur et la fréquence de son activité de trading, la disponibilité de prix et l'importance du spread bid/offer.

Le spread bid/offer représente la différence de prix pour laquelle un acteur du marché accepterait d'acheter, comparé au prix auquel il accepterait de vendre. Dans un marché inactif, pour la détermination de la juste valeur, un travail additionnel est nécessaire afin de s'assurer que les prix de transaction sont représentatifs de la juste valeur ou déterminer les ajustements de prix nécessaires pour les calculs.

Les techniques d'évaluation intègrent des hypothèses concernant les éléments que les autres opérateurs de marchés prendraient en compte dans leurs évaluations, notamment les courbes de taux d'intérêts, les taux de change, la volatilité et le taux de défaut. Pour les contreparties ayant apporté une garantie, et dans les principales grandes monnaies, le groupe utilise une courbe d'actualisation représentant le taux d'intérêt au jour le jour ("1" actualisation du taux d'intérêt au jour le jour").

La majorité des techniques d'évaluation utilise uniquement des données de marchés observables. Cependant, certains instruments financiers sont évalués sur la base de techniques d'évaluation utilisant un ou plusieurs paramètres de marché non observables. Pour ces instruments, la juste valeur déterminée comporte une part de jugement. Un instrument entre intégralement dans la catégorie des instruments valorisés à partir de données théoriques significatives si les gérants estiment qu'une part significative du profit initial de cet instrument (le gain ou la perte réalisés le premier jour), ou que plus de 5 % de sa valeur comptable, procèdent de données non observables. Le terme "non observable", dans ce contexte, signifie qu'il existe peu ou pas de données de marché disponibles permettant de déterminer le niveau pour lequel une transaction dans des conditions normales pourrait être réalisée, mais il ne signifie pas qu'il n'existe pas de données de marché disponibles pour l'évaluation (des données historiques peuvent par exemple être utilisées).

Dans certaines circonstances, principalement lorsque la dette est couverte en taux par des dérivés, le groupe utilise la juste valeur pour comptabiliser cette dette émise. Lorsqu'elle est disponible, la juste valeur sera déterminée sur la base des prix cotés sur un marché actif pour les instruments concernés. Lorsqu'elle n'est pas disponible, la juste valeur sera basée soit sur la cotation de ces instruments sur un marché non actif, soit estimée en comparant les cotations sur un marché actif d'instruments similaires. La juste valeur de ces instruments intègre le risque de crédit propre (spread émetteur). Pour l'ensemble de la dette émise, les modèles d'actualisation de cash-flow sont utilisés pour isoler les éléments de changement de la juste valeur résultant du spread de crédit des autres éléments résultant des paramètres de marché, comme les taux d'intérêt de référence ou les taux de change. Ensuite, à partir de l'actualisation des flux de trésorerie, chaque titre est valorisé à l'aide d'une courbe d'actualisation BOR de la devise considérée. Les écarts de valorisation proviennent de l'écart de crédit du groupe lui-même. Cette méthode est appliquée invariablement pour toutes les valeurs mobilières.

Les titres émis dans le cadre d'émissions structurées et certains autres instruments hybrides sont classés en portefeuille de transaction et comptabilisés à leur juste valeur. Les spreads de crédit appliqués à ces instruments sont fonction des spreads retenus par le groupe pour le lancement des émissions structurées. Ces spreads de marché sont significativement plus étroits que les spreads de crédit observés sur les marchés obligataires traditionnels ou les dérivés de crédit (Credit Default Swap – CDS).

Les pertes et les gains résultant de la variation du spread émetteur sur la propre dette sont pris en résultat sur la durée de vie contractuelle de l'émission sauf en cas de remboursement anticipé.

e. - Ventilation des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par niveau de juste valeur

| (En millions d'euros.) | Techniques d'évaluation | | | Total contreparties | Montants avec des entités du Groupe HSBC | Total |
|---|------------------------------------|--|--|------------------------|--|--------|
| | Level 1 – Cotation de marché | Level 2 – Utilisation de données de marché observables | Level 3 – Utilisation de données de marché non observables | | | |
| Au 31 décembre 2014 | | | | | | |
| Actifs | | | | | | |
| Portefeuille de transaction | 29 406 | 8 688 | – | 38 094 | 626 | 38 720 |
| Actifs financiers sous option juste valeur | 5 567 | 136 | – | 5 703 | 453 | 6 156 |
| Instruments dérivés | 9 | 50 324 | 283 | 50 616 | 19 951 | 70 567 |
| Titres disponibles à la vente | 24 174 | 78 | 74 | 24 326 | 346 | 24 672 |
| Passifs | | | | | | |
| Portefeuille de transaction | 13 645 | 14 535 | – | 28 180 | 1 227 | 29 407 |
| Passifs financiers sous option juste valeur | 5 | 6 906 | – | 6 911 | – | 6 911 |
| Instruments dérivés | 3 | 49 998 | 41 | 50 042 | 19 541 | 69 583 |

| (En millions d'euros.) | Techniques d'évaluation | | | Total contreparties | Montants avec des entités du Groupe HSBC | Total |
|---|------------------------------------|--|--|------------------------|--|--------|
| | Level 1 – Cotation de marché | Level 2 – Utilisation de données de marché observables | Level 3 – Utilisation de données de marché non observables | | | |
| Au 31 décembre 2013 | | | | | | |
| Actifs | | | | | | |
| Portefeuille de transaction | 38 191 | 1 615 | – | 39 806 | 1 795 | 41 601 |
| Actifs financiers sous option juste valeur | 5 424 | 142 | – | 5 566 | 673 | 6 239 |
| Instruments dérivés | 11 | 42 533 | 102 | 42 646 | 16 860 | 59 506 |
| Titres disponibles à la vente | 23 535 | 56 | 99 | 23 690 | – | 23 690 |
| Passifs | | | | | | |
| Portefeuille de transaction | 29 935 | 5 852 | – | 35 787 | 1 244 | 37 031 |
| Passifs financiers sous option juste valeur | 208 | 7 921 | – | 8 129 | – | 8 129 |
| Instruments dérivés | 12 | 39 550 | 38 | 39 599 | 16 992 | 56 591 |

Transfert entre les niveaux 1 et 2 de juste-valeur :

| (En millions d'euros.) | Actifs | | | | Passifs | | |
|------------------------------------|--------------------------|--------------------------------|--|------------------|--------------------------------|--|------------------|
| | Disponible à la vente | Détenu à fin de transaction | Déterminé à la juste valeur par l'intermédiaire d'un profit ou d'une perte | Produits dérivés | Détenu à fin de transaction | Déterminé à la juste valeur par l'intermédiaire d'un profit ou d'une perte | Produits dérivés |
| Au 31 décembre 2014 | | | | | | | |
| Transfert de Level 1 à Level 2 (1) | – | 7 153 | – | – | 8 617 | – | – |
| Transfert de Level 2 à Level 1 | – | – | – | – | – | – | – |
| Au 31 décembre 2013 | | | | | | | |
| Transfert de Level 1 à Level 2 | – | 1 415 | – | – | 1 601 | – | – |
| Transfert de Level 2 à Level 1 | – | – | – | – | – | – | – |

(1) Le cash collatéral est désormais déclaré en Level 2.

f. - Ajustements de juste valeur

Les ajustements de juste valeur sont adoptés lorsque HSBC identifie des facteurs supplémentaires qui seraient pris en compte par un acteur du marché et qui ne sont pas incorporés dans le modèle de valorisation. HSBC classe les ajustements de juste valeur soit comme "liés aux risques" soit comme "liés au modèle". La majeure partie de ces ajustements concernent la Banque de financement, d'investissement et de marchés.

Ajustements liés aux risques**Bid-offer**

L'ajustement bid-offer reflète le coût bid-offer qui serait supporté si la quasi-totalité des risques de marché résiduels du portefeuille net étaient neutralisés grâce à l'utilisation des instruments de couverture disponibles ou à la vente ou le dénouement de la position.

Incertitude

Certaines des variables du modèle peuvent ne pas être immédiatement déterminables à partir des données de marché, et/ou le choix du modèle lui-même peut s'avérer subjectif. L'instrument financier ou le paramètre de marché peut alors prendre une série de valeurs possibles et un ajustement peut s'avérer nécessaire pour refléter la probabilité que, lorsqu'ils évaluent la juste valeur de l'instrument financier, les acteurs du marché n'adoptent des valeurs plus prudentes pour les paramètres incertains et/ou les hypothèses du modèle que celles qui sont utilisées dans le modèle de valorisation.

Credit Valuation Adjustment (ajustement lié à la prise en compte du risque de contrepartie ("CVA"))

L'ajustement lié à la prise en compte du risque de contrepartie est un ajustement de l'estimation de valeur des produits dérivés conclus de gré à gré destiné à refléter la possibilité que la contrepartie fasse défaut ou que le groupe ne perçoive pas l'intégralité de la valeur de marché des transactions (cf. ci-après).

Debit Valuation Adjustment (CVA du risque de contrepartie propre à HSBC ("DVA"))

La DVA est un ajustement de juste valeur des produits dérivés conclus de gré à gré destiné à refléter la possibilité que le groupe fasse défaut, ou qu'il ne paie pas l'intégralité de la valeur de marché des transactions (cf. ci-après).

Ajustements liés au modèle**Limites du modèle**

Les modèles utilisés pour la valorisation du portefeuille peuvent être basés sur des hypothèses simplificatrices qui ne tiennent pas compte de l'ensemble des caractéristiques du marché. Par ailleurs, les marchés évoluent et les modèles peuvent devoir être ajustés pour intégrer l'ensemble des caractéristiques significatives du marché dans les conditions actuelles. Le groupe procède alors à des ajustements pour pallier les limites des modèles.

Profit initial (réserves Day 1)

HSBC France procède à des ajustements sur le profit initial lorsque la juste valeur estimée par le modèle se fonde sur des données de marché inobservables.

Méthode d'ajustement lié à la prise en compte du risque de contrepartie ("CVA")

HSBC France calcule la "CVA" en appliquant la probabilité de défaut de la contrepartie, conditionnée à la solvabilité de HSBC France, à l'exposition positive attendue du groupe à cette contrepartie et en la multipliant par la perte attendue en cas de défaut. La DVA est obtenue en appliquant la probabilité de défaut propre à HSBC France, et sous réserve de solvabilité de la contrepartie, à l'exposition positive de la contrepartie au groupe et en la multipliant par la perte attendue en cas de défaut. Les deux calculs sont réalisés sur la durée de vie de l'exposition potentielle.

Les approximations tiennent compte des pratiques de marché, de données pertinentes telles que les cotations de CDS, les données relatives aux changements de notation et les caractéristiques des CSA (Credit Support Annex) définis pour chaque contrepartie.

Pour la plupart des produits, le groupe utilise une méthode de simulation pour calculer l'exposition positive attendue à une contrepartie, identifiant les risques potentiels au sein du portefeuille de transactions avec la contrepartie sur la durée de vie du portefeuille. La méthode de simulation prend en compte les différentes caractéristiques contractuelles atténuant le risque de crédit tels que des conventions de compensation, de collatéralisation et des contrats de garantie avec la contrepartie. En règle générale, une hypothèse standard de perte en cas de défaut de 60 % de l'exposition est adoptée sur les marchés développés, et de 75 % de l'exposition pour les marchés émergents. D'autres hypothèses de perte en cas de défaut peuvent être adoptées si la nature de l'exposition et les données disponibles le justifient.

Pour certains types d'instruments financiers dérivés exotiques pour lesquels il n'est pas possible actuellement de réaliser une simulation, ou pour les expositions aux produits dérivés négociés sur les places financières plus petites où aucun outil de simulation n'est encore disponible, HSBC France adopte des méthodes alternatives. Par exemple, HSBC France peut cartographier les résultats pour des produits similaires à partir de l'outil de simulation ou, si une telle cartographie n'est pas possible, il peut utiliser une méthode simplifiée généralement fondée sur les mêmes principes que la méthode de simulation. Le calcul est appliqué au niveau de l'opération, avec une prise en compte plus limitée des facteurs d'atténuation du risque de crédit tels que les accords de la compensation ou de garantie ou ceux qui servent dans la méthode de simulation.

En règle générale, cette méthode ne prend pas en compte le risque de corrélation ("wrong-way risk"). Ce dernier apparaît lorsqu'il existe une corrélation positive entre la valeur du sous-jacent de l'instrument dérivé avant "CVA" et la probabilité de défaut de la contrepartie. Lorsque le risque de corrélation est significatif, HSBC France applique une approche au cas par cas pour intégrer ce risque dans l'évaluation.

Au cours de l'exercice, HSBC France a perfectionné les méthodes de calcul de la CVA et de la DVA afin de mieux prendre en compte l'impact des abaissements de notation sur les facteurs d'atténuation du risque de crédit. HSBC France vérifie et perfectionne en permanence les méthodes de calcul de la CVA et de la DVA.

Funding Fair Value Adjustment

Au 31 décembre 2014, HSBC France a comptabilisé une nouvelle réserve afin de prendre en compte pour les dérivés non-collatéralisés (ou imparfaitement collatéralisés) le coût de financement réel de la banque dans la valorisation. Cette première application s'est traduite par la comptabilisation d'une charge s'élevant à 21 millions d'euros.

g. - Focus Level 3**Instruments financiers valorisés à la juste valeur avec utilisation de données non observables – Level 3**

| (En millions d'euros.) | Actifs | | | | Passifs | | |
|---|-------------------------------|-----------------------|---------------------------------|------------|-----------------------|---------------------------------|-----------|
| | Titres disponibles à la vente | Titres de transaction | Titres sous option juste valeur | Dérivés | Titres de transaction | Titres sous option juste valeur | Dérivés |
| Investissements en private equity | 74 | - | - | - | - | - | - |
| Asset-backed securities | - | - | - | - | - | - | - |
| Opérations de financement à effet de levier | - | - | - | - | - | - | - |
| Prêts destinés à la titrisation | - | - | - | - | - | - | - |
| Titres structurés | - | - | - | - | - | - | - |
| Dérivés monolines | - | - | - | - | - | - | - |
| Autres dérivés | - | - | - | 283 | - | - | 41 |
| Autres | - | - | - | - | - | - | - |
| Au 31 décembre 2014 | 74 | - | - | 283 | - | - | 41 |
| Investissements en private equity | 99 | - | - | - | - | - | - |
| Asset-backed securities | - | - | - | - | - | - | - |

| | | | | | | | |
|---|----|---|---|-----|---|---|----|
| Opérations de financement à effet de levier | - | - | - | - | - | - | - |
| Prêts destinés à la titrisation | - | - | - | - | - | - | - |
| Titres structurés | - | - | - | - | - | - | - |
| Dérivés monolines | - | - | - | - | - | - | - |
| Autres dérivés | - | - | - | 102 | - | - | 38 |
| Autres | - | - | - | - | - | - | - |
| Au 31 décembre 2013 | 99 | - | - | 102 | - | - | 38 |

Investissements de l'activité de capital risque

Les investissements du groupe sont généralement classés comme actifs disponibles à la vente et ne sont pas négociés sur un marché actif. En l'absence de marché actif pour un investissement donné, la juste valeur est estimée à partir de l'analyse de la situation financière et des résultats de l'entité, son profil de risque, ses perspectives et d'autres facteurs, et par référence aux valorisations de marché d'entités similaires cotées sur un marché actif ou au prix auquel des entités similaires ont été cédées. L'estimation de la juste valeur des investissements comportant nécessairement un élément d'appréciation et une part d'incertitude, les facteurs subjectifs d'évaluation subsistent tant que l'investissement n'a pas été cédé.

Titres adossés à des actifs (ABS)

Du fait du manque de liquidité sur le marché des obligations adossées à des prêts hypothécaires, les données observables disponibles sont peu nombreuses. Le groupe a alors recours aux modèles pour confirmer la fiabilité des données de marché limitées disponibles et pour savoir si des ajustements doivent être apportés aux cotations de marché. Pour les ABS, y compris les Residential Mortgage Backed Securities, les évaluations sont réalisées sur la base de modèles standards prenant en compte des hypothèses retenues relatives au remboursement, aux taux de défaut, à la performance et au niveau de perte du fait de la nature du collatéral. Les évaluations sont comparées à des données observables pour des titres de nature similaire.

Produits dérivés

Les produits dérivés conclus de gré à gré sont valorisés à partir de modèles d'évaluation. Ces modèles calculent la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base du principe de non-arbitrage. Pour la plupart des produits dérivés "vanilles", tels que les swaps de taux d'intérêt et les options européennes, les approches de modélisation utilisées sont celles communes à l'ensemble du secteur. Pour les produits dérivés plus complexes, les pratiques peuvent varier.

Les modèles d'évaluation sont alimentés à partir de données de marché observables chaque fois qu'elles existent, y compris des cours fournis par des Bourses, négociateurs, courtiers ou autres fournisseurs de données. Certaines de ces données pourront ne pas être observables directement sur le marché, mais pourront être déterminées à partir de cours observables au moyen de procédures de calibration des modèles. Enfin, certaines données ne sont pas observables, mais peuvent généralement être déterminées à partir de données historiques ou d'autres sources.

Parmi les données non observables figurent par exemple les surfaces de volatilité, dans leur totalité ou en partie, pour les produits d'option les moins couramment négociés et les corrélations entre facteurs de marché tels que les parités de devises, les taux d'intérêt et les cours des actions.

Les produits dérivés évalués sur la base de modèles au sein desquels un ou plusieurs éléments significatifs ne sont pas des données de marché observables, notamment certains types de produits de corrélation tels que les options sur un panier de taux de change, les options sur un panier d'actions, les transactions hybrides sur les taux d'intérêt et sur les taux de change et les transactions sur des options à long terme. Il s'agit par exemple d'options sur actions, d'options de taux d'intérêt et d'options de change et de certains dérivés de crédit. Les dérivés de crédit comprennent notamment certains CDS en tranches.

Prêts

Les prêts comptabilisés en juste valeur sont valorisés à partir de cotations des courtiers et/ou sur la base des consensus de marché, lorsqu'ils existent. Le cas échéant, la juste valeur est déterminée à partir du spread de crédit observé pour d'autres instruments de marché du même émetteur ou d'émetteurs similaires.

Emissions structurées

Pour les émissions structurées dont la juste valeur est établie à l'aide d'une méthode d'évaluation, la juste valeur découlera de celle du titre sous-jacent comme décrit ci-dessus et la juste valeur du produit dérivé incorporé sera déterminée comme indiqué dans la section ci-dessus sur les instruments dérivés. Pour les actifs et passifs classés en portefeuille de transaction, les plus-values et moins-values réalisées et latentes sont enregistrées dans le compte de résultat sur la ligne "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transactions" hors marge nette d'intérêt. Les variations de juste valeur des dettes long terme comptabilisées sous option juste valeur et les dérivés associés sont constatées en compte de résultat sous "Variations de juste valeur des dettes long terme émises et dérivés associés". Les variations de juste valeur de tous les autres instruments financiers comptabilisés sous option juste valeur et les dérivés associés sont enregistrés au compte de résultat sur la ligne "Résultat net des autres instruments financiers sous option juste valeur".

Les plus-values et moins-values de cession de titres disponibles à la vente sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne "Résultat net des cessions des investissements financiers" tandis que les plus-values et moins-values latentes sont enregistrées sur la ligne "Plus- ou moins-values latentes comptabilisées en capitaux propres" sous "Titres disponibles à la vente" dans l'état du résultat global.

Variation de la juste valeur des instruments classés en Level 3

| (En millions d'euros.) | Actifs | | | | Passifs | | |
|--|-------------------------------|-----------------------|---------------------------------|---------|-----------------------|---------------------------------|---------|
| | Titres disponibles à la vente | Titres de transaction | Titres sous option juste valeur | Dérivés | Titres de transaction | Titres sous option juste valeur | Dérivés |
| Au 1 ^{er} janvier 2014 | 99 | - | - | 102 | - | - | 38 |
| Profits/ (pertes) comptabilisés en compte de résultat | -8 | - | - | 286 | - | - | 56 |
| Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de transactions hors marge nette d'intérêt | - | - | - | 286 | - | - | 56 |
| Gains ou pertes sur opérations d'investissements financiers disponibles à la vente | -8 | - | - | - | - | - | - |
| Profits/ (pertes) comptabilisés en capitaux propres | 14 | - | - | - | - | - | - |
| Titres disponibles à la vente : profits / (pertes) | 14 | - | - | - | - | - | - |
| Achats | 1 | - | - | - | - | - | - |
| Emissions | - | - | - | - | - | - | - |
| Ventes | - | - | - | - | - | - | - |
| Arrivées à échéance | -33 | - | - | -105 | - | - | -53 |
| Sorties | - | - | - | - | - | - | - |
| Entrées | - | - | - | - | - | - | - |
| Différences de conversion | 1 | - | - | - | - | - | - |
| Au 31 décembre 2014 | 74 | - | - | 283 | - | - | 41 |

| | | | | | | | |
|--|---|---|---|-----|---|---|----|
| Profits/ (pertes) non réalisés, comptabilisés en compte de résultat | 1 | - | - | 283 | - | - | 41 |
| Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de transactions hors marge nette d'intérêt | - | - | - | 283 | - | - | 41 |
| Gains ou pertes sur opérations d'investissements financiers disponibles à la vente | 1 | - | - | - | - | - | - |

| (En millions d'euros.) | Actifs | | | | Passifs | | |
|--|-------------------------------|-----------------------|---------------------------------|---------|-----------------------|---------------------------------|---------|
| | Titres disponibles à la vente | Titres de transaction | Titres sous option juste valeur | Dérivés | Titres de transaction | Titres sous option juste valeur | Dérivés |
| Au 1 ^{er} janvier 2013 | 97 | - | - | 47 | - | - | 57 |
| Profits/ (pertes) comptabilisés en compte de résultat | 6 | - | - | 29 | - | - | -43 |
| Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de transactions hors marge nette d'intérêt | - | - | - | 29 | - | - | -43 |
| Gains ou pertes sur opérations d'investissements financiers disponibles à la vente | 6 | - | - | - | - | - | - |
| Profits/ (pertes) comptabilisés en capitaux propres | 1 | - | - | - | - | - | - |
| Titres disponibles à la vente : profits / (pertes) | 1 | - | - | - | - | - | - |
| Achats | 5 | - | - | - | - | - | - |
| Emissions | - | - | - | - | - | - | - |
| Ventes | - | - | - | - | - | - | - |
| Arrivées à échéance | -10 | - | - | - | - | - | - |
| Sorties | - | - | - | - | - | - | - |
| Entrées | - | - | - | 26 | - | - | 24 |
| Différences de conversion | - | - | - | - | - | - | - |
| Au 30 juin 2013 | 99 | - | - | 102 | - | - | 38 |
| Profits/ (pertes) non réalisés, comptabilisés en compte de résultat | 1 | - | - | 102 | - | - | 38 |
| Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de transactions hors marge nette d'intérêt | - | - | - | 102 | - | - | 38 |
| Gains ou pertes sur opérations d'investissements financiers disponibles à la vente | 1 | - | - | - | - | - | - |

Sensibilité des juste-valeurs des instruments classés en level 3 à des hypothèses alternatives probables raisonnables

La juste valeur des instruments financiers est parfois évaluée sur la base de techniques d'évaluation qui comportent des hypothèses qui ne sont pas étayées par les prix des opérations de marché observables sur les mêmes instruments et ne se fondent donc pas sur des données de marché observables.

| (En millions d'euros.) | Comptabilisés en perte ou profit | | Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global | |
|--|----------------------------------|-------------------------|---|-------------------------|
| | Variations favorables | Variations défavorables | Variations favorables | Variations défavorables |
| Au 31 décembre 2014 | | | | |
| Dérivés/ Portefeuille de transaction (1) | 8 | -8 | - | - |
| Titres disponibles à la vente | - | - | 4 | -7 |
| Au 31 décembre 2013 | | | | |
| Dérivés/ Portefeuille de transaction (1) | 1 | -1 | - | - |
| Titres disponibles à la vente | - | - | 10 | -10 |

(1) Les Dérivés et portefeuille de transaction sont représentés en une seule catégorie afin de refléter la manière dont le risque inhérent à ces instruments financiers est géré.

Le tableau ci-après montre la sensibilité des justes valeurs classées en Level 3 à des hypothèses alternatives probables et raisonnables.

| (En millions d'euros.) | Comptabilisés en perte ou profit | | Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global | |
|-----------------------------------|----------------------------------|-------------------------|---|-------------------------|
| | Variations favorables | Variations défavorables | Variations favorables | Variations défavorables |
| Au 31 décembre 2014 | | | | |
| Investissements en private equity | - | - | 4 | -7 |
| Titres adossés à des actifs (ABS) | - | - | - | - |
| Titres structurés | - | - | - | - |
| Dérivés | 8 | -8 | - | - |
| Autres portefeuilles | - | - | - | - |
| Au 31 décembre 2013 | | | | |
| Investissements en private equity | - | - | 10 | -10 |
| Titres adossés à des actifs (ABS) | - | - | - | - |
| Titres structurés | 1 | -1 | - | - |
| Dérivés | - | - | - | - |

| | | | | | | | |
|----------------------|--|-----|----|--|--|--|--|
| Credit dérivés : | | | | | | | |
| Autres | | | | | | | |
| Autres portefeuilles | | | | | | | |
| | | 201 | 38 | | | | |

(1) Collateralised loan obligation/collateralised debt obligation.

(2) Discounted cash flow (actualisation des flux de trésorerie).

Investissements de l'activité de capital risque, y compris les investissements stratégiques

Les investissements de l'activité de capital risque, y compris stratégiques de HSBC sont généralement classés comme actifs disponibles à la vente et ne sont pas négociés sur un marché actif. En l'absence de marché actif pour un investissement donné, la juste valeur est estimée à partir de l'analyse de la situation financière et des résultats de l'entité, son profil de risque, ses perspectives et d'autres facteurs, et par référence aux valorisations de marché d'entités similaires cotées sur un marché actif ou au prix auquel des entités similaires ont été cédées. Etant donné que l'investissement doit être analysé de manière individuelle, il n'est pas envisageable de faire référence à des données de marché significatives inobservables.

Taux de remboursement anticipé

Les taux de remboursement anticipé mesurent le rythme futur prévu auquel un portefeuille de prêts sera remboursé par anticipation sur la date d'échéance. Les taux de remboursement anticipé constituent une variable importante dans les modèles d'estimation de valeur des titres adossés à des actifs (ABS). Le prix peut être déterminé par modélisation lorsqu'il n'existe pas de prix de marché observables pour permettre de déterminer directement un prix de marché. Les taux de remboursement anticipé constituent également une variable importante dans l'évaluation des instruments financiers dérivés liés aux titrisations. Par exemple, la valeur notionnelle des "swaps de titrisation" est liée à la taille du portefeuille de prêts titrisés, qui est susceptible de diminuer en cas de remboursements anticipés. Les taux de remboursement anticipé varient en fonction de la nature du portefeuille de prêts, et des conditions de marché futures anticipées. Par exemple, une augmentation du taux de remboursement anticipé sera généralement anticipée en cas de hausse des taux d'intérêt. Les taux de remboursement anticipé peuvent être estimés à partir de divers éléments, tels que les taux de remboursement anticipé évalués à partir d'une approximation des prix observables des valeurs mobilières, les taux de remboursement anticipés courants ou historiques, les modèles macro économiques.

Marché de substitution

Une estimation des prix à partir d'un marché de substitution peut être utilisée pour un instrument pour lequel il n'existe pas de prix coté spécifique, lorsqu'il existe des données sur des instruments présentant des caractéristiques communes. Dans certains cas, il est possible d'identifier un instrument de substitution particulier, mais de façon plus générale les données s'appuieront sur un plus large éventail d'instruments pour favoriser la compréhension des facteurs qui influencent les prix actuels du marché et les modalités selon lesquelles s'exerce cette influence. Par exemple, dans les opérations de titrisation de prêts (Collateralised Loan Obligations, CLO), il peut être possible de déterminer une fourchette de prix pour les titres notés "A", et d'isoler les facteurs clés qui influencent la position des titres au sein de cette fourchette. L'application de cette méthode à un titre particulier noté "A" dans le portefeuille de HSBC permet de lui attribuer un prix.

Par conséquent, la fourchette de prix utilisée comme variable dans la méthode d'estimation des prix à partir d'un marché de substitution peut être large. Toutefois, la largeur de cette fourchette n'est pas révélatrice du degré d'incertitude associé au prix obtenu pour un titre particulier.

Volatilité

La volatilité mesure la variabilité future anticipée d'un prix coté. Elle tend à augmenter dans les phases de tensions sur les marchés, et à diminuer lorsque les marchés sont plus stables. La volatilité est une variable importante dans l'évaluation du prix d'une option. En règle générale, plus la volatilité est élevée, plus le prix de l'option sera élevé, en raison de la probabilité accrue d'une hausse du rendement de l'option, et des coûts potentiellement plus élevés que pourrait subir HSBC pour couvrir les risques associés à cette option. Si le prix des options venait à augmenter de manière excessive, cela augmenterait la valeur des positions longues (acheteuses) sur options de HSBC, tandis que HSBC subirait des pertes sur ses positions courtes (vendeuses) sur options. La volatilité varie selon le prix de marché de référence du sous-jacent, et selon le prix d'exercice et l'échéance de l'option. Elle varie également dans le temps. De ce fait, il est malaisé de se prononcer de manière générale sur les niveaux de volatilité. Par exemple, s'il est généralement vrai que la volatilité des taux de change est plus faible que celle des actions, cette observation peut s'avérer inexacte pour certaines paires de devises ou pour certaines actions particulières.

Certaines volatilités, notamment à long terme, ne sont pas observables. La volatilité non observable est alors estimée à partir de données observables. Par exemple, les volatilités à long terme peuvent être extrapolées à partir des volatilités à court terme.

La fourchette des volatilités non observables présentées dans le tableau ci-après reflète l'amplitude des variations des variables de volatilité selon le prix de marché de référence. Par exemple, la volatilité des taux de change pour une devise à cours fixe peut être très faible, tandis que pour les devises non ancrées, la volatilité peut être plus élevée. De même, les volatilités pour les options sur actions profondément dans la monnaie ou profondément hors de la monnaie peuvent être sensiblement plus élevées que pour les options à la monnaie du fait d'un "skew de volatilité". Pour une même volatilité non observable, le degré d'incertitude qui intervient dans le calcul de la volatilité est sensiblement moins élevé dans la fourchette évoquée plus haut.

Corrélation

La corrélation constitue une mesure de l'inter-corrélation qui existe entre deux prix du marché. La corrélation est un nombre compris entre -1 et +1. Une corrélation positive signifie que deux prix du marché ont tendance à varier dans la même direction, une corrélation de +1 indiquant qu'ils varient toujours dans la même direction. Une corrélation négative signifie que deux prix du marché ont tendance à varier dans des directions opposées, une corrélation de -1 indiquant qu'ils varient toujours dans des directions opposées.

La corrélation sert à évaluer des instruments plus complexes lorsque le dividende dépend de plusieurs cours du marché. Par exemple, une option sur panier d'actions à un dividende qui dépend des performances d'un panier d'actions individuelles et la corrélation entre les variations du cours de ces actions représentera une donnée pour l'évaluation. C'est ce que l'on appelle une corrélation actions/actions. La corrélation représente une variable pour un très large éventail d'instruments. Par conséquent, un grand éventail de corrélations d'actifs identiques (une corrélation actions/actions par ex.) et de corrélations d'actifs croisés (une corrélation taux de change/taux d'intérêt par ex.) est utilisé. En général, l'éventail des corrélations d'actifs identiques sera plus petit que celui des corrélations d'actifs croisés.

Il se peut qu'une corrélation soit non observable. Les corrélations non observables peuvent être estimées à partir d'un ensemble de données, dont les services de cotation par consensus, les prix du marché de HSBC, les corrélations de substitution et l'examen des anciennes relations entre les prix.

Les corrélations non observables figurant dans le tableau reflètent la grande variation des données de corrélation en fonction de la paire de prix du marché. Pour une corrélation non observable, l'incertitude dans la détermination de la corrélation est probablement moindre que celle pour les corrélations indiquées ci-dessus.

Spread de crédit

Le spread de crédit est la prime au-dessus d'un taux d'intérêt de référence qui est requise par le marché pour accepter une qualité de crédit inférieure. Dans un modèle de flux de trésorerie actualisés, le spread de crédit augmente les facteurs d'actualisation appliqués aux futurs flux de trésorerie, ce qui diminue la valeur d'un actif. Les spreads de crédit peuvent être obtenus implicitement à partir des prix du marché. Il se peut que les spreads de crédit soient non observables dans les marchés moins liquides.

Relations entre les données de marché non observables essentielles

Il se peut que les données de marché non observables essentielles pour les instruments de niveau 3 ne soient pas indépendantes l'une de l'autre. Comme indiqué ci-dessus, il est possible de corrélérer des variables de marché. Cette corrélation reflète généralement comment les différents marchés ont tendance à réagir face aux événements macro-économiques ou autres. Par exemple, l'amélioration de la conjoncture économique risque d'entraîner un marché "à risque" dans lequel les prix des actifs risqués, tels que les actions et les obligations à rendement élevé, augmenteront et les valeurs refuges, telles que l'or et les bons du trésor américains, connaîtront une baisse. En outre, l'impact des variables de marché sur le portefeuille de HSBC dépendra de la position en risque nette de HSBC pour chaque variable. Par exemple, l'augmentation des prix des obligations à rendement élevé bénéficiera aux positions longues sur obligations à rendement élevé, mais la valeur des protections sur dérivés de crédit détenues en contrepartie de ces obligations connaîtra une baisse.

31. – Juste valeur des instruments financiers non évalués à la juste valeur

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur au bilan. La valeur comptable de tous les autres instruments financiers est égale à leur juste valeur :

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | | | | 31/12/2013 | | |
|--|------------------|------------------------------|--|--|------------|------------------|--------------|
| | Valeur comptable | Level 1 – Cotation de marché | Level 2 – Utilisation de données de marché observables | Level 3 – Utilisation de données de marché non observables | Total | Valeur comptable | Juste valeur |
| Actif | | | | | | | |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit (1) | 6 022 | – | 6 022 | – | 6 022 | 5 707 | 5 709 |
| Prêts et créances sur la clientèle (1) | 36 240 | – | – | 35 839 | 35 839 | 34 528 | 34 076 |
| Opérations de prise en pension - hors trading (1) | 14 796 | – | 14 796 | – | 14 796 | 28 012 | 28 012 |
| Passif | | | | | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit (1) | 7 021 | – | 7 021 | – | 7 021 | 4 091 | 4 091 |
| Comptes créditeurs de la clientèle (1) | 33 635 | – | 33 656 | – | 33 656 | 32 883 | 32 900 |
| Opérations de mise en pension - hors trading (1) | 15 938 | – | 15 938 | – | 15 938 | 33 525 | 33 525 |
| Dettes représentées par un titre | 9 237 | – | 9 489 | – | 9 489 | 9 017 | 9 058 |
| Dettes subordonnées | 276 | – | 276 | – | 276 | 16 | 16 |

(1) Au 31 décembre 2013 les opérations de prise en pension au coût amorti étaient présentées dans les lignes "Prêts et créances sur les établissements de crédit" et "Prêts et créances sur la clientèle", et les Opérations de mise en pension au coût amorti étaient présentées dans les lignes "Dettes envers les établissements de crédit" et "Comptes créditeurs de la clientèle". Depuis le 1^{er} janvier 2014, les prises et mises en pension au coût amorti sont présentées sur une ligne distincte au bilan.

La liste ci-après énumère les instruments financiers dont la valeur comptable représente une approximation raisonnable de la juste valeur en raison, par exemple, du fait qu'il s'agisse par nature d'instruments financiers à court terme, ou qu'ils soient fréquemment réévalués aux cours du marché en vigueur :
Actif

- Liquidités et soldes auprès des banques centrales ;
- Eléments en cours de recouvrement auprès d'autres banques ;
- Endossements et effets acceptés ;
- Créances à recevoir à court terme dans "Autres actifs" ;
- Produits à recevoir.

Passif

- Eléments en cours de transmission à d'autres banques ;
- Contrats d'investissement comportant des clauses de participation discrétionnaire entrant dans les "Engagements au titre des contrats d'assurance" ;
- Endossements et effets acceptés ;
- Créances à payer à court terme dans "Autres passifs" ;
- Charges à payer.

Valorisation

La mesure de la juste valeur correspond à l'estimation par HSBC France du prix à recevoir sur la vente d'un actif ou sur le transfert d'un engagement dans le cadre d'une transaction régulière entre des participants au marché à la date de la mesure. Elle ne rend pas compte des bénéfices ni des coûts économiques susceptibles de découler des flux de trésorerie des instruments concernés pendant leur durée de vie future escomptée. D'autres entités publiant leurs états financiers peuvent recourir à des méthodes et à des hypothèses de valorisation différentes pour déterminer les justes valeurs, en l'absence de cours de marché observables.

La juste valeur des actifs et passifs financiers est calculée à l'aide de modèles tenus à jour par HSBC France et reposant sur l'actualisation des flux de trésorerie escomptés. L'écart de juste valeur calculé concerne essentiellement des prêts gagés sur des biens immobiliers résidentiels. Sur ce segment de produit, le plus important écart de juste valeur procède des options de remboursement anticipé prévues dans les prêts hypothécaires, qui correspondent au coût pour la banque de l'option intégrée.

Les justes valeurs mentionnées dans la présente note s'entendent à une date donnée et peuvent différer fortement des montants qui seront effectivement versés aux dates d'échéance ou de règlement des instruments financiers concernés. Bien souvent, il ne sera pas possible de réaliser immédiatement la juste valeur estimée en raison de la taille des portefeuilles évalués. De ce fait, ces justes valeurs ne représentent pas la valeur de ces instruments financiers pour le groupe dans une perspective de continuité d'exploitation.

32. – Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité

Le solde représenté dans le tableau ci-dessous ne correspondra pas directement à celui du bilan consolidé. En effet, ce tableau intègre, sur une base non actualisée, tous les flux de trésorerie liés au principal et aux paiements de coupons futurs (sauf pour les passifs et dérivés détenus à des fins de transaction). En outre, les prêts et autres engagements liés à des opérations de crédit, ainsi que les garanties financières et autres contrats similaires, ne figurent généralement pas au bilan.

Les passifs du portefeuille de transaction ont été inclus dans la rubrique "A vue" et non suivant leur date contractuelle de maturité car ces passifs sont détenus pour des durées très courtes. Les flux futurs non actualisés des dérivés de couverture ont été classés selon leur date contractuelle de maturité.

Les flux de trésorerie non actualisés potentiellement exigibles en vertu de garanties financières et de contrats similaires sont classés en fonction de leur première date d'utilisation possible.

Les flux de trésorerie exigibles au titre des comptes clients sont principalement remboursables à vue ou suite à un court préavis, conformément aux dispositions contractuelles. Toutefois, en pratique, les soldes de dépôts à court terme restent stables car les entrées et sorties se compensent globalement,

tandis qu'une large part des engagements de prêt expirent sans être utilisés. Ainsi, le groupe gère ses produits de bilan dans le respect de ses directives en matière de gestion des liquidités et des conditions agréées par son comité de gestion actif-passif.

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | | | | | |
|--|------------|-------------------|--------------------|------------------|-----------------|---------|
| | A vue | A moins de 3 mois | Entre 3 et 12 mois | Entre 1 et 5 ans | A plus de 5 ans | Total |
| Dettes envers les établissements de crédit (1) | 3 574 | 1 140 | 497 | 1 709 | 101 | 7 021 |
| Opérations de mise en pension envers les établissements de crédit – Hors trading (1) | – | 11 527 | 2 668 | – | – | 14 195 |
| Comptes créditeurs de la clientèle (1) | 27 219 | 4 638 | 1 468 | 242 | 71 | 33 638 |
| Opérations de mise en pension de la clientèle – Hors trading (1) | – | 885 | 1 128 | – | – | 2,013 |
| Portefeuille de transaction | 29 407 | – | – | – | – | 29 407 |
| Passifs financiers sous option juste valeur | – | 5 | 201 | 3 155 | 3 811 | 7 172 |
| Instruments dérivés | 68 754 | – | – | 829 | – | 69 583 |
| Dettes représentées par un titre | 16 | 3 968 | 3 236 | 2 277 | – | 9 497 |
| Dettes subordonnées | – | – | – | – | 280 | 280 |
| Autres passifs financiers | – | 731 | 420 | 172 | 558 | 1 881 |
| Engagements de financement | 1 141 | 1 049 | 1 884 | 15 766 | 2 296 | 22 136 |
| Total au 31 décembre 2014 | 130 311 | 23 943 | 11 502 | 24 150 | 7 117 | 196 823 |

(1) Au 31 décembre 2013 les opérations de prise en pension au coût amorti étaient présentées dans les lignes "Prêts et créances sur les établissements de crédit" et "Prêts et créances sur la clientèle", et les opérations de mise en pension au coût amorti étaient présentées dans les lignes "Dettes envers les établissements de crédit" et "Comptes créditeurs de la clientèle". Depuis le 1^{er} janvier 2014, les prises et mises en pension au coût amorti sont présentées sur une ligne distincte au bilan.

| (En millions d'euros.) | 31/12/2013 | | | | | |
|--|------------|-------------------|--------------------|------------------|-----------------|---------|
| | A vue | A moins de 3 mois | Entre 3 et 12 mois | Entre 1 et 5 ans | A plus de 5 ans | Total |
| Dettes envers les établissements de crédit (2) | 578 | 2 725 | 149 | 764 | 168 | 4 384 |
| Opérations de mise en pension envers les établissements de crédit – Hors trading (1) (2) | – | 16 239 | 2 259 | – | – | 18 498 |
| Comptes créditeurs de la clientèle (2) | 23 822 | 7 390 | 1 595 | 211 | 134 | 33 152 |
| Opérations de mise en pension de la clientèle – Hors trading (1) (2) | – | 6 116 | 8 911 | – | – | 15 027 |
| Portefeuille de transaction | 37 031 | – | – | – | – | 37 031 |
| Passifs financiers sous option juste valeur | 1 868 | – | – | 3 346 | 4 131 | 9 345 |
| Instruments dérivés | 55 616 | – | – | 975 | – | 56 591 |
| Dettes représentées par un titre | 3 081 | 2 020 | 2 723 | 1 194 | 24 | 9 042 |
| Dettes subordonnées | – | – | – | – | 35 | 35 |
| Autres passifs financiers | 350 | 642 | 509 | 143 | 635 | 2 279 |
| Engagements de financement | – | 1 676 | 2 321 | 13 991 | 2 395 | 20 383 |
| Total au 31 décembre 2013 | 122 346 | 36 808 | 18 467 | 20 624 | 7 522 | 205 767 |

(1) Les dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle incluent le netting effectué sur les opérations de pension, dans la mesure où les flux de trésorerie non actualisés contractuels doivent être présentés sur la base de règlements nets. Le netting de ces éléments était exclu des précédentes publications.

(2) Au 31 décembre 2013 les opérations de prise en pension au coût amorti étaient présentées dans les lignes "Prêts et créances sur les établissements de crédit" et "Prêts et créances sur la clientèle", et les opérations de mise en pension au coût amorti étaient présentées dans les lignes "Dettes envers les établissements de crédit" et "Comptes créditeurs de la clientèle". Depuis le 1^{er} janvier 2014, les prises et mises en pension au coût amorti sont présentées sur une ligne distincte au bilan.

Le tableau ci-après présente la ventilation des actifs et passifs financiers par maturité restante à la date de clôture pour les éléments d'actif et de passif, les montants à payer ou à recevoir à moins d'un an ou à plus d'un an.

La date contractuelle d'échéance est considérée comme une approximation raisonnable de la maturité résiduelle pour les actifs et passifs présentés dans le tableau ci-dessous. Cependant, pour certains contrats comme les dépôts à vue ou les découverts, la date contractuelle peut différer de la date de maturité attendue.

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | | | | | | |
|------------------------|-------------------|----------------------|----------------------------|------------------|-------------|-------------------------------|-------|
| | A moins de 1 mois | Entre 1 mois et 1 an | Sous-total à moins de 1 an | Entre 1 et 5 ans | Après 5 ans | Sous-total après plus de 1 an | Total |
| Actif | | | | | | | |

| | | | | | | | |
|---|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Actifs financiers sous option juste valeur | 8 | 23 | 31 | 306 | 5 819 | 6 125 | 6 156 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 2 009 | 550 | 2 559 | 3 161 | 302 | 3 463 | 6 022 |
| Opérations de prise en pension envers les établissements de crédit – Hors trading (1) | 5 607 | 3 976 | 9 583 | 352 | – | 352 | 9 935 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 4 421 | 6 062 | 10 483 | 13 092 | 12 665 | 25 757 | 36 240 |
| Opérations de prise en pension sur la clientèle – Hors trading (1) | 2 751 | 2 110 | 4 861 | – | – | – | 4 861 |
| Investissements financiers disponibles à la vente | 303 | 2 039 | 2 342 | 11 372 | 10 958 | 22 330 | 24 672 |
| Autres actifs financiers | 26 | 218 | 244 | 7 | 25 | 32 | 276 |
| | 15 125 | 14 978 | 30 103 | 28 290 | 29 769 | 58 059 | 88 162 |
| Passif | | | | | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit | 4 583 | 628 | 5 211 | 1 709 | 101 | 1 810 | 7 021 |
| Opérations de prise en pension envers les établissements de crédit – Hors trading (1) | 10 361 | 3 564 | 13 925 | – | – | – | 13 925 |
| Comptes créditeurs de la clientèle | 29 531 | 3 794 | 33 325 | 242 | 68 | 310 | 33 635 |
| Opérations de prise en pension sur la clientèle – Hors trading (1) | 772 | 1 241 | 2 013 | – | – | – | 2 013 |
| Passifs financiers sous option juste valeur | – | 206 | 206 | 3 105 | 3 600 | 6 705 | 6 911 |
| Dettes représentées par un titre | 1 472 | 5 492 | 6 964 | 2 273 | – | 2 273 | 9 237 |
| Autres passifs financiers | 169 | 274 | 443 | 59 | 21 139 | 21 198 | 21 641 |
| Dettes subordonnées | – | – | – | – | 276 | 276 | 276 |
| | 46 888 | 15 199 | 62 087 | 7 388 | 25 184 | 32 572 | 94 659 |

(1) Au 31 décembre 2013 les opérations de prise en pension au coût amorti étaient présentées dans les lignes "Prêts et créances sur les établissements de crédit" et "Prêts et créances sur la clientèle", et les opérations de mise en pension au coût amorti étaient présentées dans les lignes "Dettes envers les établissements de crédit" et "Comptes créditeurs de la clientèle". Depuis le 1^{er} janvier 2014, les prises et mises en pension au coût amorti sont présentées sur une ligne distincte au bilan.

| (En millions d'euros.) | 31/12/2013 | | | | | | |
|---|-------------------|----------------------|----------------------------|------------------|-------------|-------------------------------|---------|
| | A moins de 1 mois | Entre 1 mois et 1 an | Sous-total à moins de 1 an | Entre 1 et 5 ans | Après 5 ans | Sous-total après plus de 1 an | Total |
| Actif | | | | | | | |
| Actifs financiers sous option juste valeur | 2 | 38 | 40 | 398 | 5 801 | 6 199 | 6 239 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit (1) | 1 553 | 484 | 2 037 | 3 320 | 350 | 3 670 | 5 707 |
| Opérations de prise en pension envers les établissements de crédit – Hors trading (1) | 12 008 | 4 513 | 16 521 | 858 | – | 858 | 17 379 |
| Prêts et créances sur la clientèle (1) | 4 153 | 5 757 | 9 910 | 12 954 | 11 664 | 24 618 | 34 528 |
| Opérations de prise en pension sur la clientèle – Hors trading (1) | 7 289 | 3 344 | 10 633 | – | – | – | 10 633 |
| Investissements financiers disponibles à la vente | 445 | 2 046 | 2 491 | 10 487 | 10 712 | 21 199 | 23 690 |
| Autres actifs financiers | 14 | 233 | 247 | 1 | 12 | 13 | 260 |
| | 25 464 | 16 415 | 41 879 | 28 018 | 28 539 | 56 557 | 98 436 |
| Passif | | | | | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit (1) | 2 312 | 1 049 | 3 361 | 614 | 116 | 730 | 4 091 |
| Opérations de mise en pension envers les établissements de crédit – Hors trading (1) | 14 481 | 4 017 | 18 498 | – | – | – | 18 498 |
| Comptes créditeurs de la clientèle (1) | 28 704 | 3 908 | 32 612 | 212 | 59 | 271 | 32 883 |
| Opérations de mise en pension sur la clientèle – Hors trading (1) | 3 889 | 11 138 | 15 027 | – | – | – | 15 027 |
| Passifs financiers sous option juste valeur | 1 490 | – | 1 490 | 3 005 | 3 634 | 6 639 | 8 129 |
| Dettes représentées par un titre | 3 118 | 4 697 | 7 815 | 1 179 | 23 | 1 202 | 9 017 |
| Autres passifs financiers | 156 | 179 | 335 | 17 | 19 828 | 19 845 | 20 180 |
| Dettes subordonnées | – | – | – | – | 16 | 16 | 16 |
| | 54 150 | 24 988 | 79 138 | 5 027 | 23 676 | 28 703 | 108 841 |

(1) Au 31 décembre 2013 les opérations de prise en pension au coût amorti étaient présentées dans les lignes "Prêts et créances sur les établissements de crédit" et "Prêts et créances sur la clientèle", et les opérations de mise en pension au coût amorti étaient présentées dans les lignes "Dettes envers les établissements de crédit" et "Comptes créditeurs de la clientèle". Depuis le 1^{er} janvier 2014, les prises et mises en pension au coût amorti sont présentées sur une ligne distincte au bilan.

Des informations complémentaires concernant la gestion de la liquidité et du financement du groupe sont présentées dans le chapitre Facteurs de risque pages 99 et 105.

33. – Actifs remis en garantie d'instruments financiers de passifs et collatéraux acceptés en garantie d'instruments financiers d'actifs

Les actifs financiers engagés pour garantir des passifs se présentent comme suit :

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--|------------|------------|
| Effets publics et valeurs assimilées | 206 | 1 597 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 4 207 | 4 027 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 17 223 | 19 249 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 24 170 | 29 588 |
| Actions et autres titres à revenu variable | – | – |
| | 45 806 | 54 461 |

Le tableau ci-dessus représente les actifs dont une sûreté réelle légale garantit les engagements. Le montant de tels actifs peut s'avérer supérieur à la valeur comptable des actifs utilisés en nantissement à des fins de financement ou de couverture des engagements. Tel est le cas pour les titrisations et pour les obligations garanties lorsque le montant des passifs émis, plus le surdimensionnement obligatoire éventuel, est inférieur à la valeur comptable des actifs financiers disponibles à des fins de financement ou de nantissement dans le groupement d'actifs concerné.

Tel est également le cas lorsque des actifs financiers sont placés auprès d'un dépositaire ou d'un agent de règlement qui dispose d'une sûreté sans dessaisissement sur tous les actifs financiers placés, en garantie de tous les engagements figurant dans les comptes de règlement.

Ces transactions sont menées selon les conditions habituelles des opérations avec garantie, impliquant, le cas échéant, le prêt de titres standard et des opérations de pension livrée.

La méthode d'allocation des opérations de mise en pension a été modifiée au 31 décembre 2014. Désormais, les titres utilisés pour les mises en pension proviennent du collatéral reçu des prises en pension, des emprunts de titres puis des positions longues à savoir le portefeuille de transaction et le portefeuille d'investissements financiers disponible à la vente hors portefeuille servant au buffer de liquidité

Collatéraux acceptés en garantie des actifs

La juste valeur des actifs financiers acceptés comme collatéraux, et que le groupe peut vendre ou redonner en garantie en absence de défaut, s'élève à 43 146 millions d'euros au 31 décembre 2014 (55 676 millions d'euros au 31 décembre 2013).

La juste valeur des actifs financiers pris en garantie comme collatéraux qui ont été revendus ou redonnés en garantie s'élève à 38 146 millions d'euros au 31 décembre 2014 (52 081 millions d'euros au 31 décembre 2013). Le groupe a l'obligation de restituer ces actifs.

34. – Capital social appelé

Le capital de HSBC France s'élevait au 31 décembre 2014 à 337 millions d'euros divisé en 67 437 827 actions ordinaires de 5 € de nominal, entièrement libérées.

| | Nombre d'actions de HSBC France | Montant (En millions d'euros.) |
|---------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|
| Au 1 ^{er} janvier 2014 | 67 437 827 | 337 |
| Actions émises | – | – |
| Au 31 décembre 2014 | 67 437 827 | 337 |
| Au 1 ^{er} janvier 2013 | 67 437 827 | 337 |
| Actions émises | – | – |
| Au 31 décembre 2013 | 67 437 827 | 337 |

35. – Rapprochement entre le résultat avant impôt et les flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles

Pour les besoins de l'élaboration du tableau des flux de trésorerie, les éléments monétaires et valeurs assimilées incluent les placements très liquides facilement convertibles en montants connus et dont le risque de variation de valeur est insignifiant. Ces placements sont normalement à échéance de moins de trois mois à compter de leur date d'acquisition et incluent les caisses et soldes auprès de banques centrales, les effets publics et valeurs assimilées, les créances sur établissements de crédit et les certificats de dépôt. HSBC France a pris en compte la recommandation émise par l'Autorité des marchés financiers (AMF) début 2006, relative au classement des OPCVM de trésorerie en équivalent de trésorerie.

Eléments non monétaires inclus dans le compte de résultat

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--|------------|------------|
| Amortissements | 53 | 56 |
| Paiements à base d'actions | 14 | -26 |
| Réévaluations sur les immeubles de placement | – | 6 |
| Dépréciation de créances | 99 | 97 |
| Passages en pertes nets de récupérations de créances | – | -125 |
| Provisions pour risques et charges | 18 | 86 |
| Provisions utilisées | – | -22 |
| Dépréciation d'investissements financiers | 12 | 5 |
| Amortissements des surcotes/décotes | 10 | -19 |
| Autre | -81 | -94 |
| | 125 | -36 |

Variation des actifs d'exploitation (1)

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--|------------|------------|
| Comptes de régularisation | 120 | -276 |
| Variation nette des titres de transaction et des instruments dérivés | -3 023 | -1 935 |
| Variation des créances envers les établissements de crédit | -6 062 | -1 362 |
| Variation des créances envers la clientèle | 3 957 | 3 206 |

| | | |
|--|--------|---------|
| Variation des investissements financiers I | - | -13 660 |
| Variation des actifs financiers sous option juste valeur | 83 | -6 234 |
| Variation des autres actifs | 84 | -515 |
| | -4 841 | -20 776 |

(1) La "variation des investissements financiers" n'est plus présentée dans la variation des actifs d'exploitation au 31 décembre 2014.

Variation des passifs d'exploitation

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|---|------------|------------|
| Comptes de régularisation | -183 | -246 |
| Variation des dettes envers les établissements de crédit | -662 | -10 403 |
| Variation des dettes envers la clientèle | -12 784 | 5 546 |
| Variation des dettes représentées par un titre | 220 | -1 638 |
| Variation des passifs financiers sous option juste valeur | -1 217 | 2 476 |
| Variation des autres éléments de passif | 661 | 20 230 |
| | -13 965 | 15 965 |

Ventilation de la trésorerie et équivalents trésorerie

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|---|------------|------------|
| Caisse et banques centrales | 523 | 5 995 |
| Valeurs à l'encaissement (actif) | 367 | 607 |
| Créances envers les établissements de crédit à un mois ou moins | 3 525 | 16 197 |
| Effets publics certificats de dépôt à moins de trois mois | 80 | 293 |
| Déduction : comptes d'encaissement (passif) | -368 | -585 |
| | 4 127 | 22 507 |

36. – Gestion des risques

Toutes les activités du groupe HSBC France impliquent l'analyse, l'évaluation, l'acceptation et la gestion d'un certain niveau de risque ou d'une combinaison de différents types de risques.

Les risques les plus importants liés aux instruments financiers sont le risque de crédit, le risque de liquidité et les risques de marché. La gestion de ces risques est présentée ci-après. Les risques de marché recouvrent les risques de change, de taux d'intérêt et de bourse. De plus, certains risques sont liés à la mise en place de transactions avec des entités ad hoc ou d'engagements hors bilan liés à la mise en place d'arrangements incluant des garanties financières, des lettres de crédits et des engagements de financement donnés.

La gestion des risques significatifs pour le groupe est présentée dans le chapitre Facteurs de risque, pages 89 à 121.

I. – Gestion des risques de crédit

a. - Principes généraux et dépréciations

Activité déployée et risques identifiés

La gestion des risques de crédit au sein du groupe HSBC France est présentée dans le chapitre Facteurs de risque en pages 89 à 94.

Evaluation des dépréciations

La Direction évalue régulièrement l'adéquation du niveau des dépréciations sur créances douteuses grâce à un examen détaillé du portefeuille de prêts, à une comparaison entre les statistiques de défaillance, de défaut de paiement et les données historiques, et à une estimation de l'impact de la conjoncture économique actuelle.

Il existe deux types de dépréciations sur créances – celles évaluées individuellement et celles évaluées collectivement – présentés dans la Note 2 c.

Prêts dépréciés – identification des indications objectives de perte de valeur

Les critères utilisés par HSBC France pour déterminer qu'un prêt est déprécié incluent :

- les difficultés connues de trésorerie éprouvées par l'emprunteur ;
- le capital ou les intérêts impayés depuis plus de 90 jours (la période atteint plus de six mois pour les créances sur les acquéreurs de logement et sur les preneurs de crédit-bail immobilier ; plus de neuf mois pour les créances sur les collectivités) ;
- la probabilité que l'emprunteur fasse faillite ou présente tout autre risque financier ;
- une concession accordée à l'emprunteur pour des raisons économiques ou légales liées à la difficulté financière de l'emprunteur qui résulte de l'abandon ou du rééchelonnement du capital, des intérêts ou des frais pour lesquels la concession est significative ; et
- la détérioration de la situation ou perspective financière de l'emprunteur de telle sorte que sa capacité à rembourser est considérée comme douteuse.

Exposition maximale au risque de crédit

Le tableau ci-après présente l'exposition maximale au risque de crédit au titre des instruments financiers, avant prise en compte de toutes les garanties reçues ou autres facteurs d'amélioration du risque de crédit à moins que lesdits facteurs d'amélioration ne remplissent les conditions de prise en compte définies dans les principes et méthodes comptables. Pour les actifs financiers comptabilisés au bilan, l'exposition au risque de crédit est égale à leur valeur comptable. Pour les garanties financières accordées, l'exposition maximale au risque de crédit correspond au montant maximum que le groupe aurait à

payer en cas d'exécution des garanties. Pour les engagements de financement et autres engagements liés au crédit, qui sont irrévocables sur la durée de vie des prêts concernés, l'exposition maximale au risque de crédit correspond au montant total des prêts engagés.

Au titre de certains actifs financiers, le groupe est légalement autorisé à compenser certaines expositions au risque de crédit par des montants dus à la même contrepartie. Dans des circonstances normales, le groupe n'aurait pas l'intention de procéder à un règlement en net ou simultané des actifs et passifs financiers. Aussi les actifs financiers ne sont pas compensés par les passifs financiers correspondants. Cependant, l'exposition au risque de crédit lié aux actifs financiers concernés est réduite comme indiqué au tableau ci-après.

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | | |
|---|----------------------|---|----------------------------|
| | Plafond d'exposition | Montants pouvant être juridiquement compensés | Risque de crédit net total |
| Caisse, banques centrales et CCP | 523 | — | 523 |
| Comptes d'encaissement | 367 | — | 367 |
| Actifs de transaction | 38 720 | — | 38 720 |
| Bons du Trésor et assimilés | 639 | — | 639 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 28 866 | — | 28 866 |
| Prêts et créances | 9 215 | — | 9 215 |
| Actifs sous option juste valeur | 909 | — | 909 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 907 | — | 907 |
| Prêts et créances | 2 | — | 2 |
| Produits dérivés | 70 567 | -68 047 | 2 520 |
| Prêts et créances au coût amorti | 42 262 | — | 42 262 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit (1) | 6 022 | — | 6 022 |
| Prêts et créances sur la clientèle (1) | 36 240 | — | 36 240 |
| Particuliers | 12 851 | — | 12 851 |
| Sociétés non financières | 21 824 | — | 21 824 |
| Financier | 1 565 | — | 1 565 |
| Pensions hors trading (1) | 14 796 | -6 268 | 8 528 |
| Investissements financiers | 24 464 | — | 24 464 |
| Bons du Trésor et assimilés | 205 | — | 205 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 24 259 | — | 24 259 |
| Autres actifs | 1 279 | — | 1 279 |
| Hors-bilan | 28 538 | — | 28 538 |
| Garanties financières et autres garanties liées aux crédits | 2 285 | — | 2 285 |
| Engagements de prêts et autres engagements liés aux crédits | 26 253 | — | 26 253 |
| Total | 222 425 | -74 315 | 148 110 |

(1) Au 31 décembre 2013 les opérations de prise en pension au coût amorti étaient présentées dans les lignes "Prêts et créances sur les établissements de crédit" et "Prêts et créances sur la clientèle", et les opérations de mise en pension au coût amorti étaient présentées dans les lignes "Dettes envers les établissements de crédit" et "Comptes créditeurs de la clientèle". Depuis le 1^{er} janvier 2014, les prises et mises en pension au coût amorti sont présentées sur une ligne distincte au bilan.

| (En millions d'euros.) | 31/12/2013 | | |
|--|----------------------|---|----------------------------|
| | Plafond d'exposition | Montants pouvant être juridiquement compensés | Risque de crédit net total |
| Caisse, banques centrales et CCP | 5 994 | — | 5 994 |
| Comptes d'encaissement | 607 | — | 607 |
| Actifs de transaction | 41 601 | — | 41 601 |
| Bons du Trésor et assimilés | 2 375 | — | 2 375 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 30 274 | — | 30 274 |
| Prêts et créances | 8 952 | — | 8 952 |
| Actifs sous option juste valeur | 1 121 | — | 1 121 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 1 118 | — | 1 118 |
| Prêts et créances | 3 | — | 3 |
| Produits dérivés | 59 506 | -58 513 | 993 |
| Prêts et créances au coût amorti | 40 235 | — | 40 235 |

| | | | |
|---|----------------|----------------|----------------|
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 5 707 | — | 5 707 |
| Prêts et créances sur la clientèle (1) | 34 528 | — | 34 528 |
| Particuliers | 11 871 | — | 11 871 |
| Sociétés non financières | 20 693 | — | 20 693 |
| Financier | 1 964 | — | 1 964 |
| Pensions hors trading (1) | 28 012 | -12 005 | 16 007 |
| Investissements financiers | 23 470 | — | 23 470 |
| Bons du Trésor et assimilés | | | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 23 470 | — | 23 470 |
| Autres actifs | 1 390 | — | 1 390 |
| Hors-bilan | 27 019 | — | 27 019 |
| Garanties financières et autres garanties liées aux crédits | 2 384 | — | 2 384 |
| Engagements de prêts et autres engagements liés aux crédits | 24 635 | — | 24 635 |
| Total | 228 955 | -70 518 | 158 437 |

(1) Au 31 décembre 2013 les opérations de prise en pension au coût amorti étaient présentées dans les lignes "Prêts et créances sur les établissements de crédit" et "Prêts et créances sur la clientèle", et les opérations de mise en pension au coût amorti étaient présentées dans les lignes "Dettes envers les établissements de crédit" et "Comptes créditeurs de la clientèle". Depuis le 1^{er} janvier 2014, les prises et mises en pension au coût amorti sont présentées sur une ligne distincte au bilan.

Prêts et créances à la clientèle par secteur d'activité

| | 31/12/2014 | | 31/12/2013 | |
|--|--|---|--|---|
| | Prêts et créances sur la clientèle montant brut (En millions d'euros.) | Créances brutes par secteur d'activité en % des créances brutes totales | Prêts et créances sur la clientèle montant brut (En millions d'euros.) | Créances brutes par secteur d'activité en % des créances brutes totales |
| Particuliers | 12 952 | 35,08 | 11 981 | 34 |
| Prêts hypothécaires à l'habitat | 2 399 | 6,5 | 1 932 | 5,48 |
| Crédit logement (1) | 8 315 | 22,52 | 7 221 | 20,49 |
| Autres prêts (1) | 2 238 | 6,06 | 2 828 | 8,03 |
| Sociétés non financières | 22 356 | 60,53 | 21 233 | 60,26 |
| Commerce, industrie et commerce international | 11 350 | 30,74 | 10 913 | 30,97 |
| Immobilier commercial (y compris SCI familiales) | 5 784 | 15,66 | 5 881 | 16,69 |
| Autre immobilier | 260 | 0,7 | 249 | 0,71 |
| Gouvernement | 268 | 0,73 | 207 | 0,59 |
| Autres | 4 694 | 12,7 | 3 983 | 11,3 |
| Financier | 1 619 | 4,39 | 2 020 | 5,74 |
| Institutions financières hors banques | 1 619 | 4,39 | 2 019 | 5,74 |
| Comptes de règlement | — | — | 1 | — |
| Total prêts et créances à la clientèle | 36 929 | 100 | 35 234 | 100 |

(1) Depuis le 1^{er} janvier 2014, HSBC France détaille séparément la ligne "crédit logement" précédemment incluse dans la ligne "autres prêts".

Prêts et créances à la clientèle par zone géographique (hors opérations de pension et comptes de règlement)

Au 31 décembre 2014, 88 % des créances clientèle (hors opérations de pension et comptes de règlement) concernaient des contreparties françaises (89 % au 31 décembre 2013).

Les opérations de pension sont réalisées à hauteur de 57 % avec des contreparties françaises et à hauteur de 43 % avec des contreparties des autres pays européens (essentiellement avec le Royaume-Uni).

Qualité du crédit des instruments financiers

Les cinq catégories de qualité de crédit présentées dans le tableau ci-après se subdivisent elle-même en sections plus fines correspondant à une note de crédit interne attribuée aux prêts pour la grande clientèle, aux prêts pour les particuliers, ainsi qu'au rating de la dette par les agences de notation externes. Il n'y a pas nécessairement de corrélation directe entre les notations internes et externes au niveau des subdivisions, sauf dans la mesure où les deux types de notation relèvent de l'une des cinq catégories.

Classement par qualité du crédit

| | Obligations/autres | Prêts à la grande clientèle et dérivés | | Prêts aux particuliers | |
|--|------------------------|--|-------------------------|------------------------|--------------------|
| | Note de crédit externe | Note de crédit interne | Probabilité de défaut % | Note de crédit interne | Pertes attendues % |
| | | | | | |

| | | | | | | | | |
|--|----------------|---------------|---------------|------------|------------|--------------|-------------|----------------|
| Instruments dérivés | 66 132 | 3 485 | 912 | 38 | - | - | - | 70 567 |
| Prêts et créances au coût amorti | 27 009 | 8 356 | 5 239 | 572 | 246 | 1 529 | -689 | 42 262 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 5 434 | 368 | 202 | 18 | - | - | - | 6 022 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 21 575 | 7 988 | 5 037 | 554 | 246 | 1 529 | -689 | 36 240 |
| Particuliers | 11 915 | 483 | 56 | - | 174 | 324 | -101 | 12 851 |
| Sociétés non financières | 9 028 | 7 058 | 4 540 | 531 | 70 | 1 130 | -534 | 21 823 |
| Financier | 632 | 447 | 441 | 23 | 2 | 75 | -54 | 1 566 |
| Pensions hors trading ¹ | 13 175 | 25 | 1 596 | - | - | - | - | 14 796 |
| Investissements financiers | 21 577 | 2 021 | 849 | 17 | - | - | - | 24 464 |
| Effets publics et valeurs assimilées, obligations et autres titres à revenu fixe | 21 577 | 2 021 | 849 | 17 | - | - | - | 24 464 |
| Autres actifs | - | - | 1 279 | - | - | 11 | -11 | 1 279 |
| Avals et endos | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Autres actifs | - | - | 1 279 | - | - | 11 | -11 | 1 279 |
| Total | 158 337 | 20 827 | 13 001 | 636 | 246 | 1 540 | -700 | 193 887 |
| Hors bilan | 13 904 | 9 050 | 5 294 | 202 | - | 84 | 4 | 28 538 |
| Garanties financières et autres contrats similaires | 681 | 1 095 | 439 | 36 | - | 33 | 1 | 2 285 |
| Prêts et autres engagement liés à des opérations de crédit endos et avals | 13 223 | 7 955 | 4 855 | 166 | - | 51 | 3 | 26 253 |
| Total | 172 241 | 29 877 | 18 295 | 838 | 246 | 1 624 | -696 | 222 425 |

(1) Au 31 décembre 2013 les opérations de prise en pension au coût amorti étaient présentées dans les lignes "Prêts et créances sur les établissements de crédit" et "Prêts et créances sur la clientèle", et les opérations de mise en pension au coût amorti étaient présentées dans les lignes "Dettes envers les établissements de crédit" et "Comptes créditeurs de la clientèle". Depuis le 1^{er} janvier 2014, les prises et mises en pension au coût amorti sont présentées sur une ligne distincte au bilan.

| (En millions d'euros.) | 31/12/2013 | | | | | | | |
|--|-----------------|---------------|---------------|--------------|-----------------------------|-------------------------------------|---------------|----------------|
| | Créances saines | | | | Créances saines en impayées | Créances douteuses et contentieuses | Dépréciations | Total |
| | Strong | Good | Satisfactory | Sub-standard | | | | |
| Caisse, banques centrales et CCP | 5 994 | - | - | - | - | - | - | 5 994 |
| Comptes d'encaissement | 607 | - | - | - | - | - | - | 607 |
| Portefeuille de transaction actif | 29 608 | 8 106 | 3 866 | 21 | - | - | - | 41 601 |
| Effets publics et valeurs assimilées, obligations et autres titres à revenu fixe | 25 108 | 6 837 | 704 | - | - | - | - | 32 649 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 3 460 | 750 | 2 242 | 21 | - | - | - | 6 473 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 1 040 | 519 | 920 | - | - | - | - | 2 479 |
| Actifs financiers sous option juste valeur | 1 034 | 78 | 9 | - | - | - | - | 1 121 |
| Effets publics et valeurs assimilées, obligations et autres titres à revenu fixe | 1 034 | 78 | 6 | - | - | - | - | 1 118 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | - | - | 3 | - | - | - | - | 3 |
| Prêts et créances sur la clientèle | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Instruments dérivés | 56 330 | 2 371 | 763 | 42 | - | - | - | 59 506 |
| Prêts et créances au coût amorti | 24 826 | 8 178 | 5 370 | 723 | 242 | 1 602 | -705 | 40 236 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 4 903 | 398 | 400 | 6 | - | - | - | 5 707 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 19 923 | 7 780 | 4 970 | 717 | 242 | 1 602 | -705 | 34 529 |
| Particuliers | 11 011 | 559 | 7 | - | 82 | 322 | -110 | 11 871 |
| Sociétés non financières | 8 791 | 6 650 | 3 812 | 659 | 147 | 1 174 | -540 | 20 693 |
| Financier | 121 | 571 | 1 151 | 58 | 13 | 106 | -55 | 1 965 |
| Pensions hors trading (1) | 25 942 | 498 | 1 572 | - | - | - | - | 28 012 |
| Investissements financiers | 21 316 | 1 690 | 449 | 15 | - | 4 | -4 | 23 470 |
| Effets publics et valeurs assimilées, obligations et autres titres à revenu fixe | 21 316 | 1 690 | 449 | 15 | - | 4 | -4 | 23 470 |
| Autres actifs | - | - | 1 389 | - | - | - | - | 1 389 |
| Avals et endos | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Autres actifs | - | - | 1 389 | - | - | - | - | 1 389 |
| Total | 165 656 | 20 921 | 13 418 | 801 | 242 | 1 606 | -709 | 201 935 |
| Hors bilan | 11 968 | 10 029 | 4 545 | 390 | - | - | - | 26 932 |
| Garanties financières et autres contrats similaires | 454 | 1 365 | 454 | 85 | - | - | - | 2 358 |
| Prêts et autres engagement liés à des opérations de crédit endos et avals | 11 514 | 8 664 | 4 091 | 305 | - | - | - | 24 574 |
| Total | 177 624 | 30 950 | 17 963 | 1 191 | 242 | 1 606 | -709 | 228 867 |

(1) Au 31 décembre 2013 les opérations de prise en pension au coût amorti étaient présentées dans les lignes "Prêts et créances sur les établissements de crédit" et "Prêts et créances sur la clientèle", et les opérations de mise en pension au coût amorti étaient présentées dans les lignes "Dettes envers les établissements de crédit" et "Comptes créditeurs de la clientèle". Depuis le 1^{er} janvier 2014, les prises et mises en pension au coût amorti sont présentées sur une ligne distincte au bilan.

Analyse par ancienneté des impayés sur les créances saines

Les créances impayées mais non dépréciées sont celles sur lesquelles le client se trouve au début du défaut de paiement après avoir manqué une échéance, ou faute de ne pas l'avoir honorée en totalité conformément aux conditions contractuelles du contrat de prêt. En règle générale, cette situation correspond à un impayé de moins de 90 jours lorsqu'aucun autre élément ne justifie une dépréciation.

Les créances impayées mais non dépréciées comprennent également par exemple les prêts hypothécaires évalués individuellement en souffrance depuis plus de 90 jours, mais sans qu'aucun autre élément ne justifie une dépréciation, lorsque la valeur de la garantie est suffisante pour rembourser à la fois le principal et l'ensemble des intérêts éventuels pendant au moins un an, ou les facilités commerciales à court terme en souffrance depuis plus de 90 jours pour des raisons techniques telles qu'un retard dans les procédures de documentation, mais pour lesquelles le profil de crédit de la contrepartie ne suscite aucune inquiétude.

Le tableau ci-dessous présente l'analyse des prêts et créances à la clientèle dont l'échéance est impayée ou en dépassement mais qui ne sont pas considérés comme douteux. Il n'y a pas d'autres postes présentant des montants en impayés mais non douteux.

| (En millions d'euros.) | Inférieur à 29 jours | De 30 à 59 jours | De 60 à 89 jours | Total |
|---|----------------------|------------------|------------------|-------|
| Au 31 décembre 2014 | | | | |
| Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti | 196 | 39 | 11 | 246 |
| Particuliers | 131 | 33 | 10 | 174 |
| Sociétés non financières | 63 | 6 | 1 | 70 |
| Financier | 2 | — | — | 2 |
| Au 31 décembre 2013 | | | | |
| Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti | 150 | 48 | 43 | 241 |
| Particuliers | 48 | 24 | 10 | 82 |
| Sociétés non financières | 94 | 20 | 33 | 147 |
| Financier | 8 | 4 | — | 12 |

Evolution des dépréciations pour l'ensemble des créances

| (En millions d'euros.) | Exercice clos au 31/12/2014 | | |
|---|--------------------------------|------------------------------|-------|
| | Prêts évalués individuellement | Prêts évalués collectivement | Total |
| Au 1 ^{er} janvier | -620 | -85 | -705 |
| Reprises de dépréciations utilisées | 115 | — | 115 |
| Reprises de dépréciations disponibles | 101 | 11 | 112 |
| (Dotations) de l'exercice | -218 | -1 | -219 |
| Variations de change et autres mouvements | 8 | — | 8 |
| Au 31 décembre | -614 | -75 | -689 |

| (En millions d'euros.) | Exercice clos au 31/12/2013 | | |
|---|--------------------------------|------------------------------|-------|
| | Prêts évalués individuellement | Prêts évalués collectivement | Total |
| Au 1 ^{er} janvier | -676 | -76 | -752 |
| Reprises de dépréciations utilisées | 127 | — | 127 |
| Reprises de dépréciations disponibles | 85 | 5 | 90 |
| (Dotations) de l'exercice | -174 | -13 | -187 |
| Variations de change et autres mouvements | 18 | -1 | 17 |
| Au 31 décembre | -620 | -85 | -705 |

Dépréciations pour créances douteuses sur la clientèle

| (en %) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|---|------------|------------|
| Dépréciations pour créances douteuses en pourcentage des encours bruts de prêts (1) | | |
| Dépréciations de prêts évalués individuellement | 1,66 | 1,76 |
| Dépréciations de prêts évalués collectivement | 0,2 | 0,24 |
| Total | 1,86 | 2 |

(1) Net des opérations de mise en pension et des comptes de règlement.

Dépréciations pour risques de crédit

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|---|------------|------------|
| Dépréciations évaluées individuellement | | |

| | | |
|--|---------|---------|
| Dotations de l'exercice et pertes non couvertes | 218 | 174 |
| (Reprises) de dépréciations disponibles | -101 | -85 |
| Récupérations sur créances amorties | -3 | -3 |
| Reprises de dépréciations utilisées | 115 | 127 |
| Pertes couvertes | -115 | -127 |
| | 114 | 86 |
| Dépréciations évaluées collectivement | | |
| Dotations de l'exercice | 1 | 13 |
| (Reprises) de dépréciations | -11 | -4 |
| Récupérations sur créances amorties | - | - |
| | -10 | 9 |
| Total des pertes/ (reprises) pour dépréciation | 104 | 95 |
| Etablissements de crédit | - | - |
| Clientèle | 104 | 95 |
| Autres dépréciations pour risques de crédit | -1 | 2 |
| Dotations aux dépréciations sur titres disponibles à la vente | 9 | - |
| Coût du risque | 112 | 97 |
| Part des pertes pour dépréciation en pourcentage des créances brutes sur la clientèle à la clôture (2) | 0,30 % | 0,28 % |
| Encours de la clientèle et établissements de crédit | | |
| Créances douteuses | 1 529 | 1 603 |
| Dépréciations individuelles | 614 | 620 |
| Créances brutes | | |
| Banques (1) | 6 022 | 23 086 |
| Clientèle (1) | 36 929 | 45 866 |
| Total | 42 951 | 68 952 |
| Taux de couverture des créances douteuses (2) | 40,17 % | 38,68 % |

(1) Au 31 décembre 2013 les opérations de prise en pension au coût amorti étaient présentées dans les lignes "Prêts et créances sur les établissements de crédit" et "Prêts et créances sur la clientèle", et les opérations de mise en pension au coût amorti étaient présentées dans les lignes "Dettes envers les établissements de crédit" et "Comptes créditeurs de la clientèle". Depuis le 1^{er} janvier 2014, les prises et mises en pension au coût amorti sont présentées sur une ligne distincte au bilan.

(2) Les pourcentages de l'année 2013 ont été modifiés en cohérence avec la nouvelle présentation des opérations de mise en pension et de prise en pension.

Collatéraux et autres facteurs d'amélioration du risque de crédit

Bien que les collatéraux soient un levier important d'amélioration du risque de crédit, le Groupe HSBC a pour politique de s'assurer de la capacité de ses clients à rembourser leurs prêts par rapport à leur situation financière plutôt que de s'appuyer sur leurs garanties. Pour certains prêts, une garantie est demandée et influe sur la décision de crédit et sa tarification. En cas de défaut de paiement, HSBC France pourra faire valoir ses droits sur ce collatéral comme source de remboursement.

Selon la forme qu'ils peuvent prendre, ces collatéraux peuvent avoir un impact financier significatif sur l'exposition au risque de crédit du groupe HSBC France. La valeur de ces collatéraux est basée sur celle des droits de premier rang dont le groupe HSBC France dispose sur les actifs de ses clients.

Au 31 décembre 2014, le montant des collatéraux acceptés par HSBC France en garantie s'élève à 18 300 millions d'euros (42 415 millions d'euros en 2013 y compris les opérations de prise en pension). Au 31 décembre 2013 les opérations de prise en pension au coût amorti étaient présentées dans les lignes "Prêts et créances sur les établissements de crédit" et "Prêts et créances sur la clientèle". Depuis le 1^{er} janvier 2014, les prises en pension au coût amorti sont présentées sur une ligne distincte au bilan et ne sont pas incluses dans le montant 2013.

Par ailleurs, il faut noter que le groupe HSBC France peut également être amené à utiliser d'autres types de collatéraux et d'autres facteurs d'amélioration du risque de crédit, tels que des garanties de second rang, ou d'autres formes de garanties, mais l'évaluation de ce type de dispositifs d'amélioration du risque de crédit est moins certaine et leur impact financier n'est pas quantifiable.

b. - Actifs grevés et non grevés

Ces informations visent à permettre de mieux identifier les actifs disponibles et non soumis à des restrictions pouvant être utilisés pour couvrir des besoins en financement et des besoins en garantie futurs éventuels. Un actif est grevé s'il a été donné en garantie d'un passif existant, de sorte qu'il cesse d'être disponible pour aider le groupe à obtenir un financement, satisfaire ses besoins en garantie ou être vendu pour réduire les besoins en financement. Ces informations n'ont pas été réunies pour identifier les actifs qui seraient disponibles pour satisfaire aux exigences de créanciers ou pour prédire quels actifs seraient disponibles pour ces derniers dans l'hypothèse d'une résolution ou d'un dépôt de bilan.

Synthèse des actifs disponibles pour répondre aux besoins futurs éventuels de financement et de garantie (inscrits au bilan et hors bilan) :

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 |
|------------------------|------------|
| Total actifs du bilan | 201 018 |
| Moins | |

| | |
|--|---------|
| Opérations de prise en pension / emprunt de titres et actifs dérivés | -85 467 |
| Autres actifs ne pouvant pas être donnés en garantie | -34 797 |
| Total des actifs du bilan permettant de répondre aux besoins en financement et en garantie | 80 754 |
| Plus : actifs hors bilan | |
| Juste valeur des garanties reçues au titre des opérations de prise en pension / emprunt de titres pouvant être recédés ou redonnés en garantie | 43 146 |
| Juste valeur des garanties reçues au titre des instruments financiers dérivés pouvant être recédés ou redonnés en garantie | 150 |
| Total des actifs du bilan permettant de répondre aux besoins en financement et en garantie | 124 050 |
| Moins | |
| Actifs du bilan donnés en garantie | -30 932 |
| Dépôt en gage des garanties hors bilan reçues au titre des opérations de prise en pension /emprunt de titres | -38 146 |
| Dépôt en gage des garanties hors bilan reçues au titre des instruments financiers dérivés | - |
| Total des actifs disponibles pour répondre aux besoins en financement et en garantie | 54 972 |

L'effet de la gestion active des garanties

Les garanties sont gérées par chaque entité opérationnelle en accord avec la politique de gestion des liquidités et des financements du groupe. Les garanties disponibles détenues par chaque entité opérationnelle sont gérées dans le cadre d'un portefeuille unique de garanties. Dans le choix des garanties à déposer, chaque entité opérationnelle s'efforce d'optimiser l'utilisation du portefeuille de garanties disponibles dans les limites imposées par le cadre de gestion du risque de liquidité et de financement (Liquidity and Funding Risk management Framework, 'LFRF'), que les garanties grevées soient ou non comptabilisées au bilan ou reçues au titre d'opérations de prise en pension, d'emprunts de titres ou d'instruments dérivés.

Une telle gestion des garanties affecte la présentation des actifs grevés dans la mesure où elle permet au groupe de grever ses actifs au bilan tout en gardant disponibles les actifs non grevés hors bilan, même s'il ne cherche pas à financer directement les actifs donnés en garantie au bilan.

Une analyse est effectuée pour chaque titre particulier afin de quantifier dans quelle mesure les titres négociables sont grevés. Lorsqu'un titre particulier est grevé et qu'il est détenu à la fois au bilan et hors bilan et pouvant être redonné en garantie, le groupe suppose pour les besoins de ces informations que le hors bilan reçu de tiers est donné en garantie avant les actifs au bilan.

Par exemple, un actif sera grevé au bilan et non grevé au hors bilan si le groupe reçoit un titre spécifique dans le cadre d'une opération de prise en pension/emprunt de titre, mais qu'il finance les fonds prêtés en nantissant un panier générique de sûretés, même si le titre reçu est éligible au panier de sûretés donné en garantie. Cette situation se produira également si le groupe reçoit un panier générique de sûretés dans le cadre d'une opération de reverse repo mais qu'il finance les fonds prêtés en nantissant des titres spécifiques, même si les titres donnés en garantie sont éligibles au panier de sûretés.

c. - Prêts renégociés et concession ("forbearance")

Les conditions contractuelles d'un prêt peuvent être modifiées pour plusieurs raisons, notamment l'évolution des conditions de marché, la volonté de conserver un client et divers facteurs non liés à la détérioration effective ou potentielle du profil de crédit d'un client. Une mesure de concession peut être décidée amenant à modifier les conditions contractuelles d'un prêt en réponse à des difficultés réelles ou apparentes d'un emprunteur. Les prêts pour lesquels des concessions ont été accordées en réponse aux difficultés financières d'un emprunteur sont classés en "prêts renégociés" lorsque les conditions contractuelles de paiement ont été modifiées du fait de doutes sérieux sur la capacité dudit emprunteur à honorer ses échéances contractuelles. En cas de renégociation, lorsqu'un contrat existant est annulé et remplacé par un nouveau contrat assorti de conditions sensiblement différentes, ou si les conditions d'un contrat existant sont modifiées au point que le prêt renégocié devienne un instrument financier sensiblement différent, le prêt est décomptabilisé et comptabilisé comme un nouveau prêt pour les besoins de la comptabilité.

Toutefois, l'actif financier nouvellement comptabilisé conservera la classification de prêt renégocié. Les concessions accordées sur des prêts à la clientèle qui n'affectent pas la structure de paiement ou la base de remboursement, telles que la renonciation aux clauses financières ou d'adossement, qui n'accordent pas directement de concessions atténuant les difficultés financières de la clientèle en améliorant leur capacité à honorer leurs échéances, ne figurent donc pas dans cette classification.

Pour les prêts pour les particuliers, la politique de gestion du risque de crédit du groupe impose des restrictions au nombre et à la fréquence des renégociations, fixe une période minimale depuis l'ouverture du compte avant que la renégociation puisse être envisagée et détermine le nombre minimal de paiements qui doivent être reçus. L'application de cette politique varie selon la nature du marché, le produit et la gestion de la relation client ainsi que la survenance d'événements exceptionnels.

Classification des prêts renégociés en fonction de la qualité de crédit

Le référentiel IFRS impose à toute entité d'évaluer à chaque date de clôture s'il existe des éléments objectifs indiquant qu'une immobilisation financière est dépréciée. Un prêt est déprécié et une provision pour créances douteuses et contentieuses est comptabilisée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant l'existence d'un événement générateur de perte ayant un effet sur les flux de trésorerie du prêt et pouvant être estimé de manière fiable.

Un prêt renégocié est présenté comme déprécié dans les cas suivants :

- une modification est intervenue dans les flux de trésorerie contractuels liée à une mesure de concession que le prêteur n'envisagerait pas autrement ; et
- sans cette mesure de concession, il est probable que l'emprunteur ne serait pas en mesure d'honorer en totalité ses obligations contractuelles de paiement.

Cette présentation s'applique à moins que la mesure de concession soit négligeable et qu'aucun autre élément n'indique une dépréciation. Le prêt renégocié continuera d'être comptabilisé comme déprécié jusqu'à ce que des éléments suffisamment tangibles montrent une diminution significative du risque de non-paiement des flux de trésorerie futurs, et si aucun autre élément n'indique une dépréciation. Pour les prêts qui sont évalués en vue de leur dépréciation sur une base collective, les éléments pris en compte comprennent généralement un historique du respect des échéances prévues dans les conditions initiales ou, le cas échéant, révisées. Pour les prêts qui sont évalués en vue de leur dépréciation sur une base individuelle, tous les éléments disponibles sont évalués au cas par cas.

Pour les prêts pour les particuliers, la période minimale de respect des échéances requises dépend de la nature des prêts du portefeuille, mais elle est généralement d'au moins six mois. Lorsque les portefeuilles affichent des niveaux plus élevés de concession, tels que ceux qui sont souscrits par HSBC Finance, la période minimale de respect des échéances requises peut être sensiblement plus longue. La vérification des périodes de respect des échéances permet de s'assurer que les échéances restent appropriées compte tenu du niveau de récurrence observé au sein du portefeuille. En plus de ces périodes de respect des échéances, deux paiements doivent avoir été reçus au minimum dans un délai de 60 jours pour que l'emprunteur soit initialement admissible à la renégociation. Un nombre minimal de paiements est requis pour démontrer que les conditions renégociées sont gérables pour l'emprunteur. Pour les prêts de la banque d'entreprises, qui sont évalués individuellement en vue de leur dépréciation et pour lesquels des échéances non mensuelles sont communément accordées, l'historique du respect des échéances prévues dépendra de la structure sous-jacente des paiements convenue dans le cadre de la restructuration.

Les prêts renégociés sont classés comme non dépréciés quand la renégociation résulte de doutes sérieux sur la capacité de l'emprunteur à honorer ses échéances contractuelles mais que les conditions renégociées se fondent sur les conditions de marché actuelles et qu'il est prévu que les flux de trésorerie

contractuels seront collectés en totalité à l'issue de la renégociation. Les prêts renégociés non dépréciés comprennent également les prêts renégociés précédemment dépréciés qui ont affiché une performance satisfaisante pendant une certaine durée ou qui, sur la base de l'ensemble des éléments disponibles, ne présentent plus aucun indice de diminution de valeur.

Les prêts identifiés comme renégociés conservent cette désignation jusqu'à l'échéance ou leur décomptabilisation. Lorsqu'un prêt est restructuré dans le cadre d'une stratégie de "forbearance" et que la restructuration aboutit à la décomptabilisation du prêt existant, comme cela se produit dans certains cas de consolidation de dette, le nouveau prêt est comptabilisé comme renégocié. Pour déterminer s'il est nécessaire de décomptabiliser un prêt restructuré pour en comptabiliser un nouveau, le groupe vérifie si les changements apportés aux conditions contractuelles initiales transforment le prêt renégocié, considéré dans sa globalité, en un instrument financier complètement différent. La liste ci-après présente quelques exemples de situations susceptibles de conduire à la satisfaction de ce critère et à la décomptabilisation du prêt :

- un prêt non garanti devient pleinement garanti ;
- l'addition ou la suppression de clauses de garanties croisées ;
- consolidation de plusieurs lignes de crédit en une seule ligne nouvelle ;
- la suppression ou l'addition de clauses de conversion liées au contrat de prêt ;
- une variation de la devise dans laquelle le principal ou les intérêts sont libellés ;
- un changement dans l'ordre de priorité ou du rang de l'instrument en cas de liquidation ; ou
- le contrat est modifié de toute autre façon de sorte que les conditions prévues par le contrat nouveau ou modifié sont très différentes de celles du contrat initial.

La liste ci-après présente quelques exemples de facteurs qui, pour le groupe, peuvent indiquer que le prêt révisé est un instrument financier complètement différent, mais qui, par eux-mêmes, ont peu de chances d'être considérés comme déterminants :

- changement des garanties ou des clauses associées au contrat de prêt ;
- des changements moins significatifs dans les conditions de garantie ; ou
- l'addition de clauses de remboursement ou d'une prime de remboursement anticipé.

Prêts renégociés et comptabilisation de dotations pour dépréciation

Pour les prêts pour les particuliers, les prêts renégociés sont séparés du reste du portefeuille lorsque les prêts sont évalués collectivement en vue de leur dépréciation afin de prendre en compte la proportion plus élevée de pertes souvent observée sur ces segments. Lorsque les données empiriques indiquent un risque accru de défaut et des pertes plus élevée sur ces comptes, l'utilisation de la méthode du taux de roulement ("roll rate") garantit que ces facteurs sont pris en compte dans le calcul des dotations pour dépréciation en appliquant les taux de roulement calculés spécifiquement sur le portefeuille de prêts faisant l'objet d'une "forbearance". Lorsque le portefeuille est de petite taille ou lorsque les informations sont insuffisantes ou insuffisamment fiables pour adopter la méthode du taux de roulement, une approche normée fondée sur la proportion historique de créances douteuses est utilisée. La méthode du "roll rate" conduit le groupe à comptabiliser des dotations pour dépréciations collectives sur des groupes de prêts homogènes, incluant les prêts renégociés, lorsqu'il existe des données historiques indiquant que les prêts de ces groupes traverseront les différentes étapes de la défaillance jusqu'à devenir irrécouvrables à cause d'événements survenant avant la date d'arrêt des comptes. Ce traitement est appliqué que ces prêts soient présentés ou non comme dépréciés conformément à la convention de publication des prêts dépréciés. Lorsque le groupe considère que certains autres facteurs de risque inhérents aux portefeuilles ne sont pas pleinement pris en compte dans les taux de roulement statistiques ou dans les données historiques, ces facteurs sont pris en compte au moyen d'un ajustement des dotations aux provisions pour créances douteuses ou contentieuses obtenues exclusivement à partir des données statistiques ou historiques.

Dans la banque d'entreprises, les prêts renégociés sont généralement évalués individuellement. Les notations de risque de crédit sont des caractéristiques intrinsèques de l'évaluation des dépréciations. Une restructuration pour difficultés financières ("Distressed restructuring") est classée en créance douteuse ou contentieuse. L'évaluation pour dépréciation de la créance individuelle prend en compte le risque plus élevé de non-paiement des flux de trésorerie futurs inhérent aux prêts renégociés.

Prêts et créances renégociées à la clientèle

| (En millions d'euros.) | Au 31/12/2014 | | | | Au 31/12/2013 | | | |
|---|-----------------|---------------------------------------|---------------------|--------|-----------------|---------------------------------------|---------------------|--------|
| | Créances saines | Echéances passées mais non dépréciées | Créances dépréciées | Total | Créances saines | Echéances passées mais non dépréciées | Créances dépréciées | Total |
| Prêts hypothécaires | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Autres prêts personnels | - | - | - | - | 5 | - | - | 5 |
| Sociétés non financières | 104 | - | 298 | 402 | 285 | - | 189 | 474 |
| Financier | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Total des prêts et créances renégociées | 104 | - | 298 | 402 | 290 | - | 189 | 479 |
| Dépréciations pour créances douteuses sur prêts et créances renégociées en % du total des créances brutes | - | - | - | 1,09 % | - | - | - | 1,36 % |

d. - Analyse des titres adossés à des actifs (ABS – Asset-Backed Securities)

Overall exposure

| (En millions d'euros.) | 2014 | 2013 |
|---|------|------|
| Juste valeur via bénéfiques et pertes | - | - |
| Disponible à la vente | 28 | 44 |
| Détenu jusqu'à échéance | - | - |
| Prêts et créances recouvrables | 190 | 345 |
| Total des titres adossés à des actifs (abs) | 218 | 389 |

Le tableau ci-dessous présente les expositions du groupe sur les ABS "Asset-Backed Securities" :

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | | | |
|------------------------|----------------------|--------------------------|----------------------|----------------------|
| | Exposition brute (2) | CDS protection brute (3) | Exposition nette (4) | Valeur comptable (5) |

| | | | | |
|---|-----|---|-----|-----|
| Qualité supérieure (1) | 210 | – | 210 | 210 |
| Notation de C à A | – | – | – | – |
| Non notés | 14 | – | 14 | 8 |
| Total des titres adossés à des actifs (abs) | 224 | – | 224 | 218 |
| Dont | | | | |
| Prêts et créances à la clientèle (6) | 190 | – | 190 | 190 |
| Titres disponibles à la vente | 34 | – | 34 | 28 |

(1) Actifs notés AA ou AAA.

(2) L'exposition brute est le montant du remboursement à échéance ou dans le cas d'un instrument amortissable, la somme des remboursements futurs sur la durée résiduelle du titre.

(3) Un CDS est un swap de défaut de contrepartie. "CDS protection brute" est l'exposition brute des instruments sous-jacents couverts par des CDS.

(4) L'exposition nette correspond à l'exposition brute des titres non couverts par des CDS. Elle comprend les actifs qui bénéficient d'une protection monoline, sauf quand cette protection est achetée avec un CDS.

(5) Valeur comptable de l'exposition nette.

(6) ABS détenus par HSBC Trinkaus Gesellschaft für Kapitalmarketinvestments oHG. HSBC Trinkaus Gesellschaft für Kapital-marketinvestments oHG est un partnership créé en 2010 et détenu à 90 % par le groupe HSBC France, dont l'objet est d'investir dans des parts de véhicules de titrisation arrangées par le Groupe HSBC et composées pour l'essentiel d'actifs de cédants allemands.

| (En millions d'euros.) | 31/12/2013 | | | |
|---|----------------------|--------------------------|----------------------|----------------------|
| | Exposition brute (2) | CDS protection brute (3) | Exposition nette (4) | Valeur comptable (5) |
| Qualité supérieure (1) | 379 | – | 379 | 380 |
| Notation de C à A | – | – | – | – |
| Non notés | 20 | – | 20 | 9 |
| Total des titres adossés à des actifs (abs) | 399 | – | 399 | 389 |
| Dont : | | | | |
| Prêts et créances à la clientèle (6) | 345 | – | 345 | 345 |
| Titres disponibles à la vente | 54 | – | 54 | 44 |

(1) Actifs notés AA ou AAA.

(2) L'exposition brute est le montant du remboursement à échéance ou dans le cas d'un instrument amortissable, la somme des remboursements futurs sur la durée résiduelle du titre.

(3) Un CDS est un swap de défaut de contrepartie. "CDS protection brute" est l'exposition brute des instruments sous-jacents couverts par des CDS.

(4) L'exposition nette correspond à l'exposition brute des titres non couverts par des CDS. Elle comprend les actifs qui bénéficient d'une protection monoline, sauf quand cette protection est achetée avec un CDS.

(5) Valeur comptable de l'exposition nette.

(6) ABS détenus par HSBC Trinkaus Gesellschaft für Kapitalmarketinvestments oHG. HSBC Trinkaus Gesellschaft für Kapital-marketinvestments oHG est un partnership créé en 2010 et détenu à 90 % par le groupe HSBC France, dont l'objet est d'investir dans des parts de véhicules de titrisation arrangées par le Groupe HSBC et composées pour l'essentiel d'actifs de cédants allemands.

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | | | 31/12/2013 | | |
|---|---|--|-------------------|---|--|-------------------|
| | Variation juste valeur par capitaux propres (2) | Reclassement en capitaux propres liés aux dépréciations, cessions ou paiements (3) | Dépréciations (4) | Variation juste valeur par capitaux propres (2) | Reclassement en capitaux propres liés aux dépréciations, cessions ou paiements (3) | Dépréciations (4) |
| Qualité supérieure (1) | -1 | 1 | – | 2 | -2 | – |
| Notation de C à A | – | – | – | – | – | – |
| Non notés | 1 | 1 | – | – | -1 | – |
| Total des titres adossés à des actifs (abs) | – | 2 | – | 2 | -3 | – |

(1) Actifs notés AA ou AAA.

(2) Gains et pertes latents de l'exposition nette comptabilisés au cours de l'année résultant de la variation de juste valeur des titres disponibles à la vente.

(3) Reclassement des titres disponibles à la vente incluant les charges de dépréciation comptabilisées au cours de l'année résultant de cession ou de paiements.

(4) Charges de dépréciation comptabilisées en résultat au titre de l'exposition nette des titres disponibles à la vente.

2. – Gestion des risques de marché

La surveillance des risques de marché a pour objectif de gérer et de contrôler les expositions au risque de marché afin d'optimiser le retour sur risque, tout en conservant un profil de marché cohérent avec le statut du Groupe en tant qu'établissement financier de premier plan et intervenant majeur en matière de produits et services financiers.

Les outils du contrôle permanent des risques de marché

La Value at Risk

L'un des principaux outils utilisés par le Groupe pour suivre et limiter son exposition au risque de marché est la Value at Risk (ci-après "la VaR"). HSBC France s'est doté d'un modèle interne pour calculer la VaR.

La VaR est une technique qui permet d'évaluer les pertes potentielles encourues sur les positions de risque, du fait de variations de taux et de cours de marché à un horizon de temps déterminé et pour un niveau de probabilité donné (99 % dans le cas du Groupe). HSBC France calcule la VaR chaque jour. Le modèle de VaR utilisé par HSBC France, à l'instar du Groupe, se fonde sur des simulations historiques.

Le modèle de simulation historique définit des scénarios futurs plausibles à partir de séries temporelles de taux de marché, en tenant compte des interrelations entre les différents marchés et taux, telles que les liens entre les taux d'intérêt et les taux de change, par exemple. Les variations potentielles de cours de marché sont calculées à partir des données de marché des deux années précédentes. Le modèle interne de HSBC France a été revalidé par la Commission bancaire en 2007 pour les calculs réglementaires des exigences de fonds propres. Depuis janvier 2007, HSBC France calcule la perte potentielle maximale à un horizon de 1 jour.

Bien qu'elle constitue une mesure utile du risque, la VaR doit être appréciée au regard de ses limites. A titre d'illustration :

- l'utilisation de données historiques comme substitut pour estimer les événements futurs peut ne pas capturer tous les événements potentiels, en particulier ceux qui sont extrêmes par nature ;
- le choix d'un horizon de 1 jour suppose que toutes les positions peuvent être soit liquidées, soit couvertes en l'espace d'une journée. Il est possible que cette méthode ne permette pas de prendre suffisamment en compte le risque de marché en période de liquidité très réduite qui n'autoriserait pas la liquidation ou la couverture de l'intégralité des positions en l'espace d'une seule journée ;
- par définition, le niveau de probabilité de 99 % ne permet pas de prendre en compte les pertes au-delà de ce niveau de probabilité ; et
- la VaR est calculée sur la base d'expositions courantes à la clôture de l'activité et ne reflète par conséquent pas forcément les expositions en cours de séance.

Conscient des limites de ce modèle, HSBC France remédie à ces lacunes en instituant des limites de sensibilité. Des scénarios de stress sont en outre appliqués tant aux portefeuilles individuels qu'aux positions consolidées de HSBC France. Ces scénarios de stress sont définis par un groupe de spécialistes à Paris (responsables de marché, contrôleurs) selon les règles et pratiques du Groupe.

La VaR capture les facteurs de risques classiques directement observables au quotidien : change, taux d'intérêts, cours des actions, etc., mais ne prend pas en compte les variations potentielles de paramètres plus exotiques tels que les corrélations, les risques de bases, les paramètres de retour à la moyenne, etc. Ainsi, HSBC France calcule, depuis le 31 décembre 2007, une VaR complémentaire (VaR Add-on) au titre des facteurs de risques exotiques.

En outre, depuis le 31 décembre 2011, HSBC France reporte une VaR stressée. De même que la VaR, cette dernière est calculée en utilisant des simulations historiques, et un niveau de probabilité de 99 %. Toutefois, à la différence de la VaR, la VaR stressée se fonde sur une période de portage de 10 jours, et un historique de données stressées. Un équivalent 1 jour de la VaR stressée est obtenu en divisant cette dernière par la racine carrée de 10.

La VaR 1 jour utilisée dans le calcul du capital réglementaire des activités de marché, s'élevait à :

| (En millions d'euros.) | VaR 1j (Add-On exclu) |
|------------------------|-----------------------|
| Au 31 décembre 2014 | 3,48 |
| Au 31 décembre 2013 | 11,95 |

| (En millions d'euros.) | Var 1j (Add-On exclu) | | |
|------------------------|-----------------------|---------|---------|
| | Moyenne | Minimum | Maximum |
| Au 31 décembre 2014 | 7,68 | 2,78 | 13,25 |
| Au 31 décembre 2013 | 13,25 | 9,96 | 16,46 |

On peut noter une baisse des niveaux de VaR en 2014 par rapport à 2013, qui s'explique par deux effets combinés : la volatilité observée du marché était raisonnable et les expositions limitées.

Contrairement à la VaR, la VaR stressée est calculée pour une période fixe d'un an soumise à des difficultés financières significatives. La VaR stressée est également en baisse par rapport à 2013 principalement à cause d'expositions limitées dans les books de Trading.

La VaR stressée en équivalent 1 jour s'élevait à :

| (En millions d'euros.) | VaR stressée en équivalent 1 jour |
|------------------------|-----------------------------------|
| Au 31 décembre 2014 | 4,53 |
| Au 31 décembre 2013 | 13,24 |

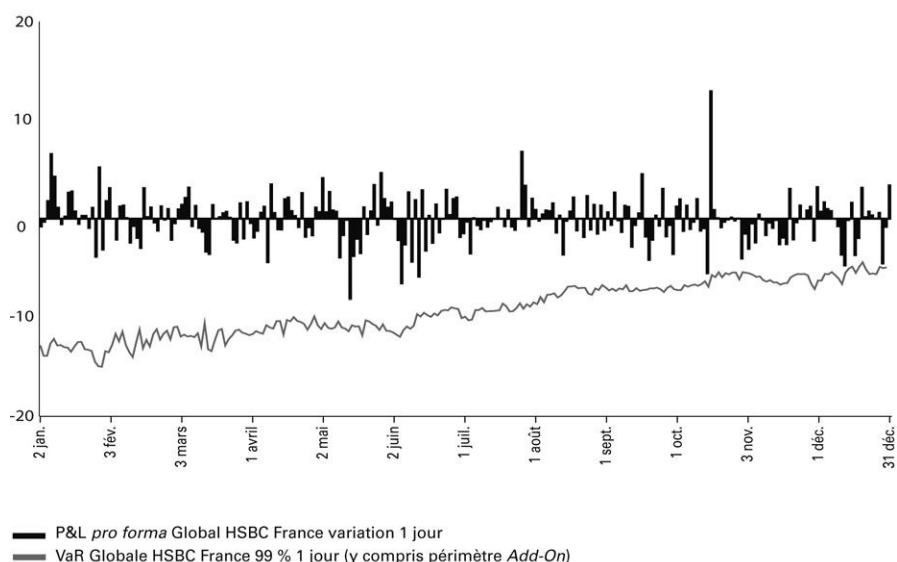
| (En millions d'euros.) | VaR stressée en équivalent 1 jour | | |
|------------------------|-----------------------------------|---------|---------|
| | Moyenne | Minimum | Maximum |
| Au 31 décembre 2014 | 11,17 | 4,53 | 19,45 |
| Au 31 décembre 2013 | 12,48 | 7,49 | 18,02 |

Backtesting

Ce processus de contrôle a posteriori du modèle est effectué sur la base de VaR 99 % 1 jour comparée à des résultats quotidiens "pro forma" déterminés à partir des variations des prix de marché à positions inchangées. Cet exercice est réalisé à J+2, par activité et sur l'ensemble des positions de marché du groupe HSBC France.

Il permet de valider le modèle utilisé en s'assurant que, dans 99 % des cas, le résultat effectivement constaté est inférieur, en valeur absolue, à la VaR 1 jour calculée.

Backtesting pro forma janvier 2014 – décembre 2014
(En millions d'euros.)



En conséquence de la gestion rigoureuse du faible pourcentage de positions risquées, combinée à la faible volatilité observée du marché, aucune exception de backtesting n'a été enregistrée.

Le Groupe a pour politique de soumettre à des tests indépendants à l'échelle du Groupe les processus d'évaluation et de vérification de cours concernant les instruments financiers inscrits au bilan à leur juste valeur. Les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur comprennent notamment les actifs du portefeuille de négociation, les instruments financiers sous option juste valeur, les obligations liées aux ventes de titres à découvert, l'ensemble des instruments financiers dérivés et les titres de placement.

Le calcul des justes valeurs constitue par conséquent un élément important des remontées d'informations relatives aux activités de Marchés du Groupe. Toutes les politiques significatives en matière d'évaluation et toute modification de ces politiques doivent être approuvées par la Direction Financière. Les normes internes de remontées d'informations mises en œuvre par le Groupe exigent que les services de contrôle financier du Groupe soient indépendants des activités de prises de risques, les services financiers étant chargés en dernier ressort de déterminer les justes valeurs figurant dans les états financiers et de s'assurer du respect des politiques de Groupe et de l'observation des normes comptables afférentes.

Juste valeur et contrôles de vérification des cours

Opérations de marché

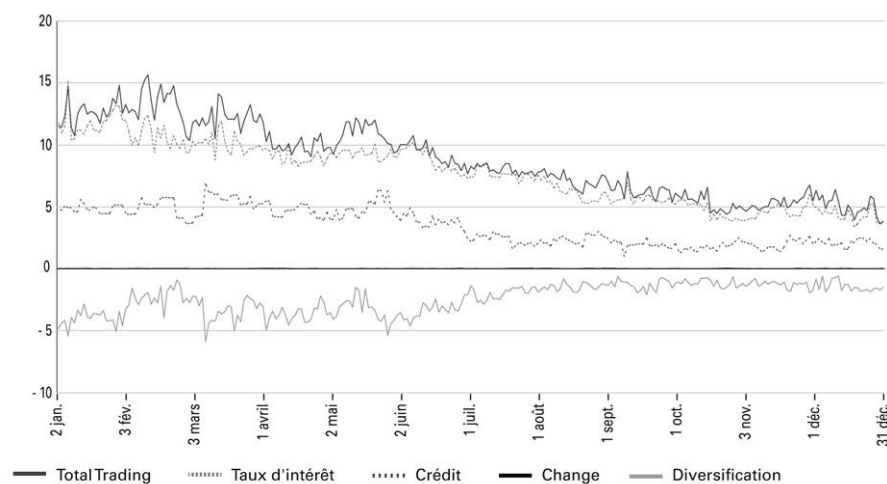
Le risque de marché inhérent au portefeuille d'opérations de marché est suivi et contrôlé, tant au niveau du portefeuille que des positions, grâce à l'utilisation de techniques complémentaires, telles que la VaR et la valeur actuelle d'un point de base, assorties de tests de stress et de sensibilité ainsi que de plafonds de concentration. Ces méthodologies permettent de quantifier l'impact de mouvements de marché donnés sur les capitaux.

Les autres dispositifs de contrôle consistent à limiter les opérations individuelles de négociation à une liste d'instruments autorisés fixée par le département Wholesale and Market Risk et à mettre en œuvre des procédures drastiques d'approbation des nouveaux produits. La négociation de produits dérivés complexes est notamment concentrée à des niveaux appropriés d'expertise produits et soumise à des systèmes de contrôle stricts.

La politique de HSBC France en matière de couverture consiste à gérer le risque économique de la façon la plus appropriée, sans s'inquiéter de savoir si une comptabilité de couverture pourra être appliquée, dans le cadre des limites concernant la volatilité potentielle des résultats publiés. La ventilation de la VaR des opérations de marché est présentée ci-après par type de risque, par position prise avec intention de négociation et par position prise sans intention de négociation :

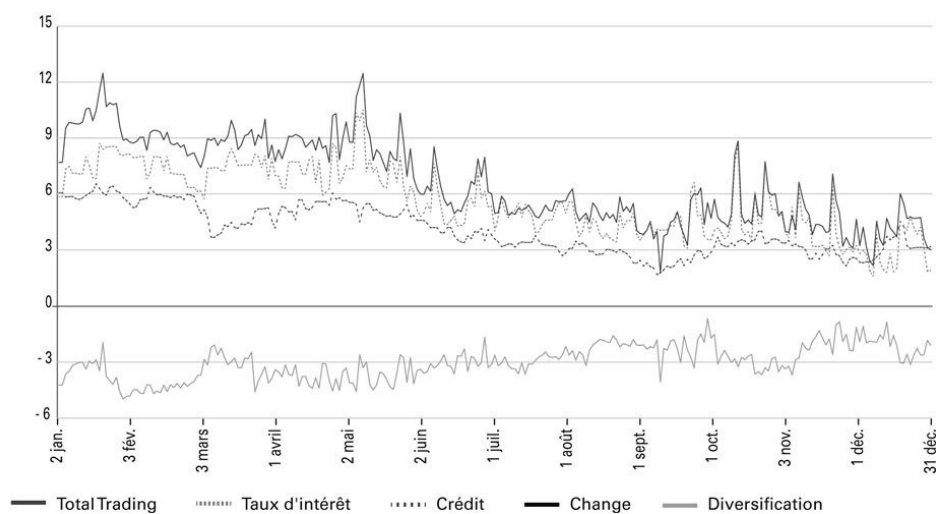
VaR Trading des opérations de marché par type de risque

| (En millions d'euros.) | Change | Taux d'intérêt | Actions | Spread de crédit | Diversification | Total |
|------------------------|--------|----------------|---------|------------------|-----------------|-------|
| Au 31 décembre 2014 | 0,02 | 3,72 | — | 1,59 | -1,49 | 3,84 |
| Moyenne | 0,02 | 7,72 | — | 3,42 | -2,38 | 8,77 |
| Maximum | 0,04 | 15,14 | — | 6,91 | -5,91 | 15,64 |
| Au 31 décembre 2013 | 0,02 | 11,86 | — | 4,46 | -5,11 | 11,48 |
| Moyenne | 0,02 | 13,28 | — | 4,81 | -3,22 | 14,86 |
| Maximum | 0,07 | 16,35 | — | 8,33 | -5,91 | 18,26 |



VaR Accrual des opérations de marché par type de risque

| (En millions d'euros.) | Change | Taux d'intérêt | Actions | Spread de crédit | Diversification | Total |
|------------------------|--------|----------------|---------|------------------|-----------------|-------|
| Au 31 décembre 2014 | - | 3,12 | - | 1,71 | -2,20 | 2,64 |
| Moyenne | - | 4,04 | - | 5,60 | -2,99 | 6,64 |
| Maximum | - | 6,55 | - | 10,52 | -4,98 | 12,48 |
| Au 31 décembre 2013 | - | 6,07 | - | 5,85 | -4,22 | 7,42 |
| Moyenne | - | 6,07 | - | 6,50 | -2,72 | 9,86 |
| Maximum | - | 9,31 | - | 7,93 | -5,03 | 13,44 |



Analyse de la sensibilité

Au 31 décembre 2014, la Banque de marchés de HSBC France est avant tout exposée au risque de taux, en pente et en spread (c'est-à-dire en écart relatif) sur les courbes swap et de titres, dénommés en d'euros, que ces titres soient ceux d'émetteurs Etats souverains de la Zone euro, d'émetteurs de types supranationaux, agences d'Etats ou d'émetteurs de type "covered bonds". Dans la continuité de la politique de réduction des risques menée par HSBC France en 2011, les expositions aux différentes dettes des Etats de la Zone euro, et en particulier ceux de la périphérie, ont été réduites tout au long de l'année écoulée. Les limites en sensibilité aux mouvements de taux ont été diminuées en conséquence.

La Banque de marchés de HSBC France est également soumise aux sensibilités en volatilité de taux et corrélation de taux essentiellement sur les devises d'euros et USD.

Toutes ces sensibilités sont évaluées et mesurées quotidiennement selon les méthodes standards habituellement utilisées par le secteur.

Une représentation agrégée des risques est donnée par la VaR globale 99 % 1 jour de la Banque de marchés de HSBC France qui s'élève à -3,48 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Outre ses activités de trading, HSBC France a développé, depuis 2011, un portefeuille de titres de placement. Les titres acquis dans ce cadre sont couverts par des swaps de sorte à minimiser l'exposition directionnelle nette au risque de taux. Par ailleurs, le portefeuille est centré sur des titres d'émetteurs souverains et quasi souverains bénéficiant d'une très bonne qualité de crédit.

Déclaration d'exigence de fonds propres

Le modèle interne permet de calculer quotidiennement les Value at Risk de toutes les positions. Il a été validé par l'Autorité de contrôle prudentiel pour les calculs réglementaires des exigences de fonds propres. Il couvre un périmètre représentant la quasi-totalité du risque général de marché de HSBC France.

Les risques qui ne sont pas couverts par le modèle interne sont mesurés en utilisant la méthode forfaitaire recommandée par la Banque des règlements internationaux (BRI) et transposée dans la réglementation française par le règlement CRBF 95-02.

Les exigences de fonds propres au titre des risques de marché se décomposent de la manière suivante :

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | | 31/12/2013 | |
|-------------------------------------|------------|---------|------------|--------|
| | BRI | CAD | BRI | CAD |
| Modèle interne VaR (1) | 64,623 | 64,623 | 145,17 | 145,17 |
| Risque de change | 0,204 | 0,204 | 0,14 | 0,14 |
| Risque général de taux | 64,594 | 64,594 | 145,16 | 145,16 |
| Risque global action | — | — | — | — |
| Effet de compensation risque global | -0,176 | -0,176 | -0,13 | -0,13 |
| Modèle interne Stress VaR (1) | 149,719 | 149,719 | 135,66 | 135,66 |
| Risque de change | 0,823 | 0,823 | 0,31 | 0,31 |
| Risque général de taux | 149,39 | 149,39 | 135,68 | 135,68 |
| Risque global action | — | — | — | — |
| Effet de compensation risque global | -0,493 | -0,493 | -0,32 | -0,32 |
| Risques forfaitaires | 72,732 | 72,732 | 67,3 | 67,3 |
| Risque de change | — | — | — | — |
| Risque général de taux | 23,057 | 23,057 | 14,42 | 14,42 |
| Risque spécifique de taux | 49,675 | 49,675 | 52,88 | 52,88 |
| Risque global action | — | — | — | — |
| Risque spécifique action | — | — | — | — |
| Total | 287,074 | 287,074 | 348,13 | 348,13 |

(1) Y compris périmètre Add-On.

On notera que du fait d'évolutions réglementaires (Bâle 2.5), les exigences de fonds propres de HSBC France depuis le 31 décembre 2011, sont majorées d'un montant de stressed VaR. La stressed VaR est un indicateur de risque de marché calibré sur des données historiques correspondant à une période de fort stress. Elle est calculée sur une période de dix jours en tenant compte d'un intervalle de confiance de 99 %.

3. – Couverture des risques et ratios réglementaires

Contrôle des grands risques

Le groupe HSBC France respecte les règles imposées par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et l'Union européenne :

- limitation à un montant égal à 20 % des fonds propres sur un groupe de clients considéré comme un seul et même bénéficiaire "Investment Grade", 15 % pour un bénéficiaire "Non-Investment Grade" ;

Pour HSBC France au 31 décembre 2014, 17 groupes dépassaient individuellement 10 % des fonds propres nets

(16 groupes au 31 décembre 2013).

Dépréciation pour risques

Les dépréciations relatives aux risques clientèle au 31 décembre 2014 couvrent à hauteur de 40,2 % (2013 : 38,7 %) l'ensemble des créances douteuses et contentieuses du groupe HSBC France.

Ratio de liquidité

Les ratios réglementaires du groupe HSBC France reflètent la bonne couverture du risque de liquidité. Le coefficient réglementaire de liquidité, qui mesure l'impasse potentielle de liquidité à un mois, s'est établi en moyenne sur 2014 à 119,4 % pour HSBC France sur base individuelle.

Ratio de solvabilité international Bâle II

Le ratio de solvabilité international Bâle II du groupe HSBC France s'élève à 14,1 % au 31 décembre 2014 pour un minimum de 8 %. Pour les seuls fonds propres de première catégorie (noyau dur), le ratio du groupe s'élève à 14,1 %.

Le total des fonds propres du groupe HSBC France, selon la définition Bâle II, s'élève à 4 693 millions d'euros au 31 décembre 2014, dont 4 693 millions d'euros au titre du noyau dur.

Les équivalents risques pondérés se répartissent ainsi :

| (En milliards d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--------------------------|------------|------------|
| Risques de crédit | 25,9 | 21,6 |
| Risques de marché | 3,6 | 4,3 |
| Risques opérationnels | 3,8 | 3,6 |
| Condition supplémentaire | — | 2,8 |
| Total | 33,3 | 32,3 |

Les variations sont expliquées dans le chapitre Facteurs de risque en page 109.

4. – Entités ad hoc

Dans le cadre de son activité, le groupe réalise des transactions qui prévoient la mise en place d'entités ad hoc (Special Purpose Entities – SPE), dont certaines sont intégrées dans le bilan consolidé du groupe.

Les transactions impliquant l'utilisation d'entités ad hoc font l'objet d'une autorisation centrale lors de leur création afin de garantir le bien-fondé de leur objet et de leur gouvernance d'entreprise. Les activités des entités ad hoc administrées par le groupe sont étroitement surveillées par la Direction. L'utilisation d'entités ad hoc ne constitue pas une partie significative des activités du groupe et le groupe ne dépend pas d'entités ad hoc pour une part importante de ses activités ou de sa rentabilité.

Véhicules commercialisés par le groupe

Le groupe réexamine les conditions de consolidation chaque fois qu'une modification intervient dans la nature de la relation qui l'unit à une entité ad hoc, par exemple, en cas de modification de l'implication du groupe, de changement des règles de gouvernance, de modification des accords contractuels ou de la structure de capital de l'entité ad hoc.

OPCVM monétaires

Le groupe met en place et gère des OPCVM monétaires offrant à ses clients une gestion sur mesure de leurs placements. Ces OPCVM répondent à des objectifs ciblés et précis. De manière générale, le groupe n'a pas vocation à détenir une participation au sein de ces entités ad hoc d'une importance suffisante pour représenter la majorité des risques et avantages liés à leur détention.

Opérations de financement d'actifs

L'activité financement d'actifs et financements structurés du groupe (Asset and Structured Finance – ASF) est spécialisée dans la location financière et les montages financiers portant sur le financement d'avions et d'autres biens physiques ainsi que d'actifs financiers. Ces transactions sont le plus souvent détenues par des entités ad hoc, permettant une optimisation des coûts. HSBC France consolide ces entités ad hoc lorsque la nature de la relation l'unissant à ces entités montre que

HSBC France en exerce le contrôle.

5. – Gestion des risques dans les activités d'assurance

Cette section donne des éléments d'information sur les risques découlant des activités d'assurance, dont les risques financiers, et notamment les risques de marché, les risques de crédit, les risques de liquidité et les risques d'assurance.

Les risques liés à ces opérations sont gérés au sein des filiales d'assurance à l'aide de méthodologies et de processus propres aux activités d'assurance, mais ils restent soumis à un suivi au niveau du Groupe HSBC.

Le modèle de bancassurance d'HSBC France

HSBC France utilise un modèle intégré de bancassurance qui offre des produits d'assurance et de gestion de patrimoine destinés principalement à la clientèle de la banque HSBC. Les produits d'assurance sont distribués à travers l'ensemble des entités du groupe dans le monde, notamment par les entités RBWM (Banque de particuliers et de gestion de patrimoine) et CMB (Banque d'entreprises), à travers son réseau d'agences et les canaux directs.

Les contrats d'assurance distribués par HSBC France répondent aux besoins sous-jacents de sa clientèle bancaire, qu'il est en mesure d'identifier grâce aux contacts établis dans le cadre de la relation bancaire et à sa connaissance de ses clients. Il s'agit en majeure partie de produits d'épargne et de placement, et de contrats d'assurance à terme et de crédit vie. Le groupe se concentre sur les branches particuliers et PME, ce qui lui permet d'optimiser les volumes et de diversifier les risques d'assurance individuels.

Lorsque HSBC France n'accepte pas le risque ou qu'il ne dispose pas de la taille opérationnelle pour élaborer efficacement ces produits, il fait appel à quelques compagnies d'assurance externes pour proposer des produits d'assurance à sa clientèle à travers son réseau d'agences et les canaux directs.

Outre la conformité avec la politique d'Assurance du Groupe, HSBC Assurance Vie définit ses propres procédures de contrôle. Le pilotage est exercé par le RMC (Risk Management Committee) de la filiale.

Par ailleurs, le Comité de gestion actif-passif (ALCO) de la filiale surveille et examine la concordance des durées et le bon équilibre entre les entrées de trésorerie et les sorties attendues des actifs et des passifs d'assurance de la filiale.

L'ensemble des produits d'assurance, qu'ils soient élaborés en interne ou par une compagnie d'assurance tierce, sont soumis à un processus d'approbation des produits avant leur introduction.

Risques financiers des activités d'assurance

Les activités d'assurance du groupe HSBC France sont exposées à un ensemble de risques financiers pouvant être classés comme suit :

- risques de marché : risques découlant de la variation de juste valeur des actifs financiers ou de leurs flux de trésorerie futurs sous l'effet de fluctuations de variables telles que les taux d'intérêt, les taux de change et les cours des actions ;
- risques de crédit : risque de perte financière occasionnée par le manquement d'un tiers à ses obligations ; et
- risques de liquidité : risque de ne pas pouvoir honorer à l'échéance ses obligations de paiement vis-à-vis des assurés en raison de l'insuffisance des actifs pouvant être réalisés.

Les exigences réglementaires prescrivent le type, la qualité et la concentration des actifs que le groupe HSBC France doit conserver pour honorer les passifs d'assurance. Ces exigences viennent compléter les politiques du groupe HSBC France dans son ensemble.

Le tableau ci-après présente les actifs détenus par la société d'assurance du groupe HSBC France, par type de contrat, et donne un aperçu de l'exposition aux risques financiers. Concernant les contrats liés, qui versent des avantages aux assurés, calculés d'après la valeur des investissements sur lesquels se fondent les politiques, le groupe HSBC France comptabilise en règle générale les actifs sous option juste valeur ; pour les contrats non liés, le classement des actifs est fonction de la nature du contrat sous-jacent.

Actifs financiers détenus par HSBC Assurances Vie (France)

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | | | |
|---|---------------|-------------------|---------------|--------|
| | Contrats liés | Contrats non liés | Autres actifs | Total |
| Actifs financiers sous option juste valeur | – | – | – | – |
| Contrats de taux d'intérêt | – | 907 | – | 907 |
| Contrats en action | 67 | 4 770 | 409 | 5 247 |
| | 67 | 5 678 | 409 | 6 154 |
| Investissements financiers – disponibles à la vente | – | – | – | – |
| Titres de créances | – | 13 367 | 914 | 14 281 |
| Contrats en action | – | – | – | – |

| | | | | |
|--------------------------|----|--------|-------|--------|
| | – | 13 367 | 914 | 14 281 |
| Dérivés | – | 83 | 57 | 140 |
| Autres actifs financiers | – | 941 | -174 | 767 |
| | 67 | 20 069 | 1 206 | 21 342 |

| (En millions d'euros.) | 31/12/2013 | | | |
|---|---------------|-------------------|---------------|--------|
| | Contrats liés | Contrats non liés | Autres actifs | Total |
| Actifs financiers sous option juste valeur | – | – | – | – |
| Contrats de taux d'intérêt | – | 1 118 | – | 1 118 |
| Contrats en action | 70 | 4 603 | 445 | 5 118 |
| | 70 | 5 721 | 445 | 6 236 |
| Investissements financiers – disponibles à la vente | – | – | – | – |
| Titres de créances | – | 12 840 | 980 | 13 820 |
| Contrats en action | – | – | – | – |
| | – | 12 840 | 980 | 13 820 |
| Dérivés | – | 156 | 36 | 192 |
| Autres actifs financiers | – | 537 | -206 | 331 |
| | 70 | 19 254 | 1 255 | 20 579 |

Environ 71 % des actifs financiers étaient investis en obligations au 31 décembre 2014 et 25 %, en actions.

En assurance-vie, les primes perçues moins les charges prélevées sont investies dans un portefeuille d'actifs. Le groupe gère les risques financiers de ce produit pour le compte des assurés en détenant des actifs appropriés sur des fonds distincts ou des portefeuilles auxquels les passifs sont liés. Ces actifs représentaient une faible part du total des actifs financiers de HSBC Assurances Vie (France) au 31 décembre 2014.

Les autres risques financiers sont gérés soit uniquement pour le compte des actionnaires, soit collectivement pour celui des actionnaires et des assurés lorsqu'il y a participation aux bénéfices discrétionnaires.

Risques de marché des activités d'assurance

Les risques de marché découlent des asymétries entre les passifs de certains produits et les actifs sous-jacents. Par exemple, les écarts de rendement et d'échéance entre les actifs et les passifs génèrent des risques de taux d'intérêt.

Sont examinés ci-après les principales caractéristiques des produits fournis par la société d'assurance du groupe qui génèrent des risques de marché, ainsi que les risques de marché auxquels ces caractéristiques exposent les sociétés.

Les produits de placement ou d'assurance à long terme peuvent être assortis de garanties. Il y a risque de taux d'intérêt lorsque le rendement des actifs couvrant le rendement du placement garanti est inférieur à ce dernier, tel que découlant des garanties devant être versées aux assurés.

Le produit des contrats d'assurance et de placement avec participation discrétionnaire est principalement investi en obligations ; une fraction est affectée à d'autres catégories d'actifs de manière à fournir aux clients un potentiel de rendement accru. Les filiales détenant ce type de portefeuille de produits sont exposées au risque de chute des cours du marché lorsque les primes discrétionnaires ne peuvent pas pleinement en tenir compte. Une hausse de la volatilité du marché peut également engendrer une augmentation de la valeur de la garantie pour l'assuré.

Les contrats de placement et d'assurance à long terme permettent, en règle générale, à l'assuré de racheter la police ou de la laisser expirer à n'importe quel moment. Lorsque la valeur de rachat n'est pas liée à la valeur réalisée sur la cession des actifs sous-jacents associés, la filiale est exposée aux risques de marché. En particulier, lorsque les clients souhaitent racheter leur contrat alors que la valeur des actifs est à la baisse, ceux-ci vont devoir être vendus à perte pour financer les remboursements.

Concernant les contrats en unités de compte, le risque de marché est pour l'essentiel supporté par l'assuré, mais en règle générale l'exposition au risque de marché demeure, car les commissions de gestion sont liées à la valeur de marché des actifs liés.

Chaque filiale d'assurance gère le risque de marché en recourant à tout ou partie des techniques suivantes :

- pour les contrats avec participation discrétionnaire, en ajustant le taux des primes pour gérer les engagements envers les assurés. Conséquence : une part importante du risque de marché est ainsi supportée par l'assuré ;
- en structurant les portefeuilles d'actifs pour couvrir les flux de trésorerie relatifs aux passifs ;
- en utilisant, dans une certaine mesure, des instruments dérivés offrant une protection contre des mouvements défavorables du marché ou une meilleure couverture des flux de trésorerie relatifs aux passifs ;
- pour les nouveaux produits assortis de garanties de placement, en prenant en compte les coûts lors du calcul du niveau des primes ou de la structure des prix ;
- en révisant périodiquement les produits identifiés comme présentant un risque élevé, comportant des garanties
- de placement et des caractéristiques optionnelles liées à des produits d'épargne et de placement ;
- en intégrant des caractéristiques, destinées à atténuer le risque de marché, dans les nouveaux produits ;
- en sortant, dans la mesure du possible, des portefeuilles de placement dont le risque est jugé inacceptable ; et
- en réévaluant les primes appliquées aux assurés.

La société d'assurance du groupe surveille régulièrement l'exposition, selon des exigences préétablies, et soumet un rapport trimestriel à la division Assurance du Groupe. Les expositions sont rassemblées et transmises tous les trimestres aux forums de gestion du risque senior de la division Assurance du Groupe.

Les mesures standard d'évaluation des risques de marché sont les suivantes :

- pour les risques de taux d'intérêt, les sensibilités de la valeur actualisée nette des flux de trésorerie relatifs à l'actif et au passif attendu, globalement et par devise, à un déplacement parallèle à la hausse d'un point de base des courbes d'actualisation utilisées pour calculer la valeur actualisée nette ;
- pour les risques liés au cours des actions, la valeur de marché totale du portefeuille d'actions et la valeur de marché du portefeuille d'actions par région et par pays.

Les mesures standard sont relativement simples à évaluer et à agréger, mais elles ont des limites. En particulier, le déplacement parallèle des courbes de taux d'un point de base ne tient pas compte des relations non linéaires existant entre les valeurs de certains actifs et passifs et les taux d'intérêt. La non-linéarité

découle, par exemple, de garanties de placement et de caractéristiques produits autorisant les assurés à racheter leurs polices. Le groupe couvre le montant à combler si le rendement des placements détenus pour couvrir les contrats assortis de garanties est inférieur au rendement de l'investissement qu'impliquent les garanties accordées.

Conscient de ces limites, le groupe utilise aussi, au-delà des mesures standard, des tests de résistance permettant d'examiner l'effet de plusieurs scénarios de taux de marché sur le résultat annuel global et sur le total des fonds propres des sociétés d'assurance du groupe après prise en compte des traitements fiscaux et comptables lorsqu'ils sont jugés significatifs et pertinents. Les résultats de ces tests de résistance sont soumis, chaque trimestre, aux comités d'assurance et risque du Groupe.

Le tableau ci-après illustre l'effet de certains scénarios relatifs aux taux d'intérêt, au cours des actions et aux spreads de crédit sur le résultat de l'exercice et sur le total des fonds propres des filiales d'assurance. L'impact des scénarios de stress sur la valeur actualisée des contrats d'assurance existants (PVIF ou Present Value of In-Force) est intégré, le cas échéant, dans les résultats des tests de sensibilité. La relation entre le résultat et les fonds propres, d'une part, et les facteurs de risque, d'autre part, n'est pas linéaire ; par conséquent, les résultats obtenus ne doivent pas être extrapolés pour mesurer la sensibilité aux différents niveaux de stress. Les sensibilités sont présentées avant prise en compte de l'effet des mesures de gestion destinées à atténuer l'impact des variations sur les taux du marché, et de tous autres facteurs tels que le comportement des assurés qui est susceptible d'évoluer en réponse aux variations des risques de marché.

Sensibilité des facteurs de risques liés à la compagnie d'assurance du groupe

| (En millions d'euros.) | Effets sur les capitaux propres | |
|--|---------------------------------|------------|
| | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
| + 100 points de base parallèle aux changements de la courbe de taux | 60 | -13 |
| - 100 points de base parallèle aux changements de la courbe de taux | -245 | -23 |
| 10 % de hausse dans le prix des actions | 10 | 8 |
| 10 % de baisse dans le prix des actions | -13 | -9 |
| 50 points de base sensibilité à la hausse de l'écart des spreads de crédit | 33 | 11 |
| 50 points de base sensibilité à la baisse de l'écart des spreads de crédit | -42 | -22 |

Les variations de la PVIF aux stress de taux sont principalement liées à la baisse des taux d'intérêts. La baisse historique des taux sur l'année (autour de 140pb) et le plus bas niveau atteint (0.82 % sur le taux swap 10 ans) ont limité significativement la capacité du groupe HSBC France à transférer le risque potentiel de perte aux assurés. La baisse continue des taux d'intérêt pèse sur le coût des taux garantis du portefeuille générant une PVIF plus volatile.

Risques de crédit des activités d'assurance

Le risque de crédit peut engendrer des pertes dues à des défaillances et entraîner une volatilité du compte de résultat et du bilan au travers des variations des spreads de crédit, principalement sur le portefeuille d'obligations non liées de 13,4 milliards d'euros.

La sensibilité est calculée à l'aide d'hypothèses simplifiées basées sur la variation des spreads de crédit au cours d'une séance et ce, sur une période de deux ans. Un niveau de confiance de 99 %, conforme à la VaR (Value at Risk) du Groupe, a été retenu.

La direction de la société d'assurance du groupe est responsable du risque de crédit, ainsi que de la qualité et de la performance des portefeuilles de placement. L'évaluation de la solvabilité des émetteurs et des contreparties se fonde essentiellement sur des opinions de crédit de réputation internationale et sur d'autres informations rendues publiques.

Les risques de crédit des placements font l'objet d'un suivi par rapport aux limites fixées par les filiales d'assurance et sont regroupés et soumis à la fonction Risques de crédit – Assurance Groupe. La division Assurance du Groupe soumet les risques de crédit des placements à des stress tests en s'appuyant sur les sensibilités de spread de crédit et les probabilités de défaut. Un certain nombre d'instruments sont mis en œuvre pour gérer et surveiller les risques de crédit. Parmi ces instruments figure le Rapport de surveillance du crédit qui comprend une liste de surveillance des placements posant des problèmes de crédit, liste qui est communiquée deux fois par mois à la direction générale de l'Assurance du Groupe et aux Responsables de la filière risques pays afin d'identifier les investissements présentant le risque le plus sérieux de dépréciation future.

Qualité du crédit

Le tableau ci-après présente une analyse des bons du Trésor et assimilés ainsi que des obligations au sein du métier de l'assurance du groupe selon le classement par qualité du crédit. Les cinq catégories de notation sont définies en page 214.

Seuls les actifs couvrant les passifs aux termes des contrats de placement et d'assurance non liés et les capitaux propres sont présentés dans le tableau, dans la mesure où les risques financiers au titre des actifs couvrant les passifs liés sont en majeure partie supportés par les assurés. 86 % des actifs figurant dans le tableau sont investis dans des titres notés "Strong".

Bons du Trésor et assimilés, obligations de la société d'assurance du groupe

| | 31/12/2014 | | |
|---|------------|---------------------|-----------|
| | Strong | Good / Satisfactory | Total (2) |
| Actifs financiers sous option juste valeur (1) | 816 | 92 | 907 |
| Bons du trésor et assimilés | – | – | – |
| Obligations | 816 | 92 | 907 |
| Investissements financiers disponibles à la vente | 12 236 | 2 046 | 14 281 |
| Bons du trésor et assimilés | – | – | – |
| Obligations | 12 236 | 2 046 | 14 281 |
| | 13 052 | 2 138 | 15 188 |

(1) Les dépréciations ne sont pas mesurées pour les obligations sous option juste valeur, comme les actifs dans certains portefeuilles revus d'après les mouvements en juste valeur, et les mouvements en juste valeur sont directement intégrés dans le compte de résultat.

(2) Le total est l'exposition maximum au risque de crédit sur les bons du trésor et assimilés et obligations de la société d'assurance du groupe.

| | 31/12/2014 | | |
|---|------------|---------------------|-----------|
| | Strong | Good / Satisfactory | Total (2) |
| Actifs financiers sous option juste valeur (1) | 1 034 | 84 | 1 118 |
| Bons du trésor et assimilés | – | – | – |
| Obligations | 1 034 | 84 | 1 118 |
| Investissements financiers disponibles à la vente | 11 844 | 1 976 | 13 820 |
| Bons du trésor et assimilés | – | – | – |
| Obligations | 11 844 | 1 976 | 13 820 |
| | 12 878 | 2 060 | 14 938 |

(1) Les dépréciations ne sont pas mesurées pour les obligations sous option juste valeur, comme les actifs dans certains portefeuilles revus d'après les mouvements en juste valeur, et les mouvements en juste valeur sont directement intégrés dans le compte de résultat.

(2) Le total est l'exposition maximum au risque de crédit sur les bons du trésor et assimilés et obligations de la société d'assurance du groupe.

Risque de liquidité des activités d'assurance

Chaque trimestre, HSBC Assurance Vie est tenue de soumettre un rapport sur le risque de liquidité à la division Assurance du Groupe aux fins de regroupement et d'analyse. Dans ces rapports, le risque de liquidité est évalué en mesurant les variations des flux de trésorerie nets cumulés attendus selon différents scénarios de stress, l'objectif étant de déterminer l'impact lié à la réduction de la liquidité disponible attendue et à l'accélération des sorties de trésorerie. Pour ce faire, on prend par exemple pour hypothèse une diminution des affaires nouvelles ou des renouvellements et un accroissement des rachats ou des renoncations supérieur aux prévisions.

Les tableaux ci-après présentent les flux de trésorerie prévus non actualisés pour les passifs découlant des contrats d'assurance et l'échéance contractuelle résiduelle des passifs des contrats de placement au 31 décembre 2014. L'exposition au risque de liquidité est supportée conjointement avec les titulaires de polices pour la majorité des contrats, et supportée en totalité par les titulaires de polices dans le cas des contrats en unités de compte.

Le profil de l'échéance prévue des contrats d'assurance au 31 décembre 2014 est resté comparable à celui de 2013.

Maturité attendue des engagements au titre des contrats d'assurance

| 31 décembre 2014 (En millions d'euros.) | Liquidités attendues (inescomptables) | | | | |
|---|---------------------------------------|---------|----------|----------|-------|
| | < 1 an | 1-5 ans | 5-15 ans | > 15 ans | Total |
| Assurances non liées (1) | 3 | 76 | 23 | 17 | 119 |
| Assurances liées (1) | – | 48 | – | – | 48 |
| Total | – | 167 | – | – | 167 |

(1) Les assurances non liées incluent les activités de non vie en cours.

| 31 décembre 2013 (En millions d'euros.) | Liquidités attendues (inescomptables) | | | | |
|---|---------------------------------------|---------|----------|----------|-------|
| | < 1 an | 1-5 ans | 5-15 ans | > 15 ans | Total |
| Assurances non liées (1) | – | 57 | – | 58 | 115 |
| Assurances liées (1) | – | 51 | – | – | 51 |
| Total | – | 108 | – | 58 | 166 |

(1) Les assurances non liées incluent les activités de non vie en cours.

Risques d'assurance

Les risques d'assurance correspondent aux risques de perte, autres que les risques financiers, transférés du titulaire du contrat d'assurance à l'émetteur dudit contrat (l'entité Assurance du Groupe HSBC). Le risque d'assurance est mesuré principalement par le niveau des engagements nés des contrats.

Le profil de risque d'assurance de HSBC Assurances Vie n'a pas connu d'évolution importante au cours de 2014 malgré l'augmentation des engagements vis-à-vis des titulaires de polices sur ces contrats jusqu'à 17,9 milliards d'euros (2013 : 19,2 milliards d'euros). Cette augmentation du passif résulte en grande partie de l'appréciation des actifs financiers sous-jacents ainsi que des nouvelles affaires générées durant l'année 2014.

Le principal risque rencontré par le groupe HSBC France est que, avec le temps, les coûts liés à l'acquisition et à l'administration des contrats, aux remboursements de sinistres et aux versements d'avantages peuvent dépasser le montant cumulé des primes perçues et des produits de placement. Les coûts liés aux remboursements de sinistres et aux versements d'avantages peuvent dépendre de nombreux facteurs, dont l'évolution des taux de mortalité et de morbidité, des taux de renonciation et de rachat et, si le contrat comprend un volet épargne, la performance des actifs détenus pour couvrir les engagements.

Les tableaux ci-après présentent une analyse de l'exposition du groupe au risque d'assurance par type d'activité.

Analyse des risques en assurance-vie – engagements envers les assurés

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--|------------|------------|
| Contrats d'investissement avec participation discrétionnaire aux bénéfices (1) | – | – |
| Crédit vie | 46 | 55 |
| Rentes | 58 | 56 |
| Assurance à terme et autres contrats long terme | 15 | 4 |

| | | |
|--|--------|--------|
| Assurance non-vie | - | - |
| Total des assurances non liées (2) | 119 | 115 |
| Assurance-vie (liée) | 67 | 51 |
| Contrats d'investissement avec participation discrétionnaire aux bénéfices (1) (3) | 20 636 | 19 188 |
| Passifs sous contrats d'assurance | 20 822 | 19 354 |

(1) Les contrats d'assurance et les contrats de placement avec participation discrétionnaire aux bénéfices confèrent aux assurés le droit de recevoir, en sus des garanties dont ils sont assortis, des avantages additionnels qui constituent probablement une quote-part importante du total des avantages contractuels, mais dont le montant ou l'échéance est contractuellement à la discrétion du groupe. Ces avantages additionnels se fondent, aux termes du contrat, sur la performance d'un ensemble de contrats ou d'actifs ou sur le résultat de la société qui émet le contrat.

(2) L'assurance non liée comprend le reste des activités non-vie.

(3) Même si les contrats de placement avec participation discrétionnaire aux bénéfices sont des investissements financiers, le groupe continue de les comptabiliser dans les contrats d'assurance, comme l'y autorise la norme IFRS 4.

Sensibilité à l'évolution des hypothèses non économiques

Au sein du groupe, l'activité assurance-vie est comptabilisée selon la méthode de l'embedded value laquelle fournit notamment un cadre d'appréciation du risque et de la valorisation. La sensibilité de la valeur actualisée des actifs à long terme liés aux contrats d'assurance existants (PVIF ou Present Value of In-Force) aux changements d'hypothèses économiques et non économiques est décrite à la Note 18.

A noter que le modèle de simulation utilisé a fait l'objet de plusieurs revues par des cabinets externes qui ont confirmé que ce dernier est conforme aux standards des marchés.

37. – Compensation des instruments financiers à l'actif et au passif

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le montant net est reporté au bilan lorsque le groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il entend régler sur base nette, ou s'il réalise l'actif et règle le passif simultanément.

Instruments financiers à l'actif faisant l'objet de compensation

| (En millions d'euros.) | Montant brut des actifs financiers | Netting brut au bilan | Montant net au bilan | Valeur non compensée au bilan | | | Valeur nette |
|--|------------------------------------|-----------------------|----------------------|-------------------------------|----------------------------|-------------------------|--------------|
| | | | | Instruments financiers | Autres dépôts de garanties | Dépôts garantie espèces | |
| Au 31 décembre 2014 | | | | | | | |
| Dérivés | 142 228 | -71 661 | 70 567 | 59 943 | 146 | 8 103 | 2 520 |
| Opérations de pension, prêts de titres et accords similaires classés comme | 44 237 | -29 337 | 14 900 | 6 268 | 8 219 | 413 | - |
| Actifs liés aux activités de marché | 104 | - | 104 | - | 104 | - | - |
| Actifs non liés aux activités de marché | 44 133 | -29 337 | 14 796 | 6 268 | 8 115 | 413 | - |
| Prêts et créances hors opérations de prise en pension | 1 181 | -138 | 1 043 | - | - | - | 1 043 |
| Aux banques | - | - | - | - | - | - | - |
| A la clientèle | 1 181 | -138 | 1 043 | - | - | - | 1 043 |
| | 187 646 | -101 136 | 86 510 | 66 066 | 8 365 | 8 516 | 3 563 |
| Au 31 Décembre 2013 | | | | | | | |
| Dérivés | 126 939 | -67 433 | 59 506 | 48 995 | 699 | 8 819 | 993 |
| Opérations de pension, prêts de titres et accords similaires classés comme | 53 244 | -25 128 | 28 116 | 12 202 | 15 875 | 39 | - |
| Actifs liés aux activités de marché | 105 | - | - | 105 | 105 | - | - |
| Actifs non liés aux activités de marché | 53 139 | -25 128 | 28 011 | 12 202 | 15 770 | 39 | - |
| Prêts et créances hors opérations de prise en pension | 1 041 | -157 | 884 | - | - | - | 884 |
| Aux banques | - | - | - | - | - | - | - |
| A la clientèle | 1 041 | -157 | 884 | - | - | - | 884 |
| | 181 224 | -92 718 | 88 506 | 61 197 | 16 574 | 8 858 | 1 877 |

Instruments financiers au passif faisant l'objet de compensation

| (En millions d'euros.) | Montant brut des actifs financiers | Netting brut au bilan | Montant net au bilan | Valeur non compensée au bilan | | | Valeur nette |
|---|------------------------------------|-----------------------|----------------------|-------------------------------|----------------------------|-------------------------|--------------|
| | | | | Instruments financiers | Autres dépôts de garanties | Dépôts garantie espèces | |
| Au 31 décembre 2014 | | | | | | | |
| Dérivés | 141 244 | -71 661 | 69 583 | 59 816 | 1 292 | 7 720 | 755 |
| Opérations de pension, emprunts de titres et accords similaires classés comme | 47 954 | -29 337 | 18 617 | 6 268 | 12 233 | 116 | - |
| Passifs liés aux activités de marché | 2 680 | - | 2 680 | - | 2 680 | - | - |
| Passifs non liés aux activités de marché | 45 274 | -29 337 | 15 937 | 6 268 | 9 553 | 116 | - |
| Dépôts des banques hors opérations de mise en pension | - | - | - | - | - | - | - |
| Comptes de la clientèle hors opérations de mise en pension | 138 | -138 | - | - | - | - | - |
| | 189 336 | -101 136 | 88 200 | 66 084 | 13 525 | 7 836 | 755 |
| Au 31 Décembre 2013 | | | | | | | |
| Dérivés | 124 024 | -67 433 | 56 591 | 49 507 | 187 | 5 250 | 1 647 |
| Opérations de pension, emprunts de titres et accords similaires classés comme | 61 224 | -25 128 | 36 096 | 23 230 | 12 718 | 148 | - |
| Passifs liés aux activités de marché | 2 571 | - | 2 571 | - | 2 571 | - | - |

| | | | | | | | |
|--|---------|---------|--------|--------|--------|-------|-------|
| Passifs non liés aux activités de marché | 58 653 | -25 128 | 33 525 | 23 230 | 10 147 | 148 | - |
| Dépôts des banques hors opérations de mise en pension | - | - | - | - | - | - | - |
| Comptes de la clientèle hors opérations de mise en pension | 157 | -157 | - | - | - | - | - |
| | 185 405 | -92 718 | 92 687 | 72 737 | 12 905 | 5 398 | 1 647 |

Les instruments financiers à l'actif et au passif sont compensés et le montant net est reporté au bilan quand il existe une obligation légale de compensation de la valeur comptabilisée et quand il existe une intention de solder au net ou de céder l'actif et solder les positions au passif simultanément.

Les dérivés et les opérations de pension inclus dans les montants non compensatoires au bilan concernent les opérations où :

- la contrepartie a une exposition compensable avec HSBC et une convention cadre ou un accord similaire est en vigueur donnant le droit de compenser seulement en cas de défaut de paiement, d'insolvabilité ou de banqueroute ou les critères de compensation ne sont par ailleurs pas satisfait ; et
- les garanties reçues ou données remplissent les critères des opérations décrites ci-dessus.

HSBC France compense certains prêts et créances à la clientèle et comptes de la clientèle quand les critères de compensation sont satisfaits et quand les montants présentés ci-dessus représentent le sous-ensemble du montant total comptabilisé au bilan. Dans ce sous-ensemble, les prêts et créances à la clientèle et les comptes de la clientèle inclus dans le montant non compensé au bilan concerne principalement les opérations où la contrepartie a une exposition compensable avec HSBC et une convention cadre ou un accord similaire est en vigueur donnant le droit de compenser seulement en cas de défaut de paiement, d'insolvabilité ou de banqueroute ou les critères de compensation ne sont par ailleurs pas satisfait.

38. – Engagements de financement et de garantie

a. - Engagements de financement et de garantie

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--|------------|------------|
| Montants notionnels | | |
| Engagements de garantie donnés | | |
| Garanties et actifs donnés en garantie | 3 933 | 4 260 |
| Autres | - | - |
| | 3 933 | 4 260 |
| Engagements de financement donnés | | |
| Crédits documentaires et financement d'échanges commerciaux | 557 | 631 |
| Autres engagements de financement lignes de crédit et autres engagements : | | |
| A un an ou moins ¹ | 9 222 | 9 266 |
| A plus d'un an | 18 062 | 16 386 |
| | 27 841 | 26 283 |

(1) Afin de se conformer aux méthodes du Groupe HSBC, les engagements confirmés révocables sans conditions ont été inclus dans la ligne "Autres engagements de financement à un an ou moins" en 2013.

Le tableau ci-dessus fait apparaître les principaux montants nominaux des opérations hors-bilan pour les comptes de tiers. Les montants notionnels des passifs éventuels et engagements représentent les montants exposés aux risques en cas de tirage complet des contrats et dans l'hypothèse d'une défaillance du client.

Etant donné qu'une part significative des garanties et engagements doit arriver à expiration sans être utilisée, le total de ces principaux montants nominaux n'est pas représentatif des besoins en liquidités futurs.

Les sommes figurant dans le tableau ci-dessus représentent l'exposition maximale du groupe en vertu d'un grand nombre de garanties accordées individuellement. Les risques et expositions liés aux garanties sont appréhendés et gérés conformément aux politiques et procédures de gestion du risque de crédit globales du groupe. Les garanties arrivant à échéance à plus d'un an sont soumises à l'examen annuel de crédit du groupe.

Le total des montants notionnels n'est pas représentatif des besoins de liquidités futurs.

b. - Garanties

Le groupe consent des garanties et engagements similaires au profit de tiers clients et d'autres entités du groupe.

Ces garanties sont généralement consenties dans le cadre normal des activités bancaires du groupe. Les principaux types de garanties consenties et le montant potentiel maximal des décaissements futurs qui pourraient être exigés du groupe se répartissent comme suit au 31 décembre :

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|---------------------------|------------|------------|
| Type de garantie | | |
| Garanties financières (1) | 704 | 610 |
| Substituts de crédit (2) | 1 626 | 1 834 |
| Autres garanties (3) | 1 603 | 1 816 |
| Total | 3 933 | 4 260 |

(1) Les garanties financières comprennent, notamment, les engagements de remplir les obligations de clients ou d'entités du groupe au cas où ces clients ou entités ne les honorerait pas. Les garanties financières intra-groupe incluent une garantie à caractère de fonds propres émise par le groupe au profit d'une entité du groupe pour valoir soutien en fonds propres aux yeux du régulateur de l'entité. Les garanties financières comprennent également les lettres de crédit stand-by qui engagent irrévocablement HSBC France à effectuer des règlements au profit de tiers au cas où un client n'honorerait pas un engagement.

(2) Les substituts de crédit comprennent les garanties de livraison et de bonne exécution, et les lettres de crédit stand-by afférentes à des opérations spécifiques qui sont des engagements par lesquels le garant s'oblige à effectuer un règlement en cas de survenue d'un événement dissocié du profil de crédit du client.

(3) Les autres garanties comprennent les garanties de soumissions et autres garanties liées à des transactions qui sont des engagements par lesquels le garant s'oblige à effectuer un règlement en cas de survenue d'un événement dissocié du profil de crédit du client.

Les montants inscrits dans le tableau ci-dessus correspondent à l'exposition maximale du groupe sur un grand nombre d'engagements de garantie individuels. Les risques et expositions issus des garanties sont recensés et gérés conformément aux politiques et procédures générales de gestion des risques de crédit mises en place par le groupe.

La majorité des garanties ci-dessus ont une échéance supérieure à un an et sont soumises aux procédures de révision annuelle des crédits mises en œuvre par le groupe.

Lorsque le groupe octroie une garantie au profit d'un client, il conserve le droit de recouvrer auprès de ce client tout montant versé au titre de cette garantie.

Provisions constituées au titre des obligations du groupe en matière de garanties données

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|------------------------------|------------|------------|
| Cautions, avals et garanties | - | - |
| Autres garanties | 4 | 4 |

39. – Opérations de location-financement

a. - Principes comptables

Les actifs loués à des clients dans le cadre de contrats qui transfèrent la totalité des risques et avantages découlant de la propriété de ces actifs, autres qu'un titre de propriété, sont classés en contrats de location-financement. Lorsque HSBC France est bailleur au titre de contrats de location-financement, le montant des paiements dus au titre des contrats, après déduction des charges non acquises, est enregistré sur la ligne "Prêts et créances sur les établissements de crédit" ou "Prêts et créances sur la clientèle" selon le cas. Les produits financiers à recevoir sont constatés sur la durée des contrats afin de produire un taux de rendement constant sur l'investissement net.

Lorsque HSBC France est le preneur au titre de contrats de location-financement, les actifs corporels loués sont capitalisés et enregistrés sur la ligne "Immobilisations corporelles" et les passifs correspondants sont inscrits en "Autres passifs".

Le contrat de location-financement et le passif correspondant sont initialement comptabilisés à la juste valeur de l'actif ou, si elle est inférieure, à la valeur actuelle des paiements minimaux. Les frais financiers à payer sont constatés sur la durée des contrats sur la base du taux d'intérêt implicite du contrat afin de produire un taux d'intérêt constant sur la dette restante.

Tous les autres contrats de location sont classés en contrats de location simple. Lorsque HSBC France est le bailleur, les actifs loués sont inscrits sur la ligne "Immobilisations corporelles" et comptabilisés en conséquence. Les pertes pour dépréciation sont constatées à hauteur de la dépréciation de la valeur comptable due à l'impossibilité de recouvrer l'intégralité de la valeur résiduelle. Lorsque HSBC France est le locataire, les actifs loués ne sont pas enregistrés au bilan. Les loyers à payer et à recevoir au titre des contrats de location simple sont comptabilisés linéairement sur la durée des contrats et respectivement inscrits en "Frais généraux et administratifs" et "Autres produits d'exploitation".

b. - Engagements et opérations de location-financement

Au 31 décembre 2014, les opérations de location-financement s'élèvent à 16 millions d'euros pour HSBC France.

Il n'y a pas de paiement futur minimum de sous-location au titre de contrats de sous-location non résiliables.

c. - Créances à recevoir au titre des crédits-bails financiers

HSBC France loue un large éventail d'actifs à des tierces personnes, notamment des moyens de transport (tels que des avions), des biens fonciers ou des immobilisations de production générales, dans le cadre de crédits-bails financiers. A la fin du bail, les actifs peuvent être vendus à ces tierces parties, ou loués pour une durée supplémentaire. Les preneurs à bail peuvent toucher une participation à tout produit éventuellement réalisé sur la vente. Les redevances touchées pendant la durée du crédit-bail seront soit d'un montant fixe, soit variables pour rendre compte de l'évolution, entre autres, de la fiscalité ou des taux d'intérêt. Les redevances sont calculées de manière à couvrir le coût des actifs retraité de leur valeur résiduelle, tout en dégageant un revenu financier.

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | | | 31/12/2013 | | |
|------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|-----------------|--------------------------------|--------------------------------|-----------------|
| | Total paiements futurs minimum | Produits financiers non acquis | Valeur actuelle | Total paiements futurs minimum | Produits financiers non acquis | Valeur actuelle |
| Paiements à recevoir | | | | | | |
| A moins de 1 an | 458 | -74 | 384 | 497 | -51 | 446 |
| A plus de 1 an et à moins de 5 ans | 1 670 | -214 | 1 456 | 1 386 | -179 | 1 207 |
| A plus de 5 ans | 1 099 | -129 | 970 | 976 | -177 | 799 |
| Total | 3 227 | -417 | 2 810 | 2 859 | -407 | 2 452 |

Au 31 décembre 2014, le montant des valeurs résiduelles non garanties est de 131 millions d'euros (2013 : 149 millions d'euros) ; il n'y a pas de correction de valeur des paiements minimaux au titre de la location non recouvrable.

40. – Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC

Des entités du groupe HSBC, dont HSBC France, font l'objet d'actions en justice et autres procédures significatives menées par les autorités de régulation, découlant de l'exercice de leurs activités ordinaires. En dehors des dossiers décrits ci-dessous et de ceux décrits dans la partie Facteurs de risques du Document de référence 2014, HSBC France considère qu'aucune de ces questions ne revêt d'importance majeure. HSBC France a procédé, en lien avec ces affaires, à des provisions dans tous les cas où, une fois sa responsabilité établie, un paiement sera probablement demandé en règlement des obligations découlant d'événements antérieurs et où une estimation fiable du montant desdites obligations peut être faite. Aucune provision comptabilisée ne constitue une reconnaissance de la part d'HSBC France d'un manquement ou d'une responsabilité juridique. Bien que l'issue de ces affaires et actions en justice soit par définition incertaine, la direction estime que, sur la base des informations disponibles, HSBC France a passé des dotations aux provisions appropriées, lorsque nécessaire, au titre des actions en justice à la date du 31 décembre 2014.

Enquêtes dans le cadre de la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et de la législation relative aux sanctions commerciales

En décembre 2012, HSBC Holdings plc ("HSBC Holdings" ou "HSBC"), la société tête du groupe auquel appartient la banque, HSBC North America Holdings ("HNAH") et HSBC Bank USA, N.A. ("HBSU") ont conclu des accords avec les autorités américaines et britanniques concernant les violations passées du BSA (US Bank Secrecy Act) et des législations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et aux sanctions financières internationales. Parmi ces accords, HSBC Holdings et HSBC Bank USA ont conclu un Deferred Prosecution Agreement de cinq ans avec le Département américain de la Justice ("DoJ" - US Department of Justice), le Bureau du Procureur américain du District Est de New York et le Bureau du Procureur américain du District Nord de la Virginie occidentale (le "US DPA"). HSBC Holdings a conclu un deferred prosecution agreement de deux ans avec le Procureur du Comté de New York (le "DANY DPA"). HSBC Holdings a conclu un accord homologué par une ordonnance de désistement et HSBC Holdings et HNAH ont conclu un accord de sanction pécuniaire homologué par une ordonnance avec la Réserve fédérale américaine (FRB – Federal Reserve Board).

En outre, HSBC Bank USA a conclu un accord sur le versement d'une amende avec le FinCEN et un accord séparé de pénalité financière avec l'Office of the Comptroller of the Currency ("OCC"). HSBC Bank USA a également conclu un accord homologué par une ordonnance qui l'oblige à corriger la situation financière et les conditions signalées dans le plus récent rapport d'examen de l'OCC et limitant le contrôle direct ou indirect, ainsi que la détention par HSBC Bank USA de toute participation dans toute nouvelle filiale financière ou le commencement de toute nouvelle activité dans sa filiale financière existante, sauf autorisation préalable de l'OCC. HSBC Bank USA a également conclu un accord séparé avec l'OCC, par lequel HSBC Bank USA s'oblige à adopter un programme de conformité à l'échelle de l'entreprise.

HSBC Holdings a également conclu un accord avec le Bureau de contrôle des avoirs étrangers ("OFAC" – Office of Foreign Assets Control) du Ministère du Trésor américain, concernant des transactions passées, impliquant des parties soumises à des sanctions de l'OFAC, et un engagement avec l'Autorité des services financiers britannique, maintenant la Financial Conduct Authority ("FCA"), de se conformer à certaines obligations pour l'avenir liées à la lutte contre le blanchiment de capitaux et aux sanctions financières internationales.

En vertu de ces accords, HSBC Holdings et HSBC Bank USA ont versé un total de 1,9 milliard USD aux autorités américaines. Aux termes desdits accords, HSBC Holdings doit également s'assurer que les entités du Groupe HSBC, dont HSBC Bank plc et ses filiales (y compris HSBC France), se conforment à certaines exigences. Des mesures continuent à être prises, afin de répondre aux obligations imposées dans le cadre du US DPA, de l'engagement pris auprès de la FCA et des autres accords.

Le 1^{er} juillet 2013, la US District Court pour le District Est de New York a approuvé le US DPA et reconnu son autorité pour superviser l'application de celui-ci. Conformément aux accords conclus avec le DoJ, la FCA et la Réserve fédérale, un contrôleur indépendant (qui, au sens de la FCA, est une "personne qualifiée", selon la section 166 de la loi sur les services et les marchés financiers – Financial Services and Markets Act) évalue les progrès réalisés par HSBC dans la mise en œuvre complète de ses obligations prévues dans les accords et produira régulièrement des évaluations de l'efficacité de la fonction Conformité de HSBC. Michael Cherkasky a commencé ses travaux, en tant que contrôleur indépendant, le 22 juillet 2013.

HSBC Holdings a rempli l'ensemble de ses obligations qui lui étaient imposées par la DANY DPA qui a pris fin en décembre 2014 à l'issue de la période de deux ans qui avait été fixée. Si HSBC Holdings et HSBC Bank USA remplissent l'ensemble des obligations qui leur sont imposées dans le cadre du US DPA, les charges contre ces entités seront abandonnées à l'issue de la période de cinq ans prévue dans le cadre de ce US DPA. Le DoJ peut poursuivre HSBC Holdings ou HSBC Bank USA, concernant les questions faisant l'objet du US DPA, si HSBC Holdings ou HSBC Bank USA enfreint les dispositions du US DPA.

L'accord conclu avec les autorités américaines et britanniques a donné lieu à une procédure contentieuse de droit privé et n'exclut pas d'autres procédures contentieuses de droit privé au titre de la conformité de HSBC avec la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le BSA et la législation relative aux sanctions financières internationales ou d'autres mesures d'application réglementaires ou légales en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, de BSA ou de sanctions financières internationales non couvertes par les différents accords.

Enquêtes et procédures d'examen concernant la fixation du Libor, de l'Euribor et autres taux de change et taux d'intérêt de référence

Plusieurs autorités du monde entier, en charge de la régulation, de la concurrence et du contrôle, dont celles du Royaume-Uni, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Union européenne, d'Italie, de Suisse et d'ailleurs, mènent des enquêtes et procédures d'examen sur la fourniture de taux par un panel de banques en vue de la fixation du Libor ("London Interbank Offered Rate" ou Taux offert sur le marché interbancaire de Londres) ou de l'Euribor ("European Interbank Offered Rate" ou Taux offert sur le marché interbancaire européen) et autres taux de change et taux d'intérêt de référence, ainsi que sur les modalités de communication desdits taux. Comme certaines entités HSBC sont membres desdits panels, HSBC et/ou ses filiales (y compris HSBC France) dont l'implication est limitée à sa qualité de membre du panel Euribor) ont fait l'objet, de la part des autorités de régulation, de demandes d'information et coopèrent à ces enquêtes et procédures d'examen. Le 4 décembre 2013, la Commission européenne ("Commission") a annoncé qu'elle infligeait des amendes à huit institutions financières, dans le cadre de la procédure pour entente pour leur participation à des activités illégales liées aux dérivés de taux d'intérêt en euros et/ou aux dérivés de taux en yens. Bien que HSBC ne fasse pas partie des établissements financiers condamnés à payer une amende, la Commission a annoncé qu'elle avait entamé des poursuites contre les entités HSBC suivantes : HSBC Holdings Plc, HSBC Bank Plc et HSBC France, dans le cadre, uniquement, de son enquête liée à l'Euribor, sur les dérivés de taux d'intérêt en euros. Cette enquête continuera, dans le cadre de la procédure standard pour entente de la Commission. Le 21 mai 2014, ces entités HSBC ont reçu une notification de griefs de la Commission, alléguant des pratiques anticoncurrentielles liées aux dérivés de taux d'intérêt en euros. La notification de griefs fait état de l'analyse préliminaire de la Commission et ne préjuge pas de l'issue finale de l'enquête de la Commission. Le 14 novembre 2014, HSBC a partiellement répondu à la notification de griefs de la Commission. HSBC aura la possibilité de compléter sa réponse à une date qui reste à fixer par la Commission, une fois que diverses questions de procédure auront été résolues.

Chacune de ces enquêtes, procédures d'examen et poursuites étant en cours, il existe de fortes incertitudes quant à l'issue de ces dernières et au délai dans lequel elles sont susceptibles d'aboutir ; l'incertitude est grande, notamment, pour ce qui concerne le montant des amendes et/ou pénalités qui pourraient être infligées. Les investigations étant en cours, il est possible que les sanctions et/ou les pénalités soient significatives.

En novembre 2013, HSBC (HSBC Holdings plc et HSBC Bank plc mais non pas HSBC France), ainsi que d'autres banques du panel, a été nommé, à titre de défendeur, dans le cadre d'une action collective, engagée devant la District Court for the Southern District of New York aux Etats-Unis, par des personnes ayant réalisé des opérations sur des contrats de futurs et d'autres instruments financiers liés à l'Euribor. Entre autres, la plainte allègue une mauvaise conduite liée à l'Euribor, en infraction des lois antitrust américaines, de la loi américaine sur les échanges de matières premières (Commodity Exchange Act – CEA) et de la loi de l'Etat. Le 2 mai 2014, les plaignants ont déposé une deuxième plainte modifiée. Le 3 octobre 2014, les plaignants ont déposé une troisième plainte modifiée. HSBC entend répondre à cette troisième plainte modifiée à l'issue d'un sursis à statuer en cours (qui doit expirer le 12 mai 2015).

Au vu des faits actuellement connus, HSBC n'est pas en mesure, à ce stade, de faire des prévisions concernant l'issue de telles poursuites privées, ni en termes de délais, ni en termes d'impact potentiel sur HSBC.

Enquête des autorités de régulation et actions en cours concernant les produits dérivés de crédit (Credit Default Swaps ou CDS)

En juillet 2013, plusieurs entités du Groupe HSBC, dont HSBC France, ont reçu une communication de griefs de la part de la Commission européenne, dans l'enquête en cours concernant la violation présumée, par un certain nombre d'opérateurs du marché, des règles sur la concurrence dans le domaine des produits dérivés de crédit (Credit Default Swaps ou CDS), au cours de la période allant de 2006 à 2009. La communication de griefs expose les

conclusions préliminaires de la Commission européenne et ne préjuge pas de l'issue finale de la procédure. HSBC a adressé une réponse à la Commission européenne, et, en ce qui concerne HSBC France, l'argument a porté sur l'absence de lien réel entre le cas présumé et les activités de HSBC France. En mai 2014, une audience s'est tenue à la Commission Européenne avec les banques défenderesses, dont HSBC. A l'issue de cette audience, la Commission européenne a décidé de prolonger sa phase d'enquête afin de déterminer la suite à donner à cette affaire. HSBC coopère à cette phase d'enquête. Au vu des faits actuellement connus, HSBC n'est pas en mesure de faire des prévisions concernant l'issue de cette enquête menée par la Commission européenne, ni en termes de délais ni en termes d'impact potentiel sur HSBC.

41. – Entités structurées

a. - Principes généraux

Une entité structurée est une entité créée dans le cadre de montages particuliers. Ces entités ont ainsi un champ d'activité réduit et un objet bien défini. La consolidation de ces entités structurées par HSBC France est déterminée selon les critères définis dans la note 1. HSBC France détient directement ou indirectement des participations dans des entités structurées principalement par le biais de la titrisation d'actifs financiers, de véhicules financiers et de fonds d'investissement. Les accords conclus par le groupe qui impliquent le recours à des entités structurées font l'objet d'une autorisation centrale. Les activités des entités structurées administrées par le groupe HSBC France font l'objet d'une surveillance étroite de la part de la Direction Générale. Le groupe travaille avec des entités structurées consolidées ou non consolidées, pouvant être créées par le groupe ou par un tiers, comme indiqué en détail ci-dessous.

Titrisation

HSBC France fait appel à des entités structurées pour titriser des prêts et avances à la clientèle dans l'objectif de diversifier ses sources de financement. Les prêts et avances sont transférés par HSBC France aux entités structurées en échange d'espèces, et les entités structurées émettent en contrepartie des titres souscrits par des investisseurs.

Fonds gérés par le groupe HSBC France

Le groupe HSBC France met en place et gère des OPCVM monétaires et non monétaires, afin d'offrir à ses clients des opportunités d'investissement. Lorsque HSBC France intervient en tant que principal et non en tant qu'agent, HSBC France contrôle et consolide lesdits fonds.

Fonds non gérés par le groupe HSBC France

Le groupe achète et détient des parts de fonds gérés par des tiers pour répondre aux besoins de l'activité et à ceux des clients.

Entités structurées sponsorisées par HSBC France

On considère que HSBC France est le sponsor d'une autre entité si, outre le maintien d'une participation dans ladite entité, il joue un rôle clé dans la création de cette entité ou dans la réunion des contreparties concernées lors d'une transaction structurée. HSBC France n'est pas considéré comme un sponsor si son unique participation consiste à fournir des services et il cesse d'être un sponsor dès lors qu'il n'a plus de participation dans ladite entité structurée.

Autres

HSBC France conclut un certain nombre de transactions dans le cadre de ses activités courantes, lors de financements d'actifs et financements structurés, étant ainsi amené à contrôler des entités structurées.

b. - Entités structurées consolidées par HSBC France

Total des actifs des entités structurées consolidées par le groupe HSBC France, répartis par type d'entité

| (En millions d'euros.) | Titrisation | Fonds gérés par le groupe HSBC France | Autres | Total |
|------------------------|-------------|---------------------------------------|--------|-------|
| Au 31 décembre 2014 | 243 | 2 414 | 4 004 | 6 661 |
| Au 31 décembre 2013 | – | 2 806 | 3 323 | 6 129 |

c. - Entités structurées non consolidées par HSBC France

La notion d'"entités structurées non consolidées" se réfère à l'ensemble des entités structurées non contrôlées par HSBC France. Elle inclut les intérêts détenus dans les entités structurées non consolidées. Le groupe HSBC France entre en relation avec des entités structurées non consolidées dans le cadre de ses activités courantes, dans le but de faciliter les transactions de ses clients et de saisir des opportunités spécifiques d'investissement.

Le tableau ci-dessous présente le total actif des entités structurées non consolidées dans lesquelles HSBC France détient un intérêt à la date du reporting, ainsi que l'exposition maximale du groupe HSBC France au risque de perte attribuable à cet intérêt.

L'exposition maximale de HSBC France au risque de perte attribuable à ses intérêts dans des entités structurées non consolidées se réfère au montant maximum de la perte que HSBC France pourrait être amené à absorber, indépendamment de sa probabilité d'occurrence. Ces intérêts dans des entités structurées non consolidées sont liés aux transactions et peuvent résulter de l'octroi de liquidités ou d'un financement apporté par HSBC France aux entités structurées non consolidées.

- Pour les engagements, garanties et contrats de Credit Default Swap, l'exposition maximale du groupe HSBC France au risque de perte correspond au notionnel de l'instrument.
- Pour les titres détenus dans les entités structurées non consolidées et les prêts qui leur sont accordés, l'exposition maximale du groupe HSBC France au risque de perte correspond au montant de l'investissement tel qu'affiché au bilan à la date de reporting.

Le montant maximum de perte potentielle de HSBC France n'intègre pas les contrats de couverture et de garantie contractés en vue d'atténuer l'exposition de HSBC France au risque de perte.

Le montant maximum de perte potentielle de HSBC France n'intègre pas les contrats de couverture et de garantie contractés en vue d'atténuer l'exposition de HSBC France au risque de perte.

| (En millions d'euros.) | Fonds gérés par HSBC France | Fonds non gérés par HSBC France | Autres | Total |
|----------------------------------|-----------------------------|---------------------------------|--------|---------|
| Au 31 décembre 2014 | | | | |
| Total actifs | 31 167 | 241 173 | 3 077 | 275 416 |
| Participation du groupe – actifs | | | | |

| | | | | |
|---|--------|---------|-------|---------|
| Trésorerie | – | – | – | – |
| Actifs de transaction | – | – | – | – |
| Actifs financiers sous option de juste valeur | 2 468 | 966 | | 3 434 |
| Dérivés | – | – | 144 | 144 |
| Prêts et créances à la clientèle | – | – | 10 | 10 |
| Investissements financiers | 12 | – | 59 | 71 |
| Autres actifs | 263 | 69 | – | 332 |
| Total des actifs par rapport à la participation du groupe dans les entités structurées non consolidées | 2 743 | 1 035 | 213 | 3 991 |
| Participation du groupe – passifs | | | | |
| Comptes de la clientèle | – | – | – | – |
| Total des passifs par rapport à la participation du groupe dans les entités structurées non consolidées | – | – | -16 | -16 |
| Exposition maximale du groupe | 2 743 | 1 035 | 197 | 3 975 |
| Total des revenus liés à la participation du groupe (1) | – | 12 | -7 | 5 |
| Au 31 décembre 2013 | | | | |
| Total actifs | 39 050 | 174 554 | 4 319 | 217 922 |
| Participation du groupe – actifs | | | | |
| Trésorerie | | | | |
| Actifs de transaction | – | – | – | – |
| Actifs financiers sous option de juste valeur | 2 310 | 593 | – | 2 903 |
| Dérivés | – | – | 119 | 119 |
| Prêts et créances à la clientèle | – | – | 238 | 238 |
| Investissements financiers | 4 | 90 | 48 | 143 |
| Autres actifs | – | – | – | – |
| Total des actifs par rapport à la participation du groupe dans les entités structurées non consolidées | 2 314 | 683 | 406 | 3 403 |
| Participation du groupe – passifs | | | | |
| Comptes de la clientèle | – | – | -7 | -7 |
| Total des passifs par rapport à la participation du groupe dans les entités structurées non consolidées | – | – | -7 | -7 |
| Exposition maximale du groupe | 2 314 | 683 | 399 | 3 396 |
| Total des revenus liés à la participation du groupe (1) | – | 5 | – | 5 |

(1) Les revenus comprennent les commissions récurrentes et non récurrentes, les intérêts, dividendes, gains ou pertes liés à la réévaluation ou à la décomptabilisation des participations dans les entités structurées, tous gains/pertes comptabilisés à la valeur de marché sur base nette et les gains ou pertes liés au transfert d'actifs et de passifs à l'entité structurée.

42. – Transactions avec des parties liées

L'actionnaire final de HSBC France est HSBC Holdings plc, immatriculé au Royaume-Uni. Toutes les transactions ont été effectuées dans le cadre ordinaire des activités et à des conditions comparables à celles appliquées aux transactions avec des personnes de situation similaire ou, le cas échéant, aux transactions avec d'autres salariés, notamment en ce qui concerne les taux d'intérêt et les sûretés. Ces transactions n'encourent aucun autre risque que celui, habituel, lié au remboursement et ne présentent aucune autre caractéristique défavorable.

a. - Transactions, arrangements et accords conclus avec les principaux dirigeants

Le tableau ci-après présente les transactions qui sont concernées par l'application de la règle IAS 24 "Renseignements sur les parties liées" entre HSBC France et les principaux dirigeants de HSBC France ainsi que les conjoints et enfants vivant sous leur toit d'une part et, d'autre part, les entreprises liées sous contrôle.

| (En milliers d'euros.) | 31/12/2014 | | | 31/12/2013 | | |
|------------------------|---------------------|---|--------------------------|---------------------|---|--------------------------|
| | Nombre de personnes | Solde le plus élevé pendant l'année (1) | Solde au 31 décembre (1) | Nombre de personnes | Solde le plus élevé pendant l'année (1) | Solde au 31 décembre (1) |
| Prêts | 18 | 24 149 | 25 267 | 3 | 1 383 | 898 |
| Cartes de crédit | 18 | 83 | 32 | 3 | 27 | 21 |

| | | | | | | |
|-----------|----|-------|-------|---|---|---|
| Garanties | 18 | 7 490 | 7 490 | 3 | - | - |
|-----------|----|-------|-------|---|---|---|

(1) Le solde au 31 décembre et le solde le plus élevé pendant l'année sont considérés comme étant les informations les plus significatives pour représenter les transactions pendant l'année.

Avantages aux principaux dirigeants conformément à la norme IAS 24 :

| (En milliers d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|---|------------|------------|
| Avantages à court terme | 184 | 134 |
| Avantages postérieurs à l'emploi | 165 | 147 |
| Avantages à long terme | - | - |
| Indemnités de fin de contrat de travail | 217 | 140 |
| Paiements en actions | 2 373 | 1 618 |
| | 2 939 | 2 039 |

Actions et options détenues par les dirigeants :

| | 31/12/2014 (1) | 31/12/2013 (1) |
|--|----------------|----------------|
| Nombre d'options issues des plans d'attribution détenues par les dirigeants (et personnes liées) | - | 286 882 |
| Nombre d'actions détenues par les dirigeants (et personnes liées) | 1 606 446 | (2) 1 360 370 |

(1) Le nombre de dirigeants principaux (incluant les directeurs et les directeurs employés) est de sept personnes au 31 décembre 2014. Les directeurs employés n'étaient pas inclus au 31 décembre 2013.

(2) Ces chiffres n'incluent pas les parts du fonds dédié aux actions HSBC dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise.

Le Document de référence contient par ailleurs une description détaillée des rémunérations des dirigeants (cf. pages 36 à 38).

b. - Transactions avec les autres parties liées

Transactions avec les autres parties liées du Groupe

Les transactions liées avec les entités consolidées par mise en équivalence présentent des montants non significatifs.

Les transactions détaillées ci-après incluent les montants dus ou à recevoir de HSBC France et d'autres entités du Groupe HSBC.

| (En millions d'euros.) | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--|------------|------------|
| Actif | | |
| Portefeuille de transaction | 626 | 1 795 |
| Instruments dérivés | 19 951 | 16 860 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit (2) | 1 901 | 1 432 |
| Prêts et créances sur la clientèle (2) | - | - |
| Opérations de prises et mises en pension de titres (2) | 3 404 | 3 145 |
| Investissements financiers | 346 | 297 |
| Autres actifs (1) | 289 | 252 |
| Comptes de régularisation | 46 | 73 |
| Actifs financiers sous option juste valeur | 453 | 673 |
| Passif | | |
| Dettes envers les établissements de crédit (2) | 558 | 908 |
| Comptes créditeurs de la clientèle (2) | 89 | 100 |
| Opérations de pension (2) | 8 419 | 14 262 |
| Portefeuille de transaction | 1 227 | 1 244 |
| Instruments dérivés | 19 541 | 16 992 |
| Autres passifs (1) | 210 | 192 |
| Comptes de régularisation | 90 | 98 |
| Dettes subordonnées | 260 | - |
| Garanties | | |
| Garanties financières | 6 | 6 |
| Lettres de crédit stand-by constituant des garanties financières | 39 | 44 |
| Autres garanties | 204 | 255 |

| | | |
|--|-----|-----|
| | 249 | 305 |
| Compte de résultat | | |
| Intérêts et produits assimilés (1) | 64 | 98 |
| Intérêts et charges assimilées (1) | 9 | 28 |
| Commissions (produits) | 67 | 59 |
| Commissions (charges) | 78 | 84 |
| Résultat net de cession des investissements financiers | — | — |
| Autres produits d'exploitation | — | — |
| Dividendes reçus | — | — |
| Frais généraux et administratifs | 79 | 52 |

(1) Y compris intérêts sur portefeuille de transaction (actif et passif) pour 0,1 million d'euros en 2014 (1 million d'euros en 2013).

(2) Au 31 décembre 2013 les opérations de prise en pension au coût amorti étaient présentées dans les lignes "Prêts et créances sur les établissements de crédit" et "Prêts et créances sur la clientèle", et les opérations de mise en pension au coût amorti étaient présentées dans les lignes "Dettes envers les établissements de crédit" et "Comptes créditeurs de la clientèle". Depuis le 1^{er} janvier 2014, les prises et mises en pension au coût amorti sont présentées sur une ligne distincte au bilan.

43. – Honoraires des Commissaires aux comptes

| (En milliers d'euros hors taxes.) | KPMG | | | | BDO France – Léger & Associés | | | | Autres | | | |
|--|---------|-------|-------|-------|-------------------------------|------|-------|-------|---------|------|-------|-------|
| | Montant | | % | | Montant | | % | | Montant | | % | |
| | 2014 | 2013 | 2014 | 2013 | 2014 | 2013 | 2014 | 2013 | 2014 | 2013 | 2014 | 2013 |
| Audit | | | | | | | | | | | | |
| Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés | 1 439 | 1 273 | 64 % | 62 % | 552 | 544 | 98 % | 98 % | 67 | 63 | 100 % | 100 % |
| Emetteur | 898 | 897 | — | — | 388 | 388 | — | — | — | — | — | — |
| Filiales intégrées globalement | 541 | 376 | — | — | 164 | 156 | — | — | 67 | 63 | — | — |
| Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes | 807 | 788 | 36 % | 38 % | 12 | 11 | 2 % | 2 % | — | — | — | — |
| Emetteur | 478 | 635 | — | — | — | 6 | — | — | — | — | — | — |
| Filiales intégrées globalement | 329 | 153 | — | — | 12 | 5 | — | — | — | — | — | — |
| Sous-total | 2 246 | 2 061 | 100 % | 100 % | 564 | 555 | 100 % | 100 % | 67 | 63 | 100 % | 100 % |
| Autres prestations rendues | | | | | | | | | | | | |
| Juridique, fiscal, social | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit) | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Sous-total | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Total | 2 246 | 2 061 | 100 % | 100 % | 564 | 555 | 100 % | 100 % | 67 | 63 | 100 % | 100 % |

44. – Résultats de l'examen de la qualité des actifs

L'examen de la qualité des actifs (asset quality review, AQR), qui a commencé en février et s'est achevé en juillet 2014, a consisté en une évaluation détaillée des activités de crédit et de marché de la Banque ainsi que de celles de la Direction Financière, portant autant sur l'évaluation des politiques et processus internes, que sur une revue de dossiers de crédit sélectionnés et de certains modèles de marché. Concernant les activités de crédit, cinq portefeuilles relatifs à notre exposition en France ont été examinés par le régulateur, à savoir deux portefeuilles "Entreprises" (Grandes entreprises et Grandes PME) et trois portefeuilles "Particuliers" (PME, Immobilier de détail et Autres crédits aux particuliers – ces derniers comprennent les prêts immobiliers garantis par Crédit Logement).

Pour HSBC France, l'ensemble des conclusions AQR se sont traduites par des ajustements quantitatifs prudentiels limités, qui ont porté sur quatre points :

- Provisions individuelles suite à l'examen des dossiers de crédit ;
- Projection des résultats de l'examen des dossiers sur les provisions individuelles ;
- Provisions collectives ;
- Réserve CVA.

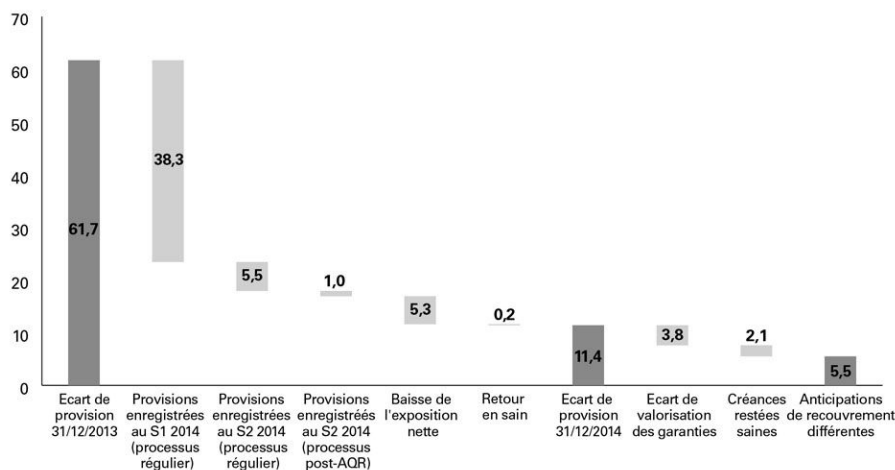
| (En millions d'euros.) | Ajustements quantitatifs détaillés de l'AQR | | | | |
|---|--|---|------------------------|--------------|-------|
| | Provisions individuelles suite à l'examen des dossiers de crédit | Projection des résultats de l'examen sur les provisions individuelles | Provisions collectives | Réserves CVA | Total |
| PME (Retail SME) | — | — | 23,4 | nd | 23,4 |
| Immobilier de détail (Retail Residential Real Estate) | — | — | — | nd | — |
| Autres crédits aux particuliers (Retail Other) | — | — | — | nd | — |

| | | | | | |
|--|------|------|------|------|-------|
| Grandes entreprises (Large corporates) | 36,9 | -0,1 | 0 | nd | 36,8 |
| Grandes PME (Large SME) | 20,3 | 11,7 | 0 | nd | 32 |
| Activités de marché (réserve CVA) | nd | nd | nd | 13,1 | 13,1 |
| Total ajustements | 57,3 | 11,6 | 23,4 | 13,1 | 105,5 |

Selon la méthodologie AQR, ces ajustements ne devaient pas être automatiquement intégrés dans les comptes de HSBC France. Néanmoins, HSBC France a étudié dans quelle mesure il convenait de refléter lesdits ajustements dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2014, au cas par cas, en tenant compte des règles comptables, des politiques de HSBC France et du Groupe HSBC ainsi que des meilleures pratiques du marché.

Provisions individuelles suite à l'examen des dossiers de crédit

Selon l'examen des dossiers de crédit individuels, l'écart de provisionnement net a été estimé à 57,3 millions d'euros au 31 décembre 2013, soit la différence entre un déficit de provision brut de 61,7 millions d'euros et un excédent de provision brut de 4,4 millions d'euros.



L'ajustement brut demandé par l'AQR de 61,7 millions d'euros peut être ventilé de la manière suivante :

- 50,3 millions d'euros - Ecart expliqué par rapport aux résultats AQR ;
- 27,4 millions d'euros avaient déjà été comptabilisés dans les comptes du premier trimestre 2014 avant le début de l'exercice AQR et 10,9 millions d'euros ont été comptabilisés au deuxième trimestre 2014 avant la fin de l'AQR ;
- Une provision supplémentaire de 5,5 millions d'euros a été comptabilisée au deuxième semestre, portant le stock total des provisions individuelles sur le périmètre soumis à l'AQR à 43,8 millions d'euros au 31 décembre 2014. Ces dotations aux provisions reflètent l'évolution négative du risque de crédit sur certains dossiers au cours de l'année 2014 et non sur l'exercice antérieur. Elles ont été comptabilisées à la suite d'une analyse approfondie dossier par dossier, réalisée selon les politiques de crédit de HSBC France et du Groupe HSBC et en conformité avec les principes comptables applicables en France ;
- Les expositions de crédit relatives aux dossiers qui ont fait l'objet d'une demande d'ajustement par l'AQR ont baissé en 2014 à la suite de remboursements contractuels ou à une moindre utilisation du crédit. 5,3 millions d'euros de provisions demandées par l'AQR sont par conséquent devenues caduques ;
- A l'issue de la publication des résultats de l'AQR, une revue individuelle détaillée de tous les dossiers de crédit concernés a été réalisée. Cette revue a amené la comptabilisation de 1 million d'euros de provision supplémentaire, afin de retranscrire dans les comptes d'HSBC France les ajustements prudentiels demandés par l'AQR qui pouvaient trouver à s'appliquer en vertu des normes IFRS.
- 11,4 millions d'euros - Ecart résiduel par rapport aux résultats AQR.

En revanche, à l'issue de cette revue individuelle détaillée, 11,4 millions d'euros résiduels n'ont pas fait l'objet d'une comptabilisation par HSBC France au 31 décembre 2014, pour les raisons suivantes :

- 3,8 millions d'euros correspondent à une différence de méthodologie quant à l'évaluation de la valeur des garanties (ex : application de décotes différentes) ou quant au calcul des provisions (ex : adoption d'une approche de type "situation liquidative" (gone concern) versus une approche de type "continuité de l'exploitation" (going concern) ;
- 2,1 millions d'euros concernent des dossiers qui sont restés classés en créances saines en 2014, soit parce qu'aucun indicateur de perte de valeur n'a été constaté, soit en raison de la survenance d'un événement majeur aux conséquences positives (ex : la reprise par un groupe de qualité et de plus grande taille) ;
- 5,5 millions d'euros concernent des créances dont la perspective de recouvrement était différente et sont restées classées en créances saines en 2014.

Projections des résultats de l'examen des dossiers sur les provisions individuelles

L'"ajustement dû à la projection des résultats" s'est élevé à 11,6 millions d'euros. Selon la méthodologie AQR, cet ajustement est une extrapolation des résultats de la revue de crédit à l'ensemble des portefeuilles Entreprises de HSBC France. Cet ajustement n'étant pas lié à des dossiers de crédit en particulier, il ne peut être par conséquent reflété dans les comptes de HSBC France en conformité avec les normes IFRS.

Provisions collectives

Les provisions collectives, telles qu'évaluées par HSBC France, ont été vérifiées par la Banque centrale européenne par application d'un modèle construit sur des paramètres standard (challenger model). Les estimations de ce modèle ont confirmé que le montant global des provisions collectives sur les prêts performants de HSBC France était conforme aux anticipations de la BCE. Le montant total de ces provisions, calculé par HSBC France sur les cinq portefeuilles examinés était cohérent, voire légèrement supérieur au montant calculé dans le cadre de l'exercice AQR.

Les calculs du modèle Challenger ont été réalisés au niveau de chaque portefeuille sans compensation d'un portefeuille à l'autre. HSBC France a, globalement, un niveau de provisionnement collectif supérieur aux résultats du modèle AQR. Cependant, l'application du Challenger modèle aboutit à un montant de provisions supérieur sur le portefeuille PME (retail SME), que HSBC France a décidé de ne pas comptabiliser au 31 décembre 2014 pour les raisons suivantes :

- La majeure partie de l'ajustement découle de la méthodologie d'allocation des provisions collectives, qui avait été faite par HSBC France au cours des travaux préparatoires de l'AQR. Il avait alors été décidé d'allouer proportionnellement lesdites provisions aux expositions individuelles au titre des prêts performants. Dans la pratique, HSBC France ne procède pas à une allocation des provisions collectives au titre des prêts performants des emprunteurs individuels. Les provisions collectives sont calculées par secteur d'activité, sur les divers segments de clientèle. Par conséquent, l'allocation artificielle faite par HSBC France pour les besoins de l'AQR ne reflétait pas le risque présenté par chaque portefeuille ;
- Le solde de l'ajustement correspond à des expositions non performantes et est donc couvert par HSBC France dans le cadre des provisions individuelles.

Ajustement de l'évaluation du crédit (Credit Valuation Adjustment, CVA)

Les activités de marché ont fait l'objet d'un ajustement prudentiel limité sur la CVA, correspondant aux écarts entre la réserve calculée par HSBC France et la réserve théorique calculée par la BCE. Cet ajustement s'élevait à 13,1 millions d'euros au 31 décembre 2013 et correspond à :

- Des différences entre le calcul de CVA par HSBC France et le modèle de l'AQR :
- Les différences ont été calculées par comparaison de la réserve CVA de HSBC France et du modèle "Challenger" de l'AQR par type de classe d'actifs et notation des contreparties. Il s'agit d'un mode de calcul conservateur car seuls les écarts négatifs en comparaison avec les montants de HSBC France ont été retenus pour calculer l'ajustement total. Les différences mineures découlant du modèle AQR s'expliquent, entre autres, comme suit :
- Des probabilités de défaut différentes utilisées dans les deux approches ;
 - Des courbes d'actualisation différentes : le modèle AQR a retenu la courbe de swaps OIS alors que HSBC France a recours à la courbe Libor ;
 - La probabilité de survie de HSBC est prise en compte dans le calcul des CVA France alors que ce n'est pas le cas dans le modèle AQR.
- Comme en témoigne le Core Process Review de l'AQR, les calculs de CVA par HSBC France sont conformes aux règles comptables et aux pratiques du marché. Aussi HSBC France n'a pas jugé pertinent de passer des réserves supplémentaires au titre de ces écarts spécifiques non significatifs.
- L'inclusion des contreparties internes non prises en compte dans le calcul des CVA par HSBC France : cet ajustement découlant de l'exposition aux risques de contreparties internes est spécifique à HSBC France dans le cadre de l'AQR, qui est en effet l'une des rares grandes banques de la zone Euro à faire partie d'un groupe bancaire plus important. A ce titre, les positions de HSBC France à l'égard du reste du Groupe ont été incluses dans le périmètre de l'exercice AQR. Alors qu'elles en auraient été exclues, en leur qualité de positions intra-groupe, si tout le Groupe avait été soumis à un tel exercice. HSBC France n'a pas non plus jugé pertinent d'inclure ces calculs dans ses comptes 2014 pour les raisons suivantes :
 - la CVA intra-groupe est calculée et suivie mois par mois par HSBC France ;
 - des Credit Support Annexes (CSA) bilatéraux quotidiens existent entre HSBC France et d'autres entités intra-groupe, qui garantissent le maintien de la CVA intra-groupe à un niveau bas ;
 - selon les règles du Groupe HSBC, des transactions bilatérales sont régulièrement effectuées entre les entités du Groupe HSBC avec une CVA nulle et la juste valeur ne fait dès lors l'objet d'aucune réserve de CVA au titre des transactions internes.

45. – Evénements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'événement matériel postérieur à la date de clôture qui nécessiterait une correction ou un ajustement des états financiers au 31 décembre 2014.

VII. – Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de HSBC France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. – Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 aux états financiers qui décrit les nouvelles normes et interprétations appliquées à compter du 1^{er} janvier 2014.

II. – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes 2.c et 36 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à la détermination des dépréciations afférentes sur base individuelle et de portefeuille.
- Votre société détient des positions sur titres et instruments financiers (notes 2.d, 12, 13, 14, 15, 22, 28, 29 et 30 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre société et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- Votre société procède à des estimations pour intégrer la variation de son propre risque de crédit dans la valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur par résultat (note 30 de l'annexe). Nous avons vérifié le caractère approprié des paramètres retenus à cet effet.
 - Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques et les litiges générés par son activité (note 40 de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces provisions ainsi que les principales hypothèses utilisées.
 - Votre société comptabilise un actif incorporel qui représente la valeur actualisée des marges futures liées aux contrats d'assurance en portefeuille (PVIF ou Present Value of In-Force) (notes 2.g et 18 de l'annexe). Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir par sondages les calculs effectués par votre société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Comme indiqué dans la note 18 de l'annexe, ces estimations reposent sur des hypothèses économiques et non économiques qui ont, par nature, un caractère volatile et incertain sur la durée de projection du portefeuille de contrats. En conséquence, l'évolution dans le temps de ces paramètres peut conduire à des variations à la hausse ou à la baisse de la valeur du portefeuille.
- Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. – Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense et Paris, le 27 février 2015

KPMG Audit FS II
Pascal Brouard
Associé

BDO France – Léger & Associés
Fabrice Chaffois
Associé

C. – Rapport de gestion

Les rapports de gestion consolidé et social sont tenus à la disposition du public à l'adresse suivante : 103 Avenue des Champs Elysées – 75008 Paris.

1502418